Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/correspondancege0013theo

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE J.-J. ROUSSEAU

XIII

Précédemment parus :

TOME I

Rousseau et Mme de Warens. — Rousseau à Venise.
Rousseau à Paris.
(1728-1751)

TOME II

Rousseau à Genève. — Le Discours sur l'Inégalité.
De Luc. — Le Nieps. — Voltaire. — Mme d'Epinay.
(1751-1756)

TOME III

Rousseau à l'Ermitage et à Mont-Louis (1757-1758).

TOME IV

La Lettre à d'Alembert sur les spectacles (1758-1759).

TOME V

Autour de *La Nouvelle Héloïse* (1759-1761).

TOME VI

Publication de *La Nouvelle Héloïse*. Impression d'*Émile*.
(Février-décembre 1761)

TOME VII

Le *Contrat Social* et l'*Émile* (Décembre 1761-juin 1762).

TOME VIII

Rousseau à Môtiers (Juillet 1762-janvier 1763).

TOME IX

Rousseau à Môtiers (Janvier-juin 1763).

TOME X

Rousseau à Môtiers (Juin 1763-mars 1764).

TOME XI

Impression des *Lettres de la Montagne* (Mars-octobre 1764).

TOME XII

Les *Lettres de la Montagne*. — Le *Sentiment des Citoyens*.
(Octobre 1764-février 1765)

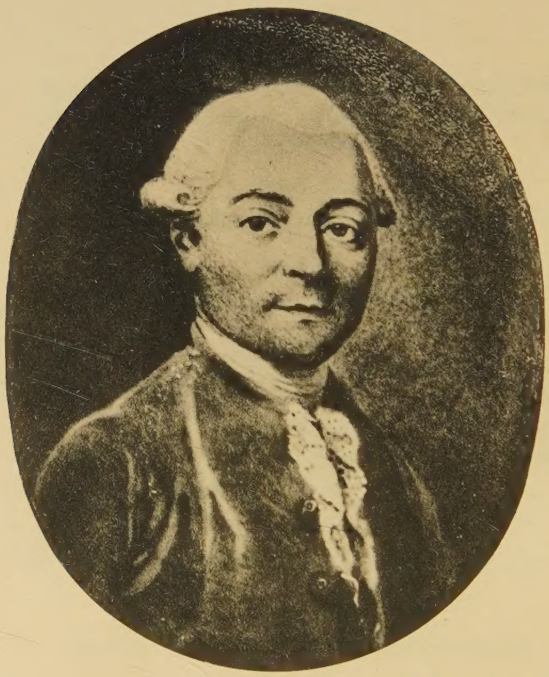

Librairie Armand Colin, Paris.

DANIEL ROGUIN

(1691-1771)

Email anonyme inédit.

Appartenant à M. Ernest Roguin.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE
DE
J.-J. ROUSSEAU

COLLATIONNÉE SUR LES ORIGINAUX
ANNOTÉE ET COMMENTÉE

PAR

THÉOPHILE DUFOUR
Archiviste-paléographe, ancien directeur des Archives
et de la Bibliothèque publique de Genève.

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DE L'INSTITUT DE FRANCE
(FONDATION DEBROUSSE ET GAS)

TOME TREIZIÈME

Sacrogorgon, ou la guerre de Môtiers
(Février-Juin 1765.)
6 PLANCHES HORS-TEXTE

PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel, 103
M.CM.XXX

194
R864X
1924
vol. 13

AVERTISSEMENT

Le contre-coup de la publication des « Lettres de la Montagne » devait se faire sentir dans le val de Travers d'une manière particulièrement violente au printemps de 1765. L'orage avait grondé à Genève dès la fin de décembre et le clergé de Môtiers ne tarda pas à être pris de scrupules. Il s'avise soudain que Jean-Jacques doit être une incarnation de l'Antéchrist. A la tête de ce clergé, se trouve le pasteur de Montmollin que les amis de Rousseau ont baptisé entre eux du sobriquet de « Sacrogorgon » et qui, pris de frénésie, commence à ameuter ses ouailles. Rousseau est bientôt l'objet des accusations les plus absurdes. Le bruit se répand parmi les commères qu'il professe que « les femmes n'ont point d'âme ». Au son du tambour, le crieur public proclame par les rues de Neuchâtel qu'on a condamné son livre parce qu'il contient « des choses contraires à ce qui est répréhensible dans notre sainte religion ». La formule divertit les amis de Rousseau, elle n'en produit pas moins un grand effroi sur l'esprit simple des dévotes. La population se monte ; elle en viendra, comme on le verra dans la suite, à lapider le Citoyen qui devra fuir la retraite où, depuis trois ans, il se croyait en sûreté.

Le présent volume comprend la correspondance qui a immédiatement précédé cet événement. Il embrasse la période de février à juin. On y trouvera une soixantaine de lettres inédites et une quinzaine qui le sont en partie.

Je dois à l'obligeance de M. Maurice Boy de la Tour un

26464

certain nombre de ces textes et les documents graphiques qui ornent ce treizième volume, notamment le seul portrait connu, et encore inédit, de Daniel Roguin, d'après un émail appartenant à M. Ernest Roguin, de Lausanne, et celui du colonel Augustin-Gabriel Roguin, avec qui on a confondu le premier. D'autres pièces m'ont été communiquées par MM. Robert Firmin-Didot, libraire-éditeur, Georges Roth, Henri Tournafond, à qui j'exprime toute la gratitude des lecteurs de la Correspondance *et la mienne.*

P.-P. P.

Paris, le 17 mars 1930.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

J.-J. ROUSSEAU

Tome XIII : Sacrogorgon, ou la Guerre de Môtiers (février-juin 1765).

N° 2453.

Monsieur
Monsieur Rousseau
à Mottiers [1].

(Lettre de D. Roguin.)

Yverdon le 2 fevrier 1765

Je n'étois pas moins en peine que vous, mon plus cher amy, de vos nouvelles que vous pouviés l'être des nôtres. Cepend[t] j'étois trés éloigné de penser à bouder sur votre silence. Mes inquiétudes vous avoyent uniquement en vüe. Votre situation vis-à-vis Genève que l'on dit être très piqué de la solidité de vos raisons me touche beaucoup, et vos occupations à retirer vos ouvrages et à les faire imprimer sous vos veux ne me permettoyent pas de vous écrire plus souvent p[r] ne pas vous détourner. Je suis charmé que dans ce chaos d'affaires vous vous soyés souvenu d'un amy qui vous est entiérem[t] dévoué et qui ne vous oubliera jamais, quoy

1. *INÉDIT.* Transcrit le 20 juillet 1929, d'une copie, que M. Maurice Boy de la Tour m'a obligeamment communiquée, de l'original autographe non signé et cachete de cire rouge, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

que vous fassiés, que vous m'écriviés, ou que vous ne m'écriviés pas.

J'ay vû avec étonnem^t que vos voisins ayant déffendu le débit de votre dern^r ouvrage, tandis que Genève n'en dit mot, au moins à ma connoissance, on m'écrit seulem^t de Paris, que le lendemain de la nomination des sindics, dont deux, sçavoir le 1^er et le 3^me, avoyent failli à sauter, les Citoyens avoyent fait de nouvelles réprésentations, dont on attendoit un heureux succès. Vous sentés bien que c'est notre ami [1] qui m'écrit cela. Le 19 janvier, il n'avoit pas encore lû les lettres [2], qu'il dit être trés rares à Paris, mais M. Bouquet me mande du 12 du mesme mois qu'on les y va imprimer avec des cartons. Ce qui fera beaucoup rechercher la 1^re impression. Je suis toujours chargé de Mad. et M. notre Baillif de force amitiés et sentim^ts de la plus vive estime.

Je ne sçaurois rien ajouter à ceux que vous connoissés au Collonel qui a chés luy depuis dix jours M^e et M^r de Champvent pendant qu'ils meublent la maison de M. Verdelhan qu'ils ont louée. Ce M. est de retour depuis un mois de Genève. Il nous a appris que M. Moultou avait jetté le froc aux orties et renoncé entièrement au métier de prédicant.

Nos lettres de Lyon du 28, nous annoncent toujours leur impatience de vous voir ce printemps. On nous annonce mesme que l'aîné des fils poura bien dévancer la maman [3] p^r aller faire un tour à Neufchâtel.

Mes nièces plaignent beaucoup l'aveuglement de M^rs les Philosophes de se mettre dans de si grands embarras p^r éclairer gens qui ne veulent pas voir clair. C'est, disent elles, payer bien chérement aux dépends de son repos, un peu de fumée, sans vouloir comprendre qu'ils acquièrent par là une gloire immortelle qui diminueroit de moitié, sans persécutions [4]. Je vous souhaitte, mon bon amy, assés de santé, de

1. Le Nieps, sans doute.
2. Les *Lettres de la Montagne*.
3. M^me Boy de la Tour.
4. *Cf.* n° 2483, 3^e alinéa, et n° 2506, 2^e alinéa.

force et de patience, pour continuer à les souffrir. Je voudrois les partager avec vous, p^r vous en diminuer le poids et vous prouver que vos peines sont les miennes et qu'on ne sçauroit être avec plus de tendresse.

Ne m'oubliés pas, je vous prie, auprès de M^le le Vasseur.

N° 2454.

[Moultou à Rousseau][1].

Mercredi 13 février [1765].

Oui, mon ami, oui, je leur aurois prêté ma plume, quand j'aurois dû la tremper dans mon sang. Il s'agissait de remplir un trop grand devoir pour qu'aucune considération humaine eût pu m'arrêter un instant. Mais ces hommes sages n'avoient pas besoin de moi, et je n'oublierai pourtant de ma vie que vous m'avez cru digne de les servir. Puisse mon fils connaître un jour ce témoignage que vous m'avez donné de votre estime, et puisse-t-il allumer dans son coeur ce brûlant amour de la patrie qui ne s'éteindra jamais dans le mien. Nous avons passé des jours bien cruels ; jamais dans une aussi profonde paix la république ne fut plus près de sa ruine ; je n'entrerai dans aucun détail, MM. Deluc et V...[2] vous ont instruit de tout, mais je vous jure que je suis à peine revenu de mon saisissement. La postérité ne comprendra rien à cette résolution inconcevable, mais elle admirera la démarche de la bourgeoisie. O mon ami, avec quel attendrissement j'allai appuyer des représentations qui n'étaient qu'un hommage que mille citoyens rendaient à votre patriotisme ! Vous aviez eu la couronne des martyrs, la couronne civique vous était due, et chaque coeur vous la donnait ; Joignez-y à pré-

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen, *Amis et Ennemis*, I, p. 117-121, et collationné sur l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Vieusseux.

sent celle des triomphateurs ; onze cents citoyens l'ont posée jeudi sur votre tête. Qu'ils brûlent à présent, c'est trop tard. Que vous importent donc les indignes et basses satires de l'abbé de Mably, car certainement la lettre est de lui ; je n'avais pu le croire, et maintenant je n'en puis douter. Cette lettre est adressée à madame Saladin, et je tiens d'un proche parent de cette dame que cet extrait est authentique. J'en suis fâché pour l'abbé de Mably que j'estimais, mais enfin le voilà jugé, il ne vaut pas mieux que les autres. Je suis en vérité bien indigné de la bassesse des gens de lettres ; il n'y a plus parmi eux d'hommes que le sage Abauzit, et quelques vertueux Zurichois. Tout le reste est sans âme et sans nerf, l'envie, l'intérêt ont séché dans leurs coeurs les derniers germes de la justice ; ils ne connaissent de la liberté que le nom, et ne s'en servent que pour orner leurs écrits. Cependant j'ai voulu punir l'abbé de Mably, et voici mot à mot ce que j'ai écrit à un de ses amis qui lui montre toutes mes lettres.

« On répand, monsieur, sous le nom de l'abbé de Mably, une lettre que le sage Hume n'aurait pas signée. Cette lettre, pleine d'invectives contre M. Rousseau, est sans doute le flambeau dont on veut se servir ici pour brûler ses *Lettres de la montagne ;* je n'ai pas attendu pour l'éteindre qu'il eût allumé le bûcher. J'ai osé m'inscrire en faux contre cette lettre, qui ne porte point le caractère de l'auteur auquel on ne craint pas de l'attribuer. Il est affreux qu'on abuse à ce point du nom d'un homme aussi respectable. Cette lettre est d'ailleurs bien maladroite, l'auteur ne voit que des têtes échauffées parmi les républicains de Genève, qu'il espère ramener en les insultant, et il croit que sans l'ennuyer on peut parler tant qu'on veut de politique à une Génevoise ; il il est vrai que, s'il en parle, au moins il n'en raisonne pas. Je vous conjure, monsieur, de communiquer à l'abbé de Mably cet article de ma lettre ; je suis indigné qu'on outrage à ce point un homme pour lequel j'ai tant d'estime ; je sais d'ailleurs qu'on a envoyé ce méprisable chiffon à M. Rous-

seau, mais on ne réussira pas à le brouiller avec cet abbé, il est trop sage pour s'y méprendre. » Voilà, mon ami, ce que j'ai écrit, et j'ai en effet protesté ici contre cette lettre, mais les citoyens de Genève ne sont pas si dupes que vous le pensez. Nos affaires les ont instruits. Un nom quel qu'il soit n'est pour eux qu'un nom ; il faut à présent étayer son avis de quelques raisons si l'on veut qu'ils le reçoivent. Quel homme que M. V...[1], que ne l'ai-je connu plus tôt ! Oh ! si j'avais traité votre affaire avec lui, et non pas avec Deluc, vous seriez avec nous aujourd'hui ; je n'y veux plus penser, cela me déchire trop. J'ai écrit il y a six mois tout ce qui s'est passé à Genève à votre égard, je me propose d'y joindre tout le reste de nos affaires, et je crois que le morceau sera intéressant. Il ne serait pas convenable de le montrer, aujourd'hui, mais je pense qu'il pourrait trouver place un jour dans vos ouvrages ; on pardonnerait le style en faveur des choses, et l'autorité de quelqu'un qui a vu est de quelque poids. Je suis très-bien avec M. V...[2] j'en pourrai tirer des lumières. Il est persuadé, ainsi que moi, que Vernes n'a point de part au libelle ; je ferai tout mon possible pour découvrir quelque chose. Mais au reste cet indigne écrit n'a trouvé nulle créance à Genève, et il doit faire connaître à Paris quels ennemis vous avez ici. Je suis persuadé que Vernes n'a pas senti tout ce qu'avait de mal son premier ouvrage[3], et qu'il ne voit pas encore qu'il justifie trop ceux qui lui ont attribué le second. Au reste M. V...[4] m'a dit qu'il vous écrivait sur tout cela ; nous nous voyons et nous agirons de concert. Le procureur général[5] a avoué les *Lettres de la campagne*. Que signifie cet aveu ? il a voulu, je crois, laisser au Conseil à décider seul sur votre livre et celui des citoyens, et c'est pour cela qu'il s'est déclaré partie. S'il y avait eu des hommes fermes dans les Deux-Cents, la déclaration projetée n'auroit pas fait peur. Mais on craignait qu'il ne la joignît au Petit Conseil,

1, 2, 4. Vieusseux, je pense. Par quatre fois, il n'y a que l'initiale. [Th. D.]

3. « La réfutation de l'*Emile*. » (Note de Streckeisen-Moultou.

5. « Tronchin. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

et la médiation seroit venue ! Je n'ai jamais vu tant de terreur ; les rues étoient pleines de citoyens consternés, et sembloient désertes par leur silence ; tout le monde voyoit le danger, personne ne savoit comment on pourroit l'écarter, M. V... et moi fûmes du même avis, et ce fut un coup décisif. Il n'y a pas dans nos annales une journée aussi mémorable que celle de jeudi. C'est un chef-d'oeuvre de politique, et une chose sublime. Que votre nom va grand à la postérité !

Adieu, mon ami, je partage vos douleurs, celles de mon père sont cruelles ; je pars au commencement de mars. Je vous écrirai encore, je vous demanderai de m'écrire à Montpellier. Je vous embrasse bien cordialement, et je vous conjure de ne pas oublier quelqu'un qui vous aimera toujours où qu'il soit et dans quelque situation qu'il puisse être.

N° 2455.

A Monsieur
Monsieur Vernes
Pasteur de Seligny
A Genève[1].

A Môtiers le 14 fev^r. 1765.

De peur, Monsieur, qu'une vaine attente ne vous tienne en suspends, je vous préviens que je ne ferai point la déclaration que vous paroissez espérer ou desirer de moi. Je n'ai pas besoin de vous dire la raison qui m'en empêche : personne au monde ne la sait mieux que vous.

1. Transcrit le 15 juin 1925, de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque publique de Genève. Ms. fr. 203, n° 129, 4 p. petit in-4°, les 2^e^ et 3^e^ blanches, l'adresse sur la 4^e^, cachet à la devise sur cire rouge. [P.-P. P.]

Comme nous ne devons plus rien avoir à nous dire, vous permettrez que nôtre correspondance finisse ici. Je vous salue, Monsieur, très humblement.

J. J. Rousseau

[Il y a, à la Bibliothèque de Neuchâtel, au verso de l'autographe original de la lettre de Vernes du 8 février, à laquelle ce billet répond, trois brouillons, de la main de Rousseau, dudit billet. Les deux premiers sont biffés de deux traits en croix et le troisième est conforme à l'expédition; il est daté : « le 14. fev. ». Voici les textes des deux premiers[1] :

« Je vois, Monsieur, par vôtre Lettre du 8. de ce mois que je sais supporter avec modération les plus cruelles injures, vous me regardez comme un homme propre a être dupe. Il ne tiendra qu'à vous de connoitre que vous vous trompez au moins dans cette occasion. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Je vous salue, Monsieur, trés humblement. »

« En reponse, Monsieur, à la lettre que vous avez pris la peine « de m'écrire le 8. je dois vous avertir que je ne ferai pas la decla- « ration que vous paroissez attendre ou desirer de moi. Il est « superflu de vous dire la raison qui m'en empêche, personne au « monde ne la sait mieux que vous.

« Comme nous ne pouvons plus rien avoir à nous dire, vous « permettrez que notre correspondance finisse ici. Je vous salue, « M. trés humblement. »]

N° 2456.

A M. [Du Peyrou][2].

A Motiers le 14. fev^r. 1765.

Voici, Monsieur, le projet que vous avez pris la peine de dresser, sur quoi je ne vous dis rien, par la raison que vous

1. *INÉDITS,* transcrits en 1856 par J. Richard, des brouillons autographes.

2. Transcrit le 20 mars 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. (vol. rel., fol. 34, 35). In-4° de 4 p., la 4^e^ blanche.

savez. Je vous prie, si cette affaire doit se conclurre, de vouloir bien décider de tout à vôtre volonté, je confirmerai tout : car pour moi j'ai maintenant l'esprit à mille lieues de là, et sans vous je n'irois pas plus loin, par le seul dégout de parler d'affaires. Si ce que les Associés disent dans leur réponse article 1[r] de mon *ouvrage sur la Musique* s'entend du Dictionnaire, je m'en rapporte là-dessus à la réponse que je leur ai faite. J'ai sur cette compilation des engagemens antérieurs qui ne me permettent plus d'en disposer, et s'il arrivoit que, changeant de pensée, je le comprisse dans mon recueil, ce que je ne promets nullement, ce ne seroit qu'après qu'il auroit été imprimé à part par le Libraire auquel je suis engagé.

Vous ne devez point, s'il vous plait, passer outre que les associés n'ayent le consentement formel du Conseil d'Etat, que je doute fort qu'ils obtiennent. Quant à la permission qu'ils ont demandée à la Cour, je doute encore plus qu'elle leur soit accordée. Mylord Mareschal connoit là-dessus mes intentions ; il sait que non seulement je ne demande rien, mais que je suis trés déterminé à ne jamais me prévaloir de son crédit à la Cour, pour y obtenir quoi que ce puisse être, relativement au pays où je vis, qui n'ait pas l'agrément du gouvernement particulier du pays-même. Je n'entends me mêler en aucune façon de ces choses-là, ni traiter qu'elles ne soient décidées[1].

Vous m'apprenez, Monsieur, que je ne suis plus en rélation avec Mad[lle] Bondely. Pourquoi donc cela ? Qu'ai-je fait pour mériter sa disgrace ? Quoi ! parce que je l'ai un peu querellée de ce qu'elle vouloit que j'allasse la voir à Colombier, quand je ne pouvois pas même sortir de ma chambre ? Ignore-t-elle qu'une de mes meilleures caresses est de bien gronder mes

Sans adresse, ni cachet. Au-dessous de la date, Du Peyrou a écrit : « R : le 21 dit ». Dans le même volume, il y a une minute de la présente lettre, où se trouve un alinéa que Rousseau n'a pas conservé dans l'expédition ; au-dessous de la date, un annotateur anonyme a écrit : « à M[r] Dupeyroux, brouillon ».

1. Les trois alinéas qui suivent, relatifs à Julie de Bondely, à Samuel Bourgeois et à d'Escherny, sont *INÉDITS*.

amis ? Si elle me fâche j'irai cet été la gronder jusques chez elle, et je lui en dirai tant qu'elle ne doutera plus de mon amitié.

Ce pauvre M. Bourgeois ! J'ai grand regret de l'avoir fâché, car je l'honore de tout mon coeur. Mais aussi que diable alloit-il faire dans cette Galère ? Si j'avois le goût de la dispute autant que j'en ai le talent, je lui aurois surement fait voir du pays dans celle-ci, et je l'aurois terminée par le convaincre, sur son propre écrit, qu'il étoit un hérétique à tous les Diables ; malheur dont Dieu veuille le préserver et vous aussi.

Le colloque de M. d'Escherny avec son oncle est trés plaisant, et je ne suis pas en peine de ma défense quand j'aurai un apologiste tel que lui. Je ne sais ce que c'est que la Musique qu'il veut m'envoyer. Je la parcourrai volontiers pour lui plaire ; cependant je vous avoue que dans le dégout où je me sens de toutes choses je suis presque aussi regoulé[1] de Musique que de Miracles. Je ne sais si vous joindrez cette lettre avec la précédente pour l'édification du public. Ce que je sais, c'est que si vous n'étes pas édifié de mes sentences vous devez l'être de mon humeur, et que si les bruleurs ont voulu me mettre en colère, ils doivent être bien camus. Je vous embrasse[2].

[*Vous savez que mon ouvrage n'a pas encore été brulé à Genève il y a eu le 8 une representation de 11. cent citoyens et bourgeois qui faite avec une gravité et un ordre admirable a un peu suspendu la fougue de ces Messieurs. Mais je ne doute point qu'ils ne passent outre, surtout s'ils sont instruits de l'exhortation que j'ai toujours faite à la Bourgeoisie d'aller au solide pour elle-même et de laisser subsister ce qui est contre moi. Je me croirois indigne de vivre si je leur avois*

1. Du verbe *regouler*, « rassasier jusqu'au dégoût », dit le *Dictionnaire de l'Académie* de 1762. Ce verbe n'est plus dans le *Dictionnaire de l'Académie* de 1878. Littré lui donne le sens de « rabrouer, repousser avec des paroles dures ».

2. L'alinéa qui suit, en italiques et entre crochets, est *INÉDIT*. Il ne se trouve que dans la minute.

donné dans leurs affaires le moindre conseil relatif à mes interest[s]. Du reste ils sont plus instruits que vous ne paroissez le croire ; vous en pouvez juger par leur réponse aux lettres de la Campagne. Réponse pleine de sens, d'excellente logique et que je suppose être connue à Neufchâtel au moins comme un bon ouvrage. A force de les chicaner sur leurs droits, le Conseil les a forcés d'apprendre à les deffendre. C'est Charles XII qui bat tant les Russes qu'il en est battu. Cependant ils céderont quant à présent, ils le doivent. La conjoncture n'est pas pour eux, mais n'importe la Democratie a remonté de vingt degrés depuis la Médiation[1]].

Depuis hier que ma lettre est écrite, j'ai la preuve de ce que je soupçonnois depuis quelques jours que l'écrit de Vernes trouvoit ici parmi les femmes autant d'applaudissement qu'il a causé d'indignation à Genève et à Paris, et que trois ans d'une conduite irréprochable, sous leurs yeux memes, ne pouvoient garantir la pauvre M^lle^ le Vasseur de l'effet d'un libelle venu d'un pays ou ni moi ni elle n'avons vécu. Peu surpris que ces viles ames ne se connoissant pas plus en vertu qu'en mérite, se plaisent à insulter aux malheureux, je prends enfin la ferme résolution de quitter ce village[2], et d'aller chercher une habitation où l'on juge les gens sur leur conduite, et non sur les libelles de leurs ennemis. Si quelque autre honnête étranger veut connoitre Motiers, qu'il y passe, s'il peut, trois ans, comme j'ai fait, et puis qu'il en dise des nouvelles.

Si je trouvois à Neufchâtel ou aux environs un logement convenable, je pourrois fort bien m'y rendre[3] en attendant.

1. Après Médiation, Rousseau avait écrit, puis a biffé : « qui l'avoit détruite ». La dernière phrase : « La conjoncture... Mediation », est d'ailleurs écrite au-dessus de celle-ci, biffée : « Le Ministère de France entièrement dévoué à Voltaire est absolument décidé contre eux ».

2. « quitter ce village », telle est la leçon donnée par l'original ; les précédents éditeurs impriment : « quitter *ce pays, ou du moins* ce village ».

3. « je pourrois fort bien m'y rendre », leçon de l'original ; les précédents éditeurs impriment : « je serois homme à l'aller occuper. »

N° 2457.

[Moultou à Rousseau][1].

Vendredi 16 février [1765][2].

Je remis hier à M. V...[3], mon très-bon ami, les *Sentimens des citoyens* que vous m'avez demandés, et qu'il doit vous envoyer avec la nouvelle brochure. Bon Dieu ! où en sommes nous ? mon sang bout dans mes veines, mon coeur se soulève, et je n'ai pas d'expressions pour peindre ma douleur et mon désespoir. Voilà donc cette paix sur laquelle nous avions compté ! Mais que faire ? nous en avons conféré avec cet ami, et nous avons conclu qu'il falloit plier et se taire. Quel parti ! En effet, si nous répondions, les choses seroient poussées à l'extrême ; dire peu, seroit ne rien dire, tout dire seroit gâter tout. Il faut donc attendre. Qu'il en coûte ! car comment êtes-vous traité ! On juge bien mal tout cela en France, on prétend que c'est votre livre qui nous divise, on croit que les griefs des citoyens sont des objets frivoles, on ne voit pas leurs conséquences avec le système entier de notre liberté. Il ne nous serait pas difficile sans doute de développer le système contraire et d'expliquer des démarches évidentes pour qui veut les voir. Mais quand il faut supposer des intentions, quoique les faits les rendent probables, on court toujours de grands risques ; nous avons tout balancé, nous avons vu qu'il fallait en rester là. Adieu, mon ami, ma douleur est extrême, il me tarde bien de mettre en pratique vos conseils. Non, la vertu la plus pure ne peut se conserver toujours telle, avec un

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 121-122 et collationné sur l'original autographe, conservé à Neuchâtel.

2. Il y a, en tête de l'original autographe : « vendredi 16 février ». Or, en 1765, le 16 février était un samedi, il est donc probable qu'il faut lire « vendredi 15 ». [Th. D.]

3. Vieusseux. [Th. D.]

pareil monde; mais quand elle pourrait compter sur elle-même, elle aurait trop à souffrir avec lui. Adieu, mon ami, mon coeur gonflé d'amertume aurait besoin de se répandre dans le vôtre. Oh ! si j'étais plus libre, si je pouvais renoncer à tout ce que vous avez abandonné ! Mais la destinée me garrotte de ses pesantes chaînes. Libre par le coeur ; contraint, gêné, lié par ma situation, je ne vis que dans le temps où je pourrai me soustraire à tout ce qui me captive. Mon cher ami, malgré tous les efforts de vos ennemis acharnés, vous êtes plus heureux que moi, si vous savez sentir que vous l'êtes. Adieu.

N° 2458.

A M. [M.-M. Rey libraire à Amsterdam][1].

A Môtiers, le 16 Févr. 1765.

J'ai receu, mon cher Compère, les deux lettres que vous m'avez écrites du 23 Janv. et du 5 Févr. avec toutes les copies de lettres que vous y avez jointes sur l'histoire de la brûlerie de mon livre à la Haye[2]. Je serois assurément bien fâché que

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n° 131.

2. « Des recherches faites dans les archives de la Cour de Hollande ont fait connaître, que le 11 Janvier 1765, cette Cour, qui avait déjà fait brûler le Dictionnaire Philosophique et d'autres livres, ayant appris par son Président M°. Wigbold Slicher que le libraire Rey à Amsterdam venait d'imprimer certain livre, intitulé *Lettres écrites de la Montagne par J. J. Rousseau,* qu'on disait contenir plusieurs passages choquans, ordonna au Procureur Général de prendre là-dessus ses informations. Celui-ci rapporta le 17 que, pour répondre aux ordres de la Cour, il avait fait défendre et saisir le dit ouvrage, dont on avait trouvé dix exemplaires. Sur ce rapport et les conclusions prises par le Procureur Général, la Cour prononça le 21 Janvier un arrêt où, considérant que dans le livre incriminé l'infaillibilité de l'Ecriture Sainte est mise en doute, et que les miracles du Sauveur et de ses Saints Apôtres y sont l'objet de moqueries profanes, impies, fades et licencieuses tendant à miner les fondements de la vraie Religion ; considérant d'ailleurs que ce livre a pour but de justifier les maximes pernicieuses de *l'Emile ou de l'Education,* ouvrage défendu par ordonnance des Etats de Hollande

tous ces petits jeux d'enfans mal élevés vous portassent du préjudice ; mais comme je crois le Magistrat d'Amsterdam trop judicieux et trop équitable pour concourir à de pareilles inepties, je vous avoue que je me serois fort passé de toutes ces copies qui me coûtent de gros ports et ne m'intéressent guères. Beaucoup de gens, même en place, me veulent du bien et blâment le mal qu'on me fait, je le veux croire; mais que m'importe tout cela, je vous prie ? puisque de tant d'honnêtes gens il ne s'en trouve jamais un seul qui me défende contre aucun outrage, et qui me préserve d'aucune iniquité. Plaindre un homme dans ma situation quand on peut le servir, c'est outrager à sa misère. Ainsi laissez à tous ces Messieurs leurs condoléances. Si mes ennemis se contentoient de parler, mes amis pourroient s'en contenter aussi. Mais tandis que les uns sont actifs et infatigables, les autres ne sont que des parleurs. Que Dieu les bénisse ; leurs beaux discours ne m'ont jamais guéri de rien. Ainsi ne m'en faites plus payer le port; car le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Voici aussi une copie qui vous prouvera que cette plate singerie ne m'affecte pas beaucoup en elle-même; mais ce qu'il y a de réel et de désagréable est qu'elle m'ôte la seule ressource qui me restât pour avoir du pain. Il s'étoit formé ici une Compagnie pour l'impression générale de mes ouvrages qui m'assuroit une subsistance honnête. Le Conseil d'Etat avoit donné son agrément, tout alloit bien, et l'acte étoit prêt à passer, quand la nouvelle que mon livre avoit été brûlé en Hollande a fait révoquer la permission tacite, et les entrepreneurs incertains de l'avenir ne veulent pas se constituer en

comme étant un livre au plus haut degré impie, scandaleux, outrageant et profane, et puisque le respect dû à la Majesté Divine impose à la Justice le devoir de donner ouvertement une marque éclatante de son indignation, et signaler par un exemple son horreur contre quiconque écrit, imprime, vend et concourt à la distribution de livres aussi abominables, ordonne que le dit livre scandaleux et blasphématoire (*ergerlijk en God-onteerend boek*) sera lacéré et brûlé sur l'échaffaud par les mains du bourreau (*omne ter plaatse waar men gewoon is crimineele justitie te doen, door de handen van den scherpregter te worden gelacereerd en vervolgens verbrand*). » (Note de Bosscha.)

d'immenses avances sans avoir là-dessus une sûreté qu'on refuse de leur donner, tant l'effroi de ce qui s'est fait en Hollande a saisi tous les esprits. Vous concevez que ne pouvant faire ici cette entreprise, je ne puis plus espérer de la faire nulle part ; ainsi s'il arrivoit que j'eusse le malheur de vieillir, me voilà réduit à l'alternative la plus décidée de mendier ou de mourir de faim. Vous voyez que cette petite opération dont on plaisante à la Haye n'est pas si risible pour moi.

Fauche à qui j'ai fait demander le mémoire d'un compte que je lui dois, m'a fait dire qu'il attendoit pour faire ce compte de savoir si c'étoit vous ou moi qui paierions le port des exemplaires que vous m'avez envoyés ; qu'il vous en avoit écrit, et qu'il attendoit votre réponse. Il est sans contredit très-juste que je paye ce port. Cependant comme jusqu'ici vous m'avez toujours fourni tous mes exemplaires francs de port, si vous vouliez aujourd'hui qu'il en fût de même, je ne disputerois pas là-dessus ; mais comme qu'il en soit de cet article, faites-moi toujours le plaisir de me marquer comment je dois vous faire tenir les 108 Livres de l'Histoire universelle. Voulez-vous que je les remette ici à Fauche ? Voulez-vous les tirer sur moi à vue ? vous le pouvez et j'y ferai honneur. J'ai quelque argent à recevoir à Paris de Duchesne, je pourrois vous envoyer un billet sur lui ; choisissez.

Quoique je regrette les ports de vos copies de lettres, je ne les regretterai jamais, mon cher Compère, quand il s'agira de recevoir de vos nouvelles et des témoignages de votre amitié. J'envoye un baiser à ma filleule et mille salutations et respects à sa maman, et à sa marraine que j'espère être bien rétablie. Saluez aussi M. votre fils ; je n'oublie pas que je lui dois un remercîment ; mais je suis accablé, je n'ai pas un moment pour reprendre haleine. Je vous embrasse.

J. J. Rousseau

N° 2459.

A Madame
Madame Boy-de-la Tour
née Roguin
A Lyon [1].

A Motiers le 17. févr. 1765.

J'ai receu, ma bonne amie, par Madame Girardier un étui très bien soudé et que j'ai eu grand peine à défaire. Par ce que j'y ai trouvé je juge qu'il y eu quelque quiproquo. Le mal est fort petit ; j'ai très heureusement recouvré d'un autre côté ce dont j'avois besoin sur cet article, et comme ce ne sont pas là des comissions de femme, je n'aurois assurement pas pris la liberté de vous en charger si vous ne l'aviez prise sans m'en rien dire. Vous voudrez bien ajoûter cet article de dépense au mémoire de vos avances que j'espère solder avec vous à vôtre voyage.

Parlons un peu de ce voyage, chere amie, je voudrois bien que vous me prévinssiez assez sur vos arrangemens pour faire les miens de maniére à vous recevoir ici moi-même, et à y passer du moins quelques jours auprès de vous. Je sens quoiqu'avec peine que je serai forcé de quitter vôtre maison ne pouvant plus durer à Môtiers. Le plaisir d'y être vôtre hôte m'y a retenu près de trois ans ; que quelque autre honnête étranger y demeure autant, puis qu'il en dise des nouvelles. J'ai eu jusqu'ici le bonheur d'être aimé et regretté dans tous les lieux ou j'ai demeuré. Pour jouir ici du même avantage il faut sans doute des qualités qui me manquent et que je ne suis pas curieux d'acquérir.

1. Transcrit de l'original autographe signé, appartenant à M. Henri de Rothschild. (Imprimé par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 99-101.) In-4° de 4 p., la 3e blanche, l'adresse sur la 4e avec deux fois le chiffre 25, qui se retrouve, p. 1 à la place habituelle. Timbre et chiffres postaux. Restes de cachet rouge, à la lyre.

Pour la derniére lettre du Papa j'ai su qu'il se portoit bien et n'avoit aucun ressentiment de sa goute. Il a pris la peine de m'addresser de la part de vos chéres soeurs sur mon dernier ouvrage une grave réprimande[1] dont il auroit pu mieux choisir le tems, et qui ressemble assez à celle du Magister, qui prêche l'enfant tandis qu'il se noye[2].

Mille salutations à toute vôtre famille, et recevez, trés chére amie, les miennes de tout mon coeur et les respects de Mad^lle^ Le Vasseur en attendant le moment de contenter nôtre impatience.

J. J. Rousseau

N° 2460.

A M. Dastier[3].

Motiers, le 17 février 1765.

Les malheureux jours que je passe au milieu des tempêtes m'empêchent, monsieur, d'entretenir avec vous une correspondance aussi fréquente qu'il seroit à desirer pour mon instruction et pour ma consolation. Les bruits publics auront peut-être porté jusqu'à vous l'idée des nouvelles persécutions que m'attire l'ouvrage auquel vous avez daigné vous intéresser. J'ai cherché tous les moyens de vous en faire parvenir un exemplaire ; mais il m'en est venu si peu de Hollande, si lentement, avec tant d'embarras, j'en suis si peu le maître, et les occasions pour aller jusqu'à vous sont si rares, qu'apprenant qu'on a imprimé à Lyon cet ouvrage, je ne doute point qu'il ne vous parvienne beaucoup plus tôt par cette voie qu'il ne m'est possible de vous le faire parvenir d'ici. Ainsi ma

1. *Cf.*, 5^e^ alinéa de la lettre de Roguin du 2 février. [P.-P. P.]

2. La Fontaine, « l'Enfant et le Maître d'Ecole », *Fables*, I, 19.

3. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay. Sur le destinataire, voyez tome X, p. 100.

destinée est d'être en tout prévenu par vos bontés, sans pouvoir remplir envers vous aucun des devoirs qu'elles m'imposent. Acceptez le tribut des malheureux et des foibles, la reconnoissance et l'intention.

Les éclaircissemens que vous avez bien voulu me donner sur les affaires de Corse m'ont absolument fait abandonner le projet d'aller dans ce pays-là, d'autant plus que n'en recevant plus de nouvelles je dois juger, par les empressemens suspects de quelques inconnus, que je suis circonvenu par des piéges dont je veux tâcher de me garantir. Cependant on m'a fait parvenir quelques piéces dont je puis tirer parti, du moins pour mon amusement, dans la ferme résolution où je suis de me tenir en repos pour le reste de ma vie, et de ne plus occuper le public de moi. Dans cette position, monsieur, je souhaiterois fort que vous voulussiez bien, dans vos plus grands loisirs, continuer à me communiquer vos observations et vos idées, et m'indiquer les sources où je pourrois puiser les instructions relatives à cet objet. Ne pensez-vous pas que M. de Curzai doit avoir là-dessus de fort bons mémoires, et que, s'il vouloit les communiquer à un homme zélé, mais discret, ils ne pourroient que lui faire honneur, sans le compromettre, puisque rien ne resteroit écrit de ma part là-dessus que de son aveu, et qu'il ne seroit nommé qu'autant qu'il consentiroit à l'être? Si vous approuvez cette idée, ne pourriez-vous point m'aider à découvrir où est M. de Curzai, me procurer exactement son adresse, et me mettre même en correspondance avec lui?

Me voici bientôt à la fin d'un hiver passé un peu moins cruellement que le précédent quant au corps, mais beaucoup plus quant à l'âme. J'ignore encore ce que je deviendrai cet été. Je suis ici trop voisin de Genève pour y pouvoir jamais jouir d'un vrai repos. Je suis bien tenté d'aller chercher du côté de l'Italie quelque asile où le climat et l'inquisition soient plus doux qu'ici. D'ailleurs mille désoeuvrés me menacent de toutes parts de leurs importunes visites, auxquelles je voudrois bien échapper. Que ne suis-je plus à portée, monsieur, de recevoir

la vôtre, et que j'en aurois besoin ! mais, en vérité, l'on ne fait point un si long trajet par partie de plaisir ; et moi, dans ma vie orageuse, je ne suis pas assez maître de l'avenir pour pouvoir faire un plan fixe, sur l'exécution duquel je puisse compter. Un de ceux qui me rient le plus est d'aller passer quelques semaines avec un gentilhomme savoyard [1], de mes très anciens amis, dans une de ses terres. Seroit-il impossible d'exécuter de là l'ancien projet d'un rendez-vous à la grande Chartreuse ? Si cette idée vous plaisoit, je sens qu'elle auroit la préférence. Je n'ai point écrit à madame de La Tour du Pin : le nombre et la force de mes tracas absorbent tous mes bons desseins. Si vous lui écrivez, qu'elle apprenne au moins mes remords, je vous en supplie. Si ma faute m'attiroit sa disgrace, je ne m'en consolerois pas.

Vous ne me parlez point, monsieur, du petit compte de l'huile et du café. Il n'est pas permis d'être aussi peu soigneux pour les comptes, quand on l'est si fort pour les commissions. Je vous salue, monsieur, et vous embrasse avec le plus véritable attachement.

[J. J. Rousseau]

N° 2461.

[Deleyre à Rousseau] [2].

Parme, ce 18 février 1765.

Je n'aurais jamais osé, mon trop digne ami, rechercher l'honneur que vous m'offrez ; mais je ne saurais le fuir, malgré les périls qu'il entraîne à sa suite. Je ferai donc la préface que vous me proposez, quoique je doute que vous puissiez vous en servir. Mais en prenant ma conscience pour guide, quel que soit le succès de mes tentatives, j'aurai toujours le plus consolant de tous, celui de l'avoir satisfaite. Votre

1. Il s'agit sans doute de M. de Conzié.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. 1, p. 240-247.

exemple et vos écrits me donneront, je l'espère, le courage de tout sacrifier à la vérité.

Je vous remercie, illustre Genevois, de m'avoir fait connaître M. Boswell. Ce jeune homme est d'un caractère assez rare pour la droiture de l'âme et le bon naturel, mais fort commun en ce qu'il n'est pas heureux. C'est le sort des honnêtes gens, parce qu'ils trouvent autant et plus d'obstacles à bien faire que les méchants à leur nuire. J'ai reçu ce brave Écossais, comme s'il eût été Édouard, l'ami de Saint-Preux. Nous avons passé deux jours ensemble à parler de vous et à voir le peu de curiosités qui se trouvent à Parme. Je l'ai laissé partir avec d'autant plus de regret, qu'il n'a pour compagnie que lui-même ; sa tête, sa jeunesse et sa mélancolie pouvant l'empêcher de tirer de son voyage le fruit qu'il s'en propose et qui lui serait bien nécessaire. Je crains qu'il ne rencontre dans sa route des gens qui lui donnent de mauvais exemples, ou des idées pernicieuses sur la religion. Il a déjà beaucoup varié sur ce point, parce qu'il cherche la vérité, si difficile à trouver dans cet amas d'erreurs dont toutes les sectes l'ont enveloppée. — J'ai pourtant osé lui promettre qu'à l'âge de trente ans il n'aurait plus d'inquiétude à ce sujet, pourvu que dans cet intervalle il menât une conduite à l'abri des remords. C'est cette plaie de l'âme, cher ami, qui nous fait souvent recourir à la superstition, comme au remède le plus prompt et le plus facile. Une âme pure n'a guère peur de Dieu, ni de ce qu'en disent les prêtres de toutes les religions. Je vois bien d'où viennent en partie les troubles et les vacillations de notre malade écossais. Il m'en a dit assez pour me faire connaître les causes physiques et morales de la pénible situation de son âme. Mais j'espère que l'inquiétude du sang s'apaisant avec le feu de l'âge, s'il se détermine d'ailleurs à faire toutes les bonnes actions qui dépendront de lui, son humeur anglaise s'évaporera par degrés, et qu'il prendra du goût pour la vie, en contractant les liens d'un attachement vertueux. Je le souhaite avec ardeur, car je l'ai tout d'un coup aimé pour longtemps. — C'est lui qui m'a appris que les *Lettres d'un*

homme de la montagne étaient de vous. Mais je ne les ai point encore vues. On m'en parle de tous côtés, et personne ne me les procure, ni je ne sais comment les avoir. Il me faudrait pourtant lire tous vos écrits pour me pénétrer de l'esprit de force et de l'amour de la vérité qu'ils inspirent. Je n'ai dans mon pouvoir que le *Discours sur l'inégalité parmi les hommes,* la *Lettre sur la musique française,* la *Nouvelle Héloïse* et la *Lettre à monseigneur l'archevêque de Paris.* Ce n'est pas la moitié de vos ouvrages, et je voudrais les avoir tous dans ma tête pour en parler dignement et selon mon coeur. Je suis bien aise, cher et respectable ami, que vous travailliez à vous procurer le repos dont vous avez besoin ; il est temps que vous en jouissiez. Mais le goûterez-vous, avec le projet de législation dont vous vous occupez? Il me paraît impossible, dans l'état où sont les choses, que les Corses puissent éviter l'oppression et l'esclavage, sans que les moyens les plus extraordinaires amènent des événements inattendus. Il s'agit de forcer la nature et la fortune de tous les côtés. J'admire beaucoup la résolution qu'ils ont prise, à la face du ciel et de la terre, d'imiter le courage des Numantins, s'ils sont réduits à d'aussi dures extrémités que ce peuple. Mais puisque les Romains ont eu la barbarie de pousser une ville libre à cet accès de désespoir, jugez si nos Français ne *riront pas de la sottise de ces pauvres insulaires* qui aimeront mieux périr dans les flammes que d'obéir aux Génois. Vous aviez bien raison, mon cher républicain, de me dire dans une de vos lettres qu'il n'y a point de comparaison à faire entre les peuples anciens et les modernes. Je lisais, avec une admiration mêlée de douleur, l'histoire de la Grèce, où d'heureuses révolutions commencèrent et finirent par tant de maux ; mais quand j'ai voulu passer à l'époque de notre Louis XI, j'ai frémi d'horreur et d'indignation, en voyant de combien nous l'emportons sur les Perses en bassesses, en froides cruautés, en sourde tyrannie. Je vous avoue, mon cher ami, que mon coeur ne peut se faire à cette lecture, ni ma mémoire admettre et retenir des noirceurs et des petitesses que mon naturel

repousse et rejette. Or vous savez les progrès qu'a faits en Europe l'abominable politique de ce monstre couronné, qui me paraît pire que Tibère, puisqu'il n'avait point le même intérêt que cet empereur à la méchanceté. Depuis que le machiavélisme, dont la cour de Rome a donné l'exemple et Florence a publié les leçons, est devenu le système à la mode, croyez-vous qu'il puisse naître au milieu de cette corruption une nouvelle république en Corse à moins qu'il n'en coûte des fleuves de sang aux habitants de cette île ? Dès qu'on a le secret d'intéresser une grande puissance à leur asservissement : dés que les Génois seraient capables d'engager ou de vendre leur liberté pour ruiner celle des Corses, où cherchez-vous un peuple assez généreux pour venger et défendre l'humanité, vous qui n'avez pu trouver un asile dans votre patrie, dans une république protestante, contre le soulèvement des nations que vous aviez éclairées, en démasquant l'hypocrisie et le despotisme ? J'espérais d'abord que l'Angleterre, ou par intérêt ou par honneur, protégerait ces malheureux Corses, d'autant plus que le duc d'York avait dit à Parme, le printemps dernier, au sujet du secours que la France devait accorder aux Génois : *Il faut donc que les Français envoient vingt mille hommes en Corse.* Ce mot, puisqu'il parut échappé au grand amiral d'Angleterre, qui croisait alors sur la Méditerranée, me semblait d'un bon augure. Mais sans doute que le gouvernement anglais, qui tend à sa corruption prochaine, si quelque sanglante révolution ne s'y oppose, se sera laissé séduire par des propositions à sa bienséance, ou n'aura pas trouvé un assez grand avantage à prévenir ou renverser une injuste entreprise de la France. Cependant on dit que nos troupes ne sont chargées que de garder les places des Génois. Mais cette position défensive n'est qu'un leurre pour plâtrer et justifier les hostilités qui ne manqueront pas de s'ensuivre entre elles et les Corses. Que deviendra, dans ces conjonctures, le plan de lois que vous méditez ? Ne vous engagera-t-il pas vous-même à passer en Corse, et par quels périls, sous quels déguisements ? Solon contrefit le fou, Lycurgue versa beaucoup de

sang ; ces deux législateurs n'opérèrent qu'à ce prix le bonheur de leurs concitoyens. Encore une fois, seriez-vous fourbe et cruel pour chasser des tyrans et sauver un peuple ? Vous me direz que s'il y a de la cruauté, c'est à laisser l'innocent sous le couteau de l'assassin. Oui ; mais si vous les tuez tous les deux en voulant secourir l'un ? Le sage peut-il de sang-froid se jeter dans la fatale alternative, ou de laisser sa tête entre les mains des méchants, ou de ne leur épargner ce crime qu'au prix d'un autre ? S'il me fallait absolument égorger un scélérat ou un honnête homme, j'aurais bientôt choisi. Mais dans l'incertitude d'un succès légitime, dois-je courir les risques d'un mal moral ? Car c'en est un peut-être que le mensonge et ce labyrinthe d'actions équivoques où se précipitent délibérément ceux qui tentent de remuer et de changer le sort des États. Je ne crois point, avec l'auteur de *l'Esprit*[1], que la probité ne tire son essence et ses règles que de l'utilité publique, d'autant plus que c'est la placer dans une chose fort indéterminée et très-difficile à saisir ; l'utilité d'un peuple n'étant point celle des hommes en général, ni l'avantage présent celui de tous les temps. Il faut donc qu'un homme libre qui n'est point tenu par les lois de son pays à travailler pour un autre peuple, et qui ne s'y trouve porté que par un sentiment de zèle et de générosité pour le droit du meilleur contre celui du plus fort, examine, avant de s'y résoudre, si la révolution qu'il voudrait opérer doit être utile au genre humain ; si le système actuel des choses peut la favoriser ou l'empêcher ; si la mauvaise réussite n'empirera point la condition des malheureux qu'il s'agit de défendre ; si le succès est de nature à mériter qu'on sacrifie la génération présente d'un peuple à sa postérité. Quelle est la raison prédominante, mon cher Genevois, qui vous détermine à servir les Corses ? Si, comme je voudrais le croire, elle doit prévaloir sur toute autre considération, vous me trouverez tel, en tout temps, que je me suis offert à vous dans ma lettre numéro 4. Relisez de grâce, si vous l'avez encore, ces lignes où je vous prie de me montrer *l'occasion et*

1. « Helvétius. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

le lieu de rendre aux hommes un service important et durable, sans compromettre en rien la justice ni la vérité. A ce prix, vous pouvez compter sur moi, et je vous conjure de régler là-dessus tous les conseils dont votre estime et votre amitié voudront bien m'honorer. Je vous envoie, en attendant de vos nouvelles, un morceau de l'ouvrage de Cyrnéo sur les Corses[1]. C'est celui qui m'a paru d'abord le plus intéressant pour vous. Je l'ai copié, dans l'impossibilité de vous le faire parvenir autrement. Je continuerai d'en recueillir les meilleurs endroits les premiers, sauf à vous envoyer le reste ensuite. Marquez-moi si cette attention vous suffit. J'écris en petits caractères pour diminuer le port ainsi que le nombre de mes paquets. — Je vous annonçai, par ma dernière lettre, que M. l'abbé de Condillac était attaqué de la petite vérole ; il en a été près d'un jour à l'agonie, au point qu'on avait déjà commencé de tendre en deuil l'église où l'on devait l'enterrer. Mais il y a deux mois qu'il se promène. Je vous parle de sa maladie, parce qu'il y a montré la plus grande force d'âme. Dans les moments qu'il croyait les derniers de sa vie, il ne s'est occupé qu'à dicter une lettre vraiment philosophique pour le jeune prince qu'il instruit. Ensuite il a demandé qu'on le laissât mourir tranquillement. Sa fermeté stoïque est des plus exemplaires. Elle a fait beaucoup d'impression sur tous les esprits. Mais on y aspirerait inutilement avec un caractère sensible et différent du sien. Il a passé pour mort même à Parme, et des gens du peuple ont dit qu'il était allé dans l'autre monde, mais qu'il ne voulait pas dire ce qu'il y avait vu. Sa petite vérole, quoique de la pire espèce, ne lui a causé aucun fâcheux accident. Sa vue même, qu'il avait très-délicate, comme vous savez, n'en a point souffert. — Que je vous dise un mot de ma petite famille, puisque vous vous intéressez à son chef. Nous avons eu le malheur, cher ami, de ne pouvoir nourrir notre fille dans la maison paternelle. Sa mère manquait de lait : après avoir éprouvé de vives douleurs et bien des insomnies,

1. « Ce morceau, copié par Deleyre, ne s'est pas retrouvé parmi ses lettres. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

il ne lui est resté pour fruit de ses peines que du mal au sein. Vous parlerai-je du moment le plus cruel de ma vie, où j'ai vu ce pauvre enfant chercher sur une mamelle tarie et malade un lait qui ne s'y trouvait plus? La mère et moi ne sachant comment remédier à son besoin pressant au milieu de la nuit, nous souffrîmes durant une demi-heure toutes les angoisses du désespoir. Nous nous regardions en silence avec des yeux tantôt fixes et tantôt égarés qui ne pouvaient pleurer. Rappelez-vous, cher et tendre ami, le récit d'*Ugolino* dans le Dante. Je sentis toutes ces horreurs ; notre enfant gémissait, n'ayant plus la force de crier, et tournait de tous côtés une bouche ouverte pour teter. Je craignis un instant de le voir mourir dans mes bras, car nous nous l'arrachions tour à tour, sa mère et moi, pour diminuer, pour accroître, pour changer au moins notre supplice. Enfin on alla chercher une nourrice dans le voisinage, qui vint nous délivrer tous les trois des tourments de l'agonie. Il a fallu qu'après un mois de rudes épreuves, ma femme souffrît comme un nouveau déchirement d'entrailles pour se séparer de la fille qu'elle nourrissoit. J'ai vu couler ses larmes plus amères que les douleurs de l'enfantement. Mais elle se console par les soins qu'elle donne à l'éducation de son fils de ceux qu'elle n'a pu rendre à sa fille, et cette fonction maternelle, la plus importante peut-être, ou du moins la plus difficile à remplacer, supplée autant qu'il est possible à celle qui est la première de toutes dans l'ordre de la nature. — J'aurois bien d'autres choses à vous dire, mais il faudroit vous voir, et quand et comment le pourrai-je? Mon âme erre jour et nuit dans vos montagnes, elle se repose quelquefois sous votre toit. Si je me fusse trouvé libre à Paris, lors que vous en êtes parti, jamais cour d'Italie, ni peut-être ville de France, ne m'auroit donné des chaînes. Mais l'hymen a changé mes engagemens. Cependant je ne renonce point à toutes mes anciennes idées. Adieu, cher ami, vivez heureux et longtemps. Bien des complimens à M^elle^ Levasseur dont M. Boswell m'a donné des nouvelles.

N° 2462.

A Monsieur
Monsieur Moultou
Ministre du S^t^ Evangile
A Geneve[1].

A Motiers le 18 fev^r^. 1765.

Ce qui arrive ne me surprend point; je l'ai toujours prévu, et j'ai toujours dit qu'en pareil cas il falloit s'en tenir là. Au lieu de faire tout ce qu'on peut, il suffit de faire tout ce qu'on doit, et cela est fait. On ne sauroit aller plus loin sans exposer la patrie et le repos public, ce que le sage ne doit jamais. Quand il n'y a plus de liberté commune il reste une ressource : c'est de cultiver la liberté particuliére, c'est à dire la vertu. L'homme vertueux est toujours libre; car en faisant toujours son devoir il ne fait jamais que ce qu'il veut. Si la Bourgeoisie de Genève savoit remonter à ses principes[,] épurer ses gouts, prendre des moeurs plus sévéres, en livrant ces Messieurs à l'avilissement des leurs, elle leur deviendroit encore si respectable qu'avec leur morgue apparente ils trembleroient devant elle, et comme les jongleurs de toute espéce et leurs amis ne vivront pas toujours, tel changement de circonstances étrangéres pourroit les mettre à portée de faire éxaminer enfin par la justice ce que la seule force décide aujourdui.

Je vous prie de vouloir bien saluer Messieurs D[e Luc], de ma part et leur dire que je ne puis leur écrire. Comme cela n'est plus nécessaire ni utile, il n'est pas raisonable de l'exiger.

1. Transcrit le 4 décembre 1915 de l'orignal autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, rec. Moultou, fol. 96, 97. In-4° de 4 p., la 3^e^ blanche, l'adresse sur la 4^e^ ; faibles traces de cachet, chiffre postal 8^s^. Il semble que, dans l'adresse, J. J. a voulu dénaturer son écriture.

On ne doit pas m'envier le repos que je demande et je crois l'avoir assez payé.

Tachez de m'envoyer avant vôtre départ ce dont vous m'avez parlé[1] ; Non pour en faire à présent aucun usage ; mais pour prendre d'avance tous les arrangemens necessaires pour en faire usage un jour. J'aurois même autre chose et d'un genre plus agréable à vous proposer. Mais nous en parlerons à loisir. Je vous embrasse.

N° 2463.

[Au Prince de Wurtemberg][2].

Motiers, le 18 février 1765.

A l'arrivée de MM. de Schlieben et de Maltzan, je les reçus pour vous, prince ; ensuite je les gardai pour eux-mêmes, et j'achetai une journée agréable à leurs dépens. J'en ai si rarement de telles, qu'il est bien naturel que j'en profite ; et, sur les sentimens d'humanité que je leur connois, ils doivent être bien aises de me l'avoir donnée.

Ils sont attachés au vertueux prince Henri par des sentimens qui les honorent : pleins de tout ce qu'ils venoient de voir auprès de vous, ils ont versé dans mon coeur attristé un baume de vie et de consolation. Leurs discours y portoient un peu de ce feu qui brille encore dans de grandes ames ; et j'ai presque oublié mes misères en songeant de qui j'avois l'honneur d'être aimé.

En tout autre tems, je ne craindrois pas une brouillerie avec la princesse pour me ménager l'avantage d'un raccommodement ; mais, en vérité, je suis aujourd'hui si maussade, que n'ayant point mérité la querelle à peine osé-je espérer le

1. Ce doit être le morceau que Moultou avait écrit au sujet des affaires de Rousseau.

2. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

pardon. Dites-lui toutefois, je vous supplie, que l'amour paternel n'est pas exclusif comme l'amour conjugal ; qu'un coeur de père, sans se partager, se multiplie, et qu'ordinairement les cadets n'ont pas la plus mauvaise part. Mon Isabelle est l'aînée, et devoit être la seule ; mais sa soeur est bien ingrate d'oser me traiter de volage, elle qui d'abord m'a forcé de l'être, et qui me force à présent de ne l'être plus.

Si j'ai fait quelques vers dans ma jeunesse, comme ils ne valoient pas mieux que les vôtres, j'ai pris pour moi le conseil que je vous ai donné. *Les Benjamites*, ou *le Lévite d'Éphraïm*, est une espèce de petit poème, en prose, de sept à huit pages, qui n'a de mérite que d'avoir été fait pour me distraire quand je partis de Paris, et qui n'est digne en aucune manière de paroître aux yeux du héros qui daigne en parler.

N° 2464.

[Mme de Verdelin à Rousseau][1].

Paris, 19[2] février 1765.

J'ai reçu, mon cher voisin, les *Lettres de la Montagne*, dont je vous fais mille remerciemens. Sur le déchaînement des Génevois qui sont ici, je les avois jugées ; la lecture a confirmé mon opinion. Je ne suis pas étonnée qu'elles fassent grand bruit à Genève. On dit ici qu'on a fait déloger Voltaire et qu'on vous rappelle ; cette démarche seroit si fort à sa place et si honnête que j'ai peine à la croire ; notre siècle semble n'être pas fait pour cet événement. Je comprends tous les mouvemens que peuvent se donner des gens qui ont tort pour perdre un homme qui ose avoir raison. Ce qui m'effraye, c'est qu'il y a partout des gens intrigans et des prêtres fana-

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 526-528, et collationné sur l'original, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Et non pas 9, comme imprime Streckeisen-Moultou. (Le 19 février était un mardi.)

tiques. Il faut pourtant dire à la louange de ces derniers qu'ils n'ont eu aucune part à l'orage qu'on a élevé ici contre vous ; le troupeau encyclopédiste a remué seul et mis en mouvement les magistrats dont plusieurs pensent comme eux. Il est certain que ce n'est qu'à leur rumeur que les autres ont cru qu'il étoit malhonnête de se taire. Mais comment est-ce que ces fripons échauffent les têtes ? En assurant que vous ne croyez pas tout ce que vous dites. J'entendis ce propos-là il y a quelques jours d'un bel-esprit. « Monsieur, lui dis-je, il ne peut se plaindre de vous, vous le jugez d'après vos sentimens, mais souvent on se dissimule les raisons d'intérêt qui font nier ou affirmer. Il n'a pu se cacher que le parti qu'il prenoit ne seroit pas heureux. Il voyoit les gens qui ne croient pas en Dieu étayés d'amis et de protecteurs ; il savoit qu'il se feroit des ennemis, et des ennemis qui ne croient pas à l'autre vie sont bien dangereux pour celle-ci. » Une personne grave dit : « En vérité, Madame, on peut aimer ses amis, mais il ne faut pas épouser leurs erreurs. » J'assurai que je n'étais pas calviniste, que j'étois fâchée que vous le fussiez, et cela est vrai, mon voisin, non que j'admette l'impossibilité de faire son salut en écoutant la conscience ; mais en premier lieu l'établissement, les motifs de votre séparation à vous autres protestans m'ont toujours paru tenir plus à l'orgueil, à la licence, qu'à l'amour du bien, quoiqu'il en ait été le prétexte ; et puis je ne trouve pas raisonnable qu'on rejette un mystère lorsqu'on en admet un autre tout aussi difficile à résoudre. Je crois que cette liberté qu'on donne à la raison de les expliquer de telle ou telle manière est un abus de votre intelligence, une occasion de perdre en recherches vaines le temps que nous devons employer à pratiquer, et j'imagine que c'est une chose agréable à Dieu que la soumission de l'esprit ; elle est plus difficile qu'un acte d'humilité. Aussitôt que j'ai un peu raisonné avec moi-même, je me suis imposé la pénitence de ne pas discuter avec ma petite cervelle. Mon père ne m'a occupée qu'à calculer ce qui pouvoit regarder mon sexe et mon ménage. Vous croyez peut-être que mon confesseur m'a tourmentée sur ma manière de

penser ? Non, il me demandoit si je croyois, je répondis : « Je prie Dieu chaque jour que ma foi augmente, mais je ne suis pas assez téméraire pour faire des raisonnemens. » Il me dit : « Vous avez raison, soumettez-vous, mais examinez bien la morale ; écoutez votre conscience, et Dieu vous aidera. » Il y a plus d'un Vicaire savoyard. Une de mes inquiétudes, c'est que vous ne le retrouviez pas en Italie. Les mêmes gens qui vous persécutent à Motiers vous suivront dans ce climat plus heureux, et vous n'aurez pas la protection d'un grand prince pour vous garantir.

Faites bien vos réflexions, mon voisin, connoissez bien les gens à qui vous aurez affaire ; en assurant votre tranquillité, vous assurez celle de vos amis. Surtout fuyez les lieux où il y aura des beaux-esprits, ils craignent les bons et font tout pour s'en défaire. Nous causerons bien de tout cela ensemble en septembre, car il faut que je reste pendant mai et juin pour pouvoir vendre ma maison. Si elle l'étoit dans les deux mois prochains, j'avancerois mon voyage et je commencerois par vous, ainsi ce seroit dès la saison du rossignol. Je vous assure qu'il n'y a pas de pays qui ne me paroisse avec vous le plus heureux du monde. J'ai ouï dire beaucoup de bien de celui que vous habitez ; j'y trouverai quelqu'un pour qui j'ai une bien tendre estime, je pense avec tant de joie au jour qui me donnera le plaisir de l'embrasser ! Je fus hier chez M. Duchesne pour vous envoyer un essai d'une traduction d'Homère qui m'a fait plaisir ; je ne trouvai personne ; c'étoit lundi-gras. J'irai le jour des Cendres, et j'y joins un petit roman de Mademoiselle Leprince, qui a écrit le *Magasin des Enfans ;* vous aimez son style. Je n'ai pas osé le livrer à ma fille, j'ai peur que le goût de ces petits ouvrages ne nuise aux choses plus sérieuses ; je lui fais lire l'histoire ancienne, qui l'amuse assez, et l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Elle aime les descriptions, je compte bien tirer parti des voyages. Il me reste une chose plus utile que ça, c'est l'éducation de son caractère qui est bouillant ; il m'effraye beaucoup et rend mes jours assez tristes.

N° 2465.

MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MOTTIERS [1].
(Lettre de D. Roguin.)

Yverdon le 19 février 1765.

J'ay, mon bien cher Amy, des complim^ts sans nombre à vous faire de la part de M^r B. Tscharner, votre bon amy et adorat^r qui a passé un couple de jours chés M^r de Faugnes, sans avoir pû le voir chés luy à cause d'un gros rhume et de ma goute, qui me fait garder la chambre depuis trois mois, mais luy ayant envoyé mon neveu de Rolle p^r luy témoigner mon chagrin de ne pouvoir luy aller faire ma cour et marquer ma reconnais^ce de ses bontés prévenantes, il prit la peine de venir me voir et de m'assurer que son projet n'auroit pas manqué de réussir, si j'avois dit les raisons de sa lettre et celles de M^r le Baillif dans un placet, où j'aurois joint les obligations que je vous avois p^r les puissantes recommandations que vous m'aviés procuré dans le procés que j'ay poursuivi à Paris, où trois familles des plus acréditées dans Berne se trouvoyent intéressées, au lieu que dites en forme de conseil par M^r notre Baillif, cela a révolté le magistrat, qui a ordonné l'exécution sur le champ des ordres qu'il avoit receu, à cause des conseq^ces s'il étoit permis à chaque Baillif de les suspendre, quand il le jugeroit à propos, sur le fondement qu'il les trouveroit trop rigoureux, ou de ce qu'il seroit d'un avis contraire. Quoy qu'il en soit, M^r Tscharner me chargea de vous renouveller les sentim^ts que vos ouvrages et le peu de temps qu'il a eu le plaisir de vous voir luy ont

1. *INÉDIT.* Transcrit, le 30 juillet 1929, d'une copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original autographe, non signé et cacheté de cire rouge, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

inspiré p^r^ vous, et qu'il esperoit de votre amitié que vous voudriés bien luy acorder encore un jour, p^r^ une plus ample conversation ensemble, et M^rs^ les deux jeunes comtes de Mniseck, starostes âgés de 20 et 22 ans, seigneurs trés aimables et d'un mérite distingué avant leur départ de la Suisse, qui sera dans trois mois, m'assurant qu'ils seront eux trois seuls, mais sans me dire quand, qu'ils m'en préviendront en me demandant ma lettre de recommandation auprés de vous, mon cher, que je ne leur acorderay qu'autant que vous l'agrérés.

Vous devés être, mon bon amy, dans la nége jusques au col, puisque nous en avons dans la plaine un pied de hauteur, si vous n'aviés pas autant de feu que vous en avés, je craindrois qu'elle ne vous glaçast les sens, mais c'est ce qui n'est pas à craindre p^r^ un esprit aussi vif, sémillant que le vôtre.

M^r^ de Champvent a loué icy une maison à la Plaine, vis-à-vis la nôtre, c'est augmentation de bonne comp^ie^ j'ay oüi dire que son bon amy Moultou avoit jetté le froc aux orties en remettant sa cure. On dit que vous y avés bcp. de part, ce qui me fait beaucoup de plaisir.

M^r^ de Faugnes a chés luy les deux jeunes comtes Mniseck depuis 8 jours avec une carossée de jeunes gens de Neufchâtel depuis deux qui sont M^rs^ Peiroud, Chambrier, Montmoulin et Bosset qui sont venus pour un Bal qu'il donna lundy. Ils doivent s'en retourner demain avec la maison de Faugnes. C'est bien entretenir de balivernes un homme à qui les mom^ts^ sont si précieux, mais c'est p^r^ tâcher de l'amuser un moment de la folie des autres.

Toutes mes nièces fort enrhumées avec mes deux neveux, mesme trois, vous prient d'agréer leurs homages ; j'y joins les miens avec l'assurance de la plus inviolable tendresse.

N° 2466.

[Jacob Vernes à Rousseau][1].

(Réponse au n° 2455.)

Monsieur,

Je terminerois volontiers une correspondance qui n'est pas plus de mon goût que du vôtre, si vous ne m'aviez pas mis dans l'impossibilité de garder le silence. Le tour que vous avez pris, pour ne pas donner une déclaration, qui me paroissoit un simple acte de justice la plus étroite, & que par là même je ne croiois pas devoir exiger de vous, ce tour, dis-je, est, sans doute, susceptible d'un grand nombre d'explications; mais il en est une qui touche trop à mon honneur, pour que je ne doive pas vous demander de me déclarer positivement, si vous soupçonneriez encore que je sois l'auteur du Libelle, malgré le désaveu formel que je vous en ai fait publiquement ? Je n'ôse me livrer à cette interprétation, qui vous seroit plus injurieuse qu'à moi ; mais il suffit qu'elle soit possible ; pour que je ne doute pas de vôtre empressement à me dire si je dois l'éloigner absolument de vôtre pensée. C'est là tout ce que je vous demande, Monsieur ; ce sera, ensuite, à vous à juger, s'il vous convient de laisser à la phrase dont vous vous êtes servi, une apparence de faux-fuyant, ou de marquer nettement dans quel sens elle doit être entendue. Ce qu'il y a de certain, c'est que je ne crains point de vous voir sortir du nuage où vous semblez vous cacher.

J'ai l'honneur d'être &c. (*sic*)

Genève le 20 de Février 1765.

1. Transcrit de l'imprimé en 1765 [le 3 avril] par J. Vernes, *loc. cit.*, p. 17, 18. (La présente lettre y est intitulée : « Troisième Lettre de M. le Pasteur Vernes »).

N° 2467.

[Du Peyrou à Rousseau][1].

Neufchatel ce 21 fevrier 1765.

Je revins hier d'Yverdon, & c'est ce voyage monsieur qui m'a empêché de vous repeter plutot ce que j'avois chargé M^r Pury de vous dire. J'espére qu'il se sera acquitté de ma commission. A tout hazard je veux, Monsieur, vous dire moi-même combien je suis navré de vous voir trop sensible à des propos de commére & de caillette. Vous donnez trop d'importance à cés ames viles. A la bonne heure que vous renonciez au village de Motiers connu de tout temps pour l'Entrepot & le Bureau de toutes les noirceurs & de toutes les Bêtises qui se distribuent dans le pays. Mais que ce soit avec mépris, ou plutôt avec pitié que vous abandonniez ce séjour. — Si vôtre nouvelle patrie ne vous convient point pour y faire séjour, venez chez moi, & nous irons dans les environs faire nos découvertes pour vous trouver un logem^t qui vous convienne. J'ay de quoi vous loger, vous Monsieur, & Mad^le le Vasseur, en attendant que vous ayez trouvé un lieu à vôtre gré ! Vous n'aimez pas Cressier. Vous savez que vous pouvez disposer de ce que j'y posséde. Marquez-moi un mot sur vôtre résolution, & si vous voulez venir ici, ou aller ailleurs, souvenez vous, Monsieur, que j'ai des chevaux qui dépérissent faute d'exercice, & que la course que vous leur ferez faire m'épargnera les fraix de quelques breuvages, ou saignées. La saison n'est pas faite pour aller à pied, ou en char, et vous ne m'aimeriez guéres si vous ne vous ménagiez pas pour l'amour de moi, si ce n'est pour l'amour de vous-même.

J'ai passé quelques jours chez Mad^e de Faugnes, avec les

1. *INÉDIT*. Transcrit, le 21 mars 1929, de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié des lettres de Du Peyrou à Rousseau, n° 17, fol. 34 et 35. In-4° de 4 p. [P.-P. P.]

comtes de Mniszeck & M. Bertrand. Ce dernier m'a plusieurs fois parlé de vous, & s'il n'est pas vôtre ami, il ne doit pas avoir été content de moi. Si je n'avois été prévenû, je l'aurois crû trés fort vôtre partisan, mais s'il ne l'est pas réellement, il est Jésuite jusques au bout des ongles. Il reçut un billet avant hier dont il nous fit la lecture & par lequel on annonçoit la prohibition des Lettres de la Montagne par nôtre Magistrat. Je ne pûs m'empêcher, dans ce premier moment, & après quelques traits un peu vifs, de lui dire : Tenez, Monsieur, voulez-vous savoir comment tout cela affecte M^r^ Rousseau, écoutez. Là-dessus je lui fis la lecture de cet article de vôtre lettre où vous comparez ces tas de Magistrats &c. a des vers occupés à ronger vôtre cadavre. Le moment de l'application étoit heureux, & je ne voulûs point le laisser échapper. On a en effet prohibé les Lettres de la Montagne mardi passé, & le Crieur publicq, soit hazard, soit de dessein prémédité, a dit une fort bonne chose dans cette espèce de proclamation, en annonçant au publicq, que ce Livre étoit deffendû comme contenant des choses contraires à ce qui est reprehensible dans nôtre S^te^ Religion. Moi j'ay dit à M^r^ Bertrand que je regardois ce même Livre comme l'antidote de l'incrédulité, non pour les crédules, mais pour les vrais Croyants, & je pense le lui avoir prouvé puis qu'il a parû entrer dans mes idées, & n'y a rien objecté. — Vous savez sans doute, Monsieur, que c'est sur des démarches de la Classe que les quatre Ministraux ont agi. — Le Conseil d'Etat n'a rien voulu décider sur cette affaire. Il l'a renvoyée à la Cour. Je vous écris tout cela, Monsieur, parce que vous me dites avoir pris vôtre parti sur toutes ces niaiseries, & que je desire ardemment que vous vous affermissiez dans cette disposition bien aisée au fond, lorsque l'on peut dire comme vous, dans la sincérité de son âme, Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. — Adieu, Monsieur, je compte sur le prompt retour de M^r^ Pury qui sans doute pourra me donner de bonnes nouvelles de vôtre santé & de vôtre gaité.

N° 2468.

A M. [Foulquier, à Lausanne][1].

[21 février 1765].

Voici, Monsieur, une réponse que je vous supplie de vouloir bien faire passer à M. Pomaret ; sa lettre m'a rempli l'âme de consolation très douce au moment où j'en avois le plus grand besoin. Ménagez-moi, Monsieur, la continuation de ses bontés, et honorez-moi toujours des votres. Le parti que je prends de sortir tout à fait de la scène publique, me mettra plus en état dans la suite de cultiver en paix l'amitié des gens de bien.

N° 2469.

A M. Pomaret[2].

le 21 fev^r^ 1765.

Je ne vois rien de vous, Monsieur, qui ne me confirme dans les sentimens d'estime et de respect que je vous ai voués et la lettre dont vous m'avez honoré le 16 Janvier y ajoûte ceux de la reconnoissance. Vos bontés, Monsieur, sont une précieuse consolation pour moi dans mes miséres, et j'ai bien des raisons de vous savoir gré d'oser parler en faveur de la tolérance dont mes contemporains & nos frères mêmes sont si éloignés. Mon seul crime est de l'avoir préchée, & vous voyez com-

1. *INÉDIT*. Transcrit le 14 février 1905 de la minute autographe très raturée conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, ms. 22 [7888], fol 38^b^.

2. *INÉDIT*. Transcrit, le 14 février 1905 de la minute autographe, signée d'initiales, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, ms. 22 (7888), f. 38^b^.

ment je suis traité. Puissiez-vous, digne pasteur, être plus heureux que moi. Joignez l'exemple au précepte, tolérez mes erreurs, plaignez mes malheurs, accordez-moi vôtre bienveillance, je tâcherai de la mériter[1].

J. J. R.

N° 2470.

A Monsieur
Monsieur d'Ivernois
Negociant
A Geneve[2].

A Motiers le 22 fev^r. 1765.

Où êtes-vous, Monsieur, que faites-vous, comment vous portez-vous? Vôtre absence et vôtre long silence me tiennent en peine. C'est votre tour d'être paresseux, à la bonne heure; pourvu que je sache que vous vous portez-bien, et que Madame d'Ivernois que je supplie d'agréer mon respect, veuille bien m'en faire informer par un bulletin de deux lignes.

Le tour qu'ont pris vos affaires, Messieurs, et les miennes, la persuasion que la vérité ni la justice n'ont plus aucune autorité parmi les hommes, l'ardent desir de me ménager quelques momens de repos sur la fin de ma triste carriére, m'ont fait prendre l'irrévocable résolution de renoncer desormais à tout commerce avec le public, à toute correspondance hors de la plus absolue necessité, surtout à Genève, et de me

1. Après ce dernier mot, J.-J. avait écrit : « Quand je n'ai plus le droit de parler de la tolerance », qu'il a biffé.

2. Transcrit en février 1914 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (vol. relié, fol. 46, 47). In-4° de 4 p., la 3^e^ blanche, l'adresse sur la 4^e^, chiffre postal 8. Cacheté d'une oublie avec l'empreinte de la Iyre. Sur la page de l'adresse, d'Ivernois a écrit : « Rousseau le 22 fév. R. à Bord [eaux], le 6 mars, Rep. le 9 ».

ménager quelques douleurs de moins en ignorant tout ce qui se passe et à quoi je ne peux plus rien. Les bontés dont vous m'avez comblé, et l'avantage que j'ai de vous voir deux fois l'année, me feront pourtant faire pour vous, si vous l'agrées une exception, au moyen de laquelle j'aurai le plaisir d'avoir aussi de tems en tems, des nouvelles de nos amis, auxquels je ne cesserai assurément point de m'intéresser.

Votre aimable parente la jeune Madame Guyenet, après une couche assez heureuse est si mal depuis deux jours qu'il est à craindre que je ne la perde. Je dis *moi,* car surement de tout ce qui l'entoure rien ne lui est plus véritablement attaché que moi, et je le suis moins à cause de son esprit qui me paroit pourtant d'autant plus agréable qu'elle est moins pressée de le montrer, qu'à cause de son bon coeur et de sa vertu, qualités rares dans tous les pays du monde, et bien plus rares encore dans celui-ci.

Pour moi, mon cher Monsieur, je ne vous dis rien de ma situation particuliére : vous pouvez l'imaginer. Cependant depuis ma résolution je me sens l'ame beaucoup plus calme. Comme je m'attends à tout de la part des hommes et qu'ils m'ont déja fait à peu près du pis qu'ils pouvoient, je tâcherai de ne plus m'affliger que des maux reels ; c'est à dire de ceux que ma volonté peut faire ou de ceux que mon corps peut souffrir. Ces derniers me retiennent[1] actuellement dans des entraves que je tiens de vôtre charité, mais qui ne laissent pas d'être fort pénibles. J'attens avec empressement de vos nouvelles, et vous embrasse mon cher Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

1. J.-J. avait d'abord écrit « me tiennent » ; il a, après coup, ajouté « re » entre les deux mots.

N° 2471.

[Guy, pour Duchesne, à Rousseau][1].

A Paris le 23e fevrier 1765.

Monsieur,

Dans le moment, je reçois le manuscrit, trés bien conditionné; je me hâte de vous en faire part, pour vous tirer de l'inquiétude où vous pouvez être à ce sujet.

Maintenant j'attendrai la réponse à ma dernière, relativement à cette affaire.

Eh bien, quelle forme donnerons nous à cet ouvrage ? je serois fort d'avis de le faire en grand in-8°. J'ai déjà parcouru le manuscrit et je crois qu'il pourra faire deux bons volumes. Je ferai en sorte de le mettre dans une bonne imprimerie, avec de bon papier et beau caractère; l'édition me fera honneur, et étant de ce format il pourra aller à la suite des autres ouvrages faits in-8°.

Les planches seront gravées par un habile homme, qui a une teinture de la musique, et passablement d'études. Elles seront faites dans la même grandeur des (*sic*) manuscrits.

Je me souviens que vous me marquâtes que vous seriez bien aise que M. Clairaut fût censeur de l'ouvrage. Je n'en serai pas fâché non plus; ainsi ayez la bonté de vouloir bien lui écrire un mot à ce sujet. Adressez-moi votre lettre, je la lui porterai, et nous prendrons en conséquence des arrangemens pour le faire nommer à cet examen.

Je suis
Monsieur
Votre très humble et
trés ob. serviteur
Guy pr Duchene

1. *INÉDIT.* Transcrit en août 1907 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (Rec. Guy-Duchesne, fol. 66, 67)

Voila l'édition nouvelle des Contes de Marmontel qui vient de paroître. Elle est belle; je vous en fais relier un exemplaire et, dès qu'il sera prêt, je vous ferai un petit envoi.

N° 2472.

A Monsieur
Monsieur Jean Jaq^es^ Rousseau[1]
à Motiers dans la Comté de Neufchatel
par Pontarlier a Motiers[1].
(Lettre de Lenieps.)

Mon bon ami. Soit que j'eusse des dispositions à être malade, soit le chagrin que me cause la journée du 7^e^; j'ai été obligé de garder le lit plusieurs jours et de suspendre ma réponse à votre obligeante lettre du 10^e^. Je ne sors point encore et je reçois peu de monde, assez cependant pour savoir ce qui se passe au pays, pour lequel vous avez cru que j'avois quelque velleité de retour, quand j'en aurois, votre conseil seroit suivi; celle que j'ai et que je n'abandonne point est celle d'être libre pour vous aller voir. Quand j'appris la journée du 7, j'étois avec quelques Citoyens, qui à l'abord furent étonnés de m'entendre, mais qui à la fin se rangèrent de mon sentiment; votre lettre, qui vint après et que je leur communiquai, acheva leur détermination. Je leur prédis ce qui arriveroit de la lâcheté de cette démarche, et la suite les a convaincus. J'étois accablé de la fièvre quand on vint me lire la pièce déposée en Chancellerie, pièce vicieuse s'il en fut jamais et qui sans doute ne devra pas rester là, sans être relevée et

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (Recueil Le Nieps, fol. 49, 50). In-4° de 4 p., la 3^e^ blanche, l'adresse sur la 4^e^, avec le cachet armorié sur cire rouge, marques postales et chiffre postal 10

par les personnes qui y sont attaquées et par la Généralité des C. et B., s'il leur reste encore quelque penchant au bien. Mes amis ordinaires ne m'ont point écrit; je n'ai vu que des rapsodies du parti contraire. Mr. Ch.[1] m'est devenu suspect plus que jamais, et où étoient D.[2] et ses fils? Je suis obligé de vous en faire la question. O mon ami! après les services que vous avez rendus, être ainsi payé, il y auroit de quoi dépiter un Ange, si un Ange pouvoit exister, mais il n'est pas temps encore de prendre une résolution finale. Vous et d'autres avez indiqué le mal, il faut bien indiquer les remèdes, et ne point laisser périr le malade quoiqu'il semble le vouloir. Il faut être plus généreux que lui, sa crainte passera et sa faute peut être réparée. Cette Déclaration me paroît bien propre à réveiller sa sécurité : je me la ferai donner et je la ressasserai. Trouvez bon que nous en parlions encore, ou si votre résolution est bien prise, si vous ne voulez plus en entendre parler, je me rangerai sous vos étendarts quand vous me l'aurez dit, et j'aurai pour le moins autant d'éloignement que vous. Mais j'avouerai que j'aurois bien souhaité savoir de vous les remèdes comme de l'Auteur de la Réponse aux Lettres de la Campagne, en 316 pages, qui est sortie de bonnes mains et dont vous me procurerez un exemplaire, si la chose est en votre pouvoir.

On menace, on fait du bruit, on fait parler l'Inquisiteur, mais, mon ami, ce seront des cris impuissans, dont la crainte n'ira pas jusques à vous; ce sont des lieux communs, et on ne trouve pas aisément des gens qui se chargent d'assassinats, mais de calomnies et d'épouvantails. Si on n'a rien négligé en Hollande, croyez qu'ici on n'a rien oublié, mais l'on a trouvé des esprits plus éclairés. Le Sophiste ne s'est pas épargné, il se montre bien digne fils de son père. Parmi les citoyens j'en vois qui viennent de recevoir leur leçon et qui ne s'imaginent pas que je les comprenne; j'en vois d'autres qui savent penser, mais non agir, et je m'entretiens avec tous par l'utilité que j'en retire. L'Inquisiteur a, dit-on, vendu sa campagne de

1. Marc Chappuis.
2. De Luc.

St Jean[1], qu'il avoit achetée de Mr Mallet, à M. Tronchin, dans la crainte que dans une émeute on n'allât la piller. On ajoute qu'il est sur ses gardes à Fernex. Sans doute qu'il connoit tout ce qu'il mérite, mais très peu les Citoyens. Je crois que l'on lui prête ces choses, et je n'ignore pas non plus ce qu'il tient. M. Vernes vous a écrit honnêtement sur son désaveu, vous avez répondu sur le même ton, mais il n'a pas partout écrit de même, aussi n'est-il point lavé dans l'esprit de bien des gens, surtout ceux qui le connoissent et qui savent les choses du passé. Il ne se lavera pas d'avoir dit à M. Durade que vous étiez un homme pourri de vérole, et celui-ci de le dire à qui a voulu l'entendre, et cela m'est revenu de bon lieu. Il n'y a pas de doute que ce ne soit un Ministre qui a voulu se venger et ses confrères, et aujourd'hui ils font courir le bruit que c'est un tour de l'Inquisiteur, ce que je regarde de toute fausseté. On n'a pas flétri ce libelle, la tâche n'en sera que plus grande.

Quant aux Corses, je serois bien tenté de croire que le Chr de Malte étoit un envoyé de l'Inquisiteur, qui n'en a point tiré de fruit, et je me suis amusé de votre lettre à Isabelle[2] : elle m'a plu, en ce qu'elle marque votre tranquillité d'esprit et la joie qui y règne encore, et que je souhaite se perpétuer longtemps.

La gelée continue avec un beau soleil, on patine aux Thuilleries, et la rivière n'est pas prise. Vous avez dans MM. Romilly et Falavel des amis chauds et répandus, mais nos Chapelains leur sont opposés, je ne croyois pas ces gens-là si petits. J'ai fait demander à Mr Guy s'il n'avoit rien à vous faire dire ; sa réponse a été : non. Mlle Le Vasseur ne doit pas s'amuser d'entendre tant de tracasseries, mais elle est avec vous. Les amies de ma fille, surtout Mlle Bareton, sont empressées à me demander de vos nouvelles, elles y prennent autant de part que moi, et c'est beaucoup dire. Je vous ai loué de ne pas attiser le feu, mais quand vous auriez donné quelque ouver-

1. Les Délices.
2. Tome XII, nº 2431.

ture sur ce qu'il y avoit de mieux à faire dans les circonstances, peut-être auriez-vous fait un plus grand bien, non que je veuille remontrer à mon maître, mais parce que je voudrois bien que les choses fussent différentes de ce qu'elles sont, et me tromper dans les idées que je m'en fais. Il ne manque rien à votre gloire mais il manque à mon bonheur, ou de n'être pas plus rapproché de vous, ou d'avoir plus souvent de vos nouvelles. A Dieu, cher et bon ami, illustre camarade d'infélicités.

Ce 23e févr. 1765.

N° 2473.

[Aux frères J.-A. et G.-A. De Luc][1].

A Motiers-Travers le 24 fevr^r. 1765.

J'apprends, Messieurs, que vous êtes en peine des lettres que vous m'avez écrites. Je les ai toutes receues jusqu'à celle du 15 fév^r inclusivement. Je regarde vôtre situation comme décidée. Vous étes trop gens de bien pour pousser les choses à l'extrême et ne pas préférer la paix à la liberté. Vn peuple cesse d'être libre quand les loix ont perdu leur force ; mais la vertu ne perd jamais la sienne, et l'homme vertueux demeure libre toujours. Voila desormais, Messieurs, vôtre ressource ;

1. Transcrit le 24 février 1890 de l'original autographe signé, qui m'a été communiqué par M. Eugène Charavay et qui a passé en vente à Paris le 5 mars 1890. In-4° de 4 p., les 2e et 3e blanches. Sur la 4e, l'adresse, rédigée comme suit : « A Messieurs | Messieurs Garrigues | De Luc et Compe. | A Genève. » — La lettre s'adresse en réalité aux frères De Luc, personnellement. En donnant à sa suscription le caractère d'une adresse commerciale (Garrigues était associé de la banque), J.-J. a voulu sans doute que la lettre ne fût pas détournée. — La pièce a été signalée successivement, après la vente de 1890 : dans le n° 144 de la *Revue des Autographes* (avril 1892) ; dans la même revue, n° 218 (janvier 1899 ; et n° 244 (mars 1901). Elle avait figuré, en février 1845 dans la vente d'une « belle collection d'autographes provenant de MM. Lalande et autres ». [Th. D.]

elle est assez grande, assez belle pour vous consoler de tout ce que vous perdez comme citoyens.

Pour moi je prends le seul parti qui me reste, et je le prends irrévocablement. Puisqu'avec des intentions aussi pures, puisqu'avec tant d'amour pour la justice et pour la vérité je n'ai fait que du mal sur la terre, je n'en veux plus faire, et je me retire au-dedans de moi. Je ne veux plus entendre parler de Genève ni de ce qui s'y passe. Ici finit nôtre correspondance. Je vous aimerai toute ma vie, mais je ne vous écrirai plus. Embrassez pour moi vôtre pére ; je vous embrasse, Messieurs, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

Vous pouvez charger nôtre ami le voyageur de la disposition de ce qui est entre mes mains.

Je reçois à l'instant vôtre lettre du 22[1].

N° 2474.

A M. Jacob Vernes, à Genève[2].

(Projet de lettre, non envoyée.)

24 février 1765.

J'avais tâché, Monsieur, de vous marquer clairement ma pensée, sans employer de termes offensans ; mais vous voulez que je m'explique : je m'expliquerai donc.

A l'instant que je reçus le libelle, je vous en reconnus pour l'auteur. Mille raisons me confirmèrent dans ce sentiment ; une seule y auroit paru contraire, et vous l'avez détruite. Les

1. Ces deux P.-S. sont *INÉDITS*. (Le « voyageur » est d'Ivernois.)

2. Transcrit de l'imprimé en 1861 par Streckeisen, *Œuvres Inédites*, p. 419-421. J'ignore où se trouve l'original autographe de cette lettre, qui est restée à l'état de projet et que Rousseau n'a pas envoyée. A la réflexion, il l'a remplacée par une autre, beaucoup plus courte, écrite le même jour, et qui suit. [Th. D.]

rapports de cette pièce avec les discours que vous venez de tenir publiquement dans Genève achevèrent de me convaincre ; en faisant de cet écrit l'usage qui me parut convenable et en vous l'attribuant, je dis sur quoi je fondois cette assertion, et j'eus soin de la faire dépendre de votre propre déclaration.

En recevant cette déclaration, je fus frappé de voir que, traitant sans détour cette pièce d'infâme libelle, vous en parliez avec horreur ; il me sembloit difficile qu'un auteur parlât ainsi de son propre ouvrage. Ma persuasion fut ébranlée, et, dans ce doute naissant, je pris le parti que l'équité me suggérait : je fis supprimer l'édition, dont, quoi que vous en disiez, il s'étoit débité jusque-là très peu d'exemplaires. Je fis plus, j'écrivis en hâte à tous mes amis, et, les priant de répandre votre désaveu, je n'ajoutai rien qui laissât paraître l'opinion qui m'étoit restée.

Non content de cela, vous semblez exiger de ma part une déclaration précise que je ne dois et ne puis faire. Les deux lettres que vous m'avez écrites à cette fin ont si bien détruit l'effet de la première, que me voilà derechef très-persuadé que vous êtes l'auteur du libelle. Votre désaveu public, auquel vous donnez tant de poids, en a peu contre mes raisons, contre tant d'indices, et quiconque a pu publier sous l'anonyme une pareille pièce, a pu, quel qu'il soit, la déavouer. Je ne ferai donc pas la déclaration que vous demandez, parce que je ne veux pas mentir. Tout ce que je pourrai dire, et qui est déjà sous-entendu dans ma lettre au libraire, est qu'il seroit possible que vous ne fussiez pas l'auteur de la pièce ; que quelqu'un qui n'est pas plus votre ami que le mien peut avoir pris votre masque ; mais qu'il est bien étrange que, dans une ville comme Genève, on ait pu vous jouer un pareil tour sous vos yeux, sans que vous sachiez à qui vous en prendre. Mais je ne puis faire une pareille déclaration sans ajouter sur quoi ma persuasion se fonde, et peut-être mes raisons paroitront-elles de quelque poids. Voilà, Monsieur, tout ce que je puis dire ou plutôt répéter ; voyez si c'est là ce que vous voulez que je fasse.

Loin de chercher à vous trouver coupable, je désirerois de tout mon coeur pouvoir vous justifier dans mon esprit; si jamais j'en venois à bout, je vous ferois avec le plus grand plaisir une satisfaction si pleine, si publique et si franche, qu'assurément vous auriez lieu d'en être content, car je trouve un vrai plaisir à rendre mon estime à ceux qui la méritent, et je puis ajouter que je n'aurai jamais rien fait de meilleur coeur; mais, jusqu'à ce tems-là, ne vous attendez pas que je parle contre ma pensée; quoi qu'il arrive, je ne veux pas mentir.

N° 2475.

A Monsieur
Monsieur Vernes
Pasteur de Seligny
a Geneve[1].

A Môtiers le 24 fev^r. 1765.

La phrase dont vous me demandez l'explication, Monsieur, ne me paroit pas avoir deux sens. J'ai voulu dire, le plus clairement et le moins durement qu'il étoit possible, que, nonobstant un desaveu auquel je m'étois attendu, je ne pouvois attribuer qu'à vous seul l'écrit desavoué, ni par conséquent faire une déclaration qui, de ma part, seroit un mensonge. Si celle-ci n'est pas claire, ce n'est assurément pas ma faute, et je serois fort embarrassé de m'expliquer plus positivement.

Recevez, Monsieur, je vous supplie, mes trés humbles salutations.

J. J. Rousseau

1. Transcrit le 15 juin 1925 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque publique de Genève (ms. suppl. 1036, provenant de M^me Vernes d'Arlandes, f. 72). 4 p. petit in-4°, les 2^e et 3^e blanches, l'adresse sur la 4^e. Cachet à la devise, sur cire rouge. [P.-P. P.]

N° 2476.

A Madame Sandoz[1].

Ce Lundi 25. [février 1765].

L'admiration me tue et surtout de vôtre part. Ah Madame! un peu d'amitié et parmi tant d'affronts je serai le plus glorieux des êtres. Vôtre patrie[2] est injuste sans doute, mais avec le mal elle a produit le remede. Peut elle me faire quelque injustice que vôtre estime ne puisse reparer. La Lettre que vous m'avez envoyée est d'un homme d'Eglise[3]. C'est tout dire, et peut être trop, car il paroit assez moderé. Mais vu le traitement que je viens d'essuyer à l'instigation de ses confrères, j'attendois des réparations, et il en éxige[4]; vous voyez que nous sommes loin de compte. Conservez-moi vos bontés, Madame, elles me seront toujours precieuses et j'aspire au bonheur d'être à portée de les cultiver.

N° 2477.

A [M. de Chambrier, Pasteur à Auvernier][5].

[vers le 25 février 1765.]

J'attendois des réparations, Monsieur, et vous en exigez; nous sommes fort loin de compte. Je veux croire que vous

1. Transcrit le 3 octobre 1914 de la minute autographe non signée, adressée « à M^de Sandoz » conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, O-Z, fol. 45. Un annotateur ancien a complété la date en précisant le mois et le millésime : « février 1765 ».

2. M^me Sandoz était Hollandaise. Son mari était colonel au service de Hollande.

3. Cet « homme d'église » doit être le pasteur Rodolphe de Chambrier, à qui est adressé le n° suivant.

4. « éxige » remplace « demande », biffé.

5. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay. Le nom du destinataire

n'avez point concouru, dans les lieux où vous êtes, aux iniquités qui sont l'ouvrage de vos confrères ; mais il falloit, Monsieur, vous élever contre une manoeuvre si opposée à l'esprit du christianisme, et si déshonorante pour votre état. La lâcheté n'est pas moins répréhensible que la violence dans les ministres du Seigneur. Dans tous les pays du monde il est permis à l'innocent de défendre son innocence : dans le vôtre on l'en punit ; on fait plus, on ose employer la religion à cet usage. Si vous avez protesté contre cette profanation, vous êtes excepté dans mon livre, et je ne vous dois point de réparation : si vous n'avez pas protesté, vous êtes coupable de connivence, et je vous en dois encore moins.

Agréez, Monsieur, je vous supplie, mes salutations et mon respect.

N° 2478.

A M. [Meuron][2].

A Motiers le 25 fevr. 1765.

J'apprens, Monsieur, avec quelle bonté de coeur et avec quelle vigueur de courage vous avez avez pris la défense d'un pauvre opprimé. Poursuivi par la Classe, et defendu par vous, je puis bien dire comme Pompée :

Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni[2].

Toutefois je suis malheureux mais non pas vaincu. Mes persécuteurs, au contraire, ont tout fait pour ma gloire, puis-

est fourni par F. Berthoud, *J.-J. Rousseau au val de Travers*, p. 364. Rodolphe de Chambrier, [1707-1782], a été pasteur de Couvet en 1747, puis de Colombier et Auvernier en 1763. Il avait été précédemment « suffragant » à Cortaillod.

1. Transcrit en octobre 1906 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Samuel de Pury. In-4° de 4 p., les trois dernières blanches. Sans adresse : elle devait se trouver sur une enveloppe qui n'a pas été conservée.

2. Ce vers se trouve dans la *Pharsale* de Lucain. Racine en a tiré un effet comique dans la 3e scène du 3e acte des *Plaideurs*. [P.-P. P.]

que c'est par eux que j'ai pour protecteur le plus grand des Rois[1], pour pere le plus vertueux des hommes[2], et pour patron l'un des plus éclairés Magistrats[3].

J. J. Rousseau

N° 2479.

A Monsieur
Monsieur le Colonel de Pury
A Neufchatel[4].

25 fev^r. [1765].

Vôtre lettre, Monsieur, m'a pénétré jusqu'aux larmes. Que la bienveillance est une douce chose, et que ne donnerois-je pas pour avoir celle de tous les honnêtes gens ? Puissent mes nouveaux patriotes m'accorder la leur à vôtre exemple ! puisse le lieu de mon réfuge être aussi celui de mes attachemens ! Mon coeur est bon, il est ouvert à tout ce qui lui ressemble ; il n'a besoin, j'en suis trés sur, que d'être connu pour être aimé. Il reste, après la santé, trois biens qui rendent sa perte plus supportable ; la paix, la liberté, l'amitié. Tout cela, Monsieur, si je le trouve, me deviendra plus doux encore, lorsque j'en joüirai près de vous.

J. J. Rousseau

1. Le roi de Prusse.
2. Milord Maréchal.
3. M. Meuron, procureur-général à Neuchâtel.
4. Transcrit le 7 avril 1905 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Jean de Pury. In-8° de 4 p., les 2^e^ et 3^e^ blanches. L'adresse sur la 4^e^, chiffre postal, cachet de cire rouge, avec l'empreinte de la lyre.

N° 2480.

De Marianne.

(M^me^ de La Tour-de Franqueville à Rousseau.)

Le 25 février 1765.

Je suis bien touchée, cher Jean-Jacques, de ce que, malgré toutes vos peines, vous ayiez songé à me rassurer sur vos sentimens pour moi, avant d'avoir reçu ma seconde lettre. Cependant, ce qui traverse si opiniâtrement votre bonheur, ne sauroit augmenter le mien ; et j'aimerois bien mieux que cette marque de bonté, qui a assez de prix par elle-même, n'en tirât pas un si grand de la circonstance où vous vous trouvez.

Il y a longtemps que ma réserve me pèse, et que je souffre de la vôtre : ainsi, puisqu'enfin vous me traitez en amie, je vais vous parler à coeur ouvert.

Je respecte votre foiblesse, cher Jean-Jacques, mais je ne la conçois pas. En consacrant votre plume à la vérité, n'avez-vous pas dû préparer votre âme à la constance ? Vous, qui paroissez si bien connoître les hommes, comment avez-vous pu penser qu'ils accueilleroient celui qui condamne leurs moeurs par ses exemples, et foudroie leurs préjugés par ses écrits ? La route que vous avez prise ne devoit pas vous conduire au repos, mais à la célébrité ; vous n'avez pu l'ignorer : après avoir eu l'audace qu'il falloit pour l'atteindre à son plus haut degré, manqueriez-vous de la fermeté nécessaire pour supporter les adversités dont elle est accompagnée ; et ne seriez-vous pas aussi fort d'avoir publié *Emile,* devant

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, dans *Correspondance originale,* etc., t. II, p. 147-152.

vos ennemis, et devant vous-même, que devant Dieu ? C'est à ceux qui s'intéressent à vous, c'est à moi, et non pas à vous, à succomber sous les coups qu'on vous porte ; parce que ma sensibilité est à découvert, et que la vôtre doit être défendue par les vues supérieures qui ont enflammé votre génie. Aussi, je l'avoue, votre sort m'irrite contre votre zele : je voudrois que vous fussiez plus tranquille et moins illustre. Vous le savez, je chéris votre personne, et j'idolâtre vos talens. Avec tout cela, vous n'êtes point irréprochable à mes yeux : je vous trouve un tort essentiel, dont vos adversaires n'ont garde de vous charger, c'est celui d'être la cause des atrocités qu'on exerce envers vous. Il faudroit que vos derniers ouvrages produisissent plus de bien que vous ne pouvez en attendre, pour que les choses se retrouvassent dans l'équilibre où elles étoient avant qu'ils parussent. Ce qui vous concerne excepté, tout va à peu près comme tout alloit auparavant la publication d'*Emile* : la clarté que vous y jetez sur des matières qu'on n'est pas accoutumé à bien voir, éblouit plus de gens qu'elle n'en éclaire ; et presque tous ceux qu'elle attire, cessent d'apercevoir, non seulement l'objet éclairé, mais la lumière elle-même. A la vérité, quelques coeurs bien disposés recueillent les semences de vertu que vous répandez à pleines mains dans cet inestimable écrit : il n'est donc utile qu'à ceux qui auroient pu s'en passer ; et qu'est-ce que le bien qu'il leur fait, en comparaison de l'oppression d'un homme juste, et de la protection qu'elle assure à quiconque recherchera ses fautes, empoisonnera ses intentions, et flétrira son caractère ? Mon ami, il existe plus d'un V...[1], tous ne sont pas aussi maladroitement méchans que l'auteur du libelle ; et la vertu, presque toujours dénuée de secours étrangers, se doit le ménagement de ne pas lutter contre le vice. Voilà ma façon de penser sur tout ce qui se passe à votre égard depuis que je vous connois. A Dieu ne plaise qu'en vous la découvrant, je

1. Mme de la Tour-de Franqueville veut désigner Vernes, qu'elle croit l'auteur du *Sentiment des Citoyens*.

veuille porter atteinte à la satisfaction intérieure qui doit vous consoler de tout ; que je croye avoir ce pernicieux crédit sur vous, ou que je l'ambitionne ! Vous seriez trop malheureux, s'il vous venoit des doutes sur la bonté des raisons qui vous ont déterminé à combattre tant d'opinions reçues ; car, à moins de faire l'entier sacrifice de votre amour-propre, vous vous êtes ôté tout moyen de revenir sur vos pas. Croyez cependant, cher Jean-Jacques, que je suis toute prête à m'accuser d'injustice, quand l'opposition que la nature a pour la douleur me force à blâmer votre conduite ; et que les suites funestes qu'elle a eues, et qui en ont elles-mêmes de non moins cruelles, m'attachent toujours plus à vous. Je vous plains d'avoir éprouvé l'ingratitude de votre patrie ; et davantage encore, d'avoir été obligé d'exposer aux regards de toute l'Europe la tyrannie de ses magistrats et la mauvaise foi de ses ministres, après avoir été l'apologiste des uns et le panégiriste des autres ; mais sur-tout après avoir dit : *il faut se taire, et ne pas imiter le crime de Cham.* Adieu, très-cher Jean-Jacques ; je ne vous crois pas capable de me savoir mauvais gré de ma franchise : si vous l'étiez, il seroit bon de le savoir.

N° 2480 bis.

[Buttafoco à J. J. Rousseau][1].

Bastia, le 26 février 1765.

Je suis dans la plus grande inquiètude, Monsieur, sur votre silence : la façon honnête avec laquelle vous avez répondu à

1. Transcrit de l'imprimé en 1798 par Ch. Pougens, dans *Lettres originales de J. J. Rousseau à M^me^ de [Créqui]... ; à M^me^ la maréchale de Luxembourg,* etc., p. 146-148.

mes lettres, l'intérêt que vous prenez à notre situation, et, plus que tout cela encore, votre amour pour le bien de la Société, me faisoient espérer de recevoir de vos nouvelles; je ne puis imaginer la raison qui m'en prive. Je m'examine, et n'ai assurément aucun reproche à me faire; ainsi, Monsieur, je vous demande en grâce de me tirer d'inquiétude : je serois assurément fâché que vous eussiez changé d'avis sur le travail qui nous concerne; mais je serois inconsolable si j'avois à me reprocher de vous y avoir porté. Je n'ai confié qu'à des amis sûrs mes lettres et les vôtres; ainsi je suis bien assuré que les nouvelles qui se sont répandues dans le public sur vous et sur la Corse, ne parlent d'eux, ni de moi : je les ai communiquées à M. Paoli; il est plein d'estime et de reconnoissance pour vous. Depuis l'arrivée des troupes françoises, il a été continuellement en tournée : le voilà de retour de l'autre partie des monts, où sa présence a rétabli le bon ordre, que des émissaires de la République cherchoient à déranger : ils s'étoient flattés que les troupes françoises leur en auroient facilité des moyens; mais celles-ci ayant déclaré que l'intention du roi n'étoit pas de susciter des troubles dans la nation, mais au contraire de contribuer au maintien de l'ordre et de l'union générale, les bras sont tombés aux séditieux, qui se sont désistés de leurs chimériques projets.

Je vous priois, Monsieur, dans ma lettre du 10 novembre, de Fontainebleau, d'adresser vos lettres à M. le comte de Marbeuf à Bastia; je n'avois alors personne qui pût me les faire parvenir : mais à présent vous pouvez les envoyer à mon adresse. Je fis passer à celle de M. Boy de la Tour un paquet qui doit vous être parvenu, ainsi qu'un autre qu'on doit vous avoir envoyé de Perpignan; je tâcherai de rassembler tout ce qui aura rapport à notre objet, pour vous le faire tenir.

Je me flatte, Monsieur, que vous voudrez bien me répondre et me tirer de la perplexité où je suis : il me seroit dur de devoir renoncer à recevoir de vos nouvelles par rapport à ma nation, laquelle je voudrois servir en la mettant à même de vous avoir des obligations. Au surplus, quelque chose qui

arrive, rien ne pourra jamais altérer l'estime et l'attachement sincère que je fais gloire d'avoir pour vous.

Je suis de tout mon coeur, Monsieur, votre très-humble, etc.

BUTTAFOCO[1]

N° 2481.

[LE PRINCE DE WURTEMBERG À ROUSSEAU][2].

Monrion, 27 février 1765.

M. Vernes ayant appris que vous m'avez fait part dans une de vos lettres qu'il désavouoit avec horreur le libelle que vous lui aviez adjugé, a chargé une personne, à Lausanne, de m'engager à lui faire parvenir cet article de votre lettre qui le regarde. Je ne m'y suis point encore prêté, premiérement parce que je ne suis pas en droit de disposer de vos lettres, et secondement parce que je ne me soucie pas de me mêler des affaires de M. Vernes. Cependant je ferai tout ce que vous me prescrirez, et je me flatte que vous ne doutez pas que mon amitié pour vous ne l'emporte de beaucoup sur cette légére répugnance. Si toutefois, seigneur, vous pouviez détourner de moi le calice d'amertume, vous me feriez plaisir ; sinon je le boirai, et cela aussi avec plaisir, parce que je me livrerai toujours avec empressement et joie à tout ce qui pourra vous être utile.

Parmi les Suisses si indignement proscrits de la France, il s'en trouve plusieurs qui sont nés à Paris, et qui n'en étoient jamais sortis. L'un d'eux, touché des bons traitemens

1. Pougens imprime par erreur : « Butta-Fuoco ».

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 200-202.

qu'on leur faisoit dans les Etats de Berne, s'étendit en longs remercimens vis-à-vis de l'officier qui faisoit les honneurs, et le pria de ne pas oublier, quand il seroit de retour chez lui, de faire ses complimens à M. le Canton. Voilà ce qu'a dit un Suisse parisien. Je voulois vous conter une autre anecdote, mais je reçois une lettre de M. le prince Henri, je l'ouvre et vous quitte pour un moment.

Je viens de la lire, et voilà ce que me dit un véritable héros, un véritable ami de la vertu, de l'humanité et de mon cher Rousseau ; écoutez :

« Si dans les ouvrages de M. Rousseau je n'eusse trouvé que la candeur est répandue dans tous ses principes, je ne l'estimerois pas. Les égaremens d'un homme comme lui (si tant il y a qu'il puisse se tromper) sont pourtant respectables. La plupart des hommes qui ont traité les matières abstraites, et qui après ont examiné la religion révélée et naturelle, ont toujours été guidés par la vanité d'établir des opinions neuves ; l'amour-propre les conduit, mais non pas l'amour de l'humanité. Ils ne sont pas intérieurement si convaincus de leurs principes qu'ils voudroient bien le paroître, et le désir d'établir une doctrine est souvent l'objet de leurs travaux. Dans cette généralité que j'établis, on peut faire des exceptions, mais certes pas en faveur des auteurs de notre temps. Mais Rousseau, l'unique Rousseau ne dit que ce qu'il pense. Il ne trompe personne. Il s'éclaire et répand la lumière autour de lui. L'erreur étant l'apanage de l'humanité, il peut lui arriver de s'être trompé, soit dans des détails, ou dans quelque assertion trop hasardée ; mais, certain qu'il pensoit ce qu'il écrivoit, il m'est toujours respectable, et s'il pouvoit trouver une évidence contraire à quelque principe qu'il a établi, j'ai si haute opinion de son coeur, que je suis persuadé et convaincu qu'il acquiesceroit d'abord à l'opinion la plus fondée sur la vérité. »

Voilà ce qui vous regarde, mon bon ami, mais écoutez un

peu ce qui me concerne, et puis nous verrons comment vous vous tirerez de la cruauté avec laquelle vous avez frisé La Chablière sans daigner vous y arrêter ; mais laissez-moi faire, j'irai vous relancer à Motiers, et je m'y dédommagerai de tous les momens que vous m'avez dérobés.

« Mais je me laisse entraîner, mon cher prince, à vous parler au sujet d'une personne que je ne connois que par ses ouvrages et que vous avez l'agrément de voir tant qu'il vous plaît. Je me réjouis de ce que vous avez ce bonheur-là. Il n'en est pas de plus grand que la société d'un homme respectable, et vous pouvez juger combien sensiblement je vous aime, puisque je sens le prix du bonheur que vous avez. C'est un sentiment que l'amitié conservera toujours dans mon coeur pour vous. »

Que dirai-je après cela à M. le prince Henri ? que je ne vous ai pas vu ? Mais pourquoi ? parce que je suis époux et père. Cependant j'aurai ce printemps le bonheur de voir Rousseau ; oui, je vous verrai avec amour et avec respect.

Cette lettre de M. le prince Henri en mérite bien une de votre part. Vos âmes sont déjà unies parce qu'elles sont honnêtes et belles, et vous me combleriez d'aise, si vous me chargiez de faire parvenir à cet homme illustre la lettre que je souhaite que vous lui écriviez. Adieu, mon cher maître, je vous aime et vous embrasse de tout mon coeur et vous prie de me faire goûter, quand j'aurai le bonheur d'être chez vous, de l'excellente créme des montagnes que nous grimperons ensemble.

N° 2482.

A M. [Paul Chappuis, à Genève][1].

[28 février 1765.]

J'ai lu, Monsieur, avec plaisir la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 20 de ce mois ; mais résolu de ne plus m'occuper des matiéres dont elle traite et de chercher à tout prix le repos après lequel je soupire, et dont j'ai si grand besoin dans mon état, je vous prie de trouver bon que je n'entre avec vous dans aucune discussion sur ce qui se passe dans votre ville. Je ne m'en suis que trop occupé ; je n'ai que trop ardemment desiré de vous voir heureux, libres, soumis aux loix, gouvernés par des Magistrats équitables et sages. Il est tems de ramener à moi-même tant de soins perdus pour le bonheur d'autrui. Ne m'enviez pas, je vous supplie, cette paix si précieuse et que je cherche avec tant d'ardeur ; je la paye assez cher pour avoir le droit d'y prétendre. Je n'oublierai point, Monsieur, les sentimens de bienveillance que vous m'avez témoignés, et je vous prie de compter dans tous les tems sur la mienne.

Rou.

1. *INÉDIT.* Transcrit de la minute autographe, signée « Rou. », écrite à la suite d'une lettre de Paul Chappuis du 20 février 1765, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel (7907). La date est donnée dans la réponse de Paul Chappuis du 3 avril, conservée à la même Bibliothèque. [Th. D.]

N° 2483.

A M. Daniel Roguin[1].

(Réponse aux nos 2453 et 2465.)

A Motiers le 28 févr. 1765.

Je crois, cher Papa, que vous connoissez assés mon état dans cette saison et ma situation dans ce moment, pour me pardonner quelque inexactitude à vous écrire. Puisque toute occupation agréable m'est interdite, vous pouvez bien croire qu'on ne me laisse pas celle-là.

J'apprends avec autant de chagrin que de surprise que vôtre goutte vous fait garder la chambre depuis trois mois. Sur vôtre silence a cet égard, je vous en croyois quitte pour cette année, et j'en avois même écrit sur ce ton-là à Made Boy de la Tour. Je suis bien tristement desabusé, et le rhume encore au pardessus ! En voilà beaucoup, cher Papa ; mais la saison dont nous approchons me console un peu et me fait espérer que vous serez bientôt délivré de vôtre prison. La mienne dure depuis quatre mois et demi, sans que j'aye mis le pied dans la rue, si ce n'est la semaine dernière que je sortis un moment pour aller voir un malade, visitte dont je me suis fort mal trouvé.

Bien des remercimens à Mesdemoiselles vos Niéces de la réprimande que vous avez pris la peine de m'addresser de leur part[2]. J'en ferai mon profit, je vous jure, et celui qui me verra reprendre la plume peut m'assommer tout à son aise sans que je m'avise de regimber. Je prendrai cependant la liberté de leur dire que, loin de chercher la fumée, je voulois au contraire éviter le feu. Si, lorsque l'on tâche de deffendre son honneur sa liberté sa vie, elles appellent cela être Philosophe, je

1. Transcrit de la minute autographe, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, dans le dossier 7901. Cette lettre a été imprimée en 1861 par Streckeisen-Moultou (*Œuvres inédites*, p. 421-423).

2. *Cf.* p. 2, dernier alinéa, et n° 2506, 2e et 3e alinéas.

suis Philosophe, il est vrai, comme bien d'autres ; et vous-même tout grave et posé comme vous l'êtes, si vous sentiez les tisons d'aussi près, vous seriez peut-être aussi Philosophe, c'est-à-dire aussi sémillant que vous me trouvez. Mais les Dames mettent leur gloire à n'avoir pas grand'pitié des miserables ; faites pour nous tenir dans leurs fers, elles lancent des feux et des flammes, trouvent mauvais qu'on refuse d'être brulé, n'aprouvent pas que nous osions vouloir être libres, et quelque petite prise de corps ne leur paroit pas valoir tant qu'on s'en deffende.

Il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce que vous a marqué M. Boucquet sur une prétendue Edition de mon Livre faite à Paris avec des cartons. Il ne s'y en débite point d'autre que la mienne, et il n'y a point d'autres cartons que ceux que j'ai fait faire moi-même à Amsterdam pour corriger de grosses fautes que je n'ai pu voir qu'après coup : ces cartons sont à tous les exemplaires sans exception, et ceux qui se débitent à Paris sont exactement semblables au vôtre, ni plus ni moins. Ce bruit est une petite ruse de ces Messieurs, mais elles n'en sont pas moins débitées. Je sais depuis longtems que ces Messieurs du Pays de Vaud ne peuvent pardonner à la Bourgeoisie de Genève d'oser deffendre un reste de liberté qu'ils n'ont plus. Ils sont comme le renard [1] à qui l'on avoit coupé la queue, et qui vouloit qu'on la coupât à tous les renards. Pour moi, malgré leur colère, et n'en déplaise à Mesdemoiselles vos Niéces, je veux tacher de conserver la mienne jusqu'à la fin [2].

Vous savez, trés cher Papa, avec quel empressement je reçois tout ce qui se renomme de vous. Ainsi, MM. de Mnisseck en feroient une épreuve assurée quand leur propre mérite ne leur serviroit pas de passe-port. La reconnoissance que je dois à M. Tscharner et l'estime qui lui est due par tout le monde sont encore des titres que je n'oublierai pas en le recevant. Quoiqu'à ne vous rien dissimuler, je trouve que ces Messieurs

1. La Fontaine, « Le Renard ayant la queue coupée ». (*Fables*, V, 5)
2. *Cf.* nº 2506, 4e alinéa.

ressemblent un peu aux moines qui, séparément, sont les meilleurs du monde, et tous ensemble ne valent pas le Diable.

Bon jour, Papa; mes hommages à tout ce qui vous appartient.

On m'apprend à l'instant que Mad^e. Boy de la Tour a été malade. J'en suis en peine. Si vous avez de ses nouvelles, je vous prie instamment de m'en donner.

N° 2484.

[J. Vernes à Rousseau][1].

Monsieur,

La lumiére n'est assurément pas plus claire que l'explication que vous me donnez. Si c'est par ménagement que vous aviez emploié la phrase équivoque de vôtre précédente Lettre, c'est par la même raison que j'avois écarté le sens dans lequel vous me déclarez qu'elle doit être prise. Il reste, à présent, d'autres ténèbres, que vous pouvez, seul, dissiper. Si, comme il paroit par vôtre derniére Lettre, vous étiez fermement résolu de me croire l'auteur du Libelle; si vous entreteniez au dedans de vous cette persuasion avec une sorte de complaisance, pourquoi m'aviez-vous invité, vous même, à *reconnoitre hautement cette piéce, ou à la désavouer*? Pourquoi aviez-vous laissé croire qu'il étoit possible que vous fussiez dans l'erreur à cet égard? Pourquoi aviez-vous dit, *Si je me trompe, il ne faut qu'attendre pour s'en éclaircir*? Pourquoi aviez-vous ajouté, que lorsque j'aurois parlé, *le Public sauroit à quoi s'en tenir*? Tout cela n'étoit-il qu'un jeu de vôtre part? Ou bien, auriez-vous été capable de former le noir projet d'ajou-

1. Transcrit le 22 août 1927 de l'imprimé en 1765 [3 avril] par J. Vernes, *loc. cit.*, p. 20-23. (La présente lettre y est intitulée : « Quatrième Lettre de M. le Pasteur Vernes ».)

ter une nouvelle injure à celle que vous n'aviez pas craint de me faire par une odieuse imputation ? C'est à regret, Monsieur, que je me livre à une conjecture qui vous déshonoreroit, si elle étoit fondée ; je ne me résoudrai jamais à penser mal de vous, qu'autant que vous m'y forcerez vous-même. Ce n'est pas tout. Si mon désaveu n'a fait sur vous aucune impression, pourquoi donc avez-vous ordonné au Libraire de Paris de supprimer vôtre Edition du Libelle ? Pourquoi, comme je l'ai sçu de bonne part, avez vous écrit à un homme d'un rang distingué, *qu'ayant été mieux instruit, vous ne m'attribuiez plus cette piéce*[1] ? Je vous le demande ; est-il possible de vous trouver, en cela, d'accord avec vous-même ? Si de nouvelles raisons, plus décisives que celle que vous avoit fournie mon prétendu *stile pastoral*, qui est la seule que vous aiez alleguée, & dont le ridicule vous auroit frappé, sans son air de sarcasme qui a pu vous séduire, si, dis-je, de nouvelles raisons, ont arrêté ces premiers mouvemens de justice, que la droiture naturelle de vôtre coeur avoit fait naître, pourquoi ne m'exposez-vous pas ces raisons, avec cette franchise & cette candeur qu'annonce en vous vôtre belle dévise, *Vitam impendere vero* ? Ce silence ne donnera-t-il pas lieu de croire, qu'il est des cas où vous aimez à mettre un bandeau sur vos yeux ; où la découverte de la vérité couteroit trop à certain sentiment, souvent plus fort que l'amour que l'on a pour elle ? Voyez donc, Monsieur, quel est le parti qu'il vous convient de prendre. Pour moi, loin de redouter l'exposition des motifs qui vous empêchent de vous rendre à mon désaveu, je suis trés curieux de les apprendre, ne pouvant pas en imaginer un seul. Je vous demande de vous expliquer, à cet égard, avec toute la clarté possible, & sans aucun ménagement ; tant je suis convaincu, que vous ne ferez, par-là, que confirmer le jugement de toutes les personnes dont je suis connu, qui dirent, en lisant ma prémière Lettre, que *j'aurois dû me taire sur une imputation qui tomboit d'elle-même, & ne pouvoit faire tort*

1. *Cf.* nº 2481, 1er alinéa.

qu'à son auteur. Je reçois bien volontiers, Monsieur, vos salutations, & je vous prie d'agréer les miennes.

Celigny, le 1. de Mars 1765.

[En publiant (le 3 avril) sa correspondance avec Rousseau au sujet du *Sentiment des Citoyens*, Vernes fait suivre la présente lettre, qui termine le recueil, des lignes suivantes : « Monsieur *Rousseau* « n'a pas cru, sans doute, qu'il lui convînt de répondre à cette der- « nière Lettre ; il n'est pas difficile d'en imaginer la raison. Je ne « caractérise point son procédé à mon égard ; mais qu'il me soit « permis d'ajouter un mot. Lorsque Mr. *Rousseau*, dans une Lettre « qui parut, il y a quelques jours,[1] a désavoué l'ouvrage intitulé, *Des* « *Princes*, a-t-il pensé avoir acquis le droit d'être crû sur sa parole, « en refusant aux autres la justice qu'il demande pour lui-même ? »

N° 2485.

A Monsieur
Monsieur Rousseau

à Motiers dans la Comté de Neufchatel par Pontarlier
à Môtiers[2].

(Lettre de Lenieps.)

2e Mars 1765.

Mon bon ami. Je n'avois pas vu la Rapsodie du Conseil quand je vous écrivis, mais malheureusement les Représentations des C. et B.[3], qui auroient dû se borner là, et non à tout ce qui a précédé les quatre articles, et encore le 4ème ne devoit il pas y entrer : c'est une bagatelle et un aliment que l'on fournit pour occasionner des longueurs. La Rapsodie est pleine de grands mots, et toute de contre-sens. J'ignore ce que

1. *Cf.* n° 2519, du 14 mars.

2. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchatel, rec. Lenieps, fol. 51, 52. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e, cachet armorié sur cire rouge, marques postales et chiffre postal 10.

3. Citoyens et Bourgeois.

feront les Citoyens, mais en mon particulier j'obligerois les Auteurs à une rétractation manifeste, ou à voir cette pièce soumise à l'examen du Conseil Général pour ordonner de la peine.

Ce n'est pas le tout que d'imputer. Il faut des preuves. Où sont-elles ?

Les Citoyens doivent-ils permettre que l'on déshonore, par des calomnies, des livres où leurs droits sont si bien exposés et la vérité si clairement établie ? Le P. C.[1] dit qu'il ne les a pas flétris, parce que la peine ne seroit pas proportionnée au délit, au lieu de dire que s'il eût entrepris de le faire, on s'y seroit opposé. C'est ainsi qu'en la suite, en parlant de la mission des Ministres il dit tout ce qui n'est pas, et tout ce qui est, savoir que l'objet du message ou de la députation étoit d'exhorter et prier le P. C. à entendre les Représentations faites et à rendre le calme à l'Etat.

C'est dans ces momens de troubles (qui sont grossis) que le P. C. étoit appelé à délibérer ; pour prouver contre en deux mots, que l'on se rappelle combien il y a que les premières représentations ont été faites et données.

C'est dans ces circonstances qu'il invite paternellement les enfans de la Patrie. Voilà une belle paternité, et sous ces mots doucereux d'*enfans de la Patrie*, qui ne voit le change que l'on voudroit faire prendre ? Les Conseillers ne sont point les Pères de la Patrie ; ils sont nuls pour les Citoyens, qui ne les ont point élus, et les enfans dont ils parlent sont leurs maîtres, dès qu'ils sont assemblés, et, hors de là, leurs égaux.

C'est pour ces maîtres que la complaisance du P. C. ne sera jamais bornée à les entendre. Cela est admirable, et vous, citoyens ! vous n'ouvrez pas les yeux ? Vous n'entendez pas le langage des nouveaux maîtres par votre foiblesse, *la complaisance* ! Réveillez-vous et faites rentrer cette Déclaration dans le centre d'où elle est sortie.

N'auriez-vous pas cru, mon ami, qu'après la démarche du 7, que le 8 on auroit fait droit aux représentations, au lieu de

1. Petit Conseil.

cet écrit qui les deshonore ? Vous n'y êtes pas encore, on veut lasser votre patience et ne vous rien accorder. On veut tenir ferme sur le pouvoir négatif, et Tronchin le P^r G^l [1], ami du Grand Inquisiteur [2], soutient ce système : Il ne faut rien accorder, nous sommes les maîtres, il en étoit temps. J'ai gagné bien des gens dans la Bourgeoisie, nous avons la Garnison, les manoeuvres, la meilleure partie des Habitans. Qui bougera ? Et si quelcun bouge, des exemples sur le champ ; tout sera dit. Il ne se cache plus et il n'a pas déjà bu de l'eau : c'eût été la récompense que nos pères lui auroient décernée et personne seulement ne requiert contre lui. Vous, mon ami, et l'Auteur de la Réponse, vous avez savamment indiqué les vices du Gouvernement. On doit attendre de vous les remèdes. Après quoi quittez la plume, et si vous n'êtes pas couronné, oubliez les ingrats à qui vous avez eu à faire, mais jusques là, servez les et soyez généreux jusques au bout.

Je vous ai tracé, dans le mémoire que vous avez reçu, ce que je voyois, j'ai continué de le faire dans mes lettres, celle-ci y mettra fin. Je dis donc qu'il faut statuer. Que s'il faut prendre les Sindics dans le P. C., que quand les C. et B. en feront sauter un ou plusieurs, qu'ils soient du moment même exclus des Conseil des 25 [3] et des 200 :

Que nulle personne dans l'Etat ne puisse porter le manteau, le rabat et la perruque carrée que les personnes élues par le Conseil Général ;

Que l'on fasse revivre l'ancienne loi de prendre deux Sindics dans le bas ; ce sera le moyen de les rendre populaires et réservés par l'intêret attaché à leur famille, et rompra l'association du haut ;

Qu'à l'égard du Proc. Gén. que sa charge soit pour six ans, avec gages honnêtes, et qu'à l'expiration il reste conseil de la Bourgeoisie, sans pouvoir être appelé à aucun autre grade, et

1. Procureur général.
2. Voltaire.
3. Les 25, c'est le Petit Conseil ; les 200, c'est le Grand Conseil. On disait aussi : *le* 25, *le* 200.

ses gages continués. Qu'il soit pris, autant que faire se pourra, parmi les capables, et le moins allié des familles du haut, et que tous les mois il ait droit de siéger au 200 et de requérir pour le bien de la Communauté ;

Que le P. C. n'entre point en 200 sur une cause jugée, Qu'il n'y ait que les Sindics pour le présider. Il n'y a nulle justice qui les autorise à juger deux fois, et entraîner le Tribunal d'appel par leurs opinions ; Quand il s'élèvera quelque différend contre le P. C. et le 200, qui par cela même regardera le bien de l'Etat et le maintien de la liberté, ils deviennent parties et ne peuvent rester juges dans leur propre cause : l'affaire devra donc être portée au Conseil Général ;

Qu'il soit dit, à l'égard des impôts, qu'aucun ne subsistera au delà de deux ans, sans en demander la continuation au Conseil Général ; Que les Halles soient remises en ferme, et qu'aucun membre du 25 ni du 200 ne puissent y avoir intêret ni directement ni indirectement sous des peines graves, et qu'à l'égard de la boucherie, on en change la marche, qui est vicieuse et très vicieuse ;

Qu'aucun emploi de lucre ne puisse être donné aux membres des 25 et des 200, attendu qu'ils ont assez à faire pour administrer la justice et qu'ils soient affectés aux pauvres Citoyens en donnant caution.

Expliquez-moi, je vous prie, ce qu'il faut entendre par le mot légitimement assemblé. Cela est nécessaire pour bien des Gens.

Si jamais on en vient à former un plan de réforme nécessaire, que l'on n'oublie pas ce qui regarde les personnes injustement condamnées et leur rétablissement, afin de donner de l'encouragement à de nouveaux défenseurs et de faire cesser les plaintes.

Si j'erre, redressez-moi, il vous sera aisé. Je ne veux qu'être éclairé et bien faire, et mériter comme vous de mes concitoyens, ou les abandonner avec vous.

Le Ministre La Broüe, qui fait des miracles dans son auditoire en faisant suer les gens au fort de l'hiver, a achevé de

se faire moquer de lui, en se mettant sous presse pour défendre son collègue, Mr Vernes, et joignant à sa lettre celle de Mr Vernes et la vôtre à Mr Du Chesne. On vous les aura sans doute envoyées, ou le contraire étant, je les remettrai à Mr Guy dans le premier envoi qu'il aura à vous faire. Il y a 15 jours que je n'ai vu les rues, et je sortirai, je l'espère, aujourd'hui.

Vous ne m'avez pas dit si vous aviez reçu votre portrait, et bien conditionné. Vous ne m'avez point parlé non plus des amis qui me font l'injustice de croire que je ne me suis pas souvenu d'eux auprès de vous. Vous ne m'avez point parlé du Papa Roguin qui ne rajeunit point. M. Rougemont, qui vint me voir mardi, me dit qu'il avoit reçu un exemplaire des Lettres de la Montagne sans savoir d'où. Je lui avançai que c'étoit de votre ordre que M. Duchesne le lui avoit porté; cela lui fit plaisir à savoir.

Hier, vendredi, la Vve Calas, son fils, Lavaisse et la servante se rendirent à la Conciergerie, pour se conformer aux formes prescrites, et l'on s'attend qu'avant le 8e du Ct le jugement définitif sera prononcé. Mr Elye De Beaumont a donné un nouveau et long mémoire, où, sans parler du Parlement de Toulouze, il fait voir que le seul David a conduit tout ce fanatisme, et le tout n'est pas maladroit. Aussi croit-on que ce Capitoul portera toutes les charges, et déjà, pour affaires de péculat, on dit qu'il vient d'être dégradé de tous ses emplois ; cela passe pour un achèvement à la chose et j'entens dire : Amen.

Je vous ai dit, sur le Trésorier, ce qu'il en étoit, savoir qu'il n'entroit chez lui que le 1/3 des revenus, et je vous en donnerai les articles quand vous le voudrez. Voyez mes cinq loix dans ma lettre de 1737, brulée comme vos écrits et le méritant également, au moins à mes yeux. Dans tout cela il y a des remèdes. Il faut en faire le recipe général, car il y a lieu de croire qu'il faudra en venir à la Médiation, et il faut que cette Médiation puisse être instruite, et les Citoyens en état de parler et de se défendre. Mais jusques là, mon ami, ne perdons point courage, ne jetons point le manche après la coi-

gnée, et espérons que la Providence bénira nos intentions aussi droites que vertueuses, et si nous succombons, nous serons du moins lavés de tout reproche, et notre satisfaction intérieure nous accompagnera.

On veut m'assurer qu'il se fait, sous vos yeux, à Motiers une édition générale de vos Œuvres, que ce sont les principaux du lieu qui l'ont désiré, et la font faire sous votre direction, qu'ils ont traité pour les papiers avec des particuliers de Neufchatel, et qu'ils ont fait venir de Lyon un habile imprimeur libraire. Voilà bien des particularités, mais on ne m'a rien su dire des caractères des planches, des vignettes et des culs de lampe, même de la permission. On m'a ajouté que le Magistrat de Neufchâtel avoit défendu le débit de vos Lettres de la Montagne, qui ne les touchent en rien. Est-ce que Mylord Mareschal n'est pas à Berlin ? Les uns veulent qu'il soit dans ses terres en Ecosse, et d'autres qu'il ait payé le tribut à la nature. Que j'ai été attendri sur ce que vous en avez dit, et j'ai bien vu que j'avois encore des entrailles, et que l'âge ne les a pas affoiblies. L'hiver règne encore : combien ne devez-vous pas le sentir, et combien n'avez-vous pas besoin de patience et de résignation, et par vos maux et par la méchanceté des gens élevés en autorité dans la Ville qui vous a donné l'être et qui a toujours laissé écraser ses défenseurs.

N° 2486.

A M. Lenieps, banquier, rue de Savoie, à Paris[1].

A Motiers, le 3 mars 1765.

A la manière, mon bon ami, dont vous parlez de la journée du 7, je présume que vous ne la connoissez que par la déclara-

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay (*Œuvres Inédites*, t. I, p. 173-176), d'après l'original autographe appartenant à M. Mathieu de Vienne,

tion du 11, avec laquelle et autres semblables chiffons on amuse ces pauvres Parisiens à un point inconcevable pour qui ne sait combien tous ces gens d'esprit sont bêtes. Je hasarde donc de vous envoyer la représentation du 7. Si elle n'est pas connue à Paris, comme je le présume, vous ne ferez pas mal de la faire imprimer.

Il n'est pas sûr, mon bon ami, que je vous puisse écrire de long-temps, tant à cause du triste état de ma santé, qui empire au point de ne pouvoir plus me passer de sondes, quoiqu'elles me fassent souffrir cruellement, qu'à cause de ce qui s'est passé ici par rapport à moi, et qui va me rejeter dans une crise plus vive qu'aucune que j'aie essuyée.

On dit que le Conseil de Genève demande à notre Conseil d'État que je lui sois livré ; auquel cas vous comprenez le sort qui m'attend, vous qui savez comment ces messieurs savent expédier leur monde en prison. Mais cette idée est si extravagante que je suis persuadé qu'on ne la publie que pour me faire peur. L'expérience aurait dû leur apprendre que cela n'est pas si aisé.

Mais il s'élève, dans le sein même du pays, un autre orage très-réel et auquel il m'est impossible de me dérober. Les ministres, qui ont déjà fait condamner mon livre en termes insultans, ont même déféré ma personne au Conseil d'État, et doivent m'excommunier avec éclat le 13 de ce mois. Le Conseil d'État, de son côté, piqué des louanges que j'ai données à Milord Maréchal, et visant à l'absolue indépendance à cause de l'éloignement du roi, me poursuivra vivement à leur requête, et m'ordonnera tout au moins de sortir du pays : ordre auquel très-certainement je n'obéirai pas, attendu qu'ils n'ont aucun droit de me le donner, 1° parce qu'étant ici dans mon pays, en vertu de mes lettres de naturalisation, personne n'est en droit de m'en chasser qu'après

juge d'instruction à Sainte-Menehould et membre de la Société d'agriculture et arts de la Marne, qui, dit-il, lui en a envoyé copie en 1822. Il ajoute que Lenieps a écrit sur la lettre : « Reçu le 7 mars 1765, rép. le 11 dudit. » — La présente lettre ne figure pas dans la copie ms. de 1795 [P.-P. P.]

m'avoir fait mon procès ; 2° parce qu'étant sous l'immédiate protection du roi, qui n'a point de supérieur, je n'en puis être chassé légitimement que sur l'ordre exprès de S. M. ou lorsqu'elle m'aura retiré sa protection.

Là-dessus vous pourrez juger de ce que feront les ministres, qui, d'honneur, sont autant de loups enragés, et qui lanceront sur moi leur ignorant et fanatique peuple, comme des piqueurs lancent leur meute après leur proie ; il ne sera pas étonnant que je sois déchiré ; car ces piteux chrétiens ont beaucoup de zéle.

Je vous avoue que je soupçonne un peu notre chevalier de Malte d'avoir quelque part à toute cette affaire ; car rien en soi n'est moins naturel. Il vint ici sur un mauvais prétexte, y demeura quinze jours après avoir cessé de me voir, vit en secret le professeur de Montmollin, mon pasteur et mon défenseur, et depuis ce temps le professeur de Montmollin, que je n'ai pas revu, est à la tête de mes persécuteurs. Le chevalier part d'ici et s'en va à Neuchâtel, où il est encore au moment que j'écris ceci, sans qu'on sache ce qu'il y fait. Ce qu'on sait très-bien, c'est que, depuis qu'il y est, tous les membres du conseil qui me favorisoient me sont devenus contraires, et que tout opine de concert aux partis les plus violens, sans raison, sans prétexte, et sans que personne ait la moindre plainte à faire sur ma conduite en ce pays, tout au contraire. Chez un peuple éclairé et judicieux on auroit quelque ressource ; mais ces gens-ci sans connaissance et sans consistance ne savent ni de quoi il s'agit ni ce qu'ils veulent ; ils prennent feu par compagnie, sans savoir pourquoi ; puis ils vont de toute leur force, et renversent tout en tournant les yeux. Que faire à cela ? prendre patience, et se préparer, quoi qu'il arrive, à finir comme j'ai tâché de vivre, en homme juste, en homme libre, et votre ami jusqu'à mon dernier moment.

Je vous suis très-obligé de ce que vous m'avez marqué de M. Vernes. Si vous pouviez me ramasser sur ses propos et ses lettres des faits bien constatés et bien circonstanciés, cela

pourroit m'être très-important dans la suite, et vous me rendriez peut-être un plus grand service que vous ne pensez.

Je suis fâché de vous envoyer un si gros paquet ; mais l'importance de l'occasion m'excuse : du reste, j'ai assez de mes propres affaires, et, rendu sage à mes dépens, je suis bien déterminé, quoi qu'il arrive, à ne me mêler plus de celles d'autrui ; ne vous effrayez pas si vous ne recevez de quelque temps de mes nouvelles ; les tracas affreux qui m'absorbent ne me laissent pas un moment de loisir. Je vous embrasse

---

N° 2487.

A Monsieur
Monsieur DuChesne
Libraire rue S^t^ Jacques
A Paris [1].

A Motiers, le 3 Mars 1765.

Quoique parmi tant d'afflictions, Monsieur, je n'aye pas celle de craindre dans ma malheureuse vie un avenir fort éloigné, je me détermine toutefois pour les cent louis comptant et la pension viagére [2]. Une vie prolongée au milieu des adversités et des infirmités est dans l'ordre des [3] possibles ; et l'idée de mourir de faim, ou pis encore, celle de manger un jour le pain de l'aumone m'est trop insupportable pour la pouvoir endurer.

Il ne faut point songer au format 8°. Ce n'est point celui

1. Transcrit en décembre 1887 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Eugène Charavay. 4 p. in-4°. Adresse sur la 4^e^, timbrée de Pontarlier, cachetée d'un pain à cacheter rouge. Au haut de la première page, de la main de Duchesne : « *Lettre à garder pour le Dictionnaire de musique.* »

2. *Cf.* t. XII, n° 2401, 3^e^ alinéa, et n° 2439, 4^e^ alinéa,

3. Les précédents éditeurs impriment ici le mot « choses », qui n'est pas dans l'original.

qui convient à un Dictionnaire, à un ouvrage de cabinet, les planches seroient trop pliées, trop incomodes à suivre ; un tel ouvrage doit être isolé, et ne peut faire suite avec mes recueils, excepté peut-être dans l'édition générale que je me réserve toujours, et vous devez me promettre, si vous prenez un privilége, qu'en cet unique cas, qui du reste est plus éloigné que jamais, vous n'en ferez aucun usage. Prenons donc le format in 4^to^ et un seul volume. Cela sera plus beau, plus comode et plus convenable.

Voila la lettre pour Monsieur Clairaut. Il fut le Censeur de mon prémier Ouvrage[1], je serai charmé qu'il le soit du dernier. Si vous imprimez cet été, il me sera impossible de voir vos épreuves, mais si vous attendiez la fin de l'Automne, je le pourrai peut-être alors. Faites graver les Planches le plus tôt qu'il sera possible, et envoyez m'en des épreuves dès que vous le pourrez.

Je vous salue, Messieurs, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

Vos lettres ne m'arrivent jamais que dix ou douze jours après leur date, parce qu'au lieu d'écrire le Mardi ou le Mercredi, comme je vous l'ai tant de fois marqué, vous écrivez toujours le Vendredi ou le Samedi, ce qui fait retarder les Lettres à Pontarlier cinq ou six jours au moins.

N° 2488.

A. M. Clairaut[2].

Motiers-Travers, le 3 mars 1765.

Le souvenir, Monsieur, de vos anciennes bontés pour moi vous cause une nouvelle importunité de ma part. Il s'agiroit

1. *Dissertation sur la Musique Moderne*, Paris, Quillau, 1743, in-8°.
2. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

de vouloir bien être, pour la seconde fois, censeur d'un de mes ouvrages. C'est une très mauvaise rapsodie que j'ai compilée, il y a plusieurs années, sous le nom de *Dictionnaire de musique*, et que je suis forcé de donner aujourd'hui pour avoir du pain. Dans le torrent de malheurs qui m'entraîne, je suis hors d'état de revoir ce recueil. Je sais qu'il est plein d'erreurs et de bévues. Si quelque intérêt pour le sort du plus malheureux des hommes vous portoit à voir son ouvrage avec un peu plus d'attention que celui d'un autre, je vous serois sensiblement obligé de toutes les fautes que vous voudriez bien corriger, chemin faisant. Les indiquer sans les corriger ne seroit rien faire, car je suis absolument hors d'état d'y donner la moindre attention ; et si vous daignez en user comme de votre bien, pour changer, ajouter, ou retrancher, vous exercerez une charité très utile, et dont je serai très reconnoissant. Recevez, Monsieur, mes très humbles excuses et mes salutations.

[J. J. Rousseau]

N° 2489.

A Monsieur
Monsieur Jean Jaques Rousseau
A Motier Travers
Comté de Neufchâtel [1].

(Lettre de M^me^ Boy de la Tour.)

A Lyon, ce 4 mars 1765.

J'aurais, cher et bon ami, répondu plus tôt à votre chère lettre du 17 dernier si je n'avais été incommodée ; je suis

1. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (orthographe restituée). Cachet de cire rouge, pas de marque postale. [Th. D.]

mieux à présent et j'espère que la belle saison me rendra ma santé parfaite. Je suis bien fachée, mon cher ami, que la commission n'ait pas été bien exécutée à Naples ; c'est M. d'Escherny qui nous la donna de votre part. Mon fils aîné, qui est actuellement auprès de mes chers parents et qui aura l'honneur de vous voir, vous expliquera le tout. Son séjour à Motiers ne sera que d'un jour, où il a quelque affaire ; je serai charmée qu'il me rapporte de vos chères nouvelles. Je suis en peine de vous ; je partage tous les chagrins que l'on vous fait, dont je serais consolée si vous les pouviez prendre avec fermeté. Je me flatte et espère avoir l'avantage de vous voir ce mois de mai : où que vous soyez, je vous y irai chercher. Mon séjour à Motiers sera fort court ; je ne pourrai faire autrement que d'aller loger chez ma belle-sœur. N'ayez nul souci et ne vous dérangez en aucune façon. Je voudrais que, dans le beau temps, vous essayassez de l'air de la montagne. On me dit qu'elle serait fort en état de vous recevoir ; il me semble que là vous seriez bien tranquille et à l'abri des importuns. La caisse où sont les présents pour Mad^e^ Rey n'est pas encore arrivée : on en a des nouvelles. Je n'ai pas reconnu mon oncle à ce qu'il vous a écrit ; j'en suis fâchée.

Permettez que je vous dise deux mots de mon fils, qui est un fort bon garçon, rangé et travailleur, le coeur excellent, pensant bien, mais tout en dedans, ayant peine à s'énoncer à cause de sa grande timidité. Dites-moi, mon bon ami, comme vous le trouvez et cela naturellement. Recevez les devoirs du reste de ma famille. Mes amitiés à Mad^lle^ Le Vasseur. Comptez toujours sur l'attachement de votre affectionnée amie

Boy de la Tour, née Roguin.

N° 2490.

A M. [Meuron, Conseiller d'Etat et Procureur général à Neuchâtel] [1].

A Motiers, le 4. Mars 1765.

Permettez, Monsieur, que je vous communique une idée qui m'est venue depuis l'obligeante visitte dont m'a honoré M. Ch :... [2].

Vn Chevalier de Malte ou soi-disant tel qui a séjourné cet hiver à Genève vint me voir, il y a environ six semaines, de la part, disoit-il, du Général des Corses ; mais me trouvant mieux instruit qu'il ne pensoit, il s'apperçut qu'il m'étoit suspect et ne revint plus chez moi. Cela ne l'empêcha pas de séjourner encore ici une dizaine de jours, durant lesquels il vit M. de Montm:, qui depuis lors paroit totalement changé à mon égard. Le prétendu Ch^er^ est allé ensuite à Neuchâtel, où j'ai appris avec surprise qu'il étoit encore il y a quelques jours, logé à la Couronne, sans qu'on sache ce qu'il y fait, et sans qu'en apparence il voye personne. Cependant son séjour dans vôtre ville paroit y avoir sur nombre de gens la même influence qu'il a paru avoir ici sur M. de M.. Je crois, Monsieur, devoir vous dire encore que dans des Lettres que M. de Voltaire écrit à Paris et dont il ne s'imagine pas que je puisse avoir connoissance, il se vante d'étranges choses que, s'il plaît au Ciel, il n'executera pas.

Voila, Monsieur, ce que j'ai cru devoir vous exposer. Ce ne sont peut-être que les chimères d'une imagination noircie par l'adversité. Vous étes bon et sage pour n'apprécier tout

1. Transcrit en octobre 1906 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Samuel de Pury. In-4° de 4 p., la 3e et la 4e blanches. Sans cachet ni adresse. Celle-ci devait se trouver sur une enveloppe qui n'a pas été conservée. Écriture appliquée.

2. Probablement le colonel Chaillet.

cela que ce qu'il vaut ; mais j'aurois cru manquer à moi-même et à la chose, si je ne vous avois exposé les soupçons qui me sont venus.

J'attends avec une vive impatience le moment que vous me faites espérer ; vous me trouverez dans le plus triste état ; mais je ne doute point que le bonheur de vous voir ne ranime mes esprits abbattus. Recevez, Monsieur, mes salutations et mon respect.

J. J. Rousseau

N° 2491.

[Aux frères J.-A. et G.-A. De Luc][1].

A Motiers, le 4 Mars 1765.

Encore cet ouvrage des Princes ![2] qui, depuis deux ans que le titre en circule, m'a déjà coûté plus de quatre-vingts lettres, et m'en coûtera peut-être encore deux fois autant. On sait que je ne suis pas homme à désavouer mes ouvrages ; je n'ai point fait celui dont vous me parlez, je ne l'ai point vu, je doute même qu'il existe. Et comme je vous préviens que je n'ai plus d'ouvrage nouveau à publier, et que si on m'en

1. Transcrit en 1879 d'une copie de J.-A. De Luc que m'a communiquée Mme Ruegger-De Luc. Il y a, de cette lettre, une copie, de la main d'Adert, dans le premier manuscrit Adert, fol. 176 ; il y en a une autre dans le second manuscrit Adert, p. 365-366. — « Adresse : A Messieurs Messieurs Garrigues De Luc frères et Compe. A Genève. Le cachet n'a que trois lignes de diamètre, c'est une lyre. J'ai remis l'original de cette lettre à M. Theremin, pour être envoyé à M. Melly, son beau-fils, à Liverpool, le 7 février 1827. » (*Note de J.-A. De Luc.*)

2. *Cf.* n° 2519. — Ne pas confondre « l'ouvrage des Princes » avec « Les Princes manqués. Lettre d'un citoyen à J.-J. Rousseau, du 29 mars 1765 » (Rivoire, nos 820, 821). L'ouvrage « Des Princes » ne semble pas avoir paru, d'après ce que dit Rousseau : « le titre en circule... je doute même qu'il existe » [Th. D.]. — On verra plus loin (dernières lignes du n° 2520, p. 123) qu'il s'agissait d'une supercherie de libraire. [P.-P. P.]

attribue desormais, ce sera une imposture, j'espére que vous n'aurez plus besoin là-dessus de ma déclaration.

Je crois avoir fait un qui pro quo en vous addressant, Messieurs, une lettre qui étoit pour M. d'Ivernois ; comme vous aurez aisément vu l'erreur, j'espère que vous l'aurez réparée.

Je vous salue, Messieurs, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

N° 2492.

Au [Prince L.-E. de Wurtemberg][1].

Môtiers, [début de mars 1765.]

Cette même Isabelle qui m'appelait son papa, cette jeune femme aimable et vertueuse, est tombée, à la suite d'une couche, dans l'état le plus effrayant, le plus terrible : il faut le voir, sans quoi on n'en peut avoir l'idée. Son beau-père, sa belle-mère, ses belles-sœurs, sa sœur, qui quitte un mari mourant pour être auprès d'elle, sont dans la plus grande désolation ; son mari est au désespoir, et moi j'en suis déchiré. Voilà l'objet que j'ai sous les yeux pour me consoler d'un tissu de malheurs sans exemple. Permettez, prince, que je me jette aux pieds du vertueux Tissot pour le supplier de jeter sur le mémoire que je vous adresserai lundi cet œil savant et secourable qui a vu tant de maux et qui en a tant soulagés. S'il faut que l'infortunée reste dans l'état affreux où elle est, je frémis sur celui de sa famille, et puisse-t-elle n'avoir jamais aucun intervalle lucide, pour ne pas voir l'horreur de son sort ! Dans un pays où nul sentiment honnête n'approche du

1. Transcrit de l'imprimé en 1839 par Ch. Eynard dans l'*Essai sur la vie* de Tissot.

fond des coeurs, la vertu la plus pure était au fond d'un seul, et c'était le sien. Je pose la plume, je me tais, et je pleure, ô providence !

N° 2493.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
à Neufchâtel [1].

4 Mars [1765].

Je vous dois une réponse, Monsieur, je le sais. L'horrible situation de corps et d'ame où je me trouve m'ôte la force et le courage d'écrire. J'attendois de vous quelque mot de consolation. Mais je vois que vous comptez à la rigueur avec les malheureux. Ce procédé n'est pas injuste, mais il est un peu dur dans l'amitié...

N° 2494.

[Du Peyrou à Rousseau] [2].

Neufchatel ce 5e Mars 1765.

Je reçois, Monsieur, vôtre billet de hier. Il est accablant. Vous souffrez, Monsieur, & vous me croyez l'ame dure. Ce

1. Transcrit le 21 mars 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié des lettres à Du Peyrou, fol. 38, 39. In-8°, texte, en 9 lignes, plus la date, sur la p. 1. Les pages 2 et 3 blanches. Sur la p. 4, l'adresse, avec chiffre postal 2 et cachet à la lyre en cire rouge. La date est simplement « 4 mars ». Du Peyrou a ajouté : « 1765 », que je mets entre crochets. [Th. D.]

2. *INÉDIT* Transcrit le 22 mars 1929 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié des lettres de Du Peyrou, n° 18, fol. 36, 37. In-4° de 4 pages. [P.-P. P.]

reproche, si je le méritois ne me feroit pas verser des larmes, moi qui n'en sais pas répandre sur moi-même. Ah ! Monsieur, que vous lisez mal dans mon ame, si vous croyez ce que vous me dites ! Je compterois à la rigueur avec les malheureux ! avec un ami dans la douleur, & dans l'affliction ! Je suis donc un monstre à vos yeux & vous devez me detester. — Revenez de cettre affreuse idée, & jugez moi tel que je suis ou tel que vous m'avez rendû. Je n'eûs jamais un coeur dûr, mais vôtre façon de penser, la crainte de la blesser m'a rendû timide & reservé. Combien de fois, ne recevant point de réponse à ma derniere lettre, & sachant que vous aviez écrit ailleurs, n'ay je pas souhaitté de retirer cette lettre, craignant de vous avoir fait peine, ne me rappelant pas mes expressions, mais seulement qu'en l'écrivant je m'étois laissé aller aux mouvements de mon ame. Mes intentions étoient honnêtes, j'en suis sur, mais les avois-je bien rendûes ? Cette incertitude même me retenoit. Vous écrire sur le même sujet, cela n'étoit pas possible avec vous. Ne pas vous en parler étoit bien difficile pour moi. On m'avoit dit que vous étiez bien ; vous même m'aviez parlé de cette heureuse revolution qui vous faisoit envisager d'un oeuil tranquille les tracasseries, les persécutions de vos Ennemis. Cette position dans laquelle je vous supposois, me tranquillisoit, malgré les procédés méprisables de quelques ames viles, & me faisoit espérer de jour en jour un mot de vôtre part qui me rassurât sur le sort de ma lettre. Voila Monsieur, non point mon apologie, mais l'état vrai de mon ame & de mes sentiments. Vous n'en avez pas jugé ainsi, & quelqu'accablant que m'ait parû vôtre billet, j'en tirerai du moins cet avantage, c'est qu'il devient pour moi un titre, qui bannira de mon attachement pour vous cette timidité, & cette reserve qui fait aujourd'hui mon crime. Mais ce billet me dit encore que vous souffrez. Que ne puis-je soulager les douleurs du corps en en prenant ma portion ? Vous verriez, Monsieur, que je n'ay pas l'ame dure. La vôtre est dans la douleur ! Serez vous donc toujours sensible aux traits de la calomnie, & l'homme de bien sera-t-il la proye du

méchant? A quoi peut donc servir la vertû, si le crime peut lui enlever sa plus douce recompense ? Laissez, Monsieur, vos amis gémir des persécutions que l'Envie & la Méchanceté vous suscitent, mais regardez les d'un oeuil de pitié. Ne vous voyez-vous donc pas à la place que vous occupez, & si vous devez gemir, gemissez, Monsieur, sur le sort de vos coupables adversaires. Je sais depuis hier qu'une maladie cruelle afflige une personne à qui vous êtes attaché. Vous êtes sensible, & je partage, je sens tout ce que cette position a d'amertume. Hélas ! l'Homme ne paroit gueres fait pour le bonheur. Il devroit au contraire le fuir comme la première cause du mal, & borner son ambition à végéter comme l'animal. Pardon, Monsieur, je sens que j'ay l'Esprit noir, & peu propre à distraire le vôtre des Objets qui l'attristent... Une disposition du corps qui m'annonce un acces prochain de goutte, des affaires pénibles, Domestiques & Etrangères, l'ennui d'un procès interminable dont je suis le malheureux Juge, des lectures ennuyantes de mémoires mais nécessaires en ma qualité, enfin vôtre situation, & ce billet accablant, tout cela, Monsieur, rend mon existence si pénible que je suis à ambitionner le sort de l'insecte que je foule aux pieds. A travers ces sentiments ténébreux, j'appercevois pourtant que je tiens à l'humanité par un côté bien précieux, c'est que je vous aime, & que je me sens digne d'être aimé de vous. Adieu, Monsieur, je ne vous dirai plus rien de vôtre billet, mais pensez combien il est accablant.

N° 2495.

[J.-F. De Luc à Rousseau] [1].

[5 mars 1765.

Dimanche dernier 3[e] de ce mois, Mon cher Concitoyen, l'honneur de la Bourgeoisie & le bien public ont triomphé de l'intérêt particulier & des seductions de toutes espèces. Le programme proposé en Conseil General pour la continuation de l'impôt sur les vins perçu abusivement depuis l'an 1714, a été rejetté à la pluralité de 674 suffrages contre 527.

La Declaration du Conseil du 12 fevrier a beaucoup contribué â cette rejection salutaire. Je ne connois point d'écrit qui ait été plus universellement desaprouvé dans nôtre Patrie, que celui-là.

Laissez declamer vos ennemis & les nôtres, mon cher Concitoyen ; que peuvent-ils ? Jusques à present ils n'ont eu recours qu'aux mensonges, qu'aux invectives & au ton persecuteur : nôtre patience & nôtre fermeté, aidées de la protection Divine en triompheront avec le tems. Leurs declamations sont peu propres à persuader, il faut des raisons ; et le tems decouvrant qu'ils n'en ont point de bonnes à alleguer, ceux qui peuvent être prevenus dans l'etranger par leurs emmissaires, reviendront de leur prevention.

Je prie ardemment le suprême Auteur de nôtre existence pour vôtre chère conservation, & je vous embrasse de tout mon coeur.

5[e] mars 1765.

1. *INÉDIT.* Transcrit en 1879 d'une copie autographe (de la main de J.-F. De Luc), non signée, que m'a communiqué M[me] Ruegger-De Luc. Il y a une copie de cette lettre (de la main de Ph. Plan), dans le 1[er] ms. Adert, fol. 177. Elle est également copiée dans le 2[e] ms. Adert, p. 367, 368. [Th. D.]

N° 2496.

[Moultou à Rousseau][1].

(Fragment.)

6 mars 1765.

Si je suis en reste avec vous, c'est bien malgré moi, mais à la veille de mon départ une foule d'embarras m'accablent. Outre ma correspondance, je suis chargé de celle de mon père, et comme notre voyage sera de plus de six mois, il m'a fallu mettre toutes ses affaires en règle ; vous pensez bien que je suis peu au fait de tout cela et que j'ai eu plus de peine à m'en tirer que s'il se fût agi de choses plus importantes. Non-seulement je n'aurais pu copier ce que vous me demandiez, mais ce chiffon, quand je le mettrais au net, ne serait pas digne de vous[2]. Il faut que je le travaille encore, et j'y veux ajouter une histoire abrégée de nos tracasseries, dans la vue de montrer au public que si les griefs des citoyens sont en eux-mêmes très-peu importants, ils le sont beaucoup par leurs conséquences. La liberté tient à si peu de chose, et ici elle était tout entière attaquée. Cela n'allait pas à moins qu'à ôter au peuple la législation. Quant à vous, ce que je me propose, c'est de justifier votre conduite dans toute cette affaire, et de montrer qu'elle a été un sacrifice continuel de vous-même et de vos plus chers intérêts à la tranquillité de votre patrie ; vous sentez le parti que je tirerai de vos lettres ; vous m'en avez écrit qui sont des chefs-d'œuvre de patriotisme ; rien ne peut vous honorer comme cela, et je ne vois pas ce que vos ennemis pourraient opposer à ces lettres.

Soyez persuadé, mon cher et respectable ami, que je m'oc-

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, I, p. 122-123.

2. *Cf.* n° 2462, dernier alinéa.

cuperai sérieusement de ce petit écrit pendant mon séjour à Montpellier, d'où je me propose de vous l'envoyer ; j'y dis aux Genevois des vérités dures ; mais nous verrons, car pourtant je ne dois pas leur donner trop de prise contre moi, s'il faut que je revienne vivre avec eux ! ils me haïssent déjà beaucoup. Si vous saviez comme je fus traité hier au soir, pour avoir osé blâmer la lettre de l'abbé de Mably, et pour avoir dit que la plupart des étrangers pensaient bien autrement que lui des *Lettres de la montagne*. En vérité Genève ne m'est plus rien, je ne la vois que dans quelques-uns de vos amis ; du reste elle est tout entière où vous êtes. . . .

. . . . . .

N° 2497.

A Monsieur
Monsieur Meuron
Conseiller d'Etat
Procureur Général du Roy
A Neufchâtel [1].

A Motiers le 7. Mars 1765.

Voici, Monsieur, une Lettre pour Mylord Mareschal, à laquelle je vous supplie de donner cours dans la prémiére des vôtres, en tenant note de l'affranchissement que je rembourserai au moment desiré de notre entrevue. Je ne lui parle point du tout de ce qui se passe en ce pays à mon

1. Transcrit en octobre 1906 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Samuel de Pury. In-8° de 4 p., les trois dernières blanches. L'adresse est sur une enveloppe qui a été conservée. Cachet à la devise, sur cire rouge ; pas de marque postale. (Imprimé par Matile, p. 85, et par Berthoud, p. 394.) [Th. D.]

égard; parce qu'en étant mieux instruit que moi vous lui en rendez un compte plus fidelle que je ne pourrois faire. Mille salutations et respects, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

N° 2498.

A M. [Du Peyrou][1].

A Motiers le 7. Mars 1765.

Pour Dieu, ne vous fâchez pas, et sachez pardonner quelques torts à vos amis dans leurs misères[2]. Je n'ai qu'un ton, Monsieur, et il est quelquefois un peu dur; il ne faut pas me juger sur mes expressions mais sur ma conduite; elle vous honore quand mes termes vous offensent. Dans le besoin que j'ai des consolations de l'amitié je sens que les vôtres me manquent et je m'en plains: cela est-il donc si desobligeant?

Si j'ai écrit à d'autres, comment n'avez-vous pas senti l'absolue necessité de répondre, et surtout dans la circonstance, a des personnes avec qui je n'ai point de correspondance habituelle, et qui viennent au fort de mes malheurs y prendre le plus généreux intérest. Je croyois que sur ces lettres mêmes vous vous diriez, il n'a pas le tems de m'écrire, et que vous vous souviendriez de nos conversations. Falloit-il donc dans une occasion si critique abandonner tous mes intérests, toutes mes affaires, mes devoirs mêmes, de peur de manquer avec vous à

1. Transcrit le 23 mars 1916 de l'original autographe non signé, sans adresse ni cachet, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié des lettres à Du Peyrou, fol. 40, 41. In-4° de 4 p., la dernière blanche. Au-dessous de la date, Du Peyrou a écrit : « R : le 10 dit. » (Dans le même recueil, il y a aussi, fol. 43, 44, la minute autographe de cette lettre.)

2. Et non « dans la misère », comme impriment les précédents éditeurs. Cette première phrase n'est pas dans la minute.

l'exactitude d'une réponse dont vous m'aviez dispensé ? Vous vous seriez offensé de ma crainte et vous auriez eu raison. L'idée même, trés fausse assurément, que vous aviez de m'avoir chagriné par vôtre lettre, n'étoit-elle pas pour vôtre bon coeur un motif de réparer le mal que vous supposiez m'avoir fait ? Dieu vous préserve d'afflictions ; mais en pareil cas, soyez sur que je ne compterai pas vos réponses. En tout autre cas, ne comptez jamais mes lettres, ou rompons tout[1], car aussi bien ne tarderions nous pas à rompre. Mon caractére vous est connu, je ne saurois le changer.

Toutes vos autres raisons ne sont que trop bonnes. Je vous plains dans vos tracas, et les approches de vôtre goute me chagrinent surtout vivement, d'autant plus que dans l'extrême besoin de me distraire je me promettois des promenades délicieuses avec vous. Je sens encore que ce que je vais vous dire peut être bien déplacé parmi vos affaires, mais il faut vous montrer si je vous crois le coeur dur, et si je manque de confiance en vôtre amitié. Je ne fais pas des complimens, mais je prouve.

Il faut quitter ce pays, je le sens ; il est trop près de Genève, on ne m'y laisseroit jamais en repos. Il n'y a guére qu'un pays Catholique qui me convienne, et c'est de là, puis que vos Ministres veulent tant la guerre, qu'on peut leur en donner le plaisir tout leur sou. Vous sentez, Monsieur, que le déménagement a ses embarras. Voulez-vous être dépositaire de mes effets, en attendant que je me fixe ? Voulez-vous achetter mes Livres ou m'aider à les vendre ? Voulez-vous prendre quelque arrangement quant à mes ouvrages qui me délivre de l'horreur d'y penser et de m'en occuper le reste de ma vie ? Toute cette rumeur est trop vive et trop folle pour pouvoir durer. Au bout de deux ou trois ans toutes les difficultés pour l'impression seront levées, surtout quand je n'y serai plus. En tout cas les autres lieux, même au voisinage,

1. *Sic*, et non pas « tout de suite », comme impriment les précédents éditeurs. La fin de cet alinéa, depuis « L'idée même » jusqu'à « le changer » n'existent pas dans la minute.

ne manqueront pas. Il y a sur tout cela des détails qu'il seroit trop long d'écrire, et sur lesquels, sans que vous soyez marchand et sans que vous me fassiez l'aumône, cet arrangement peut m'être utile et ne vous pas être onéreux. Cela demande d'en conférer. Il faut voir seulement si vos affaires présentes vous permettent de penser à celle-là.

Vous savez donc le triste état de la pauvre Made Guyenet, femme aimable, d'un vrai mérite, d'un esprit aussi fin que juste, et pour qui la vertu n'étoit pas un vain mot ; sa famille est dans la plus grande désolation, son mari est au desespoir, et moi je suis déchiré. Voila, Monsieur, l'objet que j'ai sous les yeux pour me consoler d'un tissu de malheurs sans éxemple.

J'ai des acçés d'abbattement ; cela est assez naturel dans l'état de maladie, et ces acçés sont trés sensibles, parce qu'ils sont les momens où je cherche le plus à m'épancher. Mais ils sont courts et n'influent point sur ma conduite. Mon état habituel est le courage, et vous le verrez peut-être dans cette affaire si l'on me pousse à bout ; car je me fais une loi d'être patient jusqu'au moment où l'on ne peut plus l'être sans lâcheté. Je ne sais quelle Diable de mouche a piqué vos Messieurs, mais il y a bien de l'extravagance à tout ce vacarme ; ils en rougiront sitôt qu'ils seront calmés.

Mais que dites-vous, Monsieur, de l'étourderie de vos Ministres, qui, vû leurs moeurs, leur crasse ignorance, devroient trembler qu'on n'apperçut qu'ils existent, et qui vont sottement payer pour les autres dans une affaire qui ne les regarde pas. Je suis persuadé qu'ils s'imaginent que je vais rester sur la défensive et faire le pénitent et le suppliant : le Conseil de Genève le croyoit aussi, je l'ai desabusé, je me charge de les desabuser de même. Soyez-moi témoin, Monsieur, de mon amour pour la paix et du plaisir avec lequel j'avois posé les armes ; s'ils me forcent à les reprendre je les reprendrai, car je ne veux pas me laisser battre à terre, c'est un point tout resolu. Quelle prise ne me donnent-ils pas ? A trois ou quatre près que j'honore et que j'excepte, que sont

les autres ? Quels mémoires n'aurois-je pas sur leur compte ? Je suis tenté de faire ma paix avec tous les autres Clergés aux dépends du vôtre ; d'en faire le bouc d'expiation pour les péchés d'Israël. L'invention est bonne, et son succés est certain. Ne seroit-ce pas bien servir l'Etat d'abbattre si bien leur morgue, de les avilir à tel point, qu'ils ne pussent jamais plus ameuter les peuples ? J'espére ne pas me livrer à la vengeance mais si je les touche, comptez qu'ils sont morts ! Au reste il faut premiérement attendre l'excommunication ; car jusqu'à ce moment ils me tiennent, ils sont mes pasteurs et je leur dois du respect. J'ai là-dessus des maximes dont je ne me départirai jamais, et c'est pour cela même que je les trouve bien peu sages de m'aimer mieux loup que brébis.

Si vous jugez à propos de faire courir le second feuillet de cette lettre, vous le pouvez sans crainte de me compromettre, car mon parti est tout pris [1].

N° 2499.

[Le Prince de Wurtemberg à Rousseau] [2].

Monrion 7 mars 1765.

Oui, j'ignore absolument ce qui se passe en ce pays par rapport à vous. Quelle est donc cette horrible situation où vous vous trouvez ? Vous me remplissez d'inquiétude, que dis-je ? Vous me pénétrez de douleur. Ne m'épargnez pas si je puis vous être bon à quelque chose ; c'est la grâce que vous demande un ami sincère.

1. Ce P.-S. est *INÉDIT ;* il est sur un petit papier séparé. — Le second feuillet dont parle Rousseau, soit la 3e page, contient les deux derniers alinéas de la lettre ; le verso est blanc.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis,* II, p. 202, 203.

Pardon si je vous ai parlé du livre intitulé : les Princes ; j'ai eu autant d'assaut à repousser que vous de lettres à écrire à ce sujet. Vous savez déjà ce qui a donné lieu à cette attribution ; c'est un mauvais plaisant qui comptoit n'attrapper qu'un jeune ignorant, et qui a attrappé tout le public. M. Vernes se trompe en effet. Je vous envoie la copie de votre lettre. Vous voulez bien y regarder son désaveu, mais il n'y est pas question de rétractation. Je ne ferai aucune démarche parce que vous me le permettez, et parce que l'explication publique que vous allez lui donner renferme toutes celles que je pourrois faire.

Puissent des temps plus sereins succéder à ces jours de peine, et puissé-je vous convaincre de toute l'étendue de mon amitié.

N° 2500.

A Madame
Madame la Marquise de Verdelin
à l'Hôtel d'Aubeterre
rue S^t^ Marc
A Paris[1].

A Motiers, le 8 mars 1765.

Enfin, Madame, il ne me reste aucun azile sur la terre, je n'en ai plus à chercher que dans son sein. Malgré Mylord Mareschal, malgré le Roy même les ministres me chassent d'ici. Vous savez que j'ai toujours bien vécu avec vos prêtres ; vous avez vu mes liaisons avec les Pères de l'oratoire, avec l'austère curé de Montmorency (*sic*), avec le vénérable curé

1. Transcrit le 4 mars 1924, à Alençon, de l'original autographe non signé, appartenant alors au comte Le Veneur. 4 p. in-4°, la 3^e^ blanche, l'adresse sur la 4^e^. Cachet de cire rouge : la lyre. [P.-P. P.]

de Groslay; je n'ai trouvé que des amis dans vôtre Clergé ; dans le nôtre, je n'ai trouvé que des furies, les inquisiteurs de Goa sont des agneaux auprès d'eux. Ah, Madame, si l'on vouloit me laisser mourir en pays Catholique !... Mais il n'y a plus ni commiseration ni grace à espérer pour moi. Que faire, que devenir ? Les plus grands scélérats trouvent des réfuges ; il n'y a que moi qui n'en trouve point. Je verrois bien encore l'Angleterre, mais quel trajet ? comment le faire, et surtout dans mon état ! Le tour par l'Allemagne et la Hollande est immense, trés-couteux, trés-pénible ; je n'y puis songer sans effroi. Ne pourrois-je pas du moins obtenir un passeport pour passer par la France ? Je ne m'arrêterai que deux jours à Paris ; je n'y passerai pas si l'on veut. Ah, vous savez tout ce qui me rendra cette privation pénible : si j'obtenois ce passeport, en pourrois-je profiter ? Il y a cinq mois que je n'ai pu sortir de ma chambre... Encore, si j'étois seul... j'en serois plus heureux ; je ne vivrois plus. Comment me traînerai-je avec ma pauvre garde-malade ? Qu'on me laisse au moins finir mes jours dans le plus miserable coin de la franche-comté ; qu'on m'enferme, qu'on fasse de moi tout ce qu'on voudra, je consens à tout. Voyez, chére amie, parlez, tentez, s'il reste par hazard quelque humanité dans quelque coeur d'homme. Soit le passeport, soit l'azyle procurez-moi quelque chose, et surtout écrivez-moi un mot. Vn seul mot de vôtre main me ranimera. Je sens que mon courage succombe ; j'ai le plus grand besoin de consolations.

En finissant ma lettre dans le plus grand abbattement où j'aye été de ma vie, j'ai vu mon Pasteur entrer chez moi. J'ai retrouvé dans cette entrevue toute la vigueur que je croyois avoir perdue, vous en pourrez juger par la rélation que j'en envoye à l'homme du Roi[1]. L'assemblée du Clergé, pour mon affaire est indiquée à la semaine prochaine, je vous marquerai,

1. Le nº suivant, à M. Meuron. *Cf.* le P.-S. du nº 2503.

Madame, le résultat. Ils savent ma détresse, et pensent en abuser. Qu'ils fassent ; une chose est sure, c'est qu'ils ne m'aviliront pas. En attendant la fin de cette affaire, ne demandez rien.

N° 2501.

A Monsieur
Monsieur Meuron
Conseiller d'Etat
Procureur General du Roi
à Neufchâtel[1].

A Motiers le 9 Mars 1765.

Hier, Monsieur, M. de Montmollin m'honora d'une visitte dans laquelle nous eumes une conférence assez vive. Après m'avoir annoncé l'excommunication formelle comme inévitable, il me proposa, pour prévenir le scandale, un tempérament que je refusai net. Je lui dis que je ne voulois point d'un état intermédiaire ; que je voulois être dedans ou dehors, en paix ou en guerre, brébis ou loup. Il me fit sur toute cette affaire plusieurs objections que je mis en poudre ; car, comme il n'y a ni raison ni justice à tout ce qu'on fait contre moi, sitôt qu'on entre en discussion, je suis fort. Pour lui montrer que ma fermeté n'étoit point obstination, encore moins insolence, j'offris, si la Classe vouloit rester en repos, de m'engager avec lui de ne plus écrire de ma vie sur aucun point de Réligion : il répondit qu'on se plaignoit que j'avois déja pris cet engagement et que j'y avois manqué : je répliquai qu'on

1. Transcrit en octobre 1906, de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Samuel de Pury. In-4° de 4 p., la 3e blanche. L'adresse sur la 4e, sans marque postale. Cachet de cire rouge, à la devise. [Th. D.]. — En mars 1924, j'ai eu communication, à Alençon, chez le comte le Veneur, d'une copie autographe de cette lettre, jointe à la lettre de Rousseau à Mme de Verdelin du 8 mars. Une page in-4°, verso blanc. [P.-P. P.]

avoit tort ; que je pouvois l'avoir résolu pour moi, mais que je ne l'avois promis à personne. Il protesta qu'il n'étoit pas le maitre, qu'il craignoit que la Classe n'eut déja pris sa résolution : Je répondis que j'en étois fâché, mais que j'avois aussi pris la mienne. En sortant il me dit qu'il feroit ce qu'il pourroit ; je lui dis qu'il feroit ce qu'il voudroit, et nous nous quittames. Ainsi, Monsieur, jeudi prochain ou vendredi au plus tard je jetterai l'épée ou le fourreau dans la riviére.

Comme vous étes mon bon defenseur et patron, j'ai cru vous devoir rendre compte de cette entrevue. Recevez, je vous supplie, mes salutations et mon respect.

J. J. Rousseau

N° 2502.

[Le Prince de Wurtemberg à Rousseau][1].

Monrion, 9 mars 1765[2].

Homme cher et malheureux, vous faites bien de vous fier à moi. Vous avez fait passer dans mon âme sensible le sentiment douloureux des maux qui vous affligent. Vous avez fait plus encore, vous y avez élevé un désir criminel ; j'ai souhaité aujourd'hui, pour la première fois de ma vie, d'être un souverain. Je suis bien plus accablé que vous ; mais l'idée de pouvoir vous être utile me ranime. La lettre est partie. J'ai moi-même écrit à la personne en question, je l'ai priée de m'adresser sa réponse pour vous. Je vous la ferai tenir dès que je l'aurai reçue. Non, je ne démentirai jamais le titre sacré d'ami, et vous pouvez compter que je serai sincérement le vôtre aussi longtemps que j'honorerai la vertu. Je vous gar-

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 203, 204.

2. Le 9 mars était un samedi, en 1765.

derai un secret inviolable, cela va sans dire ; la discrétion est la base de l'amitié ; mais me permettriez-vous de faire part à M. le prince Henri de la situation dans laquelle vous avez le malheur de vous trouver ? Il agira volontiers auprès du roi son frère en votre faveur, je vous en réponds. Votre volonté sera la mienne ; je ne ferai à cet égard que ce que vous me prescrirez, parce que je regarde comme un devoir essentiel de l'amitié de servir mon ami à sa guise et non pas à la mienne.

Partout où je porte mes regards, ils n'aperçoivent que des sujets de douleur et de tristesse. Je ne vous parlerai point de la charmante Isabelle, je ne veux pas renouveler vos afflictions ; je vous dirai seulement que M. Tissot est absent depuis quelques jours, il a été appelé à Soleure, mais il revient jeudi prochain. Nous sommes aujourd'hui à lundi[1], le Mémoire que vous me faites espérer arrivera ici le mercredi, et je vous promets qu'il sera rendu à mon ami le jour de son arrivée. Je vous promets encore que M. Tissot s'emploiera avec zèle à ce que vous demandez de lui, et que son coeur vous est aussi dévoué que le mien. O Providence ! Oui, mon digne ami, ayez en elle une confiance sans bornes. Le désespoir seroit indigne d'une âme si grande que la vôtre. Non, vous n'avez pas tout perdu, puisque Dieu régne sur vous et que vous avez encore des amis.

1. La lettre est datée du 9, qui était un samedi ; en disant : « Nous sommes aujourd'hui à lundi », le prince de Wurtemberg songe sans doute au jour où elle devait parvenir à Rousseau, et, en fait, Rousseau l'a reçue, ou du moins y a répondu, le lundi 11.

N° 2503.

A M. [Moultou] [1].

9. Mars [1765].

Vous ignorez, je le vois, ce qui se passe ici par raport à moi. Par des manoeuvres souterraines que j'ignore, les Ministres, Montmolin à la [2] tête, se sont tout à coup déchaînés contre moi, mais avec une telle violence que, malgré Mylord Mareschal et le Roi même, je suis chassé d'ici sans savoir plus où trouver d'azile sur la terre : il ne m'en reste que dans son sein. Cher Moultou, voyez mon sort. Les plus grands scelerats trouvent un refuge ; il n'y a que vôtre ami qui n'en trouve point. J'aurois encore l'Angleterre, mais quel trajet, quelle fatigue, quelle dépense ! Encore si j'étois seul ! J'en serois plus heureux, je ne vivrois plus [3]. Que la nature est lente à me tirer d'affaire ! Je ne sais ce que je deviendrai, mais, en quelque lieu que j'aille terminer ma misére, souvenez-vous de vôtre ami.

Il est venu ici je ne sais quel soi-disant Chevalier de Malte, qui a séjourné à Genève et qui se renommant du Général des Corses et me trouvant mieux instruit qu'il ne croyoit, a vu que je n'étois pas sa dupe et a pris congé dès la seconde visite ; cela ne l'a pas empêché de séjourner à Motiers encore douze jours, durant lesquels Montmolin a tourné casaque. M. le Chevalier est ensuite allé à Neufchâtel où il est encore,

1. Transcrit le 7 décembre 1915 de l'original autographe non signé, sans adresse ni cachet, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié des lettres à Moultou, fol. 98, 99. In-4° de 4 p., la dernière blanche (plus, comme annexe, une copie autographe de notre n° 2501, portant ce titre : « Lettre de J.-J. Rousseau à M. Meuron, Conseiller d'*E*tat et Procureur Général à Neufchâtel », copie occupant le recto du fol. 100, dont le verso est blanc).

2. « la », et non « leur », comme impriment les précédents éditeurs.

3. Cette dernière phrase « J'en serois... plus », est *INÉDITE*. Les précédents éditeurs l'ont remplacée par des points.

et depuis qu'il y est, tout est sens dessus dessous. Voila tout ce que je sais [1].

Il n'est plus question de mon édition générale. Selon toute apparence, je ne trouverai plus à la faire, et, quand je le pourrois, je ne sais si je pourrois vaincre l'horrible aversion que j'ai conçue pour ce travail. Je ne regarde aucun de mes livres sans frémir, et tout ce que je desire au monde est un coin de terre où je puisse mourir en paix, sans toucher ni papier ni plume.

Je sens le prix de ce que vous avez fait pendant que nous ne nous écrivions plus. Je me plaignois de vous, et vous vous occupiez à [2] ma défense. On ne remercie pas de ces choses-là, on les sent. On ne fait point d'excuse, on se corrige [3]. Il seroit bien à desirer pour vos concitoyens et pour moi que vous donnassiez à vôtre ouvrage une tournure qui vous permit de le faire paroitre tout de suite, et par cette tournure douce et modérée, qui n'irriteroit personne, peut-être en serviriez-vous mieux la liberté et vôtre ami. Au lieu que si vous attendez d'autres tems, vous pourrez faire un meilleur ouvrage, mais qui ne servira plus à rien. Du reste, ne me l'envoyez point. Je ne veux pas le voir auant qu'il s'imprime. La chose eut été différente si j'avois pu faire mon édition.

M. Vernes est l'auteur du premier libelle, cela est certain. Je le crois même auteur du second [4]. Ce malheureux me tracasse de ses lettres avec une impudence qui vient de la sûreté qu'il croit avoir de son secret, sans voir combien aisément il perce, et combien il m'est aisé de faire passer au public ma conviction. Mais que me servira de lui nuire ! Je ne veux de mal ni à lui ni à personne : qu'il me laisse en repos et qu'il fasse, s'il veut, tous les mois un libelle contre

1. Cet alinéa : « Il est venu ici... je sais. » est *INÉDIT*.

2. « à » et non « de », comme impriment les précédents éditeurs.

3. La fin de cet alinéa et le suivant, sur Vernes, sont *INÉDITS*.

4. Je suppose que ce « second libelle » est : *Sentiment des jurisconsultes*, A Berne, 18e février 1765. Se débite à Karouge. » In-8° de 8 p. (Contre J.-J. Rousseau et ses *Lettres de la Montagne*, dit Rivoire, n° 813. Publié le 4 mars 1765.) [Th. D.]

moi. Je ne lui répondrai jamais et ne parlerai de lui de ma vie. Faites-lui conseiller de me laisser en repos. Je le desire pour son bien autant que pour ma tranquillité. Mais s'il s'obstine à vouloir que je parle, à mon premier mouvement de relâche je parlerai, et il en sera faché ; je lui donnerai même un avantage auquel il ne s'attend guères, et il en sera désolé. Je le traiterai avec la plus grande honnêteté, et le public le traînera dans la fange. Si je parle, Vernes est un homme perdu, mais c'est bien lui qui cherche sa perte, car je ne parlerai point qu'il ne m'y force. Voila ce que je vous prie de lui faire dire. Qu'il y pense, et puis qu'il choisisse.

Voici la lettre de M. Garcin ; il vient bien noblement à moi au moment de mes plus cruels malheurs : il n'a pas la lâcheté de ses compatriotes, toujours prêts à donner le dernier coup aux malheureux [1]. Du reste, ne m'instruisez plus de ce qu'on pense ou de ce qu'on dit. Succès, revers [,] discours publics, tout m'est devenu de la plus grande indifférence. Je n'aspire qu'à mourir en repos. Ma répugnance à me cacher est enfin vaincue. Je suis à peu près déterminé à changer de nom et à disparoître de dessus la terre. Je sais déjà quel nom je prendrai. Je pourrai le prendre sans scrupule. Je ne mentirai surement pas. Je vous embrasse.

En finissant cette lettre, qui est écrite depuis hier, j'étois dans le plus grand abattement où j'aye été de ma vie. M. de Montmolin entra, et, dans cette entrevue, je retrouvai toute la vigueur que je croyois m'avoir tout à fait abandonné. Vous jugerez comment je m'en suis tiré par la relation que j'en envoie à l'homme du Roi [2], et dont je joins ici la copie, que vous pouvez montrer. L'assemblée est indiquée pour la semaine prochaine. Peut-être ma contenance en imposera-t-elle. Ce qu'il y a de sur, c'est que je ne fléchirai pas. En attendant

1. Cette dernière phrase : « il n'a pas la lâcheté... malheureux », est *INÉDITE.*

2. M. Meuron, procureur-général. (*Cf.* nº 2501.)

qu'on sache quel parti ils auront pris, ne montrez cette lettre à personne, et même ne la montrez jamais [1]. Bon voyage.

N° 2504.

A M. le Professeur de Montmollin [2].

Par déférence pour M. le professeur de Montmollin, mon pasteur, et par respect pour la vénérable classe, j'offre, si on l'agrée, de m'engager, par un écrit signé de ma main, à ne jamais publier aucun nouvel ouvrage sur aucune matière de religion, même de n'en jamais traiter incidemment dans aucun nouvel ouvrage que je pourrois publier sur tout autre sujet ; et de plus, je continuerai à témoigner, par mes sentiments et par ma conduite, tout le prix que je mets au bonheur d'être uni à l'église.

Je prie M. le professeur de communiquer cette déclaration à la vénérable classe.

Fait à Motiers, le 10 mars 1765.

1. Ces six derniers mots : « et même ne la montrez jamais » sont *INÉDITS*.
2. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

N° 2505.

A Madame
Madame de la Tour [-de Franqueville]
Rue de Richelieu, entre la rue Neuve S^t^. Augustin
et les Ecuries de Madame la Duchesse d'Orléans
A Paris[1].

(Réponse au n° 2480.)

A Motiers le 10. Mars 1765.

J'ai lu vôtre lettre avec la plus grande attention, j'ai rapproché tous les rapports qui pouvoient m'en faire juger sainement : c'étoit pour mon coeur une affaire importante.

Vous étiez flatteuse durant ma prospérité, vous devenez franche dans mes miséres : à quelque chose malheur est bon.

J'aime la vérité, sans doute ; mais si jamais j'ai le malheur d'avoir un ami dans l'état où je suis, et que je ne trouve aucune vérité consolante à lui dire, je mentirai.

On peut donner en tout tems à son ami le blame qu'on croit qu'il mérite ; mais, quand on choisit le moment de ses malheurs, il faut s'assurer qu'on a raison.

Lorsque je disois, Il faut se taire, et ne pas imiter le crime de Cham, j'étois citoyen de Genève ; je ne dois que la vérité à ceux par qui je ne le suis plus.

Lorsque je disois, Il faut se taire, je n'avois que ma cause à défendre, et je me taisois ; mais, quand c'est un devoir de parler, il ne faut pas se taire : voyez l'avertissement.

Adieu, Marianne.

J. J. Rousseau

1. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

N° 2506.

MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MOTTIERS [1].

(Lettre de D. Roguin.)

Yverdon le 7 mars 1765.

Mon neveu Boy de la [Tour] l'aisné vous donnera, mon cher Bon Amy, des nouvelles plus sûres et plus étenduës de la chère maman, que je ne pourrois le faire moy-mesme, par la dern^re^ qui est du jour de son départ de Lyon ; elle nous dit que sa santé est beaucoup meilleure. Je vous rends grâces de l'intérêt que vous voulés bien y prendre. Nous espérons que le changement d'air et sa promenade icy lui feront du bien.

Mes niéces, qui ont joué le Rolle du gros Collas qui vouloit remontrer à son curé, sont avec moy, trés charmées de l'air de gayeté et de badinage qui régne dans votre lettre du 28 dern^r^. Elles vous promettent seulement de ne plus lancer leurs feux sur vous puisque vous craignés la brûlure et la perte de votre liberté. Au surplus ce n'est que l'amour de votre santé et de votre repos qui ont arraché ces reflexions de leurs cœurs, car elles ont bien senti la solidité de vos raisons, qui sont les mesmes que je leur alleguay, p^r^ la justification de votre conduite ; mais d'autres ajoutoyent, quoy il ne sera donc point blâmable M^r^ R[ousseau], de mettre à deux doigts de sa ruine sa patrie qu'il chérissoit tant autrefois, de mettre tout à feu et à sang? C'est tant pis p^r^ Elle, si les Magistrats se sont mis dans ce cas, ce n'est pas vous qui en êtes cause, vous deviés votre justification à votre honneur,

1. *INÉDIT*. Transcrit le 20 juillet 1929 d'une copie que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original autographe, non signé, cacheté de cire rouge, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

à la deffense de la liberté de votre patrie. Et ajoutois-je, Il est bien facile à ses magistrats de parer à cet inconvénient, Ils n'ont qu'à rendre justice à M^r R. qui ne doit pas se laisser égorger sans crier, Ils n'ont qu'à restituer à M^rs les Citoy. et Bourg. l'autorité souveraine et les usurpations faites sur eux, Et redresser l'Art. de la Mediation qui luy permet de ne rien porter au Conseil génér. qui n'ait auparavant été aprouvé par les 25 et ensuite par les 200, Art. qui subsistant rendra les Magistrats aussi souverains que le Roy de fr^ce chés luy. Ce qui est absolument contraire à l'esprit de la Médiation, qui ajoute par un autre : « N'entendons néantmoins déroger par cet Art. à aucun des Edits fondamentaux de la Rep. qui subsistent dans toutes leurs forces et vigueurs comme cy-devant. » Tant pis pour la généralité aujourd'huy éclairée, si elle ne soutient pas ses droits.

Mes niéces seroyent bien fâchées, si elles avoyent pu vous déplaire, en laissant échapper de leur coeur ce que l'amitié et la pitié sur vos peines leur ont arraché. Elles le craignent d'autant plus que Madame Boy d[e la Tour] leur en fait un crime par sa lettre du 4 de ce mois. Mais elles se flattent que vous devés connoître la sincérité et la pureté de leurs sentiments p^r Vous, cher Amy, de mesme que leur attachement à vos intérrests et à votre parti. En tous cas leur ignorance justifiera leur innocence.

On m'écrit de Donneloye que le Roy de Prusse a fait remercier la Communauté de Couvais sur les lettres de leur Bourgeoisie qu'elle vous a présentée et on m'y parle aussi du livre des Princes. La comparaison du Renard à qui on a coupé la queue a fait beaucoup rire le Collonel qui vous fait cent mille amitiés, et il craint encore beaucoup qu'on ne coupe de plus les oreilles à ses voisins[1].

Vous verrés cy-joint une lettre de notre Professeur et Imprimeur de Felice à laquelle j'ay répondu que je n'avois point ouï parler du livre *des Princes* mais que je vous ferois

1. *Cf.* n^os 2453, 5^e alinéa, et 2483, 3^e alinéa.

parvenir sa lettre avec la brochure y jointe, pour que vous pussiés juger des caracttères et papiers de son imprimerie, et y répondre ce que vous jugerés à propos, ce que j'espère que vous voudrés bien faire à moy seulem[t] p[r] vous éviter double lettre, que je luy communiqueray.

Mon neveu Boy d[e la Tour] n'abusera pas de votre temps, renvoyés le chés sa tante aprés qu'il vous aura donné des nouvelles de sa chère maman et présenté les respects de toute la famille. Agréés ceux de toute la mienne et me croyés, mon cher bon Amy, pour la vie le plus dévoué de vos serviteurs.

[de Felice à Roguin.]

« de la maison 4 mars [1765].

« Monsieur, on me mande de Berne que M[r] Rousseau a fait imprimer encore un livre intitulé *des Princes*. Si j'en avois un exemplaire, je le ferois tout de suite imprimer, et on me le conseille même depuis Berne, je serois charmé si je pouvois cette fois profiter de la générosité avec laquelle M[r] Rousseau vouloit bien me faire tenir un exempl. ds ses lettres de la Montagne.

« Je prends la liberté, Monsieur, de vous envoyer un essai d'un nouveau [1], fait sur...[1]

(*signé*) « de Felice »

N° 2507.

[Rodolphe de Vautravers à Rousseau[1]].

(Fragment.)

4 mars 1765.

... Si on vous fait de la peine ou de mauvaises chicanes, vous n'avés qu'à vous réfugier hardiment ici[2]. On ne vous inquiétera pas. Vous pourrés vivre aussi solitairement et

1. *Sic*, dans la copie.

2. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

3. A Rockhall, près de Bienne. *Voyez* la note 1 de la page 100.

aussi librement qu'en aucun endroit que je connoisse. Vous pourrés descendre chés moi, ou, si vous le préferés, à la Croix blanche. Vous jugerés bientôt par vous même, du local et des différens moyens de vous y arranger. Les maisons se louent à bon marché. Il y a de plus des pensions à choisir, en cas que ma situation ne vous convienne pas.

J'ai sondé ce matin un de nos magistrats les plus difficiles. Il pense qu'il n'est aucun besoin de se présenter au Sénat pour obtenir pour vous un droit d'habitation. Elle vous sera accordée sans la moindre difficulté, des que vous serés sur les lieux mêmes. Je verrai demain le Maire et vous instruirai de son sentiment, au cas que, contre toute attente, il crût devoir vous déconseiller le choix de Bienne.

Si vous le pouvés, avertissés-moi de votre arrivée quelques jours d'avance pour que je ne m'absente pas dans ce tems là.

N° 2508.

A M. de Vautravers [1].

11. Mars 1765.

Je ne comprends pas, Monsieur, comment avoit pu s'ébruiter mon projet de me retirer à Bienne, puisqu'il est certain que je ne l'ai communiqué qu'à vous seul. Ce n'est pas à dire que vous ayez eu tort d'en parler; au contraire, il n'y avoit nul autre moyen de vérifier si ce projet étoit praticable. Je suis fâché qu'il ne le soit pas, à cause du bon voisinage, mais je suis peu curieux de profiter d'un azile qu'on ne m'accorde qu'en cas que je n'en aye pas besoin.

Cette difficulté, Monsieur, ajoute un nouveau prix à l'offre obligeante que vous avez la bonté de me faire. Ce seroit assu-

1. Transcrit en février 1906 de la copie autographe conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel qui se trouve (7901) sur le même feuillet qu'une copie autographe d'une lettre du même jour au prince de Wurtemberg. — Collationné depuis (le 19 février 1915) sur une autre copie autographe conservée dans la même Bibliothèque, O-Z, fol. 129 verso. [Th. D.] — Ce texte a été publié en 1861 par Streckeisen-Moultou, *Œuvres inédites*, p. 424, 425

rément un pis-aller bien agréable que de vivre auprès de vous dans la petite republique angloise [1]. Mais mon état infirme et mon humeur solitaire me rendent absolument necessaire[s] mon petit menage et mon petit chez-moi. Toutefois je ne renonce pas à l'espoir de gouter quelquefois la vie agreable qu'on mene dans vôtre maison, et je me croirai bien dédomagé de n'être plus Citoyen de ma Rép[e] [République] si vous me permettez de l'etre quelquefois de la votre.

Comme il me paroit que nos Messieurs mettent plus de pétulance que de sagesse dans leurs délibérations relativement à ma personne, je me garderai bien de quitter la partie avant qu'elle soit finie. Je dirois volontiers d'un certain Corps ce que disoit du Prince de Condé un Officier blessé à mort à la bataille de Seneff[e] [2]. Je voudrois vivre encore deux heures, seulement pour voir comment cet étourdi se tirera d'affaire. Mais comme les gens sans équité, sans bienseance et sans raison n'ont ni régle ni mesure il faut être prêt à tout avec ces gens-là, même aux derniéres violences.

Je suis vôtre obligé, Monsieur, et vôtre débiteur, qui plus est. Sitot que la saison deviendra belle et que je serai en état de marcher, j'irai payer ma dette [3] et vous marquer ma reconnoissance. Acceptez en attendant, je vous prie, pour vous et pour toute la Rép[e]., mes très humbles salutations.

[Il y a dix lettres de Rodolphe de Vautravers à Rousseau, à la Bibliothèque de Neuchâtel, datées pour la plupart de Rockhall, à Bienne, ou près de Bienne, du 4 février 1765 au 12 février 1766.

1. La femme de M. de Vautravers était née « au nord de l'Angleterre », et les deux époux avaient avec eux en 1765 un jeune Anglais, M. Foster, qui avait été présenté à Rousseau (lettre de M. de Vautravers du 4 février 1765) ; M. de Vautravers avait baptisé sa maison, à Bienne ou près de Bienne, du nom de Rockhall. [Th. D.]

2 Seneffe (dans le Hainaut), à 24 kilomètres de Mons. Le 11 août 1674, les Français commandés par le grand Condé y livrèrent aux Anglais et aux Hollandais une sanglante bataille qui resta indécise.

3. Dans la semaine du 12-18 mai 1765, J.-J. alla voir M. de Vautravers à Bienne Il lui paya « sa dette », 22 shillings, soit un louis neuf, pour deux traductions anglaises d'Émile. M. de Vautravers lui écrit le 22 mai : « Mon domestique m'a remis un louis de trop de votre part. »

Le cachet porte les armes du Terraux : des pals et en cœur un petit écusson écartelé qui peut être celui de sa femme, une Anglaise. Dès le 4 février 1765, il engage Rousseau, qu'il dit avoir vu (sans doute à Môtiers), à passer l'hiver à Bienne, où il y a « une imprimerie bien établie et plus libre qu'aucune part au monde ». Il fait l'éloge de Bienne. Il offre à Rousseau une chambre dans sa maison de Rockhall. Il adresse des compliments (exagérés) à Thérèse Levasseur. — Le 17 février, sur la demande de Rousseau (lettre inconnue), M. de Vautravers explique que l'édition anglaise d'*Emile* en 4 vol. a coûté 12 shellings, et celle en 2 vol., 10 shellings, soit, en tout, une guinée et 1 shelling, ou un louis neuf. Nouvelle offre de sa maison. Si Rousseau le préfère, il pourra descendre à l'hôtel de la Croix-Blanche, « à cent pas de ma maison et vis-à-vis de M. Heilmann, l'imprimeur ». — Le 4 mars, il accuse réception de deux lettres de Rousseau, des 26 février et 3 mars (inconnues), ainsi que de l'exemplaire des *Lettres de la montagne*. Il l'engage de nouveau à venir à Bienne, etc. (voyez le fragment reproduit plus haut). — Le 22 mai 1765, il écrit de Berne : « Notre entrevue, Monsieur, a été si courte la semaine passée qu'il ne m'a pas même été possible de répondre verbalement à votre chere lettre du 12 avril. » (lettre inconnue). Il le félicite de sa victoire sur ses ennemis. « M. Pennant, Anglois, arriva chés moi le lendemain de votre départ. Je compte être de retour chez moi en trois semaines (il va faire un voyage en Suisse et dans les Alpes avec M. Pennant). Il nous tarde beaucoup d'apprendre le jugement que vous vous êtes formé de nos environs et de notre lac. » Message de compliments pour M. Du Peyrou. Si Rousseau persiste à vouloir vendre ses livres, il désire profiter de la préférence que l'amitié de Rousseau lui offre et acheter ceux que M. Du Peyrou ne prendroit pas. « Mon domestique m'a remis un louis de trop de votre part. » — Le 14 juillet 1765, de l'Isle de S^t^ Pierre : « Je vous cherche, Monsieur, avec ma femme et ma nièce, et nous avons le chagrin de vous manquer pour la seconde fois. » Ayant appris le séjour dans l'île de J.-J. « avec M^lle^ Le Vasseur et M^r^ Du Peyrou », il a quitté ses maçons, charpentiers, ferblantier, jardinier et autres ouvriers pour venir faire ici un dîner champêtre en compagnie de Rousseau. Vain projet, etc. — Le 17 juillet 1765, courte lettre, datée de Bienne. M. de Vautravers envoie à Rousseau en communication « les loix de notre jeune Société Oeconomique de Bienne ». — Le 12 août 1765, Recommandation en faveur de Jean Lucet, jardinier, (qui paraît ambitionner une place chez Du Peyrou). — Le 17 octobre 1765 : « Je profite du départ de mon cousin et de ma cousine Graber et Ziegler pour l'Isle, afin de vous prévenir à tems d'une nouvelle reçue hier de M. Aberly, logé

au château de Nydau, pour que vous y soyés préparé en la recevant. M^r le B[aillif] de Graffenried de Nydau a reçu un mandat souverain de Berne pour vous prier de ne point choisir aucune partie de leur domination pour votre domicile. J'ignore les vrais motifs d'un tel procédé envers vous, et je déplore du fonds de mon coeur l'esprit d'intolérance qui l'a dicté », etc. ; offre de sa maison pour asile. — — Le 20 octobre [1765], billet daté de Rockhall, qui sera reproduit intégralement, à sa date. — Le 12 février 1766, lettre adressée « à Monsieur, Mons^r. Jean Jaques Rousseau, *à Putnet* ». « Cette lettre vous sera remise par M^r Baud. » Phrases. « M^elle Le Vasseur n'a pas répondu à une lettre du 9 novembre où je la priais de la part de ma femme de passer l'hiver chez nous. Me sait-elle mauvais gré de vous avoir conseillé de partir de Bienne ? Mais il y avoit des trames déjà formées pour vous insulter de nouveau. » Chagrins qu'essuie M. Du Peyrou ; « il devroit abandonner la bâtisse d'un édifice fatal à ses finances, et encore plus à sa liberté. — Nous vous aurions enseigné l'anglois cet hiver. M^r. Kilchberger, M^r. de Vatteville, le Baillif de Nydau et sa Dulcinée se portent à merveille ». — On ne connait, par contre, qu'une seule lettre de Rousseau, celle du 11 mars, à M. de Vautravers, et celles de ce dernier montrent qu'il y en a au moins cinq de perdues (avant le 4 février, avant le 18 février, une du 26 février, une du 3 mars et une du 12 avril 1765).

— M. [Jean de Pury], dans son *Nobiliaire du Pays de Neuchatel*, dit (*Archives héraldiques suisses*, XIV, 1900, p. 37) : « Du Terraux « — Nom porté dès le XIV^e siécle par une branche de l'ancienne « maison de Vauxtravers (v. ce nom)... en 1609, la famille du Ter- « raux étant éteinte avec Jean-Rodolphe Mayor, dont la mère était « Isabelle du Terraux de Vauxtravers, il fut substitué au nom et aux « armes de la maison du Terraux. — La famille du Terraux obtint « du Conseil d'Etat, en 1783, après un long litige, la reconnaissance « de son droit à porter le nom de *du Terraux de Vauxtravers*. Famille « éteinte dans la première moitié du XIX^e siècle avec Samuel « Alexandre du Terraux, né en 1767. Armes : Palé d'or et d'azur « de six piéces ou d'azur à trois pals d'or. » — Et plus loin, *ibid.*, p. 40 : « Vauxtravers. — Cette famille apparaît au commencement « du XIII^e siècle dans la région du même nom... Au siècle précédent « elle figurait déjà en bon rang dans la noblesse de Bourgogne... En « 1301, Amédée de Vautravers dut, avec le consentement du prieuré, « duquel il la tenait en fief, prêter hommage au Comte de Neuf- « châtel, pour la maison forte dite *Le Terraux* qu'il avait élevée à « Môtiers et dont une partie de ses descendants prirent le nom... » [TH. D.]

N° 2509.

Au [Prince de Wurtemberg][1].

Motiers le 11 Mars 1765.

Ma jeune amie est beaucoup mieux, contre toute attente. Cela fait que je ne vous envoye point[2] le mémoire pour M. Tissot; car je me fais un trés grand scrupule d'achever de l'accabler sans la plus absolue nécessité ; d'ailleurs, vous ne m'avez rien repondu sur cet article, et ce silence m'a rendu craintif.

Homme cher et malheureux, me dites-vous. Non, s'il est vrai que je vous sois[3] cher, je ne suis plus si malheureux. Je vous remercie pour vous et pour moi des nobles soins que vous avez daigné prendre. Voila, Prince, des plaisirs dignes de vous et qu'on ne connoit point dans vôtre état. Pour moi, tant que mon coeur s'attendrira sur l'amitié je ne serai point trop à plaindre. Je vous suis obligé de m'avoir guéri d'un préjugé très injuste ; car il faut avouer que j'en avois aussi.

Faites ce que vous jugerez à propos près de M. le P. Henry. L'intérest qu'il paroit prendre à moi me flatte autant qu'il m'honore, et il n'est pas dans mon coeur de m'y refuser. Mais je ne vois pas assez clair dans cette affaire pour savoir s'il est de l'intérest du Roi de me soutenir. Il est certain que son autorité est compromise et que s'il me soutient et qu'on s'obstine, elle peut l'être davantage encore. Il n'est pas moins sur d'un autre côté que ces gens-ci visent à l'indépendance, qu'ils y marchent à grands pas sans qu'on ait rien fait jus-

1. Transcrit le 5 mars 1915 de la copie autographe non signée, écrite par Rousseau au verso de la copie de sa lettre à M. de Vautravers du même jour. (Bibliothèque de Neuchâtel, O-Z, fol. 129.) La présente lettre a été publiée en 1861 par Streckeisen-Moultou, *Œuvres inédites*, p. 397-400, avec quelques fautes de lecture.

2. « point », et non « pas », comme imprime Streckeisen.

3. « sois », et non « suis », comme imprime Streckeisen.

qu'ici pour les arrêter, et que ce seroit pour eux le plus grand des malheurs [1] d'y parvenir, soit par la constitution de l'Etat qui n'y est pas propre, soit par la considération que leur Prince leur donne chez leurs voisins et qu'ils perdroient toute entiére, soit enfin par ce qu'ils ne feroient que changer la douce autorité d'un Prince eloigné [2] qui ne peut que les asservir, contre la Tyrannie de leur clergé qui les gouverne et qui les accablera. Dans cette situation je ne puis savoir si le Roy juge que cette Principauté vaille la peine qu'il prendroit pour la conserver, ou si, voulant enfin contenir ceux qui la gouvernent, il n'aime pas mieux attendre une autre occasion. Ce qu'il y a de sur, c'est qu'en attendant ils avancent, et ce qui me navre est que ceci n'est qu'un soufflet bien cruel qu'on donne à Mylord Mareschal sur ma joue.

Ce que je voudrois seroit de savoir les intentions du Roi bien au juste. Si je savois qu'il voulut laisser tomber cette affaire, je m'en irois, et tout seroit dit. Si au contraire il vouloit se prévaloir de la circonstance pour rétablir la subordination et soutenir son protégé, je vous réponds que son protégé tiendroit une contenance qui ne feroit point deshonneur à sa protection. Mais tant qu'on ne me dira ni, restez, ni allez vous-en ; je ne sais que faire. Je ne puis prendre aucun parti bien décidé.

J'ai pris en dégout ce pays et ses arrogans Ministres. Je puis, s'il le faut, rester par devoir, durant l'orage ; mais quand il sera calmé je veux m'en aller. Je balance entre deux choix ; la Savoye, s'il se peut, et Venise ; car, pour l'Angleterre, elle est trop loin. Mon inclination est toute entiére pour la Savoye, mais cela ne dépend pas de moi. Il faudra voir ce que pourra faire M. de Conzié. Je ne me souviens pas si je lui ai recommandé le secret, mais si j'y ai manqué, j'ai eu tort, car il est de la plus grande importance. Pour mieux le couvrir, je voudrois laisser transpirer mystérieusement celui

1. « le plus grand des malheurs », et non pas « le plus grand malheur », comme imprime Streckeisen.

2. Streckeisen a omis le mot « eloigné ».

de Venise, car il est impossible qu'on ne sente pas ici [1] que je veux m'en aller. Mon dessein même, en cas de retraite est de cotoyer le lac et d'aller jusqu'en Valais, comme pour passer en Italie, puis de couper à droite dans les montagnes pour entrer dans la [2] Val d'Aoste ou la Tarentaise. Malheureusement je ne sais pas ces chemins-là, et je crains de m'instruire de peur de donner des soupçons. J'aurai le tems de ruminer tout cela jusqu'à la belle saison, et peut-être seriez-vous à portée d'avoir là-dessus des lumiéres qui me manquent. Je suis extrémement tenté de changer de nom et de disparoitre pour le reste de mes jours de dessus la face de la terre. Mais il y a dans ce projet quelque chose de craintif qui me répugne. D'ailleurs il a bien ses difficultés aussi ; sans compter qu'en changeant de nom il faut changer d'habillement, et le mien m'est si comode qu'il m'en coûtera d'y renoncer. Quand cesserai-je, Prince de vous parler de moi ? Quand reparlerons-nous de nos petites eleves et de leur aimable [3] maman ? Quand baiserai-je vos lares sacrés et respectables ? Quand mes yeux verront-ils ce digne homme qui se choisit pour amis des hommes dans l'adversité.

J'avois écrit ma lettre sans lire le revers de la vôtre. La p^re^. page n'étoit pas pleine et rien n'indiquoit que la seconde fut écrite. Heureusement je viens d'appercevoir qu'elle l'étoit, et j'ai été payé par un nouveau plaisir de celui que je prends à relire plusieurs fois ttes vos lettres. Vous pouvez connoitre à la lecture de celle-ci que si j'ai des intervalles d'abbatement, mon état permanent est le courage. Il augmente même en voyant combien vous vous interessez à mon sort. Dieu au ciel et des amis vertueux sur la terre. Voila dequoi prevenir toujours le desespoir.

1. Le mot « ici » a été omis par Streckeisen.
2. « la », et non « le », comme imprime Streckeisen.
3. « aimable », et non « chère », comme imprime Streckeisen.

N° 2510.

[Milord Maréchal à Rousseau][1].

Hier, j'ai reçu une lettre de M. Meuron et deux de M. Chaillet ; elles m'apprennent que le Conseil d'Etat n'a pas renvoyé en cour votre affaire, comme il m'avait mandé ; ils me disent que les ministres et les ministraux deviennent tout à fait furieux. Si la cour voulait vous soutenir (ce dont je ne vois pas la moindre apparence), la combustion augmenterait, et l'issue est très-incertaine. Sur tout ceci, et sur l'incertitude de Venise, mon avis est que vous partiez pour l'Angleterre pour faire voir que vous faites ce que vous pouvez pour la tranquillité du pays. Je vous dirai de plus que si la cour prenait hautement votre parti, ce serait le moyen le plus sûr de détacher, je ne dis pas tous vos amis dans le pays, mais à coup sûr le plus grand nombre ; ils en feraient alors une affaire de privilège, ils se croiraient et se diraient des Brutus qui sacrifient leur fils à la liberté de la patrie : ils ont éprouvé leurs forces à l'occasion de Petit-Pierre. Allez en Ecosse ou en Angleterre, et ne vous obstinez pas de vivre avec ces enragés. J'ai pris la liberté de vous offrir cinquante louis, en cas que vous ne soyez pas en argent comptant et que cela ne vous retarde ; vous les rendrez à loisir. Faites voir à ces fous que vous n'avez pas besoin d'eux. L'Angleterre les vaut bien. Bonsoir.

Ce 10 [mars 1765] au soir.

Comme depuis quelques jours je pense sans cesse à mon ami Jean-Jacques, que je travaille à le servir, j'écris par lambeau, et pour faciliter la suite de ce que je puis faire pour

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p 401.

votre service, j'ai numéroté mes brouillons dans l'ordre qu'il faudra les lire. J'ai le plaisir de vous dire que le roi s'est déclaré hautement pour vous soutenir et protéger, mais il est bien loin ; un mauvais coup est bientôt fait par un fanatique, une affaire remise aux ministres ira lentement ; la protection du roi vous donnera de l'appui chez quelques uns et révoltera les autres. Privilèges ! privilèges ! privilèges ! Ces enragés feront une affaire pour ce monde et pour l'autre de vous persécuter ; calomnies, mensonges faux témoins (pour la gloire de Dieu), tout sera employé. Je persiste dans mon opinion que vous quittiez le pays. C'est pourquoi je vous envoie le billet n° 2 et la lettre à Georges Binet, écuyer à la maison de Kemney, près de la mienne de Keith-Hall ; je vous envoie aussi copie d'une lettre pour Venise, où je me flatte que vous serez en sûreté. Si vous partiez, il me semble que vous feriez bien d'écrire pour remercier le roi de sa protection et de sa bonté de vouloir la continuer, et pour dire que vous voulez éviter tout ce qui pourrait occasionner des troubles dans le pays, etc. Comme vous savez dire bien mieux que moi, je ne fais qu'offrir le canevas. Si le roi vous offrait une retraite dans ses Etats de Silésie ou autres qu'en pensez-vous ? Je vous écrirai à mesure que j'apprendrai quelque chose qui peut vous regarder. Adieu.

N° 2511.

[S. Meuron à J. J. Rousseau] [1].

(Fragment.)

10 mars 1765.

... Le soi-disant chevalier de Malte serait ignoré ici sans des sottises qui lui ont attiré des disgraces humiliantes, se

1. Transcrit de l'imprimé en 1881 par F. Berthoud, dans *J.-J. Rousseau au Val de Travers*, p. 139, note.

donnant des airs d'Excellence, avec des jeunes gens qui mangeaient dans son auberge (d'où il ne sort pas, ne fréquentant aucune compagnie) requérant d'eux des égards et des respects et parlant inconsidérement des compagnies de la ville ; ils le chassérent de sa chambre à coups de pied, il fit ses excuses et s'humilia ; j'ai mis des gens sur pied pour le suivre à la piste, et j'appris hier à mon retour de ma campagne qu'il pourroit être question d'un honnête compliment que la ville lui ferait de la vider...

N° 2512.

A Monsieur
Monsieur J. J. Rousseau

A Motiers dans la Comté de Neufchâtel par Pontarlier
A Môtiers [1].

(Lettre de Lenieps.)

J'avois le coeur si serré en lisant votre lettre, mon bon ami, que j'eus de la peine à la finir et que je ne suis pas encore revenu contre tant d'injustices. Je vois s'élever un fanatisme d'Etat et de Religion dans un pays d'où il sembloit être banni pour jamais. A cela la maladie ajoute un poids de rigueur par la nature des sondes, puis cependant procurant un grand écoulement doit vous épargner les douleurs momentanées.

Ne connoissant point la constitution du Gouvernement de Neufchâtel, en prononçant, mon jugement seroit en défaut. Je sais que le Conseil dont vous parlez permit que Mr Michely fût arrêté à la réquisition de Mrs de Berne, mais il leur étoit étranger. Au lieu que vous êtes sujet du Roi et sous son im-

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (Vol. Lenieps, fol. 53, 54). In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e, cachet armorié de cire rouge, marques postales et chiffre postal 10.

médiate protection, et que sans injustice on ne peut rien faire qu'il ne le veuille, et je ne me persuade point que ce soit son intention que vous soyez inquiété, ni que les Magistrats osent porter atteinte à son autorité. Mylord Mareschal n'est-il plus à Berlin ? Ne l'instruisez-vous pas de ces mouvements ? Comment est-il possible que l'on puisse vous savoir mauvais gré de votre admiration, votre tendresse et votre reconnoissance envers ce bienfaiteur ? Si votre Conseil marche sur les traces de celui de votre pays, je ne serois étonné de rien. Mais quant à votre personne, pour être livrée, cela ne se peut ; il y a plus, le magistrat de Genève en le demandant se deshonoreroit, et, le cas arrivant, votre arrivée à Genève seroit l'instant de votre liberté. Je ne vois donc là qu'un faux bruit pour vous donner de la crainte et vous engager à quelque fausse démarche.

Ce Chevalier de Malte seroit donc un homme déguisé, un négociateur et un émissaire du Roi de Prusse. C'est un être de raison. Le Roi de Prusse, si grand, si élevé, si spirituel, s'abaisseroit-il à une démarche qui le ravaleroit ? A-t-il besoin de ruses pour vouloir, quand il n'a qu'à parler pour être obéi ? C'est ce qui me rassure contre cet épouvantail. Mais ce qui me perd et où je ne comprens rien, c'est ce que vous me dites de votre Pasteur Montmolin et de vos amis au Conseil d'Etat, ce premier ayant changé tout à coup, et de votre ami devenu votre ennemi et à la tête de vos persécuteurs, et les derniers concluant contre vous à rigueur. Ce sont là des faits, mais ce Chevalier de Malte, est toujours un être de raison, et le mal vient d'ailleurs, mais tant qu'il ne viendra pas directement du souverain, je ne pense pas que vous ayez rien à craindre, mais qu'il vous faut de la fermeté, et vous me montrez la route que je crois bonne à suivre.

Quant aux Ministres, les liaisons et les intrigues de leurs collègues de Genève et d'ailleurs, comme de la puissance qui les met en mouvement, pour montrer leur zèle amer, inconsidéré et intolérant, je ne serois point étonné de leur voir lancer les foudres de leur assemblée, qui prennent sur l'esprit des foibles, et que les gens sensés méprisent. Tel sera le pou-

voir du fanatisme mis en jeu par vos ennemis, que vous serez obligé, pour fuir la tyrannie, de vous rapprocher des soleils de Londres ou de Berlin.

La journée du 7 n'est point inconnue ici : on en a répandu plusieurs copies et la Gazette d'Amsterdam l'a donnée avec la Déclaration du 12. Je sais que, si j'avois été à Genève, j'aurois élevé ma voix pour retrancher des Représentations les 7 dernières lignes de la page 3 de l'édition que vous m'avez fait le plaisir de m'envoyer, à laquelle en rognant trop le bas de la seconde feuille on a supprimé une ligne du verso et toutes les notes, que je rétablirai, puisqu'il y en a de semblables ici. Et le lendemain 13e, j'aurois engagé les Représentans à donner une contre-déclaration, par laquelle il fût dit : Que les C. et B. reconnoissoient les Lettres de la Montagne et celles en réponse aux Lettres de la Campagne, comme des actes de vérité qu'ils adoptoient et en envoyer tout de suite des copies imprimées partout, pour opérer la chute de la première avec une évidence désirable qui enlevoit toute équivoque. Ce sont à mon avis ces 7 lignes contradictoires à la Représentation même dont le P. C. s'est prévalu pour opérer sa Déclaration et l'on voit comme cela avoit été amené de loin.

Sur les informations requises, comptez que je ne négligerai rien et que j'emploierai tous les moyens possibles pour savoir la vérité, et j'étois déjà en chemin pour cela. On se propose de faire mettre un fort article dans le Journal Encyclopédique, j'en ai déjà entendu parler. J'irai à la source. Mon ami, envoyez-moi, si vous le pouvez, la copie de la lettre que Mr Vernes vous a écrite sur son desaveu et celle de la réponse que vous lui avez faite ; elles me sont nécessaires à mon tour plus que vous ne pensez.

Encore une lettre de vous dans les présentes circonstances ; après quoi, j'en attendrai tranquillement de votre loisir. Si j'avois une connoissance dans votre ville, je vous éviterois la peine de m'écrire ; elle seconderoit mon intêret. Je saurois tout ce qui vous touche. et je n'ai pas besoin de vous dire que c'est mon principal souci. Je n'exige rien de mon attachement,

mais j'exige des hommes pour vous défendre et honorer l'amitié qui nous étreint, pour dire avec certitude aux contradicteurs : Vous vous trompez, voilà la vérité, lisez ou écoutez. Je n'ai vu personne résister à vos lettres, on les regarde avec respect, même le sot public, qui s'abuse mais qui revient.

Samedi, les Maîtres des Requêtes de l'hotel s'assemblèrent pour la dernière fois, et à cinq heures leur jugement fut dressé, signé, et lu à la famille Calas dans la prison. Cette famille sortit tout de suite et annonça à ses amis le succès de sa cause qui charme tous ceux qui aiment la justice et l'Etat, et qui couvre de confusion les adversaires. J'attens d'un moment à l'autre le précis du jugement ; vous l'aurez ci-après, et je poursuis :

On dit qu'il paroît à Genève un livre intitulé *Le Prince*, qui est très mauvais et que l'on vous attribue. Il ne sera pas difficile de se détromper en le lisant, car votre style est à vous et d'une touche qui n'a point d'égale. J'ai soutenu que ce n'étoit point de vous, que j'en aurois su quelque chose, et que vous n'aviez rien fait de mauvais, qu'au surplus il fallait voir le livre pour en juger et d'avance se défier de vos adversaires.

Le Cons[l] Gen[l] se tint donc il y a huit jours, et l'on rejeta l'impôt sur les vins étrangers que le P. C. demandoit de 4 ss. par septier. On m'a dit que l'on avoit demandé à Mrs les Sindics de faire suivre incessamment les trois autres articles : S'ils avoient été décidés, il y a quelques mois, vous seriez sans embarras, et vous le seriez encore si les C. et B. avoient donné une Contre-Déclaration. On m'a ajouté que le P. C. étoit furieux de ce que l'on avoit fait imprimer les représentations du 7[e]. Vous êtes à portée de savoir ces choses mieux que moi, à qui depuis plus de six semaines personne n'a osé écrire, en sorte que la crainte m'a fait perdre le peu de connoissances qui me restoient dans un pays autant ingrat envers vous qu'envers moi. Cela vous confirme ce que je vous ai dit dans une de mes notes sur Jacquier, fils de l'Imprimeur, et quoique vous ayez dit ne pas croire celle que je vous donnai sur le Sindic Mestrezat, elle n'est pas moins véritable. Il me

semble encore entendre mon père en discourir à sa table avec ses amis et montrer son indignation. J'ai un trop bel exemple en vous pour ne pas l'imiter en disant la vérité, et quel intêret aurois-je à mentir ?

Il ne me reste plus que deux mots à dire sur les abus à corriger pour vous les montrer du moins, si vous ne pouvez pas en faire usage : c'est sur les Compag[s] Bourgeoises, dont tous les officiers sont ou du P. C., ou du 200, ou des familles du haut, en sorte que, dans le besoin, toutes ces Compagnies seroient sans chefs. J'estimerois donc que, pour la règle, chaque Compagnie nommât ses officiers, et qu'ils ne pussent être pris des Conseils, mais des capables dans la Bourgeoisie, afin que les moutons ne fussent pas conduits par les loups.

Je n'ai point vu M. De la Tour depuis l'expédition de votre portrait ; je lui ai bien dit ce dont vous m'aviez chargé, mais je croyois toujours recevoir deux mots pour lui. Il est bien de vos amis, malgré tout ce qu'il entend dire dans la maison Thélusson, où il va et où il rencontre Mr Cromelin, et ses semblables, qui s'efforcent à vous dépriser. Mes saluts à M[lle] Le Vasseur.

Jugement rendu :

« La mère Calas, son fils, sa servante *, déchargés de l'accu-
« sation. La mémoire de feu Calas rétablie en sa bonne renom-
« mée, et sur la demande en prise à partie contre les Capitouls
« de Toulouze, renvoyés à se pourvoir ainsi qu'ils aviseront
« bon être. Les écroux rayés et biffés, l'arrêt inscrit en marge,
« et publié et affiché partout où besoin sera, à la requête du
« Procureur Général du Roy. »

* Le copiste a oublié ici le nom de Lavaisse que je restitue[1].

Paris 11[e] Mars 1765.

1. Cette note est de Le Nieps.

N° 2513.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
A Mottier-travers [1].

(Lettre de Jacques Vieusseux.)

Geneve le 12 Mars 1765.

Monsieur

J'ai remis votre incluse en mains propres ; celui pour qui elle étoit ne partant que demain ; peut-être même vous repondra-t-il aujourd'hui : En ce cas sa lettre sera ci-incluse. Il m'a veritablement affligé en m'aprenant que vous etes tracassé dans ce domicile que nous nous imaginions etre à l'abri de toutes les persecutions de la Prêtraille. Dieu veuille vous fortifier dans cette epreuve et vous en faire triompher. Nous sommes convenus de n'en point parler jusques à nouvel ordre, mais je serai fort impatient d'aprendre de vos nouvelles.

Notre ami Djvernois fait sa foire en bonne santé. Il y est fort occupé. — Son commis est le seul qui ait de ses lettres. Je le tiens sur les avis de tout ce qui se passe ici.

J'ai fait tout ce qu'il etoit possible pour avoir des lumieres sur le cachet en question ; mais en vain [2]. Aucune maison de commerce ne s'en sert. J'ai été chez le graveur qui fait depuis long-tems tous les cachets, et je n'y ai rien decouvert. Ce sera quelque vieux cachet, hors d'usage pour le présent ; d'ailleurs il n'y a pas eu moyen de decouvrir l'origine de la piéce en question. On ne l'attribue pas à M^r V : mais bien

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Cacheté d'une oublie. Pas de marque postale.

2. Il s'agit sans doute du cachet qui fermait le pli (envoyé anonymement par Voltaire à Rousseau) contenant un exemplaire du *Sentiment des Citoyens*. [P.-P. P.]

à V^re[1]. Cependant je ne vois pas que l'on ait aucun (*sic*) certitude à ce sujet, et le tout roule sur des conjectures ; l'auteur se cache avec d'autant plus de soin qu'il seroit regardé avec horreur s'il etoit reconnu.

Je vous aurois marqué cela plustôt si vous eussiez pu en tirer quelque lumiere ; d'ailleurs je suis toujours en quête ; et la prudence exige bien des precautions pour qu'on ne penetre pas mon dessein dans mes recherches parce qu'elles deviendroient vraisemblablement inutiles.

Vous avez vû sans doute la gazette d'Amsterdam du p^r Mars. Nous l'avons reçue ici à droiture, et si on a été indigné de l'avis qui vous y touche à l'occasion de la déclaration, on a beaucoup ri du contre-poison qu'elle porte dans le suplément.

Il y a des evenemens qui nous font la loi. En combinant ce que M^r M : m'a dit avec un bruit qui courut ici il y a 3 semaines, qu'on vouloit vous faire sortir du vallon que vous habitez ; je crains beaucoup. Mais le sage sait vouloir tout ce qu'il ne peut pas eviter. S'il vous arrive rien de facheux et que je puisse contribuer en quelque chose à vous servir vous n'avez qu'à me le marquer. Je vous suis tout acquis, et sans reserve

Monsieur

Votre tres humble et très obeissant serviteur
Jaques Vieusseux

Nos ennemis sont enragés du resultat du C^l G^l au sujet de l'impôt ; et font ce qu'ils peuvent pour empocher le succès des Representations sur les objets qui restent à traiter. J'en attends même peu, mais patience. Vrai-disant[2] dort et ne feroit que du mal en se produisant aujourd'hui ; peut-être arrivera-t-il un moment auquel il pourra paroître avec avantage.

1. C'est-à-dire : « on ne l'attribue pas à M^r Vernes, mais bien à Voltaire ».
2. Personnage fictif d'une feuille périodique satirique, sous forme dialoguée, qui avait cessé de paraître.

N° 2514.

[Moultou à Rousseau][1].

12 mars [1765].

Cher ami, dans quel état me met votre lettre ! Il étoit donc pour vous de nouveaux malheurs ! les scélérats, et ils se disent les apôtres des maîtres ! Ils me feroient abhorer la nature entière si je ne connoissois encore des hommes capables de compatir à vos peines et de partager vos douleurs. O mon ami, si j'étois seul, je vous le jure, je m'unirois à votre infortune, et j'irois, s'il le falloit, avec vous au bout de l'univers. Mais espérons encore, votre courage peut les étonner, une âme forte doit imposer à ces âmes de boue ; quoi qu'il en soit, votre conduite vous honore et l'opprobre dont ils se couvrent ne finira pas même avec eux. Mon ami, ne vous découragez point, vous avez tout fait pour le mieux : un jour, les préventions seront détruites, vos ennemis mêmes se joindront à ceux qui vous admirent et qui vous aiment, et leurs remords vous vengeront. Cependant, pourquoi, si d'autres asiles ne vous sont pas offerts, pourquoi vous effrayez-vous du voyage d'Angleterre ? Mon ami, c'est moi que ce voyage désespère ; comment puis-je renoncer à l'espoir que j'avois toujours nourri chèrement dans mon coeur de finir ma vie auprès de vous ; voilà ce qui me déterminoit à fixer mon sejour en Suisse. Vous voulez vous cacher au monde, cher Rousseau, il n'est pas digne de vous posséder ; mais, mon ami, ne vous dérobez qu'à vos persécuteurs, que je puisse, où que vous soyez, percer l'obscurité de votre retraite, et faire couler encore dans votre sein les larmes de l'amitié. Mon cher, mon trés cher ami, Dieu m'est témoin

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, I, p. 124-125.

que je n'ai pas cessé un instant de vous aimer ; l'injustice de vos ennemis, leur aveugle haine a toujours réchauffé le feu de mon amitié. Jusqu'à mon dernier soupir je serai le même pour vous. Souvenez-vous que vous êtes nécessaire à mon bonheur. — Adieu, mon cher et vertueux ami, je pars demain ; il m'en coûte de m'éloigner de vous dans un moment aussi terrible ; je serai longtemps sans avoir de vos lettres. O mon Dieu ! que l'amitié est douce et cruelle. Mon père, mon respectable père me charge de vous dire mille choses tendres. Les préjugés ne l'empêchent pas d'être homme ; il vous aime, il vous révère et il abhorre vos ennemis.

N° 2515.

[Milord Maréchal à Rousseau] [1].

Potsdam, 13 mars 1763.

Cette lettre vous sera rendue par M. Andrié, non-seulement un homme sensé, mais homme de probité tel qu'il s'en trouve peu, surtout à une cour. Ainsi je ne fais pas des excuses de vous avoir fait faire sa connaissance : vous n'évitez pas les hommes, mais vous vous tenez à l'écart de peur de rencontrer des loups vêtus en hommes, ce qui n'est pas à craindre avec lui. Il s'est chargé avec plaisir de me donner particulièrement de vos nouvelles, et de vous rendre les services qui dépendront de lui en vous cherchant un nouveau gîte, si le climat trop rude vous chasse du Val-de-Travers. Il vous donnera aussi de mes nouvelles ; elles ne seront pas longues. Je suis quasi toujours au coin du feu avec quelques livres, et ne sors guère de ma chambre que pour monter un escalier aux repas. Aussitôt que la saison s'adoucira un peu

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 117.

plus, j'irai travailler à mon jardin. Une de mes occupations, la plus constante et la plus agréable, est de penser à mon ami Jean-Jacques, que j'embrasse de tout mon coeur.

N° 2516.

[Le Prince de Wurtemberg à Rousseau][1].

Monrion, 13 mars 1765.

Je vous envoie ci-joint une lettre de M. Tissot, qui lèvera tous vos scrupules. Il s'intéresse aussi vivement que moi à l'ami de la vérité. Il vous aime et vous honore, vous respecte et vous admire.

J'ai la tête si foible qu'il me seroit impossible de répondre aujourd'hui sur les points divers que renferme votre lettre. Je vous dirai seulement qu'il me semble que Milord Maréchal est le canal le plus sûr pour être instruit des intentions du roi de Prusse ; je le préfère même à celui que je vous avois indiqué, parce qu'il règne sans cesse entre le roi de Prusse et le prince Henri son frère une sorte de jalousie qui ne se borne pas à la gloire militaire[2]. Je crois en effet que cette démarche est nécessaire, et je suis persuadé qu'elle flattera le monarque. Je prendrai, avec le plus de soin qu'il me sera possible, les informations que vous paroissez desirer, et je vous répondrai sur le reste de votre chère lettre lorsque je serai en état d'y penser plus mûrement. Je me flatte, mon digne et cher ami, quels que soient vos projets, que vous ne

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 205, 206.

2. Le Prince de Würtemberg avait, dans sa lettre précédente, proposé avec empressement l'entremise du prince Henri : « Me permettriez-vous, disait-il, de faire part à M. le prince Henri de la situation dans laquelle vous avez le malheur de vous trouver. *Il agira volontiers auprès du roi son frère en votre faveur, je vous en réponds.* »

me laisserez jamais ignorer le lieu sacré de votre retraite ; je le vénérerai toujours comme un temple de la vertu. Ne vous effrayez pas de ce que M. Tissot me dit sur vos malheurs, il ignore absolument vos desseins et il ne prétend parler que de mille autres déboires que vous avez essuyés et qui sont publics, et de l'intérêt que vous prenez à l'aimable Isabelle, dont la convalescence me fait autant de plaisir qu'à vous. Envoyez toujours ce Mémoire, que nous attendons avec une égale impatience, et daignez croire que vous êtes l'homme de la terre que j'aime et respecte le plus. Ma femme, cette tendre épouse, a pleuré Isabelle, quoiqu'elle soit sa rivale, et nos chers enfans augmentent tous les jours notre bonheur. Une forte fièvre m'oblige de finir. J'ai la tête si fort prise que je ne sais pas trop ce que je vous écris. Pardonnez donc ce griffonnage, et regardez-le comme une preuve qu'il y a dans mon fait plus d'amour pour Rousseau que d'amour propre.

N° 2517.

Lettre de M. Tissot au prince de Wurtemberg[1].

Berne, ce mardi matin [12 mars 1765]

Heureusement, Monseigneur, je n'ai appris votre maladie que par la nouvelle de votre convalescence ; si je l'avois sue plus tôt, toute la célérité avec laquelle je me serois rendu à Monrion n'auroit pas empêché que le voyage ne me parût excessivement long. Je bénis la Providence de votre prompt rétablissement, et j'irai m'assurer moi même que Votre Altesse est parfaitement bien, vendredi. Je recevrai de votre main, Monseigneur, le Mémoire de M. Rousseau, et la réponse pourra partir le même jour. Je compatis véritablement aux peines de ce respectable ami et je me féliciterois si je pouvois contribuer à les alléger de la plus petite partie. J'offre l'assurance de mon

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 206, à la suite de la lettre du prince de Wurtemberg à Rousseau du 13 mars.

respect à Madame la princesse. Recevez l'un et l'autre, Monseigneur, celle de l'ami de Brenles. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, de Votre Altesse, le trés-humble et trés obeissant serviteur

[Tissot]

N° 2518.

A M. Du Peyrou [1].

A Motiers le 14 Mars 1765

Voici, Monsieur, vôtre lettre ; en la lisant j'étois dans vôtre coeur ; elle est désolante. Je vous désolerai peut-être moi-même en vous avouant que celle qui l'écrit me paroit avoir de bons yeux, beaucoup d'esprit, et point d'ame. Vous devriez en faire, non votre amie, mais vôtre folle ; comme les Princes avoient jadis des foux ; c'est à dire d'heureux étourdis qui osoient leur dire la vérité. Nous reparlerons de cette lettre dans un tête-à-tête. Cher du Peyrou, croyez-moi ; continuez d'être bon et d'aimer les hommes ; mais ne comptez jamais avec eux.

Prémier acte d'un ami véritable, non dans vos offres, mais dans vos conseils ; je les attendois de vous, vous n'avez pas trompé mon attente. Le desir de me venger de vôtre Prêtraille étoit né dans le prémier mouvement ; et ma colère est courte ; nous sommes de même avis ; ils sont en sureté, et je ne leur ferai surement pas l'honneur d'écrire contre eux.

Non seulement je n'ai pas dessein de quitter ce pays durant l'orage, je ne veux pas même quitter Motier, à moins qu'on n'use de violence pour m'en chasser, et qu'on ne me montre un ordre du Roi, sous l'immédiate protection duquel j'ai

1. Transcrit le 24 mars 1916 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 45, 46 ; in 4° de 4 p., la 4e blanche.

l'honneur d'être. Je tiendrai dans cette affaire la contenance que je dois à mon protecteur et à moi. Mais de maniére ou d'autre il faudra que cette affaire finisse ; si l'on me fait traîner dehors par les archers il faut bien que je m'en aille. Si l'on finit par me laisser en repos, je veux allors (*sic*) m'en aller, c'est un point résolu. Que voulez-vous que je fasse dans un pays où l'on me traite plus mal qu'un malfaiteur ; pourrai-je jamais jetter sur ces gens-là un autre oeil que celui du mépris et de l'indignation ? Je m'avilirois aux yeux de toute la terre si je restois au milieu d'eux [1]. Lisez ce qu'on m'écrit de Besançon. *On dit ici qu'on veut vous tourmenter où vous êtes. Tous les gens de bien en sont affligés, mais personne n'en est surpris. Le réfuge assuré de tous nos bandits en est un mauvais pour un honnête homme.* Vous voulez que ce réfuge là soit le mien ? Non, Monsieur.

Je suis bien aise que vous ayez d'abord senti et dit la vérité sur le prétendu Livre *des Princes*. Mais savez-vous qu'on a écrit de Berne à l'imprimeur d'Yverdon [2] de me demander ce Livre et de l'imprimer ; que ce seroit une bonne affaire ? J'ai d'abord senti les soins officieux de l'ami Bertrand. J'ai tout de suite envoyé à M. Felice la lettre dont copie ci-jointe [3] le faisant prier de l'imprimer et de la répandre. Comme il est livré à gens qui ne m'aiment pas, j'ai prié M. Roguin, en cas d'obstacle de vous en donner avis par la poste, et alors je vous serois bien obligé si vous vouliez la donner tout de suite à Fauche [4] et la lui faire imprimer bien correctement. Il faut qu'il la verse le plus promptement qu'il lui sera possible à Berne, à Genève, et dans le Pays de Vaud ; mais avant qu'elle paroisse ayez la bonté de la relire sur l'imprimé, de peur qu'il ne s'y glisse quelque faute. Vous sentez qu'il ne s'agit pas ici

1. Ce qui suit, jusqu'à la fin de l'alinéa : « Lisez... non Monsieur », est *INÉDIT*.

2. *Sic ;* ici, Rousseau a écrit « Yverdon ». Il écrit habituellement « Iverdun » ou « Yverdun ».

3. C'est le n° suivant.

4. Imprimeur à Neuchâtel.

d'un petit scrupule d'Auteur, mais de ma sureté et de ma liberté, peut-être pour le reste de ma vie. En attendant l'impression, vous pouvez donner et envoyer des copies.

Je ne serai peut-être pas en état de vous écrire de long tems. De grace mettez-vous à ma place et ne soyez pas trop éxigeant. Vous devriez sentir qu'on ne me laisse pas du tems de reste. Mais vous en avez pour me donner de vos nouvelles et même des miennes; car vous savez ce qui se passe par rapport à moi. Pour moi, je l'ignore parfaitement. Je vous embrasse.

N° 2519.

[A M. de Felice][1].

Lettre de J. J. Rousseau à M. xxx

A Motiers le 14. Mars 1765

Je n'ai point fait, Monsieur, l'ouvrage intitulé *des Princes* ; je ne l'ai point vu ; je doute même qu'il existe. Je comprends aisément de quelle fabrique vient cette invention comme beaucoup d'autres, et je trouve que mes ennemis se rendent bien justice en m'attaquant avec des armes si dignes d'eux. Comme je n'ai jamais desavoué aucun ouvrage qui fut de moi, j'ai acquis[2] le droit d'être cru sur ceux que je déclare n'en pas être. Je vous prie, Monsieur, de recevoir et de publier cette déclaration en faveur de la vérité, et d'un homme qui n'a qu'elle pour sa défense.

1. Transcrit le 30 janvier 1905 d'une copie autographe appartenant aux héritiers de Mme Aloys Diodati, née Eynard (décédée le 4 janvier 1905), et qu'ils ont donnée en juin 1906 aux Archives de J.-J. Rousseau. Un feuillet in-8°. Au recto, 15 lignes, plus la date et l'intitulé (Lettre de J.-J. Rousseau à M. XXX), soit au total, 17 lignes. Le verso est blanc.

2. Les précédents éditeurs impriment : « J'ai le droit d'en être cru » ; ici, il y a : « j'ai aquis le droit d'être cru. » En outre, ils ajoutent, à la fin de la lettre : « Recevez mes très humbles salutations », mots qui ne sont pas dans la copie. [Th.D.]

[Cette lettre a été imprimée [par de Felice, à Yverdon] sous forme d'une piéce in-4°, et sous le titre : « Lettre de J. J. Rousseau à M. ***. A Motiers le 14. Mars 1765. » — Il y en a un exemplaire à la Bibliothèque de Genéve, collection Cramer, vol. 133, et un autre à la Bibliothèque de la Ville de Zurich. Elle a été reproduite, la même année (en juin), dans la *Lettre à Monsieur* *** *relative à M. J. J. Rousseau*... A Goa, aux depens du S[t] Office. M.DCCLXV, in 8°. [Lyon] (*Voy.* Th. Dufour, *Recherches Bibliographiques*, t. I, n° 249.)

N° 2520.

MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MOTTIERS [1].

(Lettre de D. Roguin.)

[lundi] le 18 mars [1765], par M. de Luze.

J'ay receu, mon cher bon amy, votre lettre des 13 et 14, hier matin à 9 heures et ay remis à 10 heures à la sortie du sermon à M[r] de Felice le billet qui le concernoit, qu'il m'a promis de faire imprimer sur le champ au nombre de 500 dont il en enverra grand nombre à Berne, Neufchastel, Lausanne et Genève, outre les vôtres. Il m'a promis, à la sortie de chés moy, car je ne sors toujours point à cause de ma goute, que s'il trouvoit à son retour chés luy quelques uns de ses garçons imprimeurs qu'il y feroit travailler dès aujourd'huy dimanche 17. Je luy ay témoigné mon envie d'en voir la derniére épreuve av[t] de l'imprimer, p[r] voir si elle seroit bien correcte, je le luy ay repeté en me quittant. Je ne sçay s'il m'accordera cette grâce. Il m'a dit qu'il l'imprimeroit comme luy estant adressée. M[r] le Baillif étant à Berne, il n'a pas été possible de l'en prévenir. Je vous escris

1. *INÉDIT.* Transcrit le 20 juillet 1929 d'une copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original non signé et cacheté de cire rouge, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

Librairie Armand Colin, Paris.

LE COLONEL AUGUSTIN-GABRIEL ROGUIN

Pastel de Reinstein (1761)

Appartenant à M. Maurice Boy de la Tour.

cecy par Mr de Luze, dans l'espérance que vous pourrés avoir plutôt cette lettre, que par le courier du 20, par lequel je vous confirmeray neantmoins ce que dessus.

Mr Du Peyrou a passé vendredy allant à Vevay voir Madame, qui est malade. S'il repasse icy bientôt, je luy donneray quelques uns de ces Imprimés et pr luy et pr Mr le Procureur général Meuron.

Quand j'ay parlé de vos lettres[1], mon bon amy, c'estoit à gens qui n'avoyent pas plus d'Esprit et de sçavoir que moy. Je ne sçay ce que je leur ai repondu, mais je sçay bien que je leur ai fermé la bouche, sans doute plutôt à cause de mon zèle et de ma vivacité à embrasser votre deffense, que pr avoir bien retenu toutes vos raisons, car je vous diray naturellemt que je n'ay eu le temps de la lire que dans 2 fois 24 heures après sa réception, Made de Luze qui se trouva icy m'ayant prié instamment de la luy prêter, elle me l'emporta à Neufchatel d'où je ne l'ay receu depuis peu que pr le prêter à Made la Brigdiere de Diesbach qui, depuis un mois me persécutoit pr l'avoir. Il m'est revenu aujourd'huy, j'en vais faire aujourd'huy ma nourritre. Ainsi pardonnés moy mon ignorance, ce que j'en ay dit étoit avec gens sans conseqce qui étoyent plutôt vos partisans que vos contradictrs qui ne faisoyent que badiner des pauvretés qu'ils entendoyent dire. Boy de la Tour qui est arrivé en mesme temps que votre lettre vous renouvelle avec moy ses justes remerciements pr toutes vos amitiés et caresses et bons conseils qu'il n'oubliera jamais. Adieu mon bon amy, point de rancune envers votre tout dévoué serviteur. L'Extrait cy dess[s] est de M. le Banneret Ostervald à notre amy Verdeland.

« J'ai pris diverses informations au sujet de ce livre (des Princes). On m'écrit de Genève que le Magistrat a fait toutes les perquisitions possibles pour le trouver sans avoir pu réussir et que le tout se réduisoit à un tour de Libraire qui voulant donner un débit plus sûr à une nouvelle édition de l'Anti-Machiavel, avoit fait imprimer et mettre en tête un titre portant : Des Princes, par J. J. Rousseau. »

1. C'est-à-dire des *Lettres de la Montagne*. [P.-P. P.]

N° 2521.

[D. Roguin à Rousseau][1].

Yverdon le 19 mars [1765].

Je viens d'envoyer à Berne à M. B. Tscharner, membre du Conseil souverain, mon cher bon amy, six exemplaires de votre déclaration. Une douz^ne^ à Genève à M. D'Yvernois et Argand et une à Mad. Boy de la Tour à Lyon.

Demain j'en enverray quelques unes à M. de Luze à Neufchastel, au lieu de les adresser à M^r^ Du Peyrou, que je ne crois pas de retour de Vevay. Il m'est cepend^t^ revenu que cette mesme déclaration s'imprimoit à Neufchastel. Quoy qu'il en soit, je vous en adresseray aussi quelques unes demain par la poste, p^r^ supléer à celle-cy dans la crainte qu'elles ne vous parviennent pas aussi vîte ou a temps.

Voicy l'Extrait d'une lettre de M^r^ le Bann. Ostervald du 16 à M^r^ Verdelhan.

[Suit l'extrait déjà donné par Roguin, à la suite du numéro précédent.]

Le Collonel, qui entre, vous prie d'agréer ses plus tendres amitiés, de mesme que moy qui vous aime de tout mon coeur.

Mes nièces ne vous oublient point.

1. *INÉDIT*. Transcrit le 20 juillet 1929 d'une copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original non signé, sans adresse ni cachet, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

N° 2522.

[D. Roguin à Rousseau][1].

Je vous envoyay hier, mon cher bon amy, par notre fruitière de Buttes, quelques feuilles de votre déclaration concernant le prétendu livre « *des Princes* ». Incertain si elles vous seront parvenues, je vous en envoye une par ce courier, afin de vous tranquiliser sur sa publication. J'en ay envoyé hier quelques unes à M. B. Tscharner à Berne en luy faisant part de ce que vous m'aviés mandé d'obligeant sur son conte et celuy de M^rs^ les Comtes Mnisseck. A Genève, à M^rs^ d'Yvernois et Argand, et aujourd'huy à Neufchastel à notre amy de Luze, avec prières d'en faire passer à M^r^ Meuron proc. général, au cas qu'elle n'y fut pas connue ; ou si elle y avoit été imprimée, de vous envoyer celles que je luy adresse. Demain, Boy de La Tour en portera à Lausanne 2 feuilles, et priera la charmante Marie-Anne d'en distribuer. Il me charge de vous renouveller ses sentim^ts^ de la plus parfaitte reconnoiss^ce^ de vos bienfaits et de vos excellents conseils qui resteront toute sa vie, à ce qu'il nous assure, gravés dans sa mémoire. Agréés ceux de ses tantes et les miens les plus sincères, et me regardés toujours, mon bon amy, comme le plus dévoué et tendre de vos serviteurs.

Le 20 mars [1765].

1. *INÉDIT.* Transcrit le 20 juillet 1929 d'une copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original autographe, non signé et sans adresse, ni cachet, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

N° 2523.

A M. Théodore Rousseau, à Genève [1].

16 mars 1765

Monsieur de Montmollin m'a communiqué, mon cher cousin, une lettre que vous lui avez écrite en ma faveur. Cette lettre m'a paru plaisante et je l'ai prié de ne la montrer à personne afin qu'on ne se moquât pas de vous.

Je n'ai point répondu aux deux précédentes que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire [2], parce que ces réponses n'étoient pas absolument nécessaires et que je me borne désormais aux correspondances qui le sont. Je vous salue, mon cher cousin, de tout mon coeur.

N° 2524.

[Théodore Rousseau à J.-J. Rousseau] [3].

(Fragments.)

22 mars 1765.

...J'aurois voulu, mon trés cher cousin, lorsque vous m'avez fait le plaisir de m'écrire le 16e court, que vous m'eussiez marqué dans quel endroit de ma lettre écrite à

1. Transcrit d'une copie du XVIIIe siècle, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel. — Publié en 1881 par Fritz Berthoud, dans *J.-J. R. au Val de Travers*, p. 362, « d'après une copie autographe qui fait partie d'un livre relié, en grande partie blanc ».

2. Théodore Rousseau a écrit à son cousin J.-J., qui ne lui a pas répondu : le 8 juin 1764 (au retour d'une visite qu'il lui avait faite le même jour à Motiers), le 15 juin 1764 et le 21 décembre 1764 (pour remercier de l'envoi des *Lettres écrites de la Montagne*).

3. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

Mons^r. le Professeur de Montmolin je pouvois donner lieu aux habitans de Motiers de se moquer de moy...

...Ayant vu plusieurs lettres de Neuchâtel, entr'autres une qui renfermoit la deffense — vraie ou fausse — faite au son de la caisse, des Lettres écrites de la Montagne, je crus entrevoir — si cela étoit — quelques suites desagreables pour vous, quoique vous soyez bien vu dans l'endroit, et me rappelant en même tems votre retraite d'Yverdon pour un sujet à peu près pareil. — Ainsi mon but en écrivant à Monsieur De Montmolin a été uniquement de savoir si ma crainte avoit quelque fondement et si le venin des Editeurs du Mercure de Neuchâtel avoit eu quelque influence sur l'esprit des bourgeois de Mottiers. De la maniere que ce Monsieur m'a fait l'honneur de me repondre, il me paroit que non, c'est tout ce que je desirois savoir.

Voici l'extrait d'une lettre que l'on dit que vous avez écrite à M. Lenieps à Paris :

« Vous avez su sans doute la jonglerie de votre Conseil. « Dix-neuf de ses membres se sont prétendus deshonorés par « mes écrits, ont en conséquence menacé de se demetre de leurs « emplois, si les citoyens et bourgeois n'alloient, la corde au « cou, crier misericorde. Vos citoyens sont trop bêtes pour « ne l'avoir pas fait. Ils sont comme George Dandin qui « remercie sa femme de l'honneur qu'elle lui fait de le faire « cocu[1]. »

Je serois bien aise de savoir si cette lettre est de vous, afin que, si elle ne l'est pas, je puisse la détruire par votre desaveu.

1. *Cf.* tome XII, n° 2447, et tome XIII, n° 2576.

N° 2525.

A Monsieur
Monsieur Tissot
Docteur en Medecine
à Lausanne [1].

A Motiers le 16. Mars 1765.

Je suis à vos pieds, Monsieur ; mais pendant que vous apportiez ici vos soins bienfaisans, ils étoient necessaires où vous êtes. Je me reproche les retardemens que j'ai mis à vôtre retour. Vous êtes maintenant, je l'espére, auprès de M. le Prince : sa derniere lettre m'a jetté dans un effroi que vous seul pouvez calmer. Vn mot de ses nouvelles, je vous en supplie. Celles d'ici sont toujours les mêmes : on fait exactement ce que vous avez prescrit. Vn mot, de grace ! Je croyois mes malheurs au comble : Je sens combien ils peuvent encore augmenter. Aimez-moi, plaignez-moi, rassurez-moi. Je vous embrasse avec respect.

J. J. Rousseau

1. Transcrit le 29 janvier 1905 de l'original autographe signé qui m'a été communiqué par les héritiers de Mme Aloys Diodati, née Eynard, et qui a été donné en 1906 aux Archives J.-J. Rousseau. In-4° de 4 p. Sur la première, le texte, en 13 lignes plus la date et la signature. Les p. 2 et 3 blanches. L'adresse sur la 4e, avec le chiffre postal 8s et les fragments d'un petit cachet rouge (la lyre). Dans le blanc qui sépare la date de la première ligne, Tissot a écrit : « Six jours après mon voyage à Motiers pour voir Mme Dyvernois (*lisez* Guyenet) qu'il appelait sa fille, restée folle après une couche. » Sur la p. 4, il a écrit : « Lettres de Rousseau à garder. » [Th. D.]

N° 2526.

A Monsieur
Monsieur Lenieps Banquier,
rue de Savoie
A Paris [1].

A Motiers, le 17 mars 1765.

Vôtre Lettre me foudroie. Quoi ! Ce malheureux Chevalier de Malthe seroit un Emissaire du Roi de Prusse. Le Roi de Prusse enverroit dans ses propres états un émissaire pour soulever ses propres sujets contre lui-même et contre son protégé ? Et vous ôsez réfuter tranquillement une pareille idée, comme si elle m'étoit venue ? Je vous demande pardon, cher Lenieps, de ce que je suis forcé de vous dire dans la frayeur, dans le bouleversement où vous me jettez, pour mettre le comble à mes maux : mais il faut certainement que, quand une pareille idée vous est venue, soit pour l'avoir de vous même, soit pour me l'attribuer, vous fussiez en délire, et cependant, il ne faut qu'un pareil délire pour m'achever d'abymer, s'il étoit connu de quelque âme vivante. Que rêvez-vous donc, que voulez-vous dire ? Que diable peut avoir de commun le Roi de Prusse, mon unique protecteur, avec un misérable qui vient ici, envoyé je ne sais par qui, pour tâcher de soulever le pays contre la protection que le Roi m'accorde et peut-être même contre le protecteur. Ce soupçon peut être mal fondé, je l'avoue : mais fondé ou non, il faut avoir la tête étrangement bouleversée, pour impliquer mon protecteur dans ce qu'on fait pour m'ôter ma protection.

Je vous aimerai toujours, cher Lenieps ; mais dans l'affreux torrent qui m'entraîne, il ne me faut qu'un interprète comme

1. *INÉDIT.* Transcrit de la copie ms. de 1795. C'est la « quarante-cinquième » lettre du recueil. [P.-P. P.]

vous pour achever de me submerger. Ainsi trouvez bon que nous remettions notre correspondance à des tems plus calmes, où un mot entendu de travers ne m'exposera pas à périr. Je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

Je n'ai point fait l'Ouvrage des Princes : je ne l'ai jamais vu ; je doûte même qu'il existe. Voici la quatre vingtième Lettre que j'écris pour déclarer que je ne suis point l'auteur de cet Ouvrage, et je ne doute pas qu'on ne m'en fasse écrire deux ou trois cens pour la même fin, sans qu'aucun de mes amis ait le bon sens de dire et de voir, que, quand je publie un Ouvrage, je l'avoue hautement et j'y mets mon nom.

N° 2527.

[M^me^ de Verdelin à Rousseau][1].

à l'abbaye de Panthémon le 18 mars 1765.

Je viens de recevoir votre lettre, mon cher voisin ; vous jugez de l'effet qu'elle a produit. Helas ! je l'avois craint, je connois les prêtres de tous les cultes, et ceux de notre Eglise aujourd'hui ne sont pas les plus fanatiques de tous. Malgré cela, je les crains encore, et je vous aimerois mieux en Angleterre qu'en France. Vous jugez si je consulte vos intérêts. Il n'y a qu'une réflexion qui me tourmente, c'est le climat qui n'est pas bon, et le pays fort cher à vivre. Cela seroit moins embarrassant si vous aviez assez de bonté pour vos amis pour leur donner la satisfaction de vous être utile. J'attendrai votre lettre et la fin de la décision de vos pasteurs, mais, je vous

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 529-530.

prie, ne tardez pas à m'en instruire ; vous auriez de la peine à vous peindre mon affliction et mon inquiétude pour vous. Quelque parti que vous preniez, j'espère que je pourrai vous être utile. Je suis bien sûre que le gouvernement vous souffriroit dans quels lieux du royaume que vous choisiriez ; mais il n'est pas autant le maître qu'on le diroit bien sur certains objets, et il peut être forcé dans ses résolutions. En restant tranquille sur quelque frontière de Bourgogne, de Franche-Comté, vous pourrez vous consoler des tracasseries de vos ministres, et votre respectable garde vous rendra des soins paisibles. Quel lieu que vous choisissiez, j'irai vous embrasser tous les deux.

Bonsoir, mon voisin, ne vous laissez point abattre. Je ne crains point de faiblesse de celui qui dans tous les temps a été un exemple de courage, mais j'ai peur que la méchanceté des hommes ne vous dégoûte tout à fait de leur commerce et n'influe beaucoup sur votre santé. Ménagez-la pour ceux qui vous aiment, et, à ce titre, qui plus que moi a droit de vous faire des recommandations? Au nom de mon tendre attachement, supportez cet assaut, le calme succédera et on se lassera de vous persécuter. Je vous obtiendrai bien sûrement le passeport pour aller en Angleterre. Quant aux frais du voyage, vous blesseriez mon amitié s'ils vous inquiétoient, et vous me feriez douter de la vôtre.

N° 2528.

A. M. [M.-M. Rey, libraire à Amsterdam][1].

A Motiers, le 18 Mars 1765.

Mon cher Compère, le violent orage que le voisinage de Genève excite ici contre moi me force à chercher un dernier asile où je puisse mourir en paix. Cet asile est trouvé et malheureusement loin de me rapprocher de vous il m'en éloigne, j'en ai du regret ; mais il faut céder au sort.

Il me reste le souci de pourvoir à ma subsistance, et comme je le puis sans profiter gratuitement de vos offres, je desire seulement de consulter avec vous ce qui se peut faire ; vous y entrerez en ce qui vous conviendra relativement à mes vues ; si elles ne se rapportent pas aux vôtres, je m'arrangerai autrement ; ou plustôt je fais dès à présent mes arrangemens indépendans de vous, afin que vous soyez absolument libre.

L'entreprise qui se faisoit ici pour l'impression générale de mes ouvrages étoit faite par une Compagnie de commerçans très en état de faire les avances, et qui déjà se trouvant assez forts par eux-mêmes n'avoient receu plusieurs d'entre eux que par complaisance et à ma sollicitation. M. Du Peyrou avoit été le médiateur de notre traité. Il étoit tel qu'au moyen d'une somme payée une fois pour toutes en commençant, cette somme par les soins de M. Du Peyrou me produisoit seize cents francs de rente viagère, qui est la somme que je dépense annuellement depuis que je vis dans mon ménage, c'est-à-dire depuis dix-sept ans. Réguillat de Lyon étoit à la tête de l'exécution. Toute la collection étoit distribuée en 6 volumes in-quarto, et en 16 ou 18 in-douze, selon la distribution dont je joins ici la note.

Cette affaire étant manquée pour le présent, l'attente d'une autre occasion, et le désavantage de ne pouvoir exécuter l'entreprise sous les yeux de l'auteur même doit la rendre

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n° 132.

moins lucrative pour ceux qui l'entreprendront et pour lui même ; c'est ce que je sens si bien que, quoique M. Du Peyrou m'offre de prendre le tout à lui seul aux mêmes conditions, je ne crois pas pouvoir profiter de cette offre qui me paroit plus relative à mon avantage qu'au sien. Mais voici comment je m'arrangerois pour me procurer la même rente viagére en mettant au rabais cette entreprise, mais en y en ajoûtant une autre, soit conjointement, soit séparément, qui compensât la diminution du produit.

1. Je remettrai le recueil tant des manuscrits que des imprimés, corrigé, distribué par volumes et prêt à mettre sous presse, et celui qui le recevra, maître de l'imprimer ou faire imprimer quand il voudra, m'assurera une pension viagère de mille francs qui commencera de courir en recevant le recueil ; moyennant quoi, si dans le cours de ma vie je compose quelqu'autre ouvrage, l'article suivant excepté, et que je le mette sous la presse, je m'engage à ne le donner qu'à lui et à le lui fournir gratuitement.

2. Il reste la grande entreprise de ma vie et des pièces qui s'y rapportent. Entreprise qui doit être séparée de la précédente ; parce que, quand même ma vie seroit écrite, on ne peut la mettre sous la presse qu'au bout d'un nombre d'années dont on conviendra, à cause des choses importantes qu'elle contiendra, surtout depuis quelques années en ça, et des personnes en place qui seroient compromises, ce que je ne veux pas faire et que celui qui se chargera de cette entreprise doit éviter pour lui-même.

L'ouvrage est déjà commencé et je vois à vue de pays que ce sera un ouvrage aussi considérable que singulier. Car jamais homme n'aura fait une entreprise semblable et ne l'aura exécutée comme je me propose de le faire ; j'ai de quoi, et l'abondance de mes matériaux m'étonne moi-même.

Le recueil seul des lettres, mémoires, et pièces justificatives composera du moins deux forts volumes in-octavo, et je ne doute pas que la vie même, à ne la prendre que jusqu'ici, ne passe la même étendue ; mais c'est aussi une entreprise

longue à exécuter et qui demande plus de tranquillité qu'on ne m'en a laissé jusqu'ici ; c'est à me procurer ce loisir et cette tranquillité que je travaille. Quant aux lettres originales, il faudra pour qu'au besoin elles servent de preuves, qu'elles soient mises dans un dépôt public.

Il faut, mon cher, que ma vie me fasse vivre, et par conséquent qu'elle me procure annuellement les six cents francs qui manquent à l'article précédent pour fournir à mon nécessaire. L'inconvénient que j'y vois est que tout cela forme de grandes avances qui ne rentreront qu'au tems de l'exécution ; mais cette exécution en revanche, si l'on en choisit bien le moment, quand toutes les clameurs seront apaisées, doit rendre un produit immense entre les mains d'un homme intelligent.

Voyez, mon cher Compère, s'il vous convient de prendre à votre part une de ces deux entreprises ou d'y entrer. Si l'accord n'est pas fait au moment de ma retraite, il pourra s'achever par l'entremise de M. Du Peyrou, et si vous trouvez des changemens à faire à ce plan pour le rendre plus convenable, je ne demande pas mieux que de m'y conformer.

Comme tous les événemens de ma vie sont sujets aux crises et aux révolutions les plus imprévues, je voudrois qu'à tout hasard vous me donnassiez des instructions un peu détaillées sur la manière de me rendre auprès de vous le plus commodément et aux moindres frais qu'il est possible, et que vous me donnassiez des adresses sur la route de gens qui pussent m'aider et me conseiller au besoin.

Mes livres m'embarrassent beaucoup. Je pourrois peut-être m'en défaire ici d'une partie, mais il me faut quelqu'un qui se charge du tout. Le nombre en est augmenté d'un bon tiers depuis votre voyage. Voyez si comme vous me l'aviez fait entendre vous pourriez vous charger de ce fardeau-là.

Je n'ai point envoyé les 108 Livres à M. Chappuis à Lausanne ; j'ai pensé que si vous vouliez bien les déduire sur la pension de M^lle^. Le Vasseur pour cette année, cela me seroit plus commode et reviendroit au même. Vous sentez qu'au

moment présent l'argent m'est nécessaire ; cependant grâce au ciel il ne me manque pas encore ; ainsi ne soyez pas en peine de moi, mais répondez-moi le plustôt et le plus décisivement que vous pourrez sur tous ces articles, afin que nous ne perdions pas de tems en négociations inutiles.

Vous ne m'avez point marqué si vous aviez receu la réponse à M. le Comte G. de Bentinck que je vous ai envoyée et si vous la lui aviez fait tenir. Mille choses de ma part à vos Dames. Si je suis privé du plaisir de voir ma filleule, je ne puis vous dire quel regret ce sera pour moi. Mais il suffit que mes voeux me portent d'un côté, pour que le sort m'entraîne d'un autre. Je vous embrasse.

J. J. R.

NOTE DES PIÈCES
ET
DE LEUR DISTRIBUTION DANS L'ÉDITION IN-4°.

Tome I.

Discours sur l'inégalité.
Discours sur l'économie politique.
Du contrat social.
Extrait de la paix perpétuelle.
*Extrait de la Polysynodie.
*Jugement sur la paix perpétuelle.
*Jugement sur la Polysynodie.
*Traduction du p^r. Livre de l'Histoire de Tacite.

Tome II.

La Nouvelle Héloïse, et les pièces qui s'y rapportent.

Tome III.

Emile, jusqu'à la fin de l'alinea qui suit la profession de foi.

Tome IV.

La suite d'Emile.
Lettre à M. l'Archevêque de Paris.
Lettres écrites de la Montagne.

Tome V.

Lettre à M. d'Alembert.
De l'imitation théâtrale.
*Discours sur la première vertu du Héros.
Discours qui a remporté le prix à Dijon.
Réponse à un Ecrit anonyme dans le Mercure de France.
Lettre sur une réponse à M. Gautier.
Réplique au Roi de Pologne.
Dernière réponse de J. J. Rousseau.
Préface de Narcisse.

Narcisse. Comédie.
*L'engagement téméraire. Comédie.
*Les Muses galantes. Opéra.
Le Devin du Village. Intermède.
*Pygmalion. Scène Lyrique.
*Emile et Sophie, ou les solitaires. Fragment.
*Le Lévite d'Ephraim.
*Lettres à Sara.
*La Reine fantasque. Conte.
*Traduction de l'Apocolokintosis de Sénèque.

Tome VI.

*Sur la Musique. Article du Dictionnaire.
*Sur l'Opera, Article du Dictionnaire.
*Mémoire lu à l'Académie des Sciences l'an 1742.
Lettre sur la Musique françoise.
*Réponse à M. Rameau.
*Essai sur l'origine des langues.
*Lettres et Mémoires sur divers sujets.

Table Générale.

NB. Les articles précédés d'un Astérisque sont encore en Manuscrit.

Comme les Tomes 3 et 4 contiennent toutes les pièces défendues en Hollande, on peut y supprimer ces deux volumes sans gâter au surplus l'Edition, dont on peut seulement changer les titres.

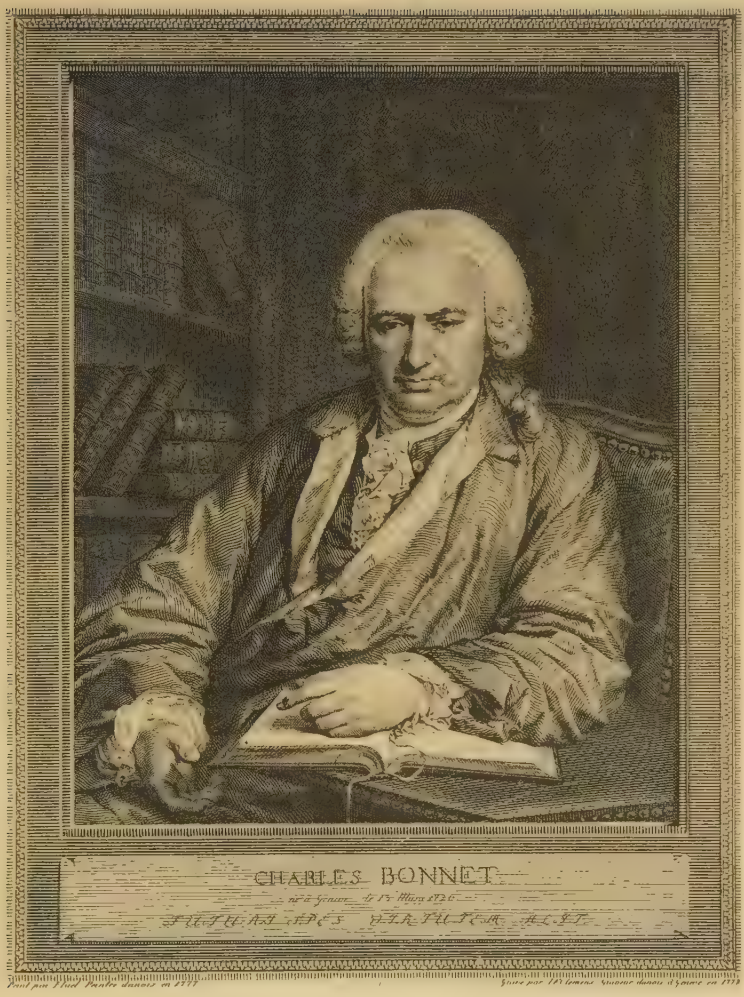

Librairie Armand Colin, Paris.

CHARLES BONNET

Gravé par Clémens, d'après Huel.

N° 2529.

De Marianne [1].

(M^me^ de la Tour-de Franqueville à Rousseau.)

(Réponse au n° 2505.)

Le 19 mars 1765.

Flatteuse, je repousse l'épithète : j'amais la flatterie n'approcha de mon coeur. J'ai été longtemps réservée vis-à-vis de vous, et toujours passionnée pour vos intérêts vis-à-vis des autres. J'aurois tort de me le reprocher ; l'ardeur de votre amitié pour moi me venge bien du ridicule que mon enthousiasme pour vous m'a plus d'une fois donné.

Je ne sais de quelle *prospérité* vous me parlez ; je ne vous en ai jamais connu d'autre, qu'un avantage décidé sur tout ce qui a osé vous combattre. Les armes qui vous l'ont valu vous restent. Pour vous attaquer dans ce que vous appelez vos miséres, il ne suffiroit pas d'être vil, il faudroit être insensé.

Je veux vous l'avouer, votre triomphe sera moins humiliant pour moi, que le soin de vous le cacher ; votre lettre m'a cruellement affectée. J'ai cependant moins à m'en plaindre que de celle où vous m'avez trompée, en me marquant une affection qu'elle dément.

Quoi que vous ayez voulu que signifiât votre signature, jamais lettre n'en eut moins besoin.

Si j'avois blessé votre amour-propre, je saurois à quoi attribuer l'aigreur de vos sentences ; mais je ne vous ai pas dit une seule vérité choquante, car je n'en connois point pour vous. Quand j'ai admiré vos ouvrages, ce n'a pas été pour vous faire ma cour : sans le plaisir qu'ils m'ont fait, aurois-je jamais conçu le dessein de percer jusqu'à vous, et le desir de vous complaire ? En les louant, j'ai suivi l'impression de ce plaisir ; ensuite, j'ai trouvé que les chagrins qu'ils vous ont

1. Transcrit de l'imprimé en 1803 dans *Correspondance inédite*, II, p. 155-160.

attirés me le faisoient payer trop cher, parce que mon coeur étoit encore plus touché que mon esprit, et je me suis cru assez sûre de vous pour laisser parler ma tendresse. Tout mon tort se réduit à une erreur. Si vous voyez autre chose dans mes lettres, vous ne lisez pas aussi bien que vous écrivez, Jean-Jacques. Au reste, ce n'est pas le premier caprice que vous me faites endurer ; heureux ou malheureux, vos sentimens dépendent de vos idées ; elles changeront encore, et vous me rendrez justice.

Vous vous taisez sur ce que je désapprouve, et vous vous justifiez sur ce dont je vous plains : appliquerois-je mal ma sensibilité et ma censure ? Quoi qu'il en soit, aussi modeste que sensible, je ne me croyois pas assez importante pour effleurer votre tranquillité, quand même je me serois déclarée contre vous ; et j'étois bien loin de m'attendre aux éclats de votre colère. Vous avez tous mes voeux, cher Jean-Jaques ; vous auriez tous mes regrets, si je croyois avoir exercé un seul instant le funeste pouvoir de vous nuire. Dans notre commerce, toutes les peines doivent être pour moi ; c'est un marché auquel mon coeur a souscrit depuis longtemps. En vain ma fierté s'indigne de ce que d'un trait de plume vous disposez de mon repos : mon penchant plus fort qu'elle, met mes droits en sureté. Vous n'avez rien fait pour le faire naître, et peu de choses pour le nourrir ; vous en faites inutilement beaucoup pour le détruire ; je pourrai cesser de vous le dire, mais je vous aimerai toujours ; cela posé, il ne tiendra qu'à vous d'entendre mon silence, quand vous m'aurez forcée à le garder. Je chéris en vous des vertus sans prix et des talens sans nombre : après avoir franchi tant d'obstacles, pour vous offrir l'hommage du plus sincère attachement, je ne renoncerai point à mon choix, parce que vous me traitez quelquefois moins bien que je ne devrois m'y attendre. Eh ! qui a pu aimer J. J. Rousseau à cause des qualités de son âme, se croira-t-il fondé à s'en détacher à cause des défauts de son humeur ? Ce seroit excuser son ingratitude envers le soleil, sur ses éclipses.

Si je vous avois *flatté* durant votre *prospérité*, à supposer que vous entendiez par ce mot le temps où vous n'aviez point éprouvé d'injustices, auriez-vous rompu avec moi, avant votre départ de France ?

N° 2530.

[Le Prince de Wurtemberg à Rousseau][1].

[Monrion, 20 mars 1765][2].

Ami cher et vertueux, ne craignez point. Mes maux ont disparu. Vos disgrâces sont les seules qui me restent, et plût au ciel que je pusse les changer contre des souffrances personnelles. Vos tendres sollicitudes me touchent et me pénètrent l'âme. J'ai lu la lettre que vous avez écrite à notre ami commun[3], je l'ai baignée de mes larmes, et je ne me pardonne pas d'avoir pu ajouter une nouvelle inquiétude à tant de peines et d'afflictions qui vous assiégent depuis si longtemps. Je me porte à merveille, et, je le répète encore, je n'ai pas d'autres maux, pas d'autres chagrins que les vôtres.

Je viens d'écrire à M. le prince Henri. Il agira lui-même auprès du roi son frère, ou fera agir, s'il est plus expédient, milord Maréchal. J'ai sollicité dans cette lettre une défense de la part du roi aux ministres de Neufchâtel d'employer contre vous l'excommunication, la sûreté de votre personne, et la levée de la défense de la réimpression de vos oeuvres, si sottement donnée par le magistrat de cette ville. J'ai promis à M. le prince Henri de lui envoyer, si vous vouliez bien me le

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 206-208.

2. L'original ne porte aucune date; celle du 20 mars 1765 est proposée par Streckeisen-Moultou.

3. Au docteur Tissot, lettre du 16 mars 1765, n° 2526.

confier, l'état du produit de cette nouvelle édition, que j'ai fait monter, sur le rapport de M. Tissot, à soixante mille francs. J'insiste beaucoup sur cet objet, parce que je connois bien le terrain et que je suis persuadé que cette somme considérable est le véritable moyen d'obtenir la protection du roi de Prusse. J'écris au prince Henri, mon ami et le vôtre, avec toute la chaleur que l'amitié sait inspirer, et je vous promets qu'il n'est pas moins chaud que moi. Notre ami Tissot m'a mille fois arraché des larmes en me peignant vos peines et votre courage. Cette fermeté d'âme qui vous caractérise vous a fait rejeter un parti que votre extrême sensibilité vous avoit proposé. Non, mon ami, mon cher ami, mon digne ami, vous ne vous déroberez jamais aux regards du monde. L'infortune d'un homme vertueux est un spectacle cruel, mais inutile. Je suis au désespoir que vous en soyez l'objet ; mais, d'un autre côté, je suis pénétré de joie de vous voir faire du bien tandis qu'on vous fait du mal. M. Tissot assure que vous n'avez rien à craindre dans votre passage par les Etats de Leurs Excellences [1] ; je le pense aussi, et c'est ici qu'on pourra vous instruire de la route que vous devez prendre. Je vous envoie ci-joint la réponse de M. de Conzié et la lettre qu'il m'écrit. Il ne veut pas que vous soyez en Arménien ; j'en suis bien aise, parce que je connois un habit encore plus commode que celui que vous portez, et beaucoup plus chaud : c'est la bekerche polonoise. Je m'en suis beaucoup servi à la guerre, et je le porte encore fort souvent. On peut la fermer contre tout vent, elle est fort large, fort ample, elle se croise sur la poitrine, sur l'estomac et sur le ventre, et la manche est fort large vers le coude et se termine au poignet, toujours en se rétrécissant. Elle est plus commode que votre habit pour marcher, et elle marque très-bien la taille.

Donnez-nous souvent de vos nouvelles et de celles de votre chére Isabelle. M. Tissot espère, et il joint ses voeux à ceux que je fais au sein de ma famille pour votre conservation et

1. « Les États de Berne. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

votre bonheur. Ma femme et moi nous vous donnons souvent des larmes sincéres, et Rousseau sera le premier nom que mes enfans apprendront à prononcer. Il est écrit dans nos coeurs, et nos lèvres ne cessent de le proférer.

Adieu, homme respectable, songez, et dites-vous sans cesse que vous êtes infiniment supérieur à vos disgrâces. Si vous aviez l'intention de faire parvenir quelque chose à Berlin, chargez-m'en, je ferai votre commission avec toute l'exactitude dont je suis capable, et avec plus de zèle et d'amitié que personne.

N° 2531.

A Monsieur
Monsieur Jean Jaques Rousseau
à Motiers-travers
Comté de Neufchatel [1]

(Lettre de G.-A. De Luc.)

Permettez, mon cher Monsieur, que je vous demande encore s'il est vrai que vous ayez écrit la lettre suivante qu'on donne pour être de vous et dont on répand des copies [2].

« Extrait d'une lettre de Mr Rousseau à un Genevois à Paris.
« Vous aurez sçû sans doute la jonglerie de vôtre Conseil :
« Dix-neuf de ses membres se sont prétendus deshonorés par
« mes écrits et ont en conséquence menacé de se démettre
« de leur employ si les citoyens et bourgeois n'alloient la
« corde au cou crier misericorde. Vos concitoyens sont trop
« bêtes pour ne pas l'avoir fait. Ils sont comme george Dandin

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (Rousseau a répondu le 25 mars). — Lenieps explique comment l'indiscrétion a été commise. *Cf.* n° 2618, 1er alinéa.

2. *Cf.* t. XII, n° 2447, 2e alinéa, et tome XIII, nos 2524 et 2576.

« qui remercie sa femme de l'honneur qu'elle lui a fait d'être « cocu. » — Dans le reste de la lettre on vous fait parler du désaveu de M. Vernes.

Ayez la bonté de me marquer ce que nous devons répondre car on ne cesse de nous la mettre au nez.

Recevez les embrassemens sincères de

G. Aᵉ De Luc

Le 20ᵉ mars 1765

N° 2532.

A Monsieur
Monsieur Meuron
Conseiller d'Etat
et Procureur Général
à Neufchâtel[1].

Motiers, le 23 mars 1765.

Je ne sais, Monsieur, si je ne dois pas bénir mes misères, tant elles sont accompagnées de consolations. Votre lettre

1. Transcrit de l'imprimé en 1881 par F. Berthoud, *J.-J. Rousseau au Val de Travers*, p. 395-397. Le brouillon autographe est à la Bibliothèque de Neuchâtel (7901). Cette lettre a été imprimée dès 1765 par Du Peyrou (dans la « Lettre de Goa »).

— Il y a, à la Bibliothèque de Neuchâtel (7906), la copie, par Jeannin, d'une première minute de la même lettre, très différente et ainsi conçue : « Enfin, « Monsieur, la Providence a pris pitié de moi ; au moment que je m'y attendois « le moins, il se présente un azile aussi sûr qu'honorable et dans un pays où, « grâce au Ciel, il n'y a point de Ministres. C'est, Monsieur, tout ce qu'il m'est « permis de vous dire. Permettez-moi dans cette occasion de prendre congé de ces « Messieurs et de leur Consistoire ; j'ose espérer, durant le peu de tems dont j'ai « besoin pour mettre ordre à mes affaires qu'on ne me traitera pas plus mal qu'un « Turc, un Juif, un Payen et qu'on voudra bien m'accorder comme étranger l'hos- « pitalité qu'on ne refuse à personne. Ce n'est pas, Monsieur, que je renonce au « droit d'appartenir à cet État, au contraire, l'honneur d'être inscrit parmi ses « membres me sera toujours précieux par lui-même, encore plus par la main dont « il me vient ; et je mettrai toute ma vie au rang de mes premiers devoirs le zèle

m'en a donné de bien douces, et j'en ai trouvé de plus douces encore dans le paquet qu'elle contenoit. J'avois exposé à Milord Maréchal les raisons qui me faisoient desirer de quitter ce pays pour chercher la tranquillité et pour l'y laisser. Il approuve ces raisons, et il est, comme moi, d'avis que j'en sorte : ainsi, Monsieur, c'est un parti pris, avec regret, je vous le jure, mais irrévocablement. Assurément tous ceux qui ont des bontés pour moi ne peuvent désapprouver que, dans le triste état où je suis, j'aille chercher une terre de paix pour y déposer mes os. Avec plus de vigueur et de santé je consentirois à faire face à mes persécuteurs pour le bien public : mais accablé d'infirmités et de malheurs sans exemple, je suis peu propre à jouer un rôle, et il y auroit de la cruauté à me l'imposer. Las de combats et de querelles, je n'en peux plus supporter. Qu'on me laisse aller mourir en paix ailleurs, car ici cela n'est pas possible, moins par la mauvaise humeur des habitans, que par le trop grand voisinage de Genève ; inconvénient qu'avec la meilleure volonté du monde il ne dépend pas d'eux de lever.

Ce parti, Monsieur, étant celui auquel on vouloit me réduire, doit naturellement faire tomber toute démarche ultérieure pour m'y forcer. Je ne suis point encore en état de me transporter, et il me faut quelque tems pour mettre en ordre mes affaires, durant lequel je puis raisonnablement espérer qu'on ne me traitera pas plus mal qu'un Turc, un Juif, un païen, un athée, et qu'on voudra bien me laisser jouir, pour quelques semaines, de l'hospitalité qu'on ne refuse à aucun étranger. Ce n'est pas, Monsieur, que je veuille désormais me regarder comme tel ; au contraire, l'honneur d'être inscrit

« et la fidélité que je dois à son Prince. J'ajoute que j'y laisse un bien très regre-
« table, mais dont je n'entends point du tout me dessaisir ; ce sont les Amis que
« j'y ai trouvés dans mes disgraces, et que j'espère y conserver malgré mon éloi-
« gnement.

« Recevez, Monsieur, je vous supplie, mes salutations et mon respect.

« Je suis fort inquiet de ne recevoir aucune nouvelle de Mylord Mareschal. Se-
« roit-il malade ? N'auroit-il point reçu mes précédentes lettres · voilà quant à
« présent mon plus grand souci. » (*INÉDIT*)

parmi les citoyens du pays me sera toujours précieux par lui-même, encore plus par la main dont il me vient, et je mettrai toujours au rang de mes premiers devoirs le zèle et la fidélité que je dois au roi, comme notre prince et comme mon protecteur. J'ajoute que j'y laisse un bien très regrettable, mais dont je n'entends point du tout me dessaisir. Ce sont les amis que j'y ai trouvés dans mes disgraces, et que j'espère y conserver malgré mon éloignement.

Quant à Messieurs les Ministres, s'ils trouvent à propos d'aller toujours en avant avec leur consistoire, je me traînerai de mon mieux pour y comparoître, en quelque état que je sois, puisqu'ils le veulent ainsi ; et je crois qu'ils trouveront, pour ce que j'ai à leur dire, qu'ils auroient pu se passer de tant d'appareil. Du reste ils sont fort les maîtres de m'excommunier, si cela les amuse : être excommunié de la façon de M. de Voltaire m'amusera fort aussi.

Permettez, Monsieur, que cette lettre soit commune aux deux Messieurs qui ont eu la bonté de m'écrire avec un intérêt si généreux. Vous sentez que, dans les embarras où je me trouve, je n'ai pas plus le tems que les termes pour exprimer combien je suis touché de vos soins et des leurs. Mille salutations et respects.

N° 2533.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Môtiers [1].

(Lettre de d'Escherny.)

Monsieur,

Je ne [me] suis point hâté d'apprendre à M. Diderot la réponse que vous avez faite aux propositions de paix que je vous

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Biblio-

ai portées de sa part : mon peu de succès m'a retenu jusqu'à présent. J'en ai reçu une lettre ces jours derniers ; il me demande de vos nouvelles ; il me reproche ma négligence et mon silence sur la commission dont il m'avait chargé auprès de vous ; il a raison, j'ai des torts vis-à-vis de lui. Ne voudriez [-vous] point, monsieur, par une réponse plus favorable, en diminuer le degré ? et enfin, celle que vous m'avez fait la grâce de me rendre, est-elle irrévocablement votre dernier mot ? oserais-je vous faire observer que si M. Diderot vous a manqué, il le reconnaît en partie, et l'attribue plus à légèreté, précipitation, malentendu, qu'à un dessein réfléchi de vous nuire ? Cependant, il prétend que, par cette note de votre *Lettre à M. d'Alembert*, vous l'avez percé d'un trait cruel et douloureux qui fait le malheur de sa vie ; il ajoute que, quelque graves que pussent être ses torts, ravir l'honneur à un homme sensible, c'est plus que lui arracher la vie, et que c'est le cas où vous êtes vis-à-vis de lui. Il y aurait de la témérité à moi de vous parler de la disposition à pardonner naturelle aux âmes grandes & généreuses. J'ignore vos motifs ; mais, quels qu'ils puissent être, quelque atrocité, quelque noirceur, que je suppose aux procédés de M. Diderot, je mets les choses au pis, pourrez-vous refuser l'oubli du passé, et le désaveu de cette note funeste, à un ami de 20 ans que vous avez blessé mortellement, et qui vous en prie en vous demandant grâce ?

Je n'ai point eu l'honneur de vous voir depuis que j'ai lu, avec transport, vos *Lettres écrites de la montagne* ; quelle dialectique ! quelle force de raisonnement ! quel intérêt vous avez su répandre sur des matières arides et sèches par elles-mêmes ; en vérité, je serais tenté de les mettre au-dessus de tous vos ouvrages précédents, si je ne me rappelais que c'est le dernier que j'ai lu. Il faut l'avouer, vos ennemis & vos persécuteurs sont bien méchants, mais ils nous procurent de

thèque de Neuchâtel. Streckeisen-Moultou (*Amis et Ennemis*, I, 280-281), a publié en 1865 le premier alinéa de cette lettre. Toute la fin, depuis « Je n'ai point eu l'honneur de vous voir depuis que j'ai lu... », est *INÉDITE*.

bien bonnes choses. Je voudrais bien que nous dussions encore, à ceux particulièrement que vous pouvez avoir à Môtiers, le bonheur de vous voir plus près de nous ; je l'avois presque espéré sur ce que vous mandiez à M. Du Peyrou il y a quelques semaines. Que vous êtes bon, monsieur, de vous affecter de tout ce qui se passe de tous côtés par rapport à vous ! il est aussi nécessaire que les sots armés de la force oppriment le mérite qui n'a d'appui que ses vertus, qu'il l'est qu'une pierre jetée du haut d'une tour tombe à terre : tous les sages de tous les temps et de tous les lieux qui ont osé quitter les sentiers battus ont été persécutés, et je ne vois, dans les annales du monde, en faveur d'aucun, une exception à ces lois immuables. Cette seule considération, si commune, que je prends la liberté de vous présenter, monsieur, devrait, ce me semble, vous rendre bien tranquille, au milieu de tous ces nuages orageux qui se forment, s'accroissent, ou crèvent, autour de vous. Ah ! monsieur, ne nous quittez pas, ne nous punissez pas des sottises de nos compatriotes ; regardez-les plutôt en pitié ; restez au milieu de nous, et, en faveur de quelques justes, faites grâce à cette contrée pécheresse : en pareil cas, le seigneur, autrefois, en faveur d'un seul, eût pardonné à tout le reste.

J'ai l'honneur d'être avec respect,
Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
f.-L. d'Escherny

Neufchâtel, le 23e mars 1765.

Mes honneurs, je vous prie, à Mlle le Vasseur.

N° 2534.

A Monsieur
Monsieur J. J. Rousseau.

A Motiers dans la Comté de Neufchatel
par Pontarlier
A Môtiers[1].

(Lettre de Lenieps, réponse au n° 2526.)

Mon bon ami. Quoique je n'aye point de copie des lettres que je vous ai écrites, j'ai encore la mémoire assez récente pour me rappeler ce que je vous ai dit au sujet du Chevalier de Malthe, d'où je conclus que vous ne m'avez pas bien lû, ou que vous l'avez fait dans un temps de douleurs et de prévention. Je vous ai dit que je regardois ce Chevalier comme un être de raison, et que le Roi de Prusse ne s'aviliroit pas à envoyer un pareil émissaire, lui qui n'a qu'à parler, et par la suite je vous donne le conseil d'aller à Berlin ou à Londres. Or est-il que je ne vous aurois pas donné ce conseil, si j'eusse pensé comme vous le supposez. Vous vous êtes frappé de l'idée de cet homme, vous vous en êtes fait un épouvantail, et je ne vois encore en lui, comme je l'ai dit, qu'un être de raison. Ainsi, mon bon ami, revenez de votre erreur, ne me croyez pas la tête autant dépourvue de sens, ne m'accablez point par la privation de vos lettres, trouvez bon que je regarde cette dernière comme non avenue, l'amitié l'exige. Si je dois en être privé, que ce ne soit que par maladie ou de plus grandes occupations, et voyez en moi le plus tendre attachement et un ami à toute épreuve. Je voyois le zèle inconsidéré des Ecclésiastiques, il paroît qu'il s'est calmé, puisque vous ne me dites rien de leurs faits. J'interprête le torrent qui vous entraine comme une suite des menaces dont on cherche à vous

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 55, 56. In-4° de 4 p., la 3e blanche, l'adresse sur la 4e. Cachet armorié sur cire rouge. Marques postales et chiffre postal 10.

affecter et qui n'auront nul effet. Sur le livre des Princes, je l'ai aussi peu vu que vous, mais j'ai su dire qu'il n'étoit pas de vous, que vous y auriez mis votre nom, ou que si quelcun s'en étoit servi pour vous nuire, qu'on ne se tromperoit pas à un style qui n'est qu'à vous, et enfin que, s'il eût été de vous, vous m'en eussiez écrit quelque chose. J'ai cité en exemple la Lettre à l'Archevêque d'Auch, et j'ai cru ne pouvoir rien faire de mieux.

Mon bon ami, je vous ai demandé dans ma dernière de me donner encore une lettre, vu les circonstances présentes ; c'est de vous que je dois les savoir, pour repousser les traits de l'envie et de la calomnie, et démentir les Auteurs comme je l'ai fait en plus d'une occasion, et tout récemment sur un dire à la table du Marquis de Gouvernay, où il fut dit par M. Le Ch. de Laurency que vous étiez retiré à Evian, et qu'il l'avoit appris de la bouche de Mr Dalembert. Je fis dire le lendemain que c'étoit un fait faux et controuvé et j'en sentois l'impossibilité.

J'ai écrit et demandé à Genève pourquoi l'on ne prenoit pas la décision de votre affaire? j'avois écrit qu'il n'auroit pas fallu en poursuivre d'autre, que même par celle des vins c'étoit fournir de l'aliment aux Jongleurs, et je ne me suis point trompé. Le P. C. en vouloit tirer avantage par la proposition de l'impôt qui a été rejeté. On vous aura écrit, comme à moi, ce qui passa au Conseil Général, savoir que Mr le Sindic Buisson avoit, en déchiffrant, sauté deux colonnes de rejection, de 80 voix chacune, en sorte qu'il paroîtroit que l'approbation de l'impôt l'emportoit de 13 voix. Déjà les cartons avoient été remis au P^r^ Sindic et au P^r^ G^l^, qui alloient faire publier ce résultat, lorsque Desarts le fils éleva la voix et dit que Mr Buisson avoit sauté deux colonnes de rejection. Ce Sindic ne répondit rien et comme cela fit du bruit, le S^r^ Jalabert quitta sa place et vint demander de quoi il s'agissoit. On le lui expliqua, on demanda la vérification, elle fut faite, les 2 colonnes furent trouvées, et la rejection eut 147 voix et fut publiée, sans que l'on requît rien contre cette fraude, que l'on

taxa d'inadvertance dans un cas aussi grave. Vous mettrez cela dans vos anecdotes, et elle en vaut bien la peine.

J'ai encore demandé que l'on m'apprît tout ce que l'on pourroit savoir sur vos affaires jusques à la plus petite circonstance, et l'on ne me répond rien à satisfaction ; je relève et on ne se corrige pas, c'est une mollesse impardonnable, et un manque de zèle pour la chose publique. C'est ce que vous avez si bien observé dans votre dernier écrit, qui prend chaque jour davantage, quoiqu'il ne touche en rien à ce Pays, où l'on voudroit vous voir.

Mon bon et cher ami, sachez au milieu de vos peines, quelles qu'elles soient, rendre à vos amis ce que vous leur devez : conservez le calme au milieu de la tempête ; c'est une science que de savoir être malheureux avec courage. Rappelez vous ce que je vous ai demandé dans mes précédentes pour votre bonheur et le mien, et si, contre toute attente, vous ne le faites pas, je n'irai point contre vos volontés, j'attendrai à regret des temps plus opportuns, mais je gémirai sur mon sort et le vôtre. Je prie Mlle Le Vasseur de recevoir ici mon souvenir et vous, tout le renouvellement de mon attachement.

Samedi 23e Mars 1765.

Je ne vous parle en rien des affaires de ce pays, quoiqu'elles pussent servir à faire quelque diversion aux vôtres.

N° 2535.

A M. Buttafoco[1].

A Motiers-Travers, le 24 mars 1765.

Je vois, Monsieur, que vous ignorez dans quel gouffre de nouveaux malheurs je me trouve englouti. Depuis votre pénultième lettre[2], on ne m'a pas laissé reprendre haleine un instant. J'ai reçu votre premier envoi sans pouvoir presque y jeter les yeux. Quant à celui de Perpignan, je n'en ai pas ouï parler. Cent fois j'ai voulu vous écrire, mais l'agitation continuelle, toutes les souffrances du corps et de l'esprit, l'accablement de mes propres affaires ne m'ont pas permis de songer aux vôtres. J'attendois un moment d'intervalle : il ne vient point, il ne viendra point, et, dans l'instant même où je vous réponds, je suis, malgré mon état, dans le risque de ne pouvoir finir ma lettre ici.

Il est inutile, Monsieur, que vous comptiez sur le travail que j'avois entrepris : il m'eût été trop doux de m'occuper d'une si glorieuse tâche ; cette consolation m'est ôtée. Mon âme épuisée d'ennuis n'est plus état de penser ; mon coeur est le même encore, mais je n'ai plus de tête ; je ne vois plus rien qu'un étang[3] devant moi : ma faculté intelligente est déjà morte ; je ne suis plus capable de suivre un objet avec quelque attention. Et d'ailleurs que voudriez-vous que fît un malheureux fugitif, qui, malgré la protection du roi de Prusse, sou-

1. Transcrit le 24 juin 1914 d'une copie faite par Jeannin et envoyée à Du Peyrou vers 1780, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel (vol. relié, fol. 210-212).

2. Du 20 novembre 1764 (tome XII, n° 2274). Rousseau répond aussi ici à la lettre de Buttafoco du 26 février 1765 (n° 2480 bis).

3. « un étang », tel est le texte fourni par la copie faite pour Du Peyrou. En note, Jeannin a mis : « Ceci me paroît une faute que je ne puis corriger, faute d'avoir l'original. Je pencherois à croire qu'il faut lire *qu'en tatonnant*, au lieu *qu'un étang*, ou plutôt, *je ne vois qu'un nuage*. »

verain du pays, malgré la protection de Milord Maréchal, qui en est gouverneur, mais malheureusement trop éloignés l'un de l'autre, y boit les affronts comme l'eau, et, ne pouvant plus vivre dans cet asile, est forcé d'aller errant en chercher un autre, sans savoir plus où le trouver ?...

Si fait pourtant, Monsieur, j'en sais un digne de moi et dont je ne me crois pas indigne : c'est parmi vous, braves Corses, qui savez être libres, qui savez être justes, et qui fûtes trop malheureux pour n'être pas compatissans. Voyez, Monsieur, ce qui se peut faire ; parlez-en à M. Paoli. Je demande à pouvoir louer dans quelque canton solitaire une petite maison pour y fixer mes jours en paix. J'ai ma gouvernante, qui depuis vingt ans me soigne dans mes infirmités continuelles ; c'est une fille de quarante-cinq ans, Françoise, catholique, honnête et sage, et qui se résout de venir, s'il le faut, au bout de l'univers partager mes miséres et me fermer les yeux. Je tiendrai mon petit ménage avec elle, et je tâcherai de ne point rendre les soins de l'hospitalité incommodes à mes voisins.

Mais, Monsieur, je dois vous tout dire : il faut que cette hospitalité soit gratuite, non quant à la subsistance, je ne serai là-dessus à charge à personne, mais quant au droit d'asile, qu'il faut qu'on m'accorde sans intérêt, car, sitôt que je serai parmi vous, n'attendez rien de moi sur le projet qui vous occupe. Je le répète, je suis désormais hors d'état d'y songer, et, quand je ne le serois pas, je m'en abstiendrois par cela même que je vivrois au milieu de vous ; car j'eus et j'aurai toujours pour maxime inviolable de porter le plus profond respect au Gouvernement sous lequel je vis, sans me mêler de vouloir jamais le censurer et critiquer, ou réformer en aucune maniére. J'ai même ici une raison de plus, et pour moi d'une trés grande force. Sur le peu que j'ai parcouru vos mémoires, je vois que mes idées différent prodigieusement de celles de votre nation. Il ne seroit pas possible que le plan que je proposerois ne fît beaucoup de mécontens, et peut-être vous-même, tout le premier. Or, Monsieur, je suis rassasié de

disputes et de querelles. Je ne veux plus voir ni faire de mécontens autour de moi, à quelque prix que ce puisse être. Je soupire après la tranquillité la plus profonde, et mes derniers voeux sont d'être aimé de tout ce qui m'entoure et de mourir en paix. Ma résolution là-dessus est inébranlable. D'ailleurs mes maux continuels m'absorbent et augmentent mon indolence. Mes propres affaires exigent de mon temps plus que je n'y en peux donner. Mon esprit usé n'est plus capable d'aucune autre application. Que si peut-être la douceur d'une vie calme prolonge mes jours assez pour me ménager des loisirs, et que vous me jugiez capable d'écrire votre histoire, j'entreprendrai volontiers ce travail honorable, qui satisfera mon coeur, sans trop fatiguer ma tête, et je serois fort flatté de laisser à la postérité ce monument de mon séjour parmi vous ; mais ne me demandez rien de plus. Comme je ne veux pas vous tromper, je me reprocherois d'acheter votre protection au prix d'une vaine attente.

Dans cette idée qui m'est venue j'ai plus consulté mon coeur que mes forces, car, dans l'état où je suis, il est peu apparent que je soutienne un si long voyage, d'ailleurs très embarrassant, surtout avec ma gouvernante et mon petit bagage. Cependant, pour peu que vous m'encouragiez, je le tenterai, cela est certain, dussé-je rester et périr en route, mais il me faut au moins une assurance morale d'être en repos pour le reste de ma vie, car c'en est fait, Monsieur, je ne peux plus courir. Malgré mon état critique et précaire, j'attendrai dans ce pays votre réponse avant de prendre aucun parti, mais je vous prie de différer le moins possible, car, malgré toute ma patience, je puis n'être pas le maître des événemens. Je vous embrasse et vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

[J. J. Rousseau][1].

1. La signature n'est pas dans la copie de Jeannin, mais on est fondé à la restituer. [Th.D.]

J'oubliois de vous dire, quant à vos prêtres, qu'ils seront bien difficiles s'ils ne sont contens de moi. Je ne dispute jamais sur rien. Je ne parle jamais de religion ; j'aime naturellement même autant votre clergé que je hais le nôtre. J'ai beaucoup d'amis parmi le clergé de France et j'ai toujours très bien vécu avec eux. Je ne me fais même aucun scrupule d'aller à la messe, mais, quoi qu'il arrive, je ne veux point changer de religion et je souhaite qu'on ne m'en parle jamais, d'autant plus que cela seroit inutile.

Il faut mettre ainsi la suscription des lettres : *A Motiers-Travers par Pontarlier.*

Pour ne pas perdre de temps, en cas d'affirmation[1], il faudroit m'indiquer quelqu'un à Livourne à qui je pusse demander des instructions pour le passage.

N° 2536.

A Madame
Madame la Marquise de Verdelin
à l'Hôtel d'Aubeterre rue S^t^
Marc
A Paris[2].

A Motiers le 24. Mars 1765.

Les Ministres ont été assemblés pour mon affaire le 13 et le 14 consecutivement et leur délibération est si secrette qu'il a

1. *Sic*, dans la copie de Jeannin et dans toutes les éditions. Il me semble que Rousseau a dû écrire : « affirmative. » [Th. D.]

2. Transcrit le 4 mars 1924, à Alençon, de l'original autographe non signé, appartenant alors au comte Le Veneur. 4 p. in-4°, les trois premières pleines, l'adresse sur la 4^e^. Cachet de cire rouge : la lyre. [P.-P. P.]

été impossible de la penetrer. Tout ce qu'on sait c'est que malgré l'indignation du Roi et les ordres de la cour leurs résolutions sont des plus violentes d'autant plus que le Roi est bien loin et qu'ils se sentent épaulés par quelqu'un. Le Consistoire est indiqué pour mardi, et l'orage éclatera infailliblement cette semaine. C'est tout ce que j'en sais. Voici ce que me marque du 10 Mylord Mareschal :

« *J'ai le plaisir de vous dire que le Roy s'est déclaré hautement résolu de vous soutenir et protéger : mais il est bien loin ; un mauvais coup est bientôt fait par un fanatique. Nos Ministres d'Etat vont lentement à tout. La protection vous donnera de l'appui chez les uns et révoltera les autres. Ces enragés feront une affaire pour ce monde et pour l'autre de vous persécuter. Calomnie, mensonge, faux témoins, et pis encore ; pour la gloire de Dieu, tout sera employé. Je persiste dans mon opinion de quitter le pays.* »

Cette opinion, Madame, est aussi la mienne, quoiqu'il faille avouer que parmi tout ce qu'il y a de respectable dans le pays, j'ai des défenseurs bien ardens et entre autres le Procureur Général. Mais les Ministres et leurs satellites sont ameutés et furieux, et l'on sait que Genève et Voltaire soufflent avec ardeur la révolte contre le Prince et la persécution contre moi. Je suis pourtant très déterminé à soutenir ici l'événement de la crise quel qu'il puisse être ; mais quand elle sera finie ou diminuée j'irai chercher plus loin de Genève un repos qu'on ne me laissera jamais ici. J'ai plusieurs vues trés-différentes et j'ignorerai laquelle je pourrai suivre jusqu'au moment de me déterminer. De sorte qu'il faut en attendant arranger chaque projet comme s'il étoit le seul. Bien des raisons m'éloignent de l'Angleterre, mais des raisons non moins fortes m'y attirent, et Mylord Mareschal penche beaucoup de ce côté-là. Dans cette incertitude si vous pouviez, Madame, m'obtenir le passeport, peut être ne seroit-il pas inutile. Ah si vous pouviez bien plus, c'est à dire l'apporter vous-même, peut-être me remmeneriez vous ? Quel voyage mon aimable voisine ! Combien je bénirois mes malheurs !

Mais non, tant de consolations ne me sont pas reservées. De quelque maniére que mon sort se détermine il faut me séparer de ma bonne garde pour quelque tems, jusqu'à ce que j'aye trouvé un azile fixe ; car d'aller errant de côté et d'autre avec elle, c'est un abyme d'inconvéniens et d'obstacles de toute espéce qui seul m'empécheroit de réussir à rien et nous réduiroit tous deux aux extrémités les plus tristes. Je pense, Madame, à l'emmener ou à l'envoyer à Paris en attendant que je trouve une retraite où pouvoir finir mes jours. Il faut être deux pour y vivre, mais il faut être seul pour la chercher. J'ai tout pesé, c'est le seul parti qui me reste à prendre et si je l'avois pris plustot mon établissement seroit déja fait. Vn homme se transplante sans beaucoup de peine mais un ménage ne voyage pas aisément et cette maniére de voyager prend un air de Boheme qui ne prévient pas favorablement. J'aime mieux qu'elle attende à Paris qu'ici, où la vie est trés dispendieuse pour les étrangers et où elle seroit comme abandonnée, au lieu qu'à Paris j'espére que vous permettrez qu'elle soit sous vos yeux, et que vous ne dédaignerez pas d'être sa protectrice. Quant aux fraix de son voyage et du mien je souffrirois ou plutôt j'accepterois avec autant de plaisir que vous y pourvussiez, que vous en auriez vous-méme à y pourvoir : mais si Duchesne tient ses engagemens, cent louis entre ses mains sont à moi, et n'attendent que mes ordres ; voila, Madame, dequoi vous tranquilliser sur ce point.

Comme je suis extrémement distrait, occupé, tracassé, je vous écris dans un tel desordre que peut-être ne comprendrez-vous rien à ma Lettre. Le résultat en est que j'attends la fin de cet orage et le commencement de la belle saison, pour aller me chercher un azile dont le choix n'est pas encore fait et peut être ne peut se faire que sur les lieux, et qu'en attendant si vous pouviez faire le voyage que nous avions remis à l'Autonne, je m'arrangerois de maniére à profiter de cette oeuvre de misericorde soit ici soit à Pontarlier soit à Besanson &c. Quant au passeport si vous l'obtenez, le terme n'en

doit commencer à courir que d'un mois d'ici au plustot ou de six semaines, car je ne partirai guere avant ce tems-là.

Pardon, Madame, je ne crains pas que ces litanies de miséres vous soient ennuyeuses ; mais je vous les écris pourtant avec grande peine, sachant combien elles navreront vôtre bon coeur. Du reste rassurez-vous sur ma sureté personnelle ; je ne pense pas qu'on cherche à me faire d'autre violence que de me forcer à partir d'ici ; encore, étant sous l'immédiate protection du Prince y aura-t-il bien à batailler. Mais la paix, cette paix si douce à mon coeur où la trouverai-je ?

N° 2537.

[Aux frères De Luc][1].

A Motiers le 25 mars 1765.

J'ai écrit la Lettre où est[2] l'extrait que vous m'avez envoyé, mais pour en juger il faudroit non seulement voir la Lettre entière qu'on n'a pas toute transcrite assurément, mais connoître sur les circonstances où j'étois en l'écrivant, bien des choses que je n'ai pas le tems de dire. Faudra-t-il aussi faire mon apologie auprès de ceux à qui je me suis sacrifié ? Non, je comprends comment un mot d'humeur efface dix ans de services. Je me le tenois pour dit avant que cela fut arrivé.

1. Transcrit de l'imprimé en octobre 1925 par M. Albert Schinz, dans *Smith College Studies* (Northampton, Mass.) d'après l'original autographe non signé conservé à New-York dans la Bibliothèque J. Pierpont Morgan. L'adresse est ainsi rédigée : « A Messieurs || Messieurs Garrigues De Luc et C^e^ || A Genève. »

2. M. Schinz n'a pas su lire ces deux mots qui sont fournis par la copie du présent billet, de la main de J.-A. De Luc, communiquée à Th. Dufour en 1879. Il y en a deux autres copies, l'une dans le ms. Adert, à la Bibliothèque de Genève, fol. 178, l'autre, dans le second ms. Adert, p. 369. J. Adert a mis en note, après le dernier mot : « Le reste manque ». Th. Dufour répond : « Rien ne prouve que *le reste manque*, et je crois au contraire que la lettre est complète. » La publication de M. Schinz, qui a vu l'original autographe, lui donne raison. [P.-P. P.]

N° 2538.

A Madame
Madame d'Ivernois
née Dehors
A Genève [1].

A Motiers le 25 Mars 1765.

Je suis comblé de vos bontés, Madame, et confus de mes torts. Ils sont tous dans ma situation, je vous assure ; aucun n'est dans mes sentimens. Vous avez trop bien deviné, Madame, le sort de notre aimable et infortunée amie. M. Tissot m'a fait l'amitié de venir la voir ; sous sa direction elle est déja beaucoup mieux. Je ne doute point qu'il n'acheve de rétablir son corps et sa tête ; mais je crains que son coeur ne soit plus longtems malade, et que l'amitié même ne puisse pas grand chose sur un mal auquel la medecine ne peut rien.

Pourquoi, Madame, n'avez-vous pas ouvert ma lettre pour Monsieur votre Mari ? J'y avois compté ; une médiatrice telle que vous ne peut que rendre nôtre commerce encore plus agreable. Dites-lui je vous supplie, mille choses pour moi que je n'ai pas le tems de lui dire. J'ai le tems seulement de l'aimer de tout mon coeur, et j'employe bien ce tems-là. Pour l'employer mieux encore, je voudrois que vous daignassiez en usurper une partie. Il faut finir, Madame ; mille salutations et respects.

J. J. Rousseau

Je n'ai point encore ouï parler de l'huile. En attendant, recevez en, je vous supplie, mes très humbles remercimens. M^lle le Vasseur vous remercie de vos bontés et vous assure de son respect.

1. Transcrit en février 1914 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 121, 122.

N° 2539.

[Le Prince de Wurtemberg à Rousseau][1].

Monrion, 26 mars 1765.

Comment pouvez-vous penser, mon respectable ami, que je me laisserois détourner par de faibles considérations du bonheur de vous servir? J'écrirai demain à Vienne, et je vous promets, non de réussir, mais d'employer tout mon zéle et mon faible crédit pour obtenir ce que vous désirez[2]. J'irai par M. le comte de Kaunitz, et encore par d'autres voies; enfin je remuerai tous mes amis, et j'en ai heureusement de fort ardents pour faire le bien.

Ma santé à laquelle vous daignez prendre un intérêt qui m'est si cher, est entièrement rétablie. Notre ami Tissot y a mis la dernière main, et je suis bien aise de la lui devoir. Je ne me console pas de vous avoir donné de l'inquiétude, c'est là le plus grand mal que j'aie essuyé.

J'attends avec impatience l'accomplissement de vos promesses; nous vous recevrons avec simplicité, mais avec toute la tendresse et la joie possibles. Nos coeurs s'épancheront, nos larmes se confondront, et les mains innocentes de nos aimables enfans essuieront les pleurs que l'amitié fera couler. Cependant, mon digne ami, je dois vous prévenir que je suis indispensablement obligé de faire un voyage que je ne saurois différer au delà du 8 mai. Tâchez donc de remplir vos engagemens avant ce temps, ou bien veuillez m'attendre à Môtiers vers la fin de mai, et puis me permettez que je vous accompagne jusqu'ici. Je ferai cette course de telle maniére que vous

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 209, 210.

2. On ne connaît pas la lettre de Rousseau à laquelle répond ici le prince de Wurtemberg. Suivant Streckeisen, *loc. cit.*, p. 209, note, ce passage montrerait que Rousseau « songea un instant à se retirer dans les États de l'Empereur ».

voudrez, à pied, à cheval ou en voiture. Je n'ai pas douté un seul instant que le roi de Prusse ne vous soutînt, mais vous me faites chérir Milord Maréchal. Veuillez lui témoigner toute la vivacité des sentimens que cet homme respectable m'inspire. Jamais personne, avant lui, ne s'est avisé de faire un journal si honorable pour l'humanité. Il faut en vérité qu'il y ait une singuliére attraction entre toutes les âmes simples et honnêtes, car, depuis votre dernière lettre, j'aime ce milord à la folie.

Dès que j'aurai reçu des nouvelles de Vienne, je vous les ferai promptement parvenir. Je compte qu'il faut un mois, et c'est précisément alors que la saison sera plus assurée. Mes amis ne perdront pas un moment, et moi pas une occasion à vous convaincre que vous n'avez pas sur la terre de meilleur ami que moi.

N° 2540.

[Milord Maréchal à Rousseau][1].

27 mars [1765.]

Vous aurez vu par mes lettres, et su par M. Andrié, combien je pense à vous et souhaite que vous soyez dans un lieu de tranquillité pour avoir placidam sub libertate quietem, ce que vous n'aurez jamais parmi les têtes neuchâteloises. Je vous écrirai à mesure que j'apprendrai quelque chose qui vous intéresse ou que j'imaginerai quelque chose pour votre service. Je ne connais à la cour de Turin que le comte Sartirane, homme d'esprit et de mérite ; je le crois un peu dévot et sa femme bigote comme une femme ; je lui écrirai pour voir s'il peut vous assurer une retraite en Savoie. L'Angleterre est le pays où tout le monde peut vivre tranquille en ne faisant rien contre la loi écrite (car pour les non-écrites, il n'y a qu'à Neuchâtel où elles sont en valeur). Je vous ai donné un billet pour M. Penneck, prêtre, mais qui se ferait un devoir de vous rendre service ; il est bon gentilhomme du pays de Cornwall, où je crois qu'on vit à bon marché et où les myrtes viennent en plein champ. Il y aurait encore l'île de Jersey ; on y parle français. MM. Stuart y ont une maison, ils y seraient très-aises l'un et l'autre, père et fils, de pouvoir vous être utiles ; ils sont des gens d'honneur.

A cette heure j'ai à vous gronder de ce que vous avez eu la délicatesse de ne vouloir pas me recommander M. Montmollin ; l'amitié qu'alors il vous professait m'aurait fait oublier quelques torts. Je ne prétends pas que tout le monde soit des Jean-Jacques, il faut passer aux gens quelques friponneries quand l'occasion s'en présente, ce serait trop fort pour

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 118.

eux d'y résister constamment. Il faut les regarder comme des inadvertances, et quand on vit dans le monde, laisser aller le monde son train. Tout ce qu'on peut faire c'est de se tenir à l'écart tant qu'on peut ; encore ne le peut-on pas. On est si lié dans la société qu'on ne peut éviter d'avoir affaire avec des fous et des fripons dont ce bas monde est si rempli : vous l'éprouverez plus que personne. On ne peut nier que vous êtes un homme de bien, mais vous êtes en contradition avec le grand Osterwald, il faut vous brûler. En Turquie, Jean-Jacques est un homme vertueux, c'est dommage qu'il ne croie pas que le prophète ait fait un voyage en paradis sur son âne ; laissons-le vivre selon sa croyance, voilà ce que diraient les Turcs. Laissons les fous de Neuchâtel et pensez à l'Angleterre, il n'y a pas au monde un endroit pareil pour la retraite d'un philosophe, ni un peuple qui ait le fonds aussi généreux et humain. On peut croire un Ecossais là-dessus, car s'il y a des gens qui aient à se plaindre des Anglais, c'est bien nous. Bonsoir.

P. S. Je viens d'écrire au comte de Sartirane pour tâcher de vous avoir la permission de vivre en Savoie et en le priant de vous le mander sous enveloppe à M. Meuron, pour ne pas perdre de temps. Je lui ai dit (et j'ai dit vrai) que si le roi de Sardaigne vous accorde cette grâce, je la recevrai comme faite à moi-même.

N° 2541.

[Au Consistoire de Motiers] [1].

A Motiers le 29. Mars 1765.

Messieurs,

Sur votre citation j'avois hier résolu, malgré mon état, de comparoitre aujourdui par-devant vous ; mais sentant qu'il me seroit impossible, malgré toute ma bonne volonté, de soutenir une longue seance, et, sur la matiére de foi qui fait l'unique objet de la citation, réfléchissant que je pouvois également m'expliquer par écrit ; je n'ai point douté, Messieurs, que la douceur de la charité ne s'alliât en vous au zèle de la foi, et que vous n'agreassiez dans cette lettre la même réponse que j'aurois pu faire de bouche aux questions de M. de Montmollin, quelles qu'elles soient.

Il me paroit donc qu'à moins que la rigueur dont la vénérable Classe juge à propos d'user contre moi ne soit fondée sur une loi positive qu'on m'assure ne pas exister dans cet Etat, rien n'est plus nouveau, plus irregulier, plus attentatoire à la liberté civile, et surtout, plus contraire à l'esprit de la Réligion qu'une pareille procédure en pure matière de foi.

Car, Messieurs, je vous supplie de considerer que, vivant depuis longtems dans le sein de l'Eglise, et n'étant ni Pasteur, ni Professeur, ni chargé d'aucune partie de l'instruction publique, je ne dois être soumis, moi particulier, moi simple fidèle, à aucune interrogation ni inquisition sur la foi : de telles inquisitions, inouïes dans ce pays, sapant tous les fondemens de la Réformation, et blessant à la fois la liberté évangélique, la charité Chrétienne, l'autorité du Prince, et les droits des sujets, soit comme membres de l'Eglise, soit comme Citoyens de l'Etat. Je dois toujours compte de mes actions et

1. Transcrit le 3 avril 1905 de l'original autographe signé appartenant à M. Maurice Boy de la Tour. Grand in-4° de 4 pages, la 4e blanche. Écriture magnifique, aucune rature. [Th. D.]

de ma conduite aux loix et aux hommes, mais puisqu'on n'admet point parmi nous d'Eglise infaillible qui ait droit de prescrire à ses membres ce qu'ils doivent croire ; donc, une fois receu dans l'Eglise, je ne dois plus qu'à Dieu seul compte de ma foi.

J'ajoute à cela que, lorsqu'après la publication de l'Emile je fus admis à la communion dans cette paroisse, il y a près de trois ans, par M. de Montmollin, je lui fis par écrit une Déclaration dont il fut si pleinement satisfait que, non seulement il n'exigea nulle autre explication sur le dogme, mais qu'il me promit même de n'en point éxiger. Je me tiens exactement à sa promesse, et surtout à ma déclaration. Et quelle conséquence, quelle absurdité, quel scandale ne seroit-ce point de s'en être contenté après la publication d'un livre où le Christianisme sembloit si violemment attaqué, et de ne s'en pas contenter maintenant, après la publication d'un autre livre où l'Auteur peut errer, sans doute, puisqu'il est homme, mais où du moins il erre en Chrétien, puisqu'il ne cesse de s'appuyer pas à pas sur l'autorité de l'Evangile ? C'étoit alors qu'on pouvoit m'ôter la communion, mais c'est à présent qu'on devroit me la rendre. Si vous faites le contraire, Messieurs, pensez à vos consciences ; pour moi, quoiqu'il arrive, la mienne est en paix.

Je vous dois, Messieurs et je veux vous rendre toutes sortes de déférences, et je souhaite de tout mon coeur qu'on n'oublie pas assez la protection dont le Roi m'honore, pour me forcer d'implorer celle du Gouvernement.

Recevez, Messieurs, je vous supplie, les assurances de tout mon respect.

J. J. Rousseau

Je joins ici la copie de la Déclaration sur laquelle je fus admis à la communion en 1762, et que je confirme aujourdui [1].

1. *Cf.* tome VIII, nº 1501.

N° 2542.

[Mme La Roche à Rousseau][1].

à Paris, ce 29 mars [1765].

Comme j'ai supposé à Monsieur (*sic*), ses expressions m'affligent, je ne me serois pas doutée que vous équivoquiez nos sentimens pour vous, ils sont aussi vrais que vous êtes honnête homme, et je parle pour la Roche comme pour moi, que vous n'avez pas de connoissances dans le tiers-état qui fassent plus de cas de votre probité que nous, et qui vous aiment plus sincèrement. Je vous dirai plus, je suis quelquefois fâchée d'être sensible au malheur des gens qui méritent si peu de l'être, et dont la probité mériteroit une couronne. Je ne suis pas si méfiante que vous, car je crois que vous avez de l'amitié pour nous, et la part que vous nous avez fait de vos peines m'en a donné une preuve, que je crois du coeur. Il est impossible que vous soyez toujours malheureux, ou la nature se bouleverseroit ; elle n'est pas dénuée de gens justes, et vous en rencontrerez, parce que les routes de la providence qui est la justice même fera (*sic*) éclore des moyens qui découvriront bien des turpitudes. Je me donne les airs de vous dire des raisons, pardonnez à l'amitié.

Mme la maréchale est à l'Isle-Adam depuis plusieurs jours. Mme d'Arty, que, je crois, vous connoissiez, est morte de maladie du temps critique. M. le prince de Conti est parti pour le [moment] pour l'Isle-Adam ; ses amis l'ont accompagné, et la maréchale [lui] fait bonne compagnie ; voilà deux

1. *INÉDIT*. Transcrit par J. Richard de l'original autographe, signé « Jacob » et conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. La suscription porte : « A Monsieur || Monsieur Rousseaux ; || à Moitiere travere || par Pontarlier || à Pontarlier. » — J. Richard a intitulé sa copie : « *Lettre de Jacob à J.-J. Rousseau.* » Je pense qu'il n'est pas trop audacieux de supposer que la lettre est de Mme La Roche, dont le nom de fille serait Jacob, à moins qu'il ne faille lire « Jacot », qui pourrait être aussi, non un patronyme, mais un sobriquet familier. [P.-P. P.]

ou trois fois qu'elle y va. On ne parle plus de ce mariage ; il y a bien des choses à dire et penser là-dessus. Vous savez que M^me^ Galasse[1] a gagné son procès, [cela] ne fait pas revivre M^r^ Galasse. Je ne compte pourtant pas pour peu la réparation de son honneur.

Je vous crois invariable dans votre amitié. Je vous supplie de nous faire part de ce qui vous arrivera. Nous sommes incapables de vous être bons à quelque chose, mais vous ne regardez pas à ces choses-là, et je crois que les bonnes gens seront toujours des vôtres.

Nous avons à Paris, comme vous savez, une comédie du *Siège de Calais*[2], qui a beaucoup de succès. Dans la préface de l'auteur, voilà le passage : « Je m'applaudis, surtout, d'y voir réunis ces deux objets utiles que le *Citoyen de* [Genève] et l'auteur du *Journal étranger* se plaignent de ne rencontrer dans aucune tragédie. » Eh bien, n'est-ce pas le diable, qu'on vous appelle *Citoyen*, et que ces gredins méritent un citoyen de votre étoffe. J'en ai fait cas comme vous, mais je les déteste si parfaitement, vu leur mauvaise foi, qui, j'espère, se découvrira, qu'ils mériteront bien la honte d'une si basse manoeuvre. Pardonnez-moi, monsieur, la longueur d'une si mauvaise lettre. Nous vous embrassons tous deux de tout notre coeur, et la bonne et douce M^lle^ le Vasseur, mon amie. Je ne peux m'empêcher de vous dire que les femmes sont trés utiles, ma belle demoiselle. La Roche quelquefois m'impatiente, mais je ne l'écoute pas, et vais toujours mon train. Le pauvre garçon devient un peu valétudinaire ; je le dissipe le plus que je peux, et cela me réussit assez bien. Je vous aime de tout mon coeur.

JACOB.

1. Il faut sans doute lire Calas. (Roué le 10 mars 1762, Calas a été réhabilité le 9 mars 1765.) [P.-P. P.]

2. *Le Siège de Calais*, tragédie en 5 actes en vers de de Belloy, représentée pour la première fois à la Comédie française le 13 février 1765. [P.-P. P.]

N° 2543.

MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MOTTIERS[1].

(Lettre de D. Roguin.)

[Yverdon] le 30 mars 1765.

Il est donc décidé, mon plus cher amy, que je vais vous perdre, et que je ne pouray plus me flatter de la douce espérance de vous voir de temps en temps. La protection du plus grand des Rois et de son favory ne pouront donc vous garantir des coups de vos ennemis et de la rage de ses sujets. Qui auroit jamais pû penser qu'un petit clergé protestant eusse eu plus de crédit que le corps entier des Jésuites, qui ont fait trembler tant de têtes couronnées? Hélas que je me reproche aujourd'huy de vous avoir tant sollicité de venir chercher un azile dans ce païs. Je devois plutot vous conjurer de vous éloigner d'un air si contagieux p^r^ en aller respirer un meilleur au-delà de la mer, ou dans les Etats de cet invincible monarque, aussi terrible à ses Ennemis, qu'il est Amy des hommes et l'Ennemy de la persécution. Mandés-moy, mon bon amy, votre dessein, le lieu de votre retraitte; si c'est un mistère, je sauray le garder; sinon souvenés vous qu'il vous reste ici un Papa, disposé à vous accompagner; si vous doutés de ses forces p^r^ un long trajet, vous sçavés qu'il a des seconds, et des neveux, qui me disputent le droit d'ainesse en amitié et tendresse pour vous, et qui se déclarent hautem^t^ vouloir vous deffendre contre tous et vous rendre sain et en bonne santé dans la terre heureuse que vous choisirés. C'est aujourd'huy, mon bon amy,

1. *INEDIT.* Transcrit le 21 juillet 1929 d'une copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original autographe non signé, conservé à la bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

qu'il s'agit de montrer du courage et de la fermeté, qu'on peut vous persécuter et non vous vaincre, que vous êtes autant au-dessus des coups de vos ennemis que vous l'êtes par vos lumières et par vos sentiments. Le mépris dont vous les payerés les rendra confus et leur honte vous rendra vos forces et votre santé. Que je félicite Mad^le^ Le Vasseur d'en être le témoin et votre consolateur. L'attachement qu'elle vous a témoigné en venant vous joindre dans ce païs me rend certain qu'elle ne vous abandonnera pas et qu'elle participera à votre gloire, comme elle a participé à vos peines. Vous avez des amis là-bas, laissés leur le soin, si vous ne voulés pas me le confier, d'emballer vos affaires et de vous les expédier où vous jugerés à propos p^r^ ne vous charger que de votre linge et du nécessaire p^r^ votre voyage. Je ne sçay si vous seriés en repos chés le Prince de Porentrui ; les environs de Bienne produisent des campagnes charmantes et isolées, où les voitures sont inaccessibles et où on ne peut aller qu'en batteau, p^r^ grimper ensuite sur un rocher où les chevaux ne peuvent grimper. Mais je juge que Milord n'a pas perdu son ancien projet, et qu'à quel prix que ce soit, il voudra vous attirer près de luy, et je ne sçaurois lui en vouloir du mal, puisque c'est p^r^ votre sûreté. Puisse-t-elle être heureuse et de durée ! La grace que je vous demande, ce sera de me donner de vos nouvelles et de ne point m'oublier. Vous ne me la refuserés pas, mon bon amy, si vous vous intéressés à mon bonheur. Mon neveu me charge de vous dire qu'il est tout entier à votre service, et mes niéces qu'elles ne vous oublieront jamais. Je vous embrasse mille fois avec M^lle^ Le Vasseur.

N° 2544.

A M. [Duchesne, libraire, à Paris] [1].

A Motiers le 30 Mars 1765.

Sur vôtre lettre du 20 Mars, Monsieur, je vous préviens que dans quinze jours ou trois semaines je tirerai sur vous une lettre de douze cents francs, et une autre pareille dans le courant de May, auxquelles je vous prie de faire honneur.

Mes noms surnoms et qualités sont *Jean Jaques Rousseau naturalisé de la Principauté de neufchâtel et Communier de Couvet.*

Il y a longtems que j'attends de vous un envoi de choses dont j'ai besoin et dont je n'entends point parler. Vous m'obligerez de me faire cet envoi le plustot qu'il sera possible.

Je suis charmé que M. Clairaut ait accepté la censure de l'ouvrage. Son coup d'oeil y fera grand bien. Je ne suis pas, non plus que vous sans affaires ; ce qui m'oblige de finir ma lettre un peu brusquement. M^lle^ le Vasseur vous remercie de vos salutations et vous fait les siennes.

Je vous salue, Monsieur, aussi de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

Je n'ai receu qu'hier votre lettre du 20. Je ne comprends rien à ce retard ; toutes les lettres de Paris me parviennent en quatre jours, excepté les vôtres. Si lors des épreuves vous ne prenez pas des mesures plus sures pour la diligence, cela traînera furieusement.

1. *INÉDIT.* Transcrit en septembre 1894 de l'original autographe signé et sans adresse, que m'a communiqué M^me^ Veuve G. Charavay. Un feuillet in-4°, verso blanc. Dans le blanc qui sépare la date du texte, Duchesne a écrit : « *Lettre à garder pour le Dictionnaire de Musique. Le Contrat de la Rente viagère a été passé chez M. Nau Notaire 24 avril 1765.* » [Th. D.]

N° 2545.

A Madame
Madame la Marquise de Verdelin
à l'Hôtel d'Aubeterre, rue S^t^
Marc.
A Paris [1].

A Motiers le 30 Mars 1765 [2].

Avant-hier, Madame, il y eut ici un Consistoire où je fus cité et ou je ne comparus point étant hors d'état de sortir depuis cinq mois. Mais j'écrivis à ce tribunal une lettre pour lui déclarer que je le recusois en matiére de foi, et mes raisons parurent si fortes que malgré l'étonante activité du Ministre on n'y proceda point à l'excommunication ; les voix ayant été mi-parties on se sépara sans rien faire, et les anciens qui avoient opiné pour moi ont envoyé une requête au Conseil d'état pour demander les directions du Gouvernement sur les procedés violens et irréguliers de la Classe, c'est à dire de l'assemblée des Ministres ; cette Classe fait ici le prémier corps de l'Etat et y exerce une autorité étonnante. Cependant il paroit que le public et les tribunaux, qu'ils avoient soulevés contre moi à un point inconcevable reviennent de leur prémier emportement. Vne inquisition si terrible fait ouvrir les yeux à tout le monde, chacun commence à sentir que la sureté publique est interessée dans mon affaire, et comme on sait que le Roy est indigné que la protection dont il m'honore soit si peu respectée dans ses propres états, le vent de la Cour a tellement changé dans le cours des choses, que la Ministraille

1. Transcrit à Alençon, le 4 mars 1924, de l'original autographe non signé, appartenant alors au comte Le Veneur. 4 p. in-4°, la 3^e^ blanche, l'adresse sur la 4^e^. Cachet de cire rouge : la lyre. [P.-P. P.]

2. Il y a bien 30 dans l'original autographe ; la lettre a dû être écrite le 31, si la séance du Consistoire a eu lieu le 29. (*Cf.* la date du n° 2541.) [P.-P. P.]

pourroit bien faire naufrage dans cette affaire, et que M. de Voltaire qui se vante hautement de me faire chasser d'ici malgré le Roi de Prusse n'y réussira probablement pas. Ce qu'il y a de sur c'est que je persiste dans le parti que j'ai pris au plus fort du peril de tenir ferme, quoiqu'il arrive et de ne partir du pays que quand il sera clair à tout le monde qu'il ne tient qu'à moi d'y rester. Ainsi, Madame, si vous venez voir vôtre voisin, comme je l'espére, vous le trouverez en bonne posture, et tous les honnêtes gens du pays réunis en sa faveur. Je me reproche à leur égard des jugemens bien injustes, car plusieurs d'entre eux, Magistrats et autres, m'ont servi avec la plus grande chaleur sans que j'en susse rien. Il faut, Madame, que je vous quitte pour le moment, car voila du monde qui m'arrive encore de Neufchâtel.

N° 2546.

[Mme de Verdelin à Rousseau][1].

(Réponse au n° 2536.)

Paris, 31 mars 1765.

Milord Maréchal a raison, mon cher voisin ; vous êtes trop près de Voltaire et de Genève ; et, tout bien réfléchi, je crois qu'il y a peu de lieux où vous soyez autant à couvert de leur influence qu'en Angleterre. Je vais faire tout ce qu'il est à propos de faire pour obtenir votre passe-port, et je me flatte fort d'y réussir. Les cent louis de Duchesne serviront à votre établissement, il faut les oublier jusqu'à ce moment et trouver bon que je vous fasse remettre cent pistoles qui partiroient avec ma lettre si je n'étois dans mon lit. Je ne veux charger personne de cette commission, afin d'assurer mon secret ; je ne veux pas, mon voisin, que personne sache l'amitié et la

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 530, 531.

bonté que vous me témoignez en acceptant mes faibles services. Quant à votre très estimable garde [1], j'ai un appartement à lui offrir, soit en dehors, soit en dedans de mon couvent. Je serai une partie de l'été absente ; pour lui éviter tout embarras, elle seroit nourrie comme nos pensionnaires, qui le sont bien, ou elle feroit son pot-au-feu chez moi si elle le préféroit. Elle auroit mon parloir, sortiroit jusqu'à huit heures et demie, comme elle voudroit. Je ne laisse personne dans mon appartement, ainsi on ne la tracasseroit point, et les religieuses, si elle étoit en dedans, ne la tourmenteroient pas : ce sont de bonnes filles que nous ne connoissons pas en dehors. Elle auroit un appartement dont on ferme la porte et emporte la clef lorsqu'on sort.

Il me seroit bien doux d'aller vous chercher ; mais les eaux ne commencent à être bonnes que dans les premiers jours de juin, et il me semble que vous pourriez profiter du mois de mai pour votre voyage, il fait moins chaud, et puis pourquoi rester au milieu de gens qui vous persécutent ? Quoique vous m'assuriez que je puis être tranquille, je vous avoue que je ne le suis guère et que je serai comblée lorsque vous serez loin de ces lieux. Je vous verrai ici à votre passage, et avant d'aller à Bourbonne, j'établirai votre garde. Il faut même vous dire que si l'état de ma fille empire comme il a fait depuis un mois, on me fera, je crains, aller à Bagnères ou Barèges, sur les frontières d'Espagne, auquel cas je partirai toujours les premiers jours de juin. La vie est pleine de maux, il n'y a de bien que l'amitié, elle adoucit toutes les peines. Je partage bien celles que votre garde aura à vous laisser aller seul. Vous m'en feriez beaucoup si vous vous fâchiez, mon voisin, de mon empressement à vous faire tenir les mille livres ; vous pouvez partir plus tôt, enfin cela me tranquillisera de vous savoir dans le cas de partir...

1. Thérèse Le Vasseur.

N° 2547.

A M. [***][1].

[vers mars-avril 1765][2]

J'ai passé[3] mes plus belles années en france, j'y ai acquis un nom et des amis, je l'aimerai toujours. Je vous avouerai même que je suis si excedé de la morgue de nos ministres et du pedantisme de nos protestans, que j'aime cent fois mieux vivre avec les papistes qu'avec eux[4]. Si je pouvois aller passer le reste de mes jours[5] dans quelque coin de la france avec quelque certitude qu'on m'y laisseroit en paix, je partirois des demain[6]. Mais cela ne se peut plus à moins que le gouvernement ne le veuille[7] et ne témoigne qu'il le veut à ceux qui peuvent m'inquieter dans ma retraite et[8]

1. Transcrit de la minute (ou plutôt fragment de minute) autographe que m'a communiqué M. Noel Charavay en mars 1907 et que j'ai fait acquérir par la Bibliothèque publique de Genève. Ce texte a été publié assez cavalièrement par E.-H. Gaullieur, dans les *Étrennes nationales,* 1845, p. 200. [Th. D.]

2. Gaullieur, à qui la famille Streckeisen-Moultou avait communiqué cet autographe, avait pensé à tort qu'il s'agissait d'un fragment de lettre à Moultou. Il s'est permis de suppléer à l'absence de date par les mots : « De l'Isle de S[t] Pierre. » [Th. D.]

3. Gaullieur a ajouté ici : « mon ami. »

4. Il a omis les douze derniers mots « j'aime... eux », qu'il n'a pas su déchiffrer.

5. « en paix », biffé.

6. « mais cela me se », « c'est ce que je ne puis espérer à moins que le gou... », biffé.

7. « et n'ordonne », « ne me fournisse en quelque sorte une retraite », biffé.

8. Ici s'arrête la minute. Gaullieur a pris la liberté d'ajouter, sans doute pour faire une fin : « Or il ne le fera pas, ainsi n'en parlons plus. Adieu. » [Th. D.] — Il me semble que Rousseau s'adresse peut-être ici à Duclos. [P.-P. P.]

N° 2548.

A Monsieur
Monsieur Tissot
Docteur en Medecine
a Lausanne[1].

A Motiers le 1r. Avril 1765.

Vous avez apporté ici, Monsieur, les vrais biens de toute espéce, la santé, la raison, et la consolation. Nôtre chére malade est presque entiérement rétablie ; elle ira dans peu de jours changer d'air à Neufchatel. Je ne l'ai pas encore vue mais je m'impatiente de reprendre mes entretiens avec elle. Nous aurons tous deux de nouveaux sujets de les rendre bien intéressans.

Je ne vois plus mes malheurs du même oeil depuis que M. le Prince et vous daignez y prendre un intérest si tendre. Vous faites même bien plus que vous ne pensez faire, car si sur l'idée illusoire que vous vous faites de mes peines, vous ne laissez pas de les plaindre, que seroit-ce, Monsieur, si vous pouviez les voir telles qu'elles sont? Que toutes vos raisons sont foibles contre la force du sentiment! il me semble que je pourrois vous répondre comme Diogéne répondoit à Zenon qui lui prouvoit qu'il n'y avoit point de mouvement. Il se promenoit devant lui pour toute réponse. Vous avez jugé de ma santé sur mon état extérieur ; c'est la prémiére fois peut ètre que vôtre coup d'oeil vous a trompé. La nature qui m'a fait pour souffrir m'a donné une constitution à l'épreuve de la

1. Transcrit le 29 janvier 1905 de l'original autographe signé que m'ont communiqué les enfants de Mme Aloys Diodati, née Eynard, et qu'ils ont donné en juin 1906 aux Archives J.-J. Rousseau. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e avec le chiffre postal 8', et un petit cachet de cire rouge (la lyre). La présente lettre a été publiée (sauf le P.-S.), en 1839, par Ch. Eynard, dans son *Essai sur la vie de Tissot.* p. 117-119. [Th. D.]

douleur, afin que n'épuisant point mes forces elle se fit sentir toujours avec la même vivacité. Personne n'a pu connoitre mon mal, j'ignore si vous le connoitrez vous-même : Mais quand nous en aurons causé un quart d'heure vous serez étonné de ce que j'ai souffert sans mourir, et peut-être de ce qui me reste à souffrir encore. Le mal physique n'est rien, il laisse des relâches ; il n'y a que les maux de l'ame qui n'en laissent point. Vous croyez que je donne une grande importance aux decrets, aux bruleries, aux tracasseries de la Prêtraille : combien vous vous trompez ! Soyez sur, Monsieur, que je ne prends tout cela que pour ce qu'il vaut ; mais quand le vase déborde, une goute le fait épancher. Je n'ai jamais eu un sou de rente, mais la pauvreté ne m'a jamais effrayé. Je sais trés bien que ce ne sera pas le pain qui me manquera, mais je le mangerai trempé dans les larmes. Je ne connoissois qu'un seul bonheur dans la vie ; c'étoit l'amitié ; c'est d'elle que me viennent toutes mes miséres. Il n'y a pas un point dans mon coeur qui n'ait été déchiré par quelque attachement. Voila, Monsieur, les playes, d'autant plus vives qu'elles sont secretes, qui saigneront jusqu'à ma derniére heure dans le coeur du plus malheureux des mortels.

Je suis entiérement rassuré sur la santé de M. le Prince par votre lettre, par celle que j'ai receue de lui plus recemment, et aussi par vôtre séjour prés de lui. Dans les grandes maladies s'il en a, vous aiderez la nature que vous connoissez si bien, dans les indispositions vous le preserverez des medecins. Combien d'une part la confiance de l'amitié, et son zele de l'autre guidé par l'oeil du sage mettent auprès de lui vos soins au dessus de la charlatanerie d'un art que vous meprisez surement encore plus que moi, parce que vous en voyez bien mieux l'insuffisance ! Combien dans ma derniére maladie ne voudrois-je pas avoir un Tissot à mon chevet, afin que quand il n'y auroit plus rien à faire au corps il fut encore le medecin de l'ame ! Je vous embrasse.

J. J. Rousseau

Notre convalescente est moins bien depuis deux jours, elle se sent de grandes pesanteurs dans le bas ventre, et des coliques qui l'empêchent de pouvoir se tenir debout

[Sur la p. 1, entre la date et la texte, le d^r. Tissot a écrit : « En « repondant à la precedente Je lui avais témoigné que Je craignais « d'aprés ce que J'avais vu a Motiers, qu'il ne se laissa trop afecter « par des circonstances trop peu importâtes, et que cet état de « soufrance morale n'augmenta l'impression des douleurs phy- « siques. »]

N° 2549.

A M. [Daniel Roguin, à Yverdon [1]].

(Fragment.)

(Réponse aux n^os 2520 et 2521.)

A Motiers le 1^r. Avril 1765.

Ne vous allarmez pas si fort, cher Papa, pour vôtre ami. Je suis ici dans mon pays, grâce à la prévoyance de Mylord Marêchal, et il n'y a personne qui ait le pouvoir de m'en faire sortir par force. Je sais bien qu'au moyen du Président Bertrand, son satellite, M. de Voltaire se vante de me faire chasser d'ici, malgré le Roy ; mais soyez persuadé que les sieurs Voltaire et Bertrand en auront menti sur ce point, comme sur beaucoup d'autres. A l'égard du clergé de ce pays, vous lui faites beaucoup trop d'honneur de croire qu'il fasse quelque chose de lui-même. Ce sont de pauvres petites marionnetes de bois, fort mal faites, mais fort bien placées pour produire certains effets, qu'on en obtient sans peine en les faisant jouer de loin avec un fil. La marionnette de Motiers [2]

1. *INÉDIT.* Transcrit en décembre 1905 de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque royale de la Haye. 2 p. in-4°. Le second feuillet, sur lequel était la fin de la lettre et probablement l'adresse, manque. [Th. D.]

2. Le pasteur de Montmollin.

a pourtant mal joué son rolle, ayant donné du nez en terre quand elle s'y attendoit le moins.

Je sens depuis longtems, très cher Papa, que je suis ici trop près de Genève, pour pouvoir jamais y vivre en paix. L'unique bien après lequel je soupire, est le repos ; je l'irois chercher aux indes, si je ne pouvois le trouver ailleurs. Voila ce qui m'a fait prendre la resolution de quiter ce pays ; mais non pas dans ce moment-ci. Tant que la fermentation dure, je reste. Quand il sera bien décidé qu'il ne tient qu'à moi de rester, je m'en irai. Ainsi, non seulement je ne renonce point au plaisir de vous aller voir et même plus d'une fois, mais je compte bien même sur celui de recevoir Madame Boy de la Tour dans sa maison. Tranquillisez-vous donc, cher Papa, sur mon compte ; et soyez sur que je ne partirai d'ici ni sitot, ni en fugitif. Du reste je suis sensiblement touché des offres de Monsieur le Colonel. Je suis accoutumé à lui beaucoup devoir, et ce ne seroit pas la prémiére fois qu'il auroit daigné me conduire.

Afin de n'entendre plus parler de presse ni d'imprimeur, je me suis défait de mon dernier ouvrage, qui étoit mon dictionnaire de Musique, espérant bien que les Prédicans auront soin de le faire bruler, et je leur donnerois volontiers souvent la même opération à faire au même prix. Car j'ai pour celui-là cent Louis comptant à recevoir à Paris, pour lesquels je compte sur les bontés ordinaires de M. de Faugnes et de M. de Verdelhan. S'ils agreent la chose, je leur fournirai... (*La fin manque.*)

N° 2550.

MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MOTTIERS[1].

(Lettre de D. Roguin.)

Yverdon, le 2 avril 1765.

M^r Verdelhan qui nous avoit communiqué, mon bien cher amy, jeudy dernier la copie de votre lettre[2] à M^r le Proc. général Meuron, vint dimanche matin avec un empressem^t infini nous tranquiliser sur cette lettre qui nous avoit annoncé un départ si inattendu, en nous faisant la lecture de celle que vous avés écrite à M^rs de la Comp^ie ou du Consistoire de Mottiers, dont ils ont été très satisfait, en sorte que nous nous flattons que les choses resteront sur le mesme pied aussi longtemps que vous le jugerés à propos, et que Volterre et ses adhérans n'en retireront de toutes leurs démarches, que confusion. Vous ne devés pas douter, mon bon amy, du beaume que cette agréable nouvelle a versé dans mon sang et de la violence que je m'étois faite en vous rappellant toutes les forces de votre esprit p^r supporter courageusement le coup fatal dont vous nous menaciés. Que de larmes n'a-t-il pas couté à tous les miens! leurs sentim^ts qui vous sont connus peuvent mieux vous les dépeindre, que tout ce que je pourois vous en dire, et de peur de vous trop attendrir, je préfère de vous les nommer en gros qu'en détail. En général, toute notre ville étoit consternée de votre éloignement, et surtout notre société économique et notre bibliothèque, qui dans le catalogue de ses livres imprimés vous y a mis au nombre de ses Bienfaiteurs, qu'elle

1. *INÉDIT.* Transcrit le 22 juillet 1929 d'une copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original autographe non signé et cacheté de cire rouge, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

2. Du 23 mars, n° 2532.

regrettoit beaucoup. Voilà une terrible secousse que nous avons essuyiés. Quelles n'auront point été les vôtres! Mon bon amy, surtout dans l'état valétudinaire où vous êtes. Dieu veuille que ce soyent les dern^res^ et qu'à l'avenir vous puissiés joüir de cette paix douce et tranquille qui est la récompense des ames vertueuses comme la vôtre. J'espère que votre premiere rendra à nos coeurs toute leur allégresse, qui ne pourra être parfaitte, si M^lle^ Le Vasseur ne partage pas la tranquilité que nous vous souhaittons. Adieu, mon bon amy, je vous embrasse bien tendrement, sans oublier la chère gouvernante.

N° 2551.

A Monsieur
Monsieur Meuron
Conseiller d'Etat et Procureur Général
à Neufchâtel[1].

A Motiers le 2 Avril 1765.

Je n'ai qu'un instant, Monsieur, pour vous dire combien je suis comblé de la bonne besogne[2] que vous avez faite, tant pour moi-même, qui en tire tout l'avantage, que pour Mylord Mareschal, qui verra son protégé l'être si bien par ses amis, et enfin pour vous-même qui avez eu le plaisir en cette occasion, de remplir la plus noble fonction de la magistrature, en défendant le foible opprimé. Cet honneur, Monsieur, qui vous est en ce moment commun avec M. de Rosières et avec tout le Conseil d'Etat, multiplie ma reconnoissance sans s'affoiblir[3]. Je ne saurois vous dire combien surtout cette unanimité me touche ; je dois beaucoup à tout le monde, mais tout vient de vous, et c'est à vous que je dois tout ; je ne l'oublierai de ma vie. Mille respects.

J. J. Rousseau

Pardon du barbouillage ; je n'ai pas le tems de récrire.

1. Transcrit d'une copie faite en 1819 sur l'original et que m'a communiquée M. Samuel de Pury. L'original a été donné le 23 juillet 1819 au prince Frédéric d'Orange par M. de Sandoz-Travers. (Imprimé en 1843 par Matile.) [Th. D.]

2. C'est sans doute l'arrêt du 1er avril. (*Voy.* « Lettre de Goa ».)

3. « Sans *s*'affoiblir », leçon de la copie de 1819 — et non « l'affoiblir », comme imprime Matile, ce qui ne veut rien dire. [Th. D.]

N° 2552.

A M. le Colonel Chaillet, à Neuchâtel[1].

Motiers, le 3 avril 1765.

Vos conseils, Monsieur, sont aussi sages que vos procédés sont généreux ; c'est tout dire. Mon coeur plaide bien avec vous pour l'avis de rester. La protection déclarée du Conseil d'Etat, et surtout l'unanimité m'ont extrêmement touché. Inflexible aux plus mauvais traitemens, je ne puis résister aux caresses : heureusement on ne s'est pas avisé de me gâter là-dessus ; j'aurois été trop facile à séduire. Cependant toutes mes raisons pour m'éloigner de Genève subsistent. Vos messieurs, justes et bons naturellement, cèdent trop aisément aux impulsions étrangères. Un bruit calomnieux, une rumeur sans fondement, suffisent pour échauffer toutes les têtes et pour faire prendre un parti violent avant que de rien approfondir. Mes ennemis, qui connaissent cette pente à s'émouvoir, l'exciteront incessamment par de nouveaux mensonges ; ils m'attribueront tous les jours ceci ou cela, et si je ne veux être à tout moment leur victime, il faudra passer ma vie à me défendre, à répondre, à me désavouer. Le corps usé, l'âme abattue, j'ai besoin d'un repos que rien ne puisse troubler, et ce n'est pas ici que je puis l'attendre. D'ailleurs, je n'ai point pris mon parti de moi-même ; j'ai consulté Mylord Mareschal, il est de mon avis ; j'ai pris quelques arrangemens en conséquence et les choses sont trop avancées pour pouvoir m'en dédire si aisément.

L'engagement que vous me proposez de prendre auprès du Conseil d'Etat me répugneroit d'autant moins que cet engage-

1. Transcrit de l'imprimé en 1861 par Streckeisen-Moultou, *Œuvres inédites*, p. 425-428, d'après l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (7901).

ment est déjà pris avec moi-même. Mais, depuis l'offre que je fis à la Classe et qu'elle reçut si malhonnêtement, j'ai mieux réfléchi à l'inconvénient de se lier ainsi par des promesses, sur l'exécution desquelles on peut chicaner l'homme le plus fidèle à les accomplir. Rien n'est plus éloigné de mon goût et de mes principes que des écrits médisans et satiriques qui aient des applications particulières, et il n'a pas fallu moins que le devoir le plus pressant et les sollicitations les plus vives pour me forcer à faire mon apologie et celle de la bourgeoisie de Genève, contre les indignes clameurs de mes oppresseurs. A cela près, appelé à dire des vérités utiles et hardies, j'ai toujours évité soigneusement toute application particulière, et je me suis toûjours tenu avec le plus grand soin dans la thèse générale, libre à tout homme qui raisonne. On m'accusoit d'avoir écrit un Livre des Princes contre le gouvernement de Berne. Par cela seul on devoit conclure avec certitude que ce livre n'étoit pas de moi, et d'autant plus qu'on sait que le gouvernement de Berne est un de ceux de l'Europe que j'estime le plus ; car toutes les malhonnêtetés que ces Messieurs peuvent me faire ne changeront pas sur leur compte ma façon de penser, et mes opinions ne se règlent pas sur mes passions. En me chassant, ils ont fait une étourderie et une faute, puisqu'au contraire ils devoient être bien aise de s'assurer de moi ; mais où sont les gouvernemens qui ne font pas des fautes ? les hommes ne sont pas des dieux.

Mais, quelque déterminé que je sois à n'écrire jamais contre aucun gouvernement, et bien moins contre celui-là, il peut m'arriver que j'aie à traiter des matières qui s'y rapportent et dont, avec le desir de me chercher querelle, on tireroit des conséquences forcées, auxquelles je n'aurois pas songé, pour m'accuser de manquer à ma parole. Ne vois-je pas à tous les écrits qui se font contre moi que la plus aveugle fureur y tient lieu de raison ? Les Corses continuent à me solliciter à leur proposer un plan de gouvernement. Cela ne peut se faire sans discuter la matière. L'Etat dans lequel je puis me réfugier, et où l'on ne pensera pas comme on pense en Suisse, peut desirer

d'employer ma plume ; je ne veux pas m'ôter le droit de lui complaire. Je sens mon état et j'ai pris mes résolutions ; j'espère les tenir ; mais ne prévoyant pas les situations où la suite de mes malheurs peut m'entraîner, je veux rester libre et j'ai déjà assez de mes misères sans m'ôter encore les ressources qui peuvent les adoucir. Ce que je promets à toute la terre est de ne jamais rien faire qui ne soit honnête et juste : je ne promets rien de plus qu'à moi seul.

Je n'ai point écrit à Mylord Mareschal sur la suite de cette affaire, de crainte d'ajouter à ses obligeantes inquiétudes ; je savois que des plumes pleines de zèle ne lui rendoient un compte que trop fidèle de ce qui se passoit. Maintenant que je regarde cette tracasserie monastique comme apaisée, et qu'il ne me reste qu'à lui parler des honnêtes gens à qui je suis redevable de mon repos, je vais m'acquitter d'un devoir si doux, tant envers MM. Meuron, de Pury, qu'envers un troisième que je vous prie, Monsieur, d'assurer de toute ma reconnoissance et de mon plus parfait attachement.

J. J. Rousseau

N° 2553.

[Le Colonel de Pury à Rousseau] [1].

(Fragment.)

le 3 avril 1765.

...Il nous tarde que vous sortiez d'un lieu où l'air que vous respirez doit vous paraître empoisonné. S'il n'y a pas de raisons supérieures qui s'y opposent, je serais à l'aise de vous savoir à Couvet, chez vous, en compagnie d'un vrai pasteur [2],

1. Transcrit de l'imprimé en 1881 par F. Berthoud dans *J.-J. Rousseau au Val-de-Travers*, p. 239.

2. Simon Petitpierre, suivant F. Berthoud, *ibid.*

point théologien, point ministre, avec un consistoire qui vous respecte et au milieu d'un peuple qui vous tend les bras. Dupeyrou m'a dit qu'il vous avait écrit là-dessus, en vous proposant notre secours corporel pour le déménagement. Nous sommes à vos ordres et au moindre signe nous volerons à vous...

N° 2554.

[C.-G. D'Ivernois à F.-H. D'Ivernois][1].
A Monsieur, monsieur F. H. D'Ivernois
neg[t]. à Genève.

[Neu]fchâtel, le 4 avril 1765.

Monsieur et très cher cousin.

J'aprens avec un singulier plaisir, par votre chère lettre du 3 courant, votre heureux retour de Bordeaux. Je crois avoir reçu et acheminé toutes les lettres qu'on a écrit à notre ami M. R[ousseau], par mon canal, dont la derniére est, je pense, de M. Vieusseux, venue sous couvert de M. Piachaud le 12. Il ne faut pas d'ailleurs être surpris si l'on ne reçoit point de réponces, parce qu'il m'a déclaré lui-même qu'il n'y répondroit plus ; et observés en outre que les tracasseries qu'on est venu à bout de lui susciter ne l'auront pas mis de bien bonne hu[m]eur. Cependant il aura lieu d'être bien satisfait de la maniére dont le gouvernement a pris sa deffense contre les attentats de notre clergé : l'histoire en est un peu longue et le prompt départ du courier m'engage à vous la différer jusqu'au prochain. En attendant, je sçay que Mad[e] De Luze a envoyé diverses copies de la lettre de M. R. au Consistoire de Motier, ainsi que de la déclaration qu'il avoit précedemment donnée au Professeur[2]. Ainsi je pen[se] qu'il vous sera facile de vous procurer la communication de ces pièces. Quant à l'entreprise en question, elle reste suspendue, jusques à ce qu'on ait

1. *INÉDIT.* Transcrit en juin 1893 de l'original autographe, très détérioré par l'humidité, que m'a communiqué M. Alexandre Jullien, libraire à Genève. — L'auteur de la lettre signe « d'Ivernois », avec un « d' » minuscule, tandis qu'il écrit « D'Ivernois », avec un D majuscule le nom de son cousin. [Th. D.]

2. Le pasteur de Montmollin.

reçu des ordres ultérieurs de la Cour. Voici ce qu'on me mande de B[erlin]. le 23 mars :

« Nous avons envoyé votre lettre à M. De Catt, qui nous marque « avoir remis le placet concernant M. Rouss. au Roi, mais qu'il « ignore la décision qu'il plaira à S. M. de donner. »

Comme le Conseil d'Etat avoit aussi écrit à cette occasion pour accompagner les remontrances des ministres contre l'impression en question, on ne tardera pas d'avoir une décision à cet égard.

Je vous informerai plus outre par prochain. En attendant, recevés mes sincères compliments et me croyés bien parfaitement, Monsieur et très cher cousin,

Votre très humble et très obéissant serviteur

C. G. d'Ivernois.

N° 2555.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Motiers[1].

(Lettre de Du Peyrou.)

Neufchatel ce 4 avril 1765[2]

Tous vos amis, Monsieur, ont vu avec plaisir l'arrêt du 2 de ce mois. Il ne court pas encore, mais dès demain il va passer de main en main, pour réjouïr les vrais patriôtes, & confondre les pretentions de vos ennemis, & leurs fauteurs, membres de la V : Classe. Vous devez avoir reçu, Monsieur, une lettre de M^r^ le Colonel Chaillet. Permettez moi d'appuyer auprès de vous la proposition qu'il dit vous avoir faite, & qui ne souffrira aucune difficulté de vôtre façon actuelle de penser.

1. *INÉDIT*. Transcrit le 21 avril 1929 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 51 et 51. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e. Traces de cire rouge d'un petit cachet. Chiffre postal 2 ou 4. [P.-P. P.]

2. Par inattention, Du Peyrou a écrit 1756 au lieu de 1765.

Puisque vous êtes resolû, Monsieur, à borner vos occupations litteraires à l'histoire intéressante de vôtre vie, et de vos sentiments, vous ne vous ferez aucune peine, je pense, d'annoncer la resolution où vous êtes de ne traitter pendant vôtre sejour en Suisse, aucune matiére relative soit à la Réligion, soit à la forme des Gouvernements de nos Voisins. Vous avez dit sur ces matiéres, tout ce que l'on peut dire. Le reste seroit au moins superflû. Cette demarche de vôtre part, surtout dans la circonstance actuelle sera le dernier coup de grace à donner à vos Ennemis et vraisemblablement un Texte fertile en commentaires dont vos amis sauront tirer grand parti. Voyez, mon Cher Monsieur, par vos propres yeux, si cette démarche auroit un mauvais coté que nous n'appercevons point, et qui puisse vous empêcher de la faire. Tout ce que je sais, c'est que non seulement je n'y vois rien de pareil, mais que je n'en prévois que de bons effets. — J'aurois encore envie d'exécuter un projet qui nous rit beaucoup, à Pury & à moi, mais je me défie de mes forces. Ce seroit d'insérer dans une façon de lettre les différentes piéces de ce procès, de les lier par un narré succinct des faits & de les éclaircir par quelques nottes, & de faire courir la lettre par la voye de l'impression. Si vous approuviez cette idée, & que je la misse en execution, ce ne seroit qu'après vous avoir prié d'y passer la Lime. — A tout hazard, je suis occupé à recueillir les différents écrits qui ont parû, et si mes occupations, et surtout mes talents me permettent d'aller jusques au bout, je ne manquerai pas de vous en faire part. Adieu, Monsieur, recevez les assurances de mon plus tendre attachement.

A propos il faut que je vous rende un bon mo[t de][1] Madame Bedaulx que j'ay grand soin de faire courir. En parlant l'autre jour des affaires du moment, de vos ouvrages, du Professeur, et venant à l'article de la lettre à M^r^ de Beaumont, relatif à ce professeur[2], Mad^e^ Bedaulx dit avec beaucoup

1. Les lettres entre crochets ont disparu par suite d'une déchirure.

2. Allusion à ce passage de la *Lettre à Christophe de Beaumont* : « Pénétré de reconnoissance pour le digne Pasteur qui, résistant au torrent de l'exemple, et

d'action et de feu, que de tous vos ouvrages, il n'y avoit que cet article qui l'eut scandalisée. Souvenez-vous donc, Monsieur, lorsqu'il sera question d'une nouvelle édition, à mettre à cet article là une notte qui serve de correctif au Scandale.

N° 2556.

A [M. d'Escherny][1].

A Motiers le 6 Avril 1765

Je n'entends pas bien, Monsieur, ce qu'après sept ans de silence M. Diderot vient tout d'un coup éxiger de moi. Je ne lui demande rien, je n'ai nul desaveu à faire. Je suis bien éloigné de lui vouloir du mal, encore plus de lui en faire ou d'en dire de lui ; je sais respecter jusqu'à la fin les droits de l'amitié, même éteinte. Mais je ne la rallume jamais ; c'est ma plus inviolable maxime.

J'ignore encore où m'entrainera ma destinée. Ce que je sais c'est que je ne quiterai qu'à regret un pays où parmi beaucoup de personnes que j'estime, il y en a quelques unes que j'aime et dont je suis aimé. Mais, Monsieur, ce que j'aime le plus au monde et dont j'ai le plus de besoin, c'est la paix : je la chercherai jusqu'à ce que je la trouve ou que je meure à la peine. Voila la seule chose sur laquelle je suis bien décidé.

J'esperois toujours vous reporter vôtre Musique, mais malade et distrait je n'ai pas le tems d'y jetter les yeux. M. de Montmollin a jugé à propos de m'occuper ici d'autres chan-

jugeant dans la vérité, n'a point exclus de l'Eglise un défenseur de la cause de Dieu, je conserverai toute ma vie un tendre souvenir de sa charité vraiment chrétienne. Je me ferai toujours une gloire d'être compté dans son troupeau, et j'espère n'en point scandaliser les membres ni par mes sentiments ni par ma conduite. » [P.-P. P.]

1. Transcrit de l'imprimé en 1887 dans *Lettres autographes composant la Collection de M. A. Bovet* (Paris, Charavay, in-4°), n° 737, « l. a. s. à M. d'Escherny (François-Louis, publiciste suisse, né à Neuchâtel en 1733, mort en 1815). 1 p. petit in-4°, cachet à la lyre ». Le Catalogue reproduit en fac-similé les deux derniers alinéas.

sons bien moins amusantes. Il a voulu me faire chanter ma gamme et s'est fait un peu chanter la sienne. Que Dieu vous préserve de pareille musique. Ainsi soit-il. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

N° 2557.

Monsieur
Monsieur Rousseau
à Mottiers [1].
(Lettre de D. Roguin.)

Yverdon le 6 avril 1765.

Votre lettre du 1r de ce mois, mon bon amy, m'a mis du beaume dans le sang, je suis au comble de ma joye, que de votre soufle vous ayés renversé toutes les marionnettes qu'on faisoit joüer contre vous. Il faut espérer qu'à l'avenir elles ne seront pas assés hardies de vouloir rebabiller. Pr celles qui sont éloignées, laissés-les se démener comme il leur plaira, tâchés seulement que leur fil d'archal ne vienne jusqu'à vos oreilles, ou méprisés tout leur jeu, vous êtes sous une bonne protection, je défie V[oltaire], et tous ses adhérans de vous faire déguerpir malgré vous de votre gîte. J'ay mandé à Me Boy de l[a Tour] le plaisir dont vous nous flattés, afin de luy faire hâter son voyage, qu'elle nous menaçoit de retarder, à cause de sa santé, jusqu'à la fin de may. Je luy indique le changement d'air au plutôt, avec de la guayeté qu'elle trouvera icy auprès de ses soeurs, pr le temps critique duquel elle aproche, vous luy tiendrés lieu de tous les meilleurs remèdes, car la

1. *INÉDIT.* Transcrit le 22 juillet 1929 d'une copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original autographe non signé et cacheté de cire rouge, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

bonne Dame est un peu entichée de la medecine, qui nous fait tant peur à l'un et à l'autre!

J'ay prié notre cher amy Verdelhan de vouloir passer chés moy aujourd'huy, n'étant point encore sorti à cause de ma goute depuis le mois d'octobre, p^r^ sçavoir s'il voudra bien prendre vos lettres sur Paris où est arrivé M^r^ Faugnes depuis peu. Il m'a dit qu'il s'en chargera toujours avec empressem^t^ p^r^ vous obliger, et que vous pouvés dés àprésent regarder comme à votre disposition les 30 L^s^ d'or que vous voulés tirer maintenant et qu'il vous livrera quand il vous plaira. Quant aux autres 50 L^s^ d'or, vous n'aurés aussi qu'à m'envoyer votre lettre dans six semaines ou le temps qu'il vous plaira, il la prendra égalem^t^, Vous en trouverés cy-contre le modèle. Vous pourés me dire où vous voudrés que je vous fasse toucher ces 50 L^s^ d'or, si c'est à Neuchâtel chés M. de Luze, ou si vous les viendrés prendre icy, ce qui nous feroit le plus de plaisir. Quoy que je vous dise cy-dev^t^ que je suis encore gouteux et qu'en effet je souffris encore hier beaucoup, je me flatte cepend^t^ de pouvoir aller à l'Eglise Dimanche p^r^ faire mes Pasques. Le Collonel partage avec nous notre joye sur la bonne nouvelle de votre lettre. Il vous embrasse mille fois avec moy, mon cher bon amy, avec moy, et mes nièces n'en peuvent retenir leur contentem^t^. Elles en tressaillent d'allégresse.

N° 2558.

A M. [d'Ivernois, à Neuchâtel][1].

[vers le 6 avril 1765].

Rousseau réitère ses remercimens à Monsieur d'Ivernois ; il lui renvoye 20 bouteilles et 16 qu'il a déja rendues en deux fois font 36. il lui rendra compte de ce qui reste, et le prie de vouloir bien lui faire préparer à son loisir 50 autres bouteilles, savoir 12 de rouge vieux et 38 de blanc ; il lui en sera fort obligé.

N° 2559.

A [Milord Maréchal][2].

Le 6 avril 1765.

Il me paroît, Mylord, que, graces aux soins des honnêtes gens qui vous sont attachés, les projets des prédicans contre moi s'en iront en fumée, ou aboutiront tout au plus à me garantir de l'ennui de leurs lourds sermons. Je n'entrerai point dans le détail de ce qui s'est passé, sachant qu'on vous

1. *INÉDIT*. Transcrit le 3 avril 1905 de l'original autographe, non signé, écrit en 10 lignes au verso (dans la plus grande largeur) d'une carte à jouer (cinq de carreau), appartenant à M. Maurice Boy de la Tour. — Ce billet peut avoir été adressé soit à Guillaume-Pierre d'Ivernois (1701-1775), père d'Isabelle, conseiller d'État, procureur général, soit à son fils, Charles-Guillaume, né en 1732, trésorier général en 1763. (Au recto de la carte, il y a de nombreux chiffres, onze opérations d'additions, multiplications, etc., qui ne sont pas de l'écriture de Rousseau.) [Th. D.]

2. Transcrit de l'imprimé en 1789 par Du Peyrou.

en a rendu un fidèle compte ; mais il y auroit de l'ingratitude à moi de ne vous rien dire de la chaleur que M. Chaillet a mise à toute cette affaire, et de l'activité pleine à-la-fois de prudence et de vigueur avec laquelle M. Meuron l'a conduite. A portée, dans la place où vous l'avez mis, d'agir et parler au nom du roi et au vôtre, il s'est prévalu de cet avantage avec tant de dextérité, que, sans indisposer personne, il a ramené tout le Conseil d'état à son avis, ce qui n'étoit pas peu de chose, vu l'extrême fermentation qu'on avoit trouvé le moyen d'exciter dans les esprits. La manière dont il s'est tiré de cette affaire prouve qu'il est très en état d'en manier de plus grandes.

[*Il faut rendre aussi justice à M. Martinet ; il s'est si bien comporté dans cette occasion que je crois avoir des torts à reparer avec lui.*

Mais, Mylord, permettez que je vous parle aussi de quelqu'un qui s'il a eu des griefs les oublie si sincerement et s'il a eu des torts les répare de si bon coeur qu'il mérite aujourdui par ses procedés toute vôtre estime et par ses sentimens toute vôtre bienveillance. Je veux parler du Colonel Pury qui s'est donné pour moi des soins infinis et dignes de toute ma reconnoissance, mais que je m'abstiendrois de faire valoir auprès de vous si je ne savois qu'il y est entré autant de zele pour le bien public et de desir de vous complaire que d'amitié pour moi. M. de Pury est un homme de mérite qui peut se tromper quelque fois puisqu'il est homme, mais qui généralement a des lumières pour discerner le bon parti, du courage pour le bien servir et qui maintenant veut s'attacher solidement à celui de la justice et des vrais patriotes qui est le vôtre. Je ne doute point que si j'avois un jour le plaisir de le voir dans le Conseil d'Etat nous n'y eussions en lui, vous un bon serviteur, moi un bon ami, et M. Meuron un bon second pour le service du Roi][1].

1. Ces deux alinéas entre crochets et en italiques sont *INÉDITS*. Il sont transcrits du brouillon, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Peut-être Rousseau ne les a-t-il pas maintenus dans l'expédition (on ne possède pas les originaux des lettres

Lorsque je reçus votre lettre du 10 mars avec les petits billets numérotés qui l'accompagnoient, je me sentis le coeur si pénétré de ces tendres soins de votre part, que je m'épanchai là-dessus avec M. le prince Louis de Wurtemberg, homme d'un mérite rare, épuré par les disgraces, et qui m'honore de sa correspondance et de son amitié. Voici là-dessus sa réponse ; je vous la transmets mot à mot : « Je « n'ai pas douté un moment que le roi de Prusse ne vous « soutînt ; mais vous me faites chérir Milord Maréchal : « veuillez lui témoigner toute la vivacité des sentimens que « cet homme respectable m'inspire. Jamais personne avant « lui ne s'est avisé de faire un journal si honorable pour « l'humanité. »

Quoiqu'il me paroisse à peu près décidé que je puis jouir en ce pays de toute la sûreté possible, sous la protection du roi, sous la vôtre, et graces à vos précautions, comme sujet de l'état, cependant il me paroît toujours impossible qu'on m'y laisse tranquille. Genève n'en est pas plus loin qu'auparavant, et les brouillons de ministres me haïssent encore plus à cause du mal qu'ils n'ont pu me faire. On ne peut compter sur rien de solide dans un pays où les têtes s'échauffent tout d'un coup sans savoir pourquoi. Je persiste donc à vouloir suivre votre conseil et m'éloigner d'ici. Mais comme il n'y a plus de danger, rien ne presse ; et je prendrai tout le tems de délibérer et de bien peser mon choix, pour ne pas faire une sottise, et m'aller mettre dans de nouveaux lacs. Toutes mes raisons contre l'Angleterre subsistent ; et il suffit qu'il y ait des ministres dans ce pays-là pour me faire craindre d'en approcher. Mon état et mon goût m'attirent également vers l'Italie ; et si la lettre dont vous m'avez envoyé copie obtient une réponse favorable, je penche extrêmement pour en profiter. Cette lettre, Milord, est un chef-d'oeuvre ; pas un mot de trop, si ce n'est des louanges : pas une idée omise pour

de Rousseau à Milord Maréchal), ou bien ne peut-on pas penser que Du Peyrou aura cru devoir supprimer ces deux alinéas ? [Th. D.] — Cette dernière hypothèse est plus probable : *Cf.* la deuxième phrase du n° 2575. [P.-P. P.]

aller au but. Je compte si bien sur son effet, que, sans autre sûreté qu'une pareille lettre, j'irois volontiers me livrer aux Vénitiens. Cependant, comme je puis attendre, et que la saison n'est pas bonne encore pour passer les monts, je ne prendrai nul parti définitif sans en bien consulter avec vous.

Il est certain, Milord, que je n'ai pour le moment nul besoin d'argent. Cependant je vous l'ai dit, et je vous le répète, loin de me défendre de vos dons, je m'en tiens honoré. Je vous dois les biens les plus précieux de la vie ; marchander sur les autres seroit de ma part une ingratitude. Si je quitte ce pays, je n'oublierai pas qu'il y a dans les mains de M. Meuron cinquante louis dont je puis disposer au besoin.

Je n'oublierai pas non plus de remercier le roi de ses graces. C'a toujours été mon dessein si jamais je quittois ses états. Je vois, Milord, avec une grande joie, qu'en tout ce qui est convenable et honnête nous nous entendons sans nous être communiqué.

N° 2560.

A Monsieur
Monsieur Daniel de Pury
A Neufchâtel[1].

A Motiers le 6. Avril 1765.

Je suis bien touché, Monsieur, de vos bontés et de vos obligeantes réprésentations. Si je quitte ce pays ce ne sera surement qu'avec un regret qui prend chaque jour de nouvelles forces. Du reste, en cas de retraite, le moment n'en est

1. *INÉDIT*. Transcrit le 8 avril 1905 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Jean de Pury. In-4° de 4 p., les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e, sans chiffre postal. Petit fragment de cachet de cire rouge (la lyre) [Th. D.]

pas si proche, ni le lieu si déterminé, que je n'aye, avant de la faire, tout le tems d'y bien penser. Recevez, Monsieur, je vous supplie, mes remercimens très humbles et les assurances de mon respect.

J. J. Rousseau

N° 2561.

A M. [Du Peyrou] [1].

Ce 6 Avril [1765].

Je souffre beaucoup depuis quelques jours, et les tracas que je croyois finis et que je vois se multiplier ne contribuent pas à me tranquilliser le corps ni l'ame. Voila donc de nouvelles lettres d'éclat à écrire, de nouveaux engagemens à prendre et qu'il faut jetter à la tête de tout le monde jusqu'à ce que je trouve quelqu'un qui les daigne agréer. Voila toute chose cessante, un démenagement à faire. Il faut me réfugier à Couvet parce que j'ai le malheur d'être dans la disgrace du Ministre de Motiers ; il faut aller vite chercher un autre Ministre et un autre Consistoire, car sans Ministre et sans Consistoire il ne m'est plus permis de respirer, et il faut errer de paroisse en paroisse jusqu'à ce que je trouve un Ministre assez benin pour daigner me tolerer dans la sienne. Cependant M. de Pury appelle cela le pays le plus libre de la terre. A la bonne heure, mais cette liberté-là n'est pas de mon gout. M. de Pury sait que je ne veux plus rien avoir à faire avec les ministres il me l'a conseillé lui-même ; il sait que naturellement je suis desormais dans ce cas avec celui-ci ; il sait que le Conseil d'Etat ne m'a point exempté de la jurisdiction de

1. Transcrit le 25 mars 1916 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. In-4° de 4 pages pleines. Au-dessous de la date, Du Peyrou a écrit : « R le 7 dit. » [Th. D.]

son Consistoire ; par quelle étrange maxime veut-il que je m'aille refourrer [1] tout exprès sous la jurisdiction d'un autre Consistoire dont le Conseil d'Etat ne m'a point exempté, et sous celle d'un autre Ministre qui me tracassera plus poliment sans doute, mais qui me tracassera toujours, qui [2] voudra poliment savoir comment je pense, et que poliment j'enverrai promener. Si j'avois une habitation à choisir dans le [3] pays ce seroit celle-ci, précisément par la raison qu'on veut que j'en sorte. J'en sortirai donc puis qu'il le faut, mais ce ne sera surement pas pour aller à Couvet.

Quant à la lettre que vous jugez à propos que j'écrive pour promettre le silence pendant mon séjour en Suisse, j'y consens. Je desirerois seulement que vous me fissiez l'amitié de m'envoyer un modele de cette lettre que je transcrirai exactement, et de me marquer à qui je dois l'addresser. Garrotez-moi si bien que je ne puisse plus remuer ni pied ni patte ; voila mon coeur et mes mains dans les liens de l'amitié. Je suis très determiné à vivre en repos si je puis, et à ne plus rien écrire quoiqu'il arrive, si ce n'est ce que vous savez [4], et pour la Corse s'il le faut absolument et que je vive assez pour cela. Ce qui me fâche, encore un coup, c'est d'aller offrant cette promesse de porte en porte jusqu'à ce qu'il se trouve quelqu'un qui la daigne agréer. Je ne sache rien au monde de plus humiliant. C'est donner à mon silence une importance que personne n'y voit que moi seul.

Pardonnez, Monsieur, l'humeur qui me ronge ; j'ai onse lettres sur la table la plus part très desagréable[s] et qui veulent toutes la plus prompte réponse. Mon sang est calciné, la fiévre me consume, je ne pisse plus du tout, et jamais rien ne m'a tant couté de ma vie que cette promesse authentique qu'il faut que je fasse d'une chose que je suis bien determiné

1. Le mot « refourrer » ne se trouve pas dans le dictionnaire de l'Académie. Littré le donne, et cite la phrase de Rousseau dans la présente lettre. [Th. D.]
2. Tous les éditeurs précédents omettent le mot : « qui ».
3. « le », et non « ce », comme impriment tous les éditeurs précédents.
4. Les *Confessions*.

à tenir, que je la promette ou non. Mais tout en grognant fort maussadement j'ai le coeur plein des sentimens les plus tendres pour ceux qui s'intéressent si genereusement à mon repos et qui me donnent les meilleurs conseils pour l'assurer. Je sais qu'ils ne me conseillent que pour mon bien, qu'ils ne prennent à tout cela d'autre intérest que le mien propre. Moi de mon côté tout en murmurant je veux leur complaire sans songer à ce qui m'est bon. S'ils me demandoient pour eux ce qu'ils me demandent pour moi-même il ne me coûteroit plus rien. Mais comme il est permis de faire en rechignant son propre avantage, je veux leur obeir les aimer et les gronder. Je vous embrasse.

Je suis très fâché [1] que Panckoucke vous serve si mal [2]. J'ai cru bien faire de vous le conseiller. Il n'y a qu'à le quitter. Des pourvoyeurs plus exacts sont faciles à trouver. Nous en causerons à mon premier voyage ; car pour peu que mon mal me donne de relâche et que le tems se remette je ne tarderai pas à vous aller voir. Je voudrois même aller jusqu'à Bienne voir M. de Vautravers. Voyez si ce pelerinage ne vous tenteroit point.

Tout bien pensé, je crois pourtant qu'avant le départ de M. Meuron je ferai ce qu'on desire. Ma paresse commence toujours par se dépiter, mais à la fin mon coeur céde [3]. Ce sera peut-être une pièce à votre recueil si vous prenez la

1. Ce premier P.-S. est *INÉDIT*.

2. Du Peyrou avait écrit à Rousseau, le 2 avril 1765 : « M. Panckoucke m'a « assez mal servi dans l'envoy qu'il m'a fait d'une partie des livres que je lui avois « commis. Il n'a pas eu beaucoup d'égards au choix des exemplaires et m'a laissé « plusieurs articles de côté, entr'autres le *genera plantarum* et le *Systema naturæ* de « Linnæus, qu'il m'est important d'avoir pour tirer quelque fruit de l'ouvrage que « j'[ai] qui est le *species plantarum !* A votre loisir ayez la bonté de me notter le « titre de Linnæus que vous avez, afin de me le procurer incessamment. Vous « avez encore un Dictionnaire de botanique je crois, mais dont je ne connois pas « le titre, et que je voudrois aussi me donner... » (*INÉDIT.*)

3. Le début de ce second P.-S. a été imprimé par les précédents éditeurs. Ce qui suit, jusqu'à « son respect» à la fin de l'alinéa suivant, est *INEDIT*.

peine de le faire[1]. Vous pouvez croire que je ne serai pas fâché de sa publication, mais je n'y veux pas concourir, et je souhaitte même que ce ne soit pas à Rey qu'on s'addresse. Les imprimeurs ne manqueront pas[2]. Je m'imagine que pour égayer notre relation vous ne feriez pas mal d'y faire mention des étranges bruits que pour la gloire de Dieu le reverend Montmollin fait répandre ici contre moi par ses ames données. Il y en a maintenant un fort plaisant qui fait dans tout le pays un vacarme affreux. C'est que j'ai dit dans mon dernier Livre que les femmes n'avoient point d'ame. On dit que dans tout le pays et principalement à Travers elles sont dans la plus grande fureur, et ménacent de me faire un mauvais parti si jamais j'y passe. Après avoir été toute ma vie l'esclave des femmes, finir par être leur victime seroit mourir dans le lit d'honneur. Encore passe d'avoir le sort d'Orphée, si du moins j'en avois le talent !

Le nom[3] de M^lle^ le Vasseur est Therese; mais que voulez-vous faire de cela ? Elle vous fait ses remercimens trés humbles et vous offre son respect.

Si je restois j'en reviendrois, en attendant que vôtre maison fut faite, au projet de chercher quelque jolie habitation près de Neufchatel, et de m'abonner à quelque société où j'eusse à la fois la liberté et le commerce des hommes. Je n'ai pas besoin de société pour me garantir de l'ennui, au contraire. Mais j'en ai besoin pour me détourner de rêver et d'écrire. Tant que je vivrai seul, ma tête ira malgré moi.

1. *Cf.*, lettre de Du Peyrou du 4 avril, n° 2555, fin du 2e alinéa. Il s'agit de l'opuscule qu'on désigne sous le titre de *Lettre de Goa,* qui sortit de presse au début de juin.

2. L'opuscule, dans l'édition originale, ne porte pas le nom du typographe. C'est le libraire Fauche (de Neuchâtel) qui s'en occupa, et il paraît qu'il fut imprimé à Lyon. La 2e brochure sortit des presses de M. de Felice, d'Yverdon [Th. D.]

3. Dans une lettre du 2 avril, Du Peyrou avait dit à Rousseau : « Une chose que « j'oubliois, Monsieur, de vous demander, c'est le ou les noms de baptême de « Madle Le Vasseur. Il sera bon que je les connoisse. Je lui fais mes compliments « bien sincères et j'ay eu soin de donner mes ordres pour l'acquit de sa dette. »

N° 2562.

A M. [Meuron[1]].

A Motiers le 6. Avril 1765.

Permettez, Monsieur, qu'avant vôtre départ je vous supplie de joindre à tant de soins obligeans pour moi celui de faire agréer à Messieurs du Conseil d'Etat mon profond respect et ma vive reconnoissance. Il m'est extrémement consolant de jouir sous l'agrément du Gouvernement de cet Etat de la protection dont le Roy m'honore et des bontés de Mylord Mareschal. De si précieux actes de bienveillance m'imposent de nouveaux devoirs que mon coeur remplira toujours avec zéle, non seulement en fidelle sujet de l'Etat, mais en homme particulièrement obligé à l'illustre Corps qui le gouverne. Je me flatte qu'on a vu jusqu'ici dans ma conduite une simplicité sincére et autant d'aversion pour la dispute que d'amour pour la paix : J'ose dire que jamais homme ne chercha moins à répandre ses opinions, et ne fut moins Auteur dans la vie privée et sociale. Si, dans la chaîne de mes disgraces, les sollicitations, le devoir, l'honneur même m'ont forcé de prendre la plume pour ma defense et pour celle d'autrui, je n'ai rempli qu'à regret un devoir si triste, et j'ai regardé cette cruelle necessité comme un nouveau malheur pour moi. Maintenant, Monsieur, que grace au Ciel j'en suis quitte, je m'impose la loi de me taire ; et, pour mon repos, pour celui de l'Etat où j'ai le bonheur de vivre, je m'engage librement, tant que j'aurai le même avantage, à ne plus traiter aucune matière qui puisse y déplaire, ni dans aucun des Etats voisins. Je ferai plus ; je rentre avec plaisir dans l'obscurité où j'aurois dû toujours vivre, et j'espère sur aucun sujet ne plus occuper

1. Transcrit en octobre 1906 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Samuel de Pury. In-4° de 2 p. L'adresse, qui était sur le second feuillet, ou sur une enveloppe, manque. Écriture très belle, extrêmement appliquée.

le public de moi. Je voudrois de tout mon coeur offrir à ma nouvelle patrie un tribut plus digne d'elle : Je lui sacrifie un bien très peu regrettable, et je préfère infiniment au vain bruit du monde l'amitié de ses membres et la faveur de ses chefs.

Recevez, Monsieur, je vous supplie mes très humbles salutations.

J. J. Rousseau

N° 2563.

[S. Meuron, Procureur général, à Rousseau][1].

Reponse du 8e Avril [1765]

Mr

Le Conseil d'Etat a qui j'ay communiqué vôtre lettre du 6e du Courant, et qui sera portée sur ses Registres, m'a chargé, Mr, de vous témoigner la satisfaction qu'il a de son contenu, coñ' aussy vous reiterer l'asseurance de la protection qui vous a été donnée par l'Arret du 1r du Courant, vû l'occasion que vous luy en fournisses par les Engagemens libres et volontaires que vous avés bien voulu prendre dans votre lettre.

J'ai l'honneur d'étre trés sincerement & avec une tres parfaite consideration,

Mr.

V. t : h : et t : o : S.

1. Transcrit de la minute autographe non signée, conservée dans le dossier de M. Samuel de Pury, à la suite de la lettre (original autographe) de Rousseau du 6 avril 1765. In-4°, 2 p. ; la p. 2 est blanche. — Berthoud a imprimé ce texte, p. 400, avec une faute notable ; il imprime : « par l'arrêt du 7e du courant » ; il y a, dans la minute : « du 1r du courant. » (« 1r » est en surcharge sur « du », précédemment écrit).

N° 2564.

[Du Peyrou à Rousseau][1].

Neufchatel 7 avril [1765]

La fin de vôtre lettre a un peu calmé la peine et l'agitation que m'a faite éprouver son débût. Je me veux mal d'être venû à la charge auprès de vous avec tant de gens. Mais j'ai cédé aux raisons que l'on m'alleguoit, et qui rendoient, disoit-on, cette démarche que l'on vous conseilloit avantageuse pour vous et vos amis, et propre à fermer la bouche à vos Ennemis. Mais mon cher Monsieur, il ne m'est jamais entré dans l'idée de vous dire, prenez des engagements formels, et offrez les à droite, à gauche, jusques à ce qu'ils soyent acceptés. J'ay pensé qu'en écrivant à M^r^ le Procureur General, sur l'arrêt du Conseil d'Etat, vous lui insinueriez la resolution que vous avez prise de laisser reposer votre plume, surtout sur les matières de Réligion ou de Gouvernement, et d'achever en paix, si vos Ennemis veulent vous y laisser, le reste des jours malheureux que la Providence voudra vous accorder. Ce n'étoit donc pas une déclaration formelle que je souhaittois, mais une espèce de confidence. Après cela, souvenez-vous Monsieur, que mon conseil dans cette occasion étoit trés fort conditionnel. Je vous le repète donc. Pour peu que vous trouviez dans cette démarche le moindre jour defavorable pour vous, ne la faites pas. Quand au séjour de Couvet que je vous ay conseillé, je n'ay envisagé que la facilité d'y avoir un logement, de vous y transporter, d'y jouïr de tous les droits de communier[2], sans être obligé je pense, d'avoir rien à demêler

1. *INÉDIT.* Transcrit le 21 avril 1929 de l'original autographe non signé et sans adresse conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 52 et 53. In-4° de 4 pages, la dernière blanche. [P. P. P.]

2. Ici, « communier » est un substantif. Il ne s'agit pas du droit de participer à la communion religieuse au temple, mais des *droits du communier*, autrement dit du membre de la communauté de Couvet. (*Cf.* Tome XII, Appendice II.) [P.-P. P.]

avec le Pasteur du lieu. J'ay aussi envisagé l'éloignement de celuy de Motiers comme un soulagement pour vous. Mais puis que nous pensons différemment, n'en parlons plus. — Si vous choisissez un parti qui vous convienne, c'est assez pour moi. Mais examinez le bien, et sans humeur, sans fermentation, avant de le prendre. Ah ! si vous pouviez en effet, adopter celui de venir, en attendant que ma Maison s'achève, choisir une habitation plus près de vos amis, ce seroit bien celui qui vous arrangeroit le mieux ! Nous parlerons de cela quand vous viendrez ici. Si vous voulez aller à Bienne, nous irons ensemble. M. Vautravers m'a écrit en dernier lieu pour m'y inviter avec Mons^r^ Ritter mon Architecte qui est ici depuis Vendredi. Mais je ne pourrai pas vraisemblablement faire cette course avec lui. Nous avons trop d'affaires ensemble à régler ici, et je suis souvent à ne savoir où donner de la tête. C'est un vilain tracas qu'un bâtiment sur les bras. Ce qui me console un peu, c'est que vous y serez pour quelque chose, comme je continue de l'esperer. Il faut actuellement que je ne m'occupe que de conventions, de détails, d'arrangements pénibles et qui me sont d'autant plus à charge que je me trouve assailli de nouvelles fâcheuses et affligeantes. Mon coeur est dans la douleur, et il faut que je m'occupe non seulement à la taire, mais à revetir un extérieur différent. Cette position me peine cruellement. Je fais ce qui ne me plait pas, et je suis obligé de négliger ce que je voudrois faire. Vous sentez bien qu'avec l'approbation que vous donnez à mon projet, je ne veux pas le laisser de côté, mais quand pourrai-je y travailler ? J'avois commencé le début, et le reste seroit l'affaire d'un jour à moi. Il n'y a pas moyen de me le donner à moins de quelque temps. — M^r^ Chaillet est parti hier pour Berne. Il me remit avant-hier la lettre cy incluse pour vous la faire parvenir. Je voudrois fort pouvoir m'en dispenser, pour ne vous pas accabler de nouvelles sollicitations. Mais, Monsieur, je vous le repète, ne vous rendez pas aux idées de vos amis, si vous y appercevez le moindre inconvenient, qu'eux-mêmes n'ont point apperçû puisqu'ils

ont eu ces idées. Adieu, Monsieur, je vous embrasse de tout mon coeur.

J'ay ramassé bien des materiaux, et le trait[1] dont vous me parlez ne sera pas ommis. (*sic*)

N° 2565.

A M. Laliaud[2].

A Motiers, le 7 avril 1765.

Puisque vous le voulez absolument, Monsieur, voici deux mauvaises esquisses que j'ai fait faire, faute de mieux, par une maniére de peintre qui a passé par Neufchâtel. La grande est un profil à la silhouette, où j'ai fait ajouter quelques traits en crayon pour mieux déterminer la position des traits; l'autre est un profil tiré à la vue. On ne trouve pas beaucoup de ressemblance à l'un ni à l'autre : j'en suis fâché, mais je n'ai pu faire mieux; je crois même que vous me sauriez quelque gré de cette petite attention, si vous connoissiez la situation où j'étois quand je me suis ménagé le moment de vous complaire.

Il y a un portrait de moi, très ressemblant, dans l'appartement de Madame la Maréchale de Luxembourg. Si M. Le Moine prenoit la peine de s'y transporter et de demander de ma part M. de la Roche, je ne doute pas qu'il n'eût la complaisance de le lui montrer.

1. *Cf.* La fin du 5e alinéa du n° 2561 : « Les étranges bruits que pour la gloire de Dieu le révérend Montmollin fait repandre contre moi... Il y en a maintenant un fort plaisant qui fait dans tout le pays un vacarme affreux, c'est que j'ai dit dans mon dernier livre que les femmes n'avoient point d'âme. »

2. Transcrit le 4 mai 1914 de la copie envoyée en 1779 par Laliaud et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel. Vol. relié, folio 83, verso et 84. — J'ajoute la signature, qui manque à la copie, et qui devait être à l'original. [Th. D.]

Je ne vous connois, Monsieur, que par vos lettres, mais elles respirent la droiture et l'honnêteté, elles me donnent la plus grande opinion de votre ame ; l'estime que vous m'y témoignez me flate, et je suis bien aise que vous sachiez qu'elle fait une des consolations de ma vie.

J. J. Rousseau

N° 2566.

A Madame
Madame la Marquise de Verdelin
A l'Hôtel d'Aubeterre, rue S^t^ Marc
A Paris [1].

A Môtiers le 7 Avril 1765.

La chance a beaucoup tourné, Madame ; l'intention du Roi bien déclarée a déterminé le Conseil d'Etat ; son arrêt en ma faveur a été unanime ; le Prédicant d'ici est hué, et il ne lui reste plus que d'ameuter la canaille ; ce qu'il fait jusqu'ici avec assez de succés, au moyen des mensonges atroces qu'il fait courir journellement. Vn des plus plaisans est de publier que j'ai dit dans mon dernier livre que les femmes n'avoient point d'ame. Cette folie a tellement pris qu'il ne tiendroit qu'à moi d'obtenir l'honneur du sort d'Orphée en sortant dans ce moment ci. Mais mon état me tient lieu de prudence et il y a près de six mois que je n'ai pu mettre le pied hors de ma chambre. Ce feu de paille sera éteint dans peu de jours, et, en attendant tout Neufchatel, toute la Magistrature, et tous les honnêtes gens [se] sont hautement déclarés pour moi. De sorte que je puis rester desormais plus libre en ce pays qu'en aucun autre de la terre. Ce qui a surtout piqué le Gou-

1. Transcrit à Alençon, le 3 mars 1924, de l'original autographe non signé, appartenant alors au comte Le Veneur. 4 pages in-4° ; l'adresse sur la 4e. Cachet de cire rouge : la lyre. [P.-P. P.]

vernement est un certain propos répandu trop ouvertement par M. de Voltaire qui s'est vanté hautement qu'il me feroit chasser d'ici malgré la protection du Roi. Il a cru qu'il suffisoit pour cela d'ameuter les Ministres. Il paroit qu'il s'est trompé.

La tréve que me donnent mes propres maux me fait mieux sentir les votres, Madame ; et je suis déchiré de voir que la seule véritable amie que j'aye au monde et d'où me viennent tant de consolations, en ait si grand besoin elle-même. Je sens vivement l'état où vous met celui de Mademoiselle de Verdelin. L'ignorance de vos medecins vous envoye aux eaux lointaines, que ne venez-vous, Madame, consulter l'illustre M. Tissot, un sage, un homme vertueux, et aussi pourvu de science que Tronchin de charlatanisme ; ce qu'il y auroit à faire, il vous le diroit ; s'il n'y avoit rien à faire, il vous le diroit aussi. Qu'il me seroit doux que nous dussions le retablissement de vôtre chere fille à cet homme aussi respectable qu'aimable, l'honneur de son art, le bienfaiteur de l'humanité, et l'ami de la vertu ?

Je ne me fâche assurement pas, mon aimable voisine, de l'envoi que la sollicitude de l'amitié vous porte à me faire : mais je me fâche beaucoup de deux choses, l'une de croire que si j'étois dans le cas d'en avoir besoin je n'eusse pas de moi-même recours à vous ; l'autre de vouloir m'imposer sur cette affaire un secret insupportable à garder. Soyez juste, ma digne amie, et si vous voulez satisfaire votre coeur, ne refusez pas le même avantage au mien. Je ne refuse point les mille francs, au contraire, je les accepte avec transport, mais trouvez bon qu'ils restent en dépôt dans vos mains jusqu'à ce que, non pas le besoin, mais l'occasion même de les employer me vienne ; car je vous jure dans toute la sincérité de mon ame qu'en ce moment ils ne feroient que m'embarrasser. Et de grace, ne faites pas l'injure à ma tendre amitié de prendre ceci pour une défaite. L'occasion viendra, je la chercherai même ; vous pouvez y compter, et je ne sais, je vous proteste qui des deux s'en prévaudra avec le plus de plaisir. Après

cette déclaration, Madame, soyez tranquille sur cet article, et n'ayez pas peur que je laisse venir le besoin sans vous en parler. Quant à présent, je dois vous dire qu'il y a ici cinquante louis à ma disposition de la part de Mylord Mareschal, et qu'après les obligations que je lui ai, me refuser à ses dons dans mes besoins seroit de ma part une ingratitude.

On me sollicite extrémement de rester, et le plaisir que j'ai eu dans ce moment critique, de trouver ici des amis ardens auxquels je ne m'attendois pas me sollicite puissamment aussi, sans compter mon état si peu propre aux voyages. Toutefois comme mes raisons subsistent et que nous sommes du même avis sur ce point, Mylord Mareschal vous et moi, je crois, Madame, que je prendrai toujours le parti de chercher une autre retraite ; mais si je choisis l'Angleterre je sens que ce sera le plaisir de vous voir en passant qui me séduira ; car j'ai de très grandes raisons contre ce choix. Cependant si le passeport vient je suis extrémement tenté de m'en prévaloir, et je suis homme à prendre mon parti tout de suite. Mais comme je suis parfaitement déterminé à ne voir à Paris que vous seule, marquez-moi je vous prie, s'il n'y auroit pas moyen de passer deux jours ensemble dans la vallée. N'avez-vous pas toujours votre maison de Soisi. J'irois, moi, loger à Montmorenci. Car j'ai un desir d'enfant de revoir mon ancien gîte ; et je sens que le séjour de Paris quelque court qu'il puisse être ne peut être pour moi que trés attristant.

N° 2567.

A Monsieur
Monsieur d'Ivernois
negociant
A Geneve[1].

A Motiers le 8 Avril 1765.

Bien arrivé, mon cher Monsieur, ma joye est grande mais elle n'est pas complette, puisque vous n'avez pas passé par ici. Il est vrai que vous y auriez trouvé une fermentation desagreable à votre amitié pour moi. J'espére quand vous viendrez que vous trouverez tout pacifié. La chance commence à tourner extrêmement. Le Roi s'est si hautement déclaré, Mylord Mareschal a si vivement écrit, les gens en crédit ont pris mon parti si chaudement que le Conseil d'Etat s'est unanimement déclaré pour moi, et m'a, par un arrêt, exempté de la jurisdiction du Consistoire et assuré la protection du gouvernement. Les Ministres sont généralement hués, l'homme a qui vous avez écrit est consterné et furieux ; il ne lui reste plus d'autre ressource que d'ameuter la canaille, ce qu'il a fait jusqu'ici avec assez peu de succés. Un des plus plaisans bruits qu'il fait courrir est que j'ai dit dans mon dernier livre que les femmes n'avoient point d'ame ; ce qui les met dans une telle fureur par tout le Val-de-travers que pour être honoré du sort d'Orphée je n'ai qu'à sortir de chez moi. C'est tout le contraire à Neufchatel où toutes les Dames se sont déclarées en ma faveur. Le sexe devot y traîne les Ministres

1. Transcrit en février 1914 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 48, 49. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e, chiffre postal 8s. Cachet de cire rouge à la lyre. — Sur la même page 4, se trouvait un 2e post-scriptum, en 6 lignes 1/2, qui ont été si soigneusement gribouillées qu'on ne peut plus déchiffrer que quelques mots : « importe d'avoir »... « soufflé le feu de la discorde »... « quelque »... « faites moi l'amitié de l »... « de mes lettres »... « quelque chose à faire »... « demandés »... « J'en ai la »... [Th. D.]

par les boues. Vne des plus aimables disoit il y a quelques jours en pleine assemblée qu'il n'y avoit qu'une seule chose qui la scandalisât dans tous mes écrits ; c'étoit l'éloge de M. de Montmollin[1]. Les suites de cette affaire m'occupent extrémement. M. Andrié m'est arrivé de Berlin de la part de Mylord Marechal. Il me survient de toutes parts des multitudes de visittes. Je songe à démenager de cette maudite paroisse pour aller m'établir près de Neufchatel où tout le monde a la bonté de me desirer. Par dessus tous ces tracas mon triste état ne me laisse point de relâche et voici le 7^e^ mois que je ne suis sorti qu'une seule fois dont je me suis trouvé fort mal. Jugez d'après tout cela si je suis en état de recevoir M. de Servant quelque desir que j'en eusse. Dans tout le cours de ma vie il n'auroit pas pu choisir plus mal son tems pour me venir voir. Disuadez l'en je vous supplie, ou qu'il ne s'en prenne pas à moi s'il perd ses pas.

Le projet de notre ami ne sauroit venir plus à propos. C'est un coup de partie dans la circonstance ; il ne sait pas lui-même quel service il me rendra. Envoyez lui tout ce que vous jugerez à propos : mes intérests sont également bien dans vos mains et dans les siennes. Mess^rs^ De Luc, que je salue, ont bien, s'ils le veulent, quelque chose à fournir aussi. Mais je ne sais s'ils sont dans son secret ; il ne faudroit pas les y mettre sans son aveu[2].

Je ne crois pas d'avoir écrit à personne que peut être je serois dans le cas d'aller à Berlin. Il m'a tant passé de choses par la tête que celle-là pourroit y avoir passé aussi, mais je suis presque assuré de n'en avoir rien dit à qui que ce soit. La mémoire que je perds absolument m'empêche de rien affirmer. Des motifs trés doux, très pressans très honorables m'y attireroient sans doute. Mais le climat me fait peur. Que je cherche au moins la bénigninité du soleil puisque je n'en dois point attendre des hommes. J'espère que celle de l'amitié me suivra par tout. Je connois la vôtre et je m'en prévaudrai

1. *Cf.* n° 2555, dernier alinéa.
2. Cet alinéa, relatif au projet de Moultou (« notre ami »), est *INÉDIT.*

au besoin ; mais ce n'est pas l'argent qui me manque, et si j'en avois besoin, cinquante louis sont à Neufchatel à mes ordres, grâce à la prévoyance de Mylord Mareschal [1].

J'ai receu le vin, j'ai receu l'huile ; les biens me pleuvent de tous côtés, quand aurai-je le plaisir d'en faire usage avec celui dont ils me viennent ? Mille remerciemens et respects à Madame d'Ivernois. Je suis fort aise assurément que vous ne soyez pas jaloux ; mais pour punir un peu vôtre confiance, je le serois plus encore de faire en sorte que vous eussiez tort.

Je vous remercie du livre que vous m'avez envoyé. J'y trouve bien de l'honnêteté d'ame. J'en connoissois une partie. Je suis fort sensible à ce que vous me marquez de l'Auteur.

Notre chere lieutenante continue à être mieux. J'ai encouragé M. Tissot à lui prescrire le changement d'air, et pour cause. Son Mari et tout le prioré se sont donnés (*sic*) tant de mouvemens dans cette affaire et ont agi avec tant de chaleur et de succés que je leur suis obligé pour la vie. Ces choses-là ne s'oublient point. Je vous embrasse de tout mon coeur

J. J. Rousseau

L'entreprise formée pour mon recueil a été culbutée par cet orage. Vous savez que je n'ai jamais voulu m'en mêler, ni permettre qu'on fit à la Cour aucune démarche en mon nom. Cependant j'apprends que le Libraire Fauche a fait presenter à ce sujet un placet au Roi qui l'a très bien receu. Voila tout ce que j'en sais.

1. Tout ce qui suit, jusqu'à la fin, est *INÉDIT*.

N° 2568.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
A Neufchâtel[1].

Lundi 8 [avril 1765].

Je n'ai le tems, Monsieur, de vous écrire qu'un mot. Vôtre inquietude m'en donne une très grande. S'il est cruel d'avoir des peines, il l'est bien plus encore de [ne] connoitre pas un ami tendre, pas un honnête homme dans le sein duquel on les puisse épancher.

N° 2569.

[Mme Boy de la Tour à Rousseau][2].

A Lion, ce 9 avrille 1765.

Rien de plus triste, mon bon amis, que l'état par lequel je viens de passer je commense depuis un couple de jour à espérer mon retablissement ; le lait pouvant passer il fait ma seule nourriture, j'étai d'une foiblesse qui ne me permetai aucune aplication, sans cela je vous aurai plus tot remersié de toutes les amities dont vous avez comblé mon fils et surtout des bons conseillies que vous avez bien voulu, mon bon ami, prendre la paine de lui donner, il en fera surement bon profit, je vous en rend bien des grasses.

1. Transcrit le 25 mars 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, rec. relié, fol. 49, 50. In-8° de 4 p., les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e, chiffre postal 2, cachet de cire rouge (la lyre).

2. Transcrit de l'imprimé en 1892 par M. Henri de Rothschild et corrigé d'après l'original, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

Ne douté pas, cher ami, du chagrien que j'ai ressenti de toute les tracasseries qui vous ont été faites, je ne serai tranquille que quand je saurai par vous que votre chère santé n'en est point alletere [altérée], je voudrai bien encore que vous me donnassié l'espérance de vous voir ; mon voyage est retardé jusques la fin de May, je serai inconsolable de vous manquer, dites-moi, mon bon ami, ce qu'il en sera, je ferai mon possible pour me procurer le plaisir de vous voir ; n'avés vous point d'ordre à me donner, rien de ce pays ne pourrai-t-il vous faire plaisir ; je me chargerai avec joie de vous porter tout ce que vous souhaiterée.

J'ai hu le plaisir de voir votre ami M. Divernoi, qui m'a promis de vous aller faire dabor une visite ; s'il est auprès de vous, je le prie d'agréer mes compliments. Reservé les respec de mes enfants et particulièrement de mon fils ainé, mes salutations à Mad^elle^ Levasseur ; recevé les embrassement de votre fidelle amie.

Boy de la Tour

N° 2570.

A Mademoiselle [Marianne Guyenet][1].

[Motiers, le 9 Avril 1765][2].

Au moins, Mademoiselle, n'allez pas m'accuser aussi de croire que les femmes n'ont point d'ames[3], car, au contraire, je suis très[4] persuadé que toutes celles qui vous ressemblent en ont au moins deux à leur disposition. Quel dommage que la vôtre vous suffise ! J'en connois une qui se plairoit fort à loger au[5] même lieu. Mille respects à la chére maman et à toute la famille. Je vous prie, Mademoiselle, d'agréer les miens.

N° 2571.

Réponse de Marianne Guyenet[6].

[vers le 10 avril 1765]

Vous n'avez pas besoin, Monsieur, de détruire auprès de moi la ridicule idée que nos commères du village se sont faite sur votre manière de penser des femmes. Vous n'auriez pas pu, même avec toute votre éloquence, me persuader que je n'ai point d'âme. Jamais je n'ai mieux senti la mienne que

1. Transcrit le 16 juillet 1914 d'une copie, intitulée : « Lettre à Mad[lle] G... », copie envoyée par Laliaud en 1779, et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. La date n'est pas à la copie de Laliaud. Elle apparaît en 1782 (in-4°, t. XII, p. 480, in-8°, t. XXIV, p. 286).

3. « d'ames », tel est le texte de la copie de Laliaud. Les imprimés donnent « d'âme ».

4. « très » ne se trouve que dans la copie de Laliaud.

5. « au », dans la copie de Laliaud ; « en », dans les imprimés.

6. Transcrit de l'imprimé en 1881 par F. Berthoud, dans *J.-J. Rousseau au Val-de-Travers*, p. 128.

depuis que j'ai le bonheur de vous connaître ; mais une âme faite pour admirer, pour chérir ce qu'il y a de plus aimable et de meilleur à ... Je suis sûre que je m'explique mal, mais je compte beaucoup sur votre indulgence. En vérité, Monsieur, vous auriez pitié de moi si vous voyiez mon trouble ; le coeur me bat prodigieusement ; jamais je n'ai plus souhaité de bien dire, dans aucune occasion je n'ai mieux pensé. Vous vous expliquerez aisément tout cela. Je consens, Monsieur, que vous me refusiez de l'esprit, mais il faut mettre beaucoup de sentiment pour remplir ce vide. Je garde chèrement vos deux lettres ; vos ordres même ne m'obligeroient pas à rendre l'une ou l'autre.

J'ai l'honneur d'être
vôtre très-humble servante

Marianne Guyenet

P. S. Je vous supplie, Monsieur, de ne montrer ce billet à personne.

N° 2572.

[Mme de Verdelin à Rousseau][1].

Vous aurez jugé, mon cher voisin, que qui croit être quitte de son lit le surlendemain, est bien heureuse d'en sortir 4 ou 5 jours après. J'ai peur que vous n'ayez été bien inquiet de moi, et je regrette bien fort de vous avoir mandé mon attaque de colique ; j'en suis quitte, et mes forces depuis 3 jours reviennent un peu ; je n'ai plus de fièvre, et la semaine prochaine j'irai à Soisy changer d'air, si la santé de ma fille n'y met pas d'obstacle. Elle a au genou un dépôt, pour lequel je dois rassembler Moreau, Duffoir et Bouvard. Elle prend des jus d'herbes, et ce sera leurs succès qui régleront mon voyage pour Bourbonne ou Barèges. Votre lettre du 30 mars m'a fait grand plaisir. Je sens vivement la satisfaction que vous avez de trouver un peu d'équité parmi les hommes. Si ce que vous éprouvez de l'affection des honnêtes gens avec qui vous êtes ne l'emporte pas sur l'ennui des tracasseries que veut vous causer la cabale de Genève, et que vous persistiez à vouloir passer en Angleterre, je crois que nos passages vous seront ouverts. Je l'ai fait demander au duc, en disant que vos amis vous conseillaient de passer en Angleterre ; qu'il m'était venu à l'esprit de voir si cette façon d'abréger votre chemin ne vous déterminerait pas. On m'a répondu que cela dépendait du cousin ; mais que, si je persistais à demander, le duc ferait le rapport de cette affaire. Vous jugez bien qu'il sait le succès. Il m'a fait redire de savoir si effectivement vous vouliez ce passeport. Vous me marquerez, d'ici à quelque temps, votre résolution. Pesez bien, mon cher voisin, votre situation, le

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. — Cette lettre a été publiée en 1865 par Streckeisen-Moultou, avec quelques omissions, et la date erronée du 15 avril, au lieu de 10 avril. (*Amis et Ennemis*, II, p. 531-533.)

degré de tranquillité dont vous pouvez jouir, celui que vous pouvez espérer en Angleterre. S'il vous fallait quelques informations, quelques soins, M. de Maurepas a, par M. de Nivernois et par lui-même, des amis de toute espèce dans ce pays-là. M. le duc d'Aumont, qui a pour vous la plus grande vénération, est ami intime de notre ambassadeur ; il dit avoir des égards pour moi ; ainsi, je pourrais le charger de tout ce que vous voudriez, sans qu'il sût même la part que vous pourriez y avoir. Ce n'est pas des protections que je vous propose, je sais que vous n'en avez pas besoin ; mais si vous vouliez avoir un logement [ou] autre chose de ce ressort, les gens de l'ambassadeur s'y emploieraient. Je n'ai jamais pu trouver de papier payable a vue ; là lettre de change sur MM. Jaure et Bosset est à 10 jours de date. Il ne m'a pas été plus possible de l'avoir pour Môtiers. Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai fait l'impossible ; et pour la convertir en un simple mandat à votre ordre, cela n'est pas si sûr, cela ne se peut. Madame n'entend pas le commerce ; ce que j'entends à merveille, c'est que je voudrais que ma lettre vous fût arrivée, parce que la bonté de votre coeur souffre à présent de me croire malade.

à Paris, le 10 avril 1765.

Ayez la bonté d'adresser toujours vos lettres à l'hôtel d'Aubeterre.

N° 2572 bis.

Buttafoco à J. J. Rousseau[1].

Vescovado, le 11 avril 1765.

Je vous envoie, Monsieur, la réponse de M. Paoli. Il y a quelque tems que je vous ai adressé une de ses lettres qui vous invite de passer en Corse; vous pouvez juger par l'une et par l'autre, du désir qu'il a de vous voir dans ce pays. Quant à moi, je n'ai jamais rien souhaité avec plus de passion.

Je partage très-sincèrement, Monsieur, toutes vos peines; nous serons bien contens si nous pouvons contribuer à les adoucir. Puissiez-vous trouver dans notre île cette paix, cette tranquillité après laquelle vous soupirez! puissiez-vous y vivre heureux et assez longtems pour voir la fin de vos travaux; assez longtems pour donner de la célébrité à cette nation par vos écrits et par vos conseils! Vous trouverez parmi les Corses des coeurs sensibles, des ames compatissantes, qui souffriront de vous voir souffrir.

J'estimerai ma patrie heureuse quand elle aura dans son sein le défenseur de l'humanité, l'ami des arts, des sciences; enfin, l'ami de la vertu. L'asile qu'elle vous offre tel que vous le désirez, doit l'honorer vis-à-vis de la postérité, autant que la constance avec laquelle elle a combattu pour sa liberté. Elle fera voir à vos persécuteurs que si nos moeurs sont encore barbares, nous ne le sommes pas : ils apprendront du moins de nous à respecter la vertu opprimée.

Au reste, Monsieur, vous serez libre en Corse et dégagé de vos engagemens : vous fournirez la tâche qui vous conviendra le plus; elle sera nulle si vous le voulez. Je ne suis point en peine que vous ne vous fassiez aimer; tous les étrangers en général sont bien vus des Corses : l'on ne s'informe pas quelle religion ils professent. Les prêtres, les moines y vivent

1. Transcrit de l'imprimé en 1798 par Ch. Pougens, *loc. cit.*, p. 149-152.

dans une heureuse ignorance ; ils n'ont aucune influence dans les affaires, et hors de leur confessionnal ils n'ont aucune sorte de crédit : ainsi, de ce côté-la aussi, vous pouvez être tranquille.

Quant à votre voyage, je crois, Monsieur, qu'il faut vous rendre à Livourne ; vous pourrez vous adresser à M. le Comte de Rivarola, colonel-général du roi de Sardaigne en Toscane : il est Corse, il est de mes amis, honnête, sage, discret, compatriote ; j'espère que vous en serez content ; il vous procurera toutes les facilités pour vous rendre en Corse avec votre gouvernante et votre bagage. Il faut faire en sorte de venir débarquer à Foce di Golo, près le village où j'habite. Vous voudrez bien y accepter un mauvais gîte offert de bon coeur, jusqu'à ce qu'on puisse vous procurer celui que vous désirez ; mais je dois vous prévenir que si vous voulez tenir votre ménage, il est nécessaire de porter avec vous de quoi vous coucher, des ustensiles de cuisine, et du linge de toute espèce, parce qu'on n'a dans ce pays-ci que très-peu de ressources pour se procurer ces choses.

Je vous prie, Monsieur, de me donner au plutôt de vos nouvelles, afin que nous puissions savoir positivement dans quel tems vous serez à Livourne. J'attends cet instant avec beaucoup d'impatience.

Je vous embrasse de tout mon coeur, et suis trés parfaitement. Monsieur, votre trés humble etc.

BUTTAFOCO [1]

1. Pougens imprime, par erreur : BUTTA-FUOCO.

N° 2573.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Motiers [1].

(Lettre de Du Peyrou.)

Neufchatel ce 11 avril 1765.

Le départ de mon architecte me laisse un peu plus de loisir, et c'est avec empressement, Monsieur, que je viens vous en donner les prémices. Votre billet si bref, et si énergique, n'est, j'espère, pas un reproche. Je vous ay parlé de mes peines, sans vous les détailler. Je n'en avois ni le temps ni le courage. D'ailleurs il en est dont on ne peut se décharger dans le sein d'un Ami qu'à la suite d'un entretien qui ait épanoui le coeur. Ne vous inquiétez pas de moi, Monsieur. Il y a longtemps que mon apprentissage est fait, & que j'ay cherché à me prémunir contre les évenements fâcheux. La tâche est pénible, quand ces événements concernent mes amis, ou mes parents, et c'est mon cas actuel. Je vais distraire mon imagination en l'occupant toute entière à la poursuite de ce que j'ay déjà commencé. Tout sera prêt à vous être envoyé par le Courier de Dimanche, si vous n'y trouvez pas d'inconvenients. Je serois charmé que vous voulussiez passer la lime sur ce qui vous paroitroit raboteux dans mes expressions, dans mes idées ou dans leurs tournures, le tout, pourtant, entre vous et moi. Sans contre ordre de vôtre part, je vous envoyerai donc le paquet. Mais si vous ne le souhaittez pas, ayez du moins la complaisance, de me dire le reste de cette sentence latine dont je ne me souviens pas trop, *Amicus*

1. *INÉDIT.* Transcrit le 21 avril 1929 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neufchâtel. Vol. relié, fol. 54-55. In 4° de 4 p., la 3e blanche et l'adresse sur la 4e. Traces d'un cachet de cire rouge. Chiffre postal 2 ou 4 [P.-P. P.]

Plato, &c. et qui servira d'épigraphe à la brochûre. Apprenez moi encore si l'on peut se servir de cette expression « *de ce Conclave inquisitorial* » que j'aimerois mieux que celui de Conclave *inquisitoire*. Je suis arrangé pour l'impression de cette lettre. Elle pourra paroitre p^r^ la Generale de May et elle portera le titre de *Berlin*. Il y a une lettre anonime addressée à la V : Classe qui fait un bon effet dans mon recueil. Vous y êtes pourtant un peu traittê à la Turque. Mais il y en a d'autres comme Voltaire et Bertrand qui le sont *Théologiquement*. Si vous n'avez pas ce morceau, je pourrai vous le procurer. Vôtre dernière lettre jouera son rôle, aussi. Adieu, Monsieur, je vous embrasse de tout mon coeur, en souhaittant le beau temps, pour vous voir ici, ou chez vous.

N° 2574.

[Milord Maréchal à Rousseau][1].

Sans-Souci, 11 avril 1765.

Nous avons encore une retraite, et qui vous a été offerte de bon coeur et de bonne grâce ce matin ; c'est ce pays-ci, où, si l'envie ne vous vient d'assassiner ou de voler, vous serez en toute liberté, et comme cette envie ne vous viendra pas, vous voilà en sureté. Le roi m'a dit : « Que ne vient-il ici, si on continue à l'inquiéter où il est ? » J'ai répondu que je doutais que votre santé vous le permît. Pensez-y, en Silésie on vit à bon marché ; il y a là un général Seidlitz, qui avec la valeur de dix lions, a la douceur de dix agneaux, le coeur si compatissant qu'il ne peut lire l'histoire de l'expulsion des Maures de Grenade, qu'on lui a prêtée ; la cruauté de cette histoire le faisait trop souffrir. C'est la probité personnifiée et de l'esprit. Il est en quartier en Silesie ; ici il fait trop cher

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 119.

vivre. Seidlitz vous trouvera une retraite où vous ne serez pas tourmenté des sots ; il en sait la valeur, car il aime la retraite quasi autant que vous. Réfléchissez et choisissez après avoir eu réponse de Venise et de Turin ; en attendant, je ne manquerai pas de vous communiquer tout ce que je puis apprendre ou faire pour votre service. Bonsoir. Je vous embrasse de tout mon coeur.

N° 2575.

[Milord Marechal à Rousseau][1].

12 au soir [avril 1765.]

Je vous félécite de tout mon coeur d'être pour le coup hors des griffes des Sacro-Gorgons. Je n'ai jamais douté que le châtelain ne se comportat en galant homme, et je sais bon gré au colonel Pury de vous avoir assisté avec tant de zéle. Je veux savoir les noms des anciens qui n'ont pas été intimidés ni séduits par la classe. N'est-ce pas plaisant d'entendre dire que la voix d'un lama doit être comptée pour celle de deux laïques ; c'est un petit commencement tout doux d'infaillibilité. Deux témoins suffisent pour faire pendre un homme ; un lama en vaut deux ; ergo, un lama peut faire pendre celui qu'il veut. Bravo ! bravissimo !

Point de réponse encore de Venise ; on aura consulté les dieux : tant mieux. Nous avons à présent du temps ; nous ne sommes pas pressés de partir à la hâte. Restez tranquille, voyez si on vous laisse en repos sans prendre un parti irrévocable. Ce que les ministres du roi ont écrit au conseil d'Etat de peu favorable à vos ouvrages était à l'insu du roi, quoique selon le style, par ordre exprès du roi. J'en ai averti Meuron ; n'en parlez qu'à lui seul. Bonsoir ; le courrier part.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 120.

N° 2576.

[Guill.-A. De Luc à Rousseau][1].

(Fragment.)

Genève le 12e Avril 1765.

Vous ne doutez pas, mon cher Monsieur, de la part que nous avons pris à tout ce qui vous est arrivé dans vôtre montagne et combien nous nous réjouissons du triomphe que vous avez obtenu. Il affectera bien plus vos ennemis de Geneve que ceux de Neufchatel, qui sans doute n'ont été dans toute cette affaire que des instrumens mis en jeu pour servir l'animosité des premiers.

C'est à toutes ces tracasseries et à l'humeur qu'elles devoient naturellement vous donner, que nous attribuons principalement et la lettre que vous avez écrite à Paris sur la Représentation du 7e février et la réponse que vous avez faite à l'information que je vous priai de m'en donner : Car avez-vous pû croire réellement qu'un mot d'humeur effaçoit auprès de vos amis de Genève dix ans de services ! Non, mon cher Monsieur, je ne pus me le persuader, parce que cela supposeroit que vous ne les connoissez pas. C'est sur le citoyen de Paris, qui a divulgué la lettre de son ami, que retombe tout le blâme ; vous ne la lui aviez pas écrite pour la publier ; il devoit même sentir que cette publication vous feroit de la peine. J'ai apris que cet imprudent ami est M. Lenieps[2], je ne puis m'empecher de lui savoir mauvais gré de sa conduite ; elle n'a servi qu'à donner, pendant quelques jours, un nouvel aliment aux sots propos des Négatifs et de vos adversaires.....

1. Transcrit d'une copie de Th. Dufour, qui n'indique pas sa source, et dit seulement : « Début de la lettre ».

2. *Cf.* tome XII, n° 2447, 2e alinéa, et tome XIII, nos 2524 et 2531

N° 2577.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
a Neufchatel [1].

Ce Vendredi 12 Avril [1765].

Plus j'étois touché de vos peines, plus j'étois fâché contre vous ; et en cela j'avois tort ; Le commencement de votre lettre me le prouve. Je ne suis pas toujours raisonnable, mais j'aime toujours qu'on me parle raison. Je voudrois connoitre vos peines pour les soulager, pour les partager, du moins. Les vrais épanchemens du coeur veulent non seulement l'amitié mais la familiarité, et la familiarité ne vient que par l'habitude de vivre ensemble. Puisse un jour cette habitude si douce donner entre nous à l'amitié tous ses charmes ; je les sentirai trop bien pour ne pas vous les faire sentir aussi.

La sentence de Ciceron que vous demandez est *Amicus Plato, amicus Aristoteles, sed magis amica veritas.* Mais vous pouvez la resserrer en n'employant que les deux prémiers mots et les trois derniers, et souvenez-vous qu'elle emporte l'obligation de me dire mes vérités. Au lieu de vous dire précisément si vous devez employer le terme de *Conclave inquisitorial* ; j'aime mieux vous exposer le principe sur lequel je me détermine en pareils doutes. Qu'une expression soit ou ne soit pas ce qu'on appelle françoise ou du bel usage, ce n'est pas de cela qu'il s'agit : on ne parle et l'on n'écrit que pour se faire entendre ; pourvu qu'on soit intelligible on va à son but, quand on est clair on y va encore mieux. Parlez donc clairement pour quiconque entend le françois ; voila la régle, et soyez sur que fissiez-vous au surplus cinq cens bar-

1. Transcrit le 12 avril 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, rec. relié, fol. 51, 52. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e. Cachet de cire rouge, à la lyre. Chiffre postal 2.

barismes, vous n'en aurez pas moins bien écrit. Je vais plus loin, et je soutiens qu'il faut quelquefois faire des fautes de grammaire pour être plus lumineux ; c'est en cela, et non dans toutes les pédanteries du purisme que consiste le véritable art d'écrire. Ceci posé, j'examine sur cette régle le *conclave inquisitorial,* et je me demande si ces deux mots réunis presentent à l'esprit une idée bien une et bien nette, et il me paroit que non. Le mot *Conclave* en latin ne signifie qu'une chambre retirée, mais en françois il signifie l'assemblée des Cardinaux pour l'élection du pape. Cette idée n'a nul rapport à la vôtre et elle exclud même celle de l'inquisition. Voyez si peut être en changeant le prémier mot et mettant par exemple celui de *Synode inquisitorial*, vous n'iriez pas mieux à vôtre but. Il semble même que le mot de *Synode* pris pour une assemblée de Ministres, contrastant avec celui d'*inquisitorial*[1] feroit mieux sentir l'inconsequence de ces Messieurs. L'union seule de ces deux mots feroit à mon sens un argument sans réplique, et voila en quoi consiste la finesse de l'emploi des mots. Pardon, Monsieur, de mes longueries ; mais comme vous pouvez avoir quelquefois dans l'honnêteté de vôtre ame l'occasion de parler au public pour le bien de la vérité, j'ai cru que vous seriez peut être bien aise de connoitre la règle générale qui me paroit toujours bonne à suivre dans le choix des mots.

Comme je suis trés persuadé que vôtre ouvrage n'aura nul besoin de ma révision, je vous prie de m'en dispenser à cause de la matiére. Il convient que je puisse dire que je n'y ai aucune part et que je ne l'ai pas vu. Il est même inutile de m'envover aucune des piéces que vous vous proposez d'y mettre, puisqu'il me suffira de les trouver toutes dans l'imprimé.

Au train dont la neige tombe nous en aurons ce soir plus

1. J.-J. a écrit (par distraction, ou peut-être intentionnellement) et souligné, le mot « *consistorial* », qu'il a biffé, pour écrire au-dessus « inquisitorial » ; il a négligé de souligner ce dernier mot, mais il avait sans doute l'intention de le faire, puisqu'il avait souligné l'autre. [Th. D.]

d'un pied : cela et mon état encore empiré m'ôtera le plaisir de vous aller voir aussitot que je l'esperois. Sitot que je le pourrai comptez que vous verrez celui qui vous aime.

Je n'ai qu'une chose à vous recommander. Ne cherchez point d'épigrammes. Avant de jetter vos idées sur le papier retournez-les dans votre tête jusqu'à ce qu'elles y soient nettes et lumineuses. Alors écrivez-les clairement simplement, brièvement mais sans géne. Rien de plus, et tout ira bien. Ne direz-vous rien du[1] Roy, de Mylord Mareschal, du Conseil d'Etat ?[2]

N° 2578.

A Monsieur
Monsieur Meuron
Conseiller d'Etat
Procureur général
A Neufchâtel[3].

A Motiers le 13. Avril 1765.

Mille remercimens, Monsieur, et de la continuation de vos bontés et de la lettre de Mylord Mareschal. Il aura été tranquillisé sur sa tendre sollicitude à mon égard en apprenant la bonne besogne que vous avez faite. Quoique j'ignorasse absolument la démarche qu'avoit fait M. Fauche et que je ne l'eusse pas approuvée, je n'en suis pas moins touché de ce qu'il y a d'obligeant pour moi dans la maniére dont le Roy a

1. « Je vous recommande le », biffé et remplacé, au-dessus de la ligne, par : « Ne direz-vous rien du. »

2. Ce post-scriptum est *INÉDIT*.

3. Transcrit en octobre 1906 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Samuel de Pury. In-4° de 4 pages, les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e, chiffre postal 4, cachet de cire rouge (la lyre).

daigné recevoir son placet. La grace que veut bien lui accorder S. M. me met à portée de donner au Conseil d'Etat un témoignage de déférence qui ne sera pas équivoque. Je n'avois pas attendu la protection que j'en ai receue pour prendre là-dessus ma résolution ; puisque, lors même qu'il paroissoit le plus mal disposé pour moi, je déclarai hautement que, quelque permission qu'on obtint de la Cour, je n'acquiescerois jamais à l'entreprise en question sans l'agrément particulier du gouvernement. Ces façons de penser, Monsieur, sont dans mes principes, et ne dépendent point du tout de la maniére dont on en use avec moi. Je grille d'impatience d'aller voir M. Andrié, mais jusqu'ici ni le tems ni mon état ne m'ont permis de songer à ce voyage. Recevez, Monsieur, mes salutations et mon respect.

J. J. Rousseau

N° 2579.

[Le prince de Wurtemberg à Rousseau][1].

Monrion, 13 avril 1765.

Venez que je vous embrasse, homme respectable, et permettez à celui qui a partagé vos peines, de partager aussi votre triomphe[2]. Puisse la douce paix répandre sur vous ses faveurs précieuses et succéder à jamais aux agitations cruelles qui ont empoisonné le cours de vos dernières années. Vous vous êtes armé de constance dans l'adversité, et c'est un bel exemple que vous avez donné aux hommes, mais je suis persuadé que vous leur donnerez présentement un spectacle

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 210, 211.

2. Le prince de Wurtemberg fait allusion au récent arrêt du conseil d'État de Neuchâtel qui exemptait Rousseau de la juridiction du Consistoire de Môtiers et lui assurait la protection du gouvernement.

encore plus grand, encore plus digne de vous, mais plus rare ; je veux dire celui de la modération dans la victoire. Hélas ! mon digne ami, les prêtres sont les mêmes dans toutes les religions et dans tous les pays. La domination est l'esprit caractéristique du clergé ; il règne par l'opinion et il prétend régner sur elle. Accoutumés à plier les âmes au gré de leurs prestiges, les ministres contractent nécessairement tous les vices attachés à l'habitude de l'autorité. Plaignons-les sans les haïr, et évitons-les sans les redouter. Sincèrement attaché à ma religion, il y a longtemps que je souhaite pour sa gloire, pour le salut des âmes et pour le bonheur de la société, qu'à la place de ce grand nombre de docteurs orgueilleux et de moines qui l'infestent de toutes parts, elle daigne confier ses intérêts sacrés en des mains plus pures et plus utiles. Si j'avais le malheur d'occuper un trône, je ne souffrirais point d'autres prêtres dans mes États que des curés, et point d'autre ordre que les frères de la charité et les soeurs grises.

A propos des ministres, je viens de voir des lettres que M. V***[1] a fait imprimer. Ce soldat de l'Église a bien l'air d'un poltron. Il vous attaque de peur d'être attaqué, et sa dernière lettre est d'une faiblesse et d'une timidité extrêmes. Que ferez-vous à ce sujet ?

Vous avez présentement tout le temps qu'il faut pour délibérer à votre aise. J'irai vous embrasser à Motiers, et puis nous nous promènerons ensemble jusqu'aux bords de ce lac enchanté où vous trouverez une maison prête à vous recevoir, et qui renferme une famille entière qui vous doit son bonheur et ses vertus. Vous y trouverez notre digne ami Tissot et plusieurs autres personnes empressées de rendre leurs hommages à l'ami respectable de l'auguste vérité. Point de prêtres, des femmes si vous en voulez, mais surtout aucun prétendu bel esprit, dont Dieu soit loué.

1. Jacob Vernes.

N° 2580.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Motiers[1].

(Lettre de Du Peyrou.)

Neufchatel ce 14 avril 1765.

Bien obligé, Monsieur, de vôtre lettre d'avant-hier. Ne regrettez pas les moments que vous y avez mis. Ils m'ont donné une satisfaction bien vive, par l'expression de vos sentiments d'amitié pour moi. Aussi toute mon ame répéte d'après vous : « Puisse un jour cette douce habitude donner entre nous à l'amitié, tous les charmes. »

J'ay senti la vérité de vôtre principe. J'en ferai usage, mais en écolier éloigné des yeux de son maître. J'avois encore déjà senti que ma demande d'une révision par vous, étoit plus qu'indiscrète, et j'étois résolu d'avance à ne point vous envoyer l'ouvrage en question, pour vous laisser toute la liberté convenable dans ce cas. Quand il aura parû, vous me direz les endroits défectueux ; et comment j'aurois dû les rendre. Je n'ay point courû après les Epigrammes, mais quand elles se sont trouvées au bout de ma plume, je ne les ay point rebutées, surtout dans mes nottes. J'espère que vous serez encore content de ce que je dis en peu de mots, du Roi, de Mylord Mareschal, et du Conseil d'Etat. Mais pour vos vérités, apprenez-les moi si vous voulez que je vous les dise. Nos ministres ne m'ont point laissé dans cet embarras aussi je n'ay rien omis. Il y a un trait pourtant sur lequel il faut que je vous consulte encore. Dans un endroit de ma narration, je dis à propos des éloges donnés par vous au Loup de Motiers.

1. *INÉDIT.* Transcrit le 21 avril 1929 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 56, 57. In 4° de 4 p., l'adresse sur la 4e, sans marque ni chiffre postal. Traces de cire rouge. [P.-P.P.]

« On n'ignore plus que ces éloges si doux ont été effacés par « l'amertume d'un refus. » (Et en notte.) « Il ne s'agissoit « que d'appuyer d'un mot auprès de Mylord Mareschal la « demande d'une augmentation de prébende. » Cette notte vous fait-elle froid ou chaud ? Je la laisserai subsister, si cela vous est égal, et votre silence me servira d'aveu. Car je ne veux pas vous mettre éternellement la plume entre les doigts. J'ay reçû hier au soir une lettre de Mr le Colonel Chaillet dont je vais vous transcrire ce passage :

« M. le Procureur General (je ne l'ay pas vu) vous aura dit « combien ce diable de Bertrand avoit noirci nôtre bon ami « commun, et la prévention où l'on étoit ici contre lui. Je « serois charmé qu'il se soit déterminé à calmer les inquié- « tudes. Cependant j'aurois voulû qu'il n'eût pas été [aussi] [1] « loin qu'il a été, et qu'il se fût borné à ne pas toucher la « Religion, et les Gouvernements. Mylord au surplus m'écrit « qu'il doit quitter Motiers, et se retirer à Couvet, &c. »

Moi, je dis à présent que vous devez choisir vous même le parti qui vous conviendra le mieux, et que si Motiers vous convient, vous devez y rester. Adieu, Monsieur, aimez-moi toujours, ne fût-ce que par charité.

N° 2581.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
a Neufchatel [2].

[15 Avril 1765] [3]

Je prends acte du reproche que vous me faites de trop de précipitation vis-à-vis de M. Vernes, et je vous prédis que

1. Une déchirure du papier a enlevé le mot *aussi*.

2. Transcrit le 13 avril 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, rec. relié, fol. 53, 54. In-4° de 4 p., les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e, avec le cachet à la lyre en cire rouge. Chiffre postal 2.

3. Cette date est de la main de Du Peyrou.

dans trois mois d'ici vous me reprocherez trop de lenteur et de modération.

Je n'aime pas que les choses qui se sont passées dans le tête-à-tête se publient. C'est pourquoi la note sur laquelle vous me consultés est peu de mon gout. Je n'aime pas même trop dans le texte l'épithéte *si doux* donnée aux éloges du professeur. Il y a de l'erreur dans mes éloges mais je ne crois pas qu'il y ait de la fadeur, et quand il y en auroit je ne voudrois pas que ce fut vous qui la relevassiez. Au reste je n'exige rien, je dis mon goût, suivez le vôtre.

Charité veut dire *amour,* ainsi l'on n'aime jamais que par charité, c'est par charité que je vous aime et que je veux être aimé de vous. Mais ce mot part d'une ame triste et n'échappe pas à la mienne. J'ai besoin d'être auprès de vous ; mais pas un moment de relâche ni dans le mauvais tems ni dans mon état. Cela est bien cruel. Fi du Monsieur, je ne puis le souffrir. Je vous embrasse.

N° 2582.

[Guy, pour Duchesne, à Rousseau][1].

A Paris le 16e Avril 1765.

Monsieur,

Çà, vieilles dettes et vieux péchés, il n'en faut plus parler, dit-on : un peu de vivacité ne doit pas être regardé pour vice.

Nous ne mettons donc l'ouvrage sous presse qu'au commencement de l'automne ? En attendant l'on travaille aux planches.

Voici une lettre de change qui, quoiqu'à huit jours de vue, vous sera surement payée tout de suite. Cette lettre n'a rien de commun avec les 100 louis pour lesquels vous vous proposez de tirer sur nous, attendu que cette somme de cent louis vous sera payée à la premiére réquisition ; c'est sur quoi vous pouvez compter ; l'argent est dans un coin, qui attend. Votre contrat sera dressé au premier jour ; je n'ai encore pu sortir pour cela ; en tout cas rien ne périclite à ce sujet : la rente court du premier janvier dernier.

Nous avons appris votre tranquillité avec bien du plaisir ; peut être que vos ennemis se lasseront, et vous aurez enfin la paix, s'il est vrai qu'il y en ait dans ce bas monde.

Au demeurant, comptez toujours sur nous. Au moindre signal, vous aurez des preuves non équivoques de notre attachement pour vous.

Serviteurs.

Guy pr Duchesne

1. *INÉDIT*. Transcrit en août 1907 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Guy-Duchesne, fol. 68, 69. Adressé à Motiers Travers, chiffre postal 10. Cachet de cire rouge, au Temple du Goût. [Th. D.]

N° 2583.

A [M. ***][1].

Du 18 [ou 20] avril 1765[2]

La lettre, Monsieur, dont vous m'avez honoré le 21 Mars demande une réponse méditée et détaillée que mon état présent ne me permet pas de faire. J'employerai mon premier relâche à remplir ce devoir et je vous ferai passer ma lettre par la voye de mon ancien correspondant. En attendant il a dû vous en communiquer une du mois dernier à laquelle je me rapporte[3]. Il convient, Monsieur, que notre correspondance ne se lie que par une voye fixe et sure, puisque nous en avons une[4] je voudrois n'en pas changer sans necessité. Ne doutez, Monsieur, je vous supplie, ni du vif intérest que je prends à l'objet de votre lettre, ni de mon admiration pour vos talens et pour vos vertus.

1. Transcrit de l'imprimé en 1882 par Fritz Berthoud, p. 363, et collationné sur une copie autographe non signée, qui fait partie d'un livre relié et en grande partie blanc, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.] — Je pense que ce billet s'adresse au général Paoli. (*Cf.* n° 2601, 4e alinéa) [P.-P. P.]

2. Berthoud imprime : Du 18 avril 1765. La copie autographe est datée du 20.

3. Cette phrase : « En attendant... rapporte », manque à la copie.

4. Sur la copie, se trouve une phrase biffée : « J'ignore, Monsieur, si vous connoissez beaucoup M. le Chevalier de Rancurel, par qui vôtre... » [Th, D.]. — C'est, entre autres choses, ce qui me donne à penser que le destinataire doit être Paoli. *Cf.* nos 2601 et 2651. [P.-P. P.]

N° 2584.

[Mme de Verdelin à Rousseau][1].

Abbaye de Panthémon, 18 avril 1765.

Enfin, mon cher voisin, me voilà tranquille pour vous. Je ne l'étais pas encore sur votre précédente lettre ; la mienne a croisé celle-ci. Je ne puis assez vous dire combien je suis sensible à la façon obligeante dont vous avez reçu mes offres, Vous êtes bien persuadé qu'on ne peut ajouter à mon attachement pour vous que de la reconnaissance, et assurément j'en ai beaucoup de votre façon de penser et de l'intérêt que vous prenez à ma situation et à celle de ma malheureuse fille. Elle est depuis huit jours au lit, je ne sais ce que cela deviendra ; en conséquence, je ne puis plus disposer de moi, et je ne sais ce que je deviendrai à mon tour, car cette enfant exerce et ma pitié et ma patience si fort que cela prend sur ma santé, qui ne se rétablit pas. Je vous avoue, mon cher voisin, que je me prends d'une haute estime pour les habitants de Neuchâtel ; leur conduite, leurs procédés pour vous me touchent, je ne puis plus vous conseiller de les quitter : il faudrait être près de vous. Pesez les avantages, les inconvénients que vous pouvez trouver dans cette transplantation. Que vos honnêtes gens ne sont-ils à cent lieues de Genève ! J'en redoute le voisinage ; mais cependant à présent, que peut-on vous faire ? Milord Maréchal sait bien mieux que moi juger les hommes et les circonstances ; je ne puis, mon cher voisin, être éclairée que par l'intérêt et par l'amitié. Ces guides peuvent égarer lorsqu'ils ne sont pas conduits par le bon sens et l'expérience. Que pensera-t-il de votre situation présente ? Consultez-le.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 533-534.

Il faut vous avouer que je n'aime pas les Anglais. Préjugés de nation, me direz-vous. Je n'en sais rien, mais cependant on leur dresse ici des autels. M. Hume est la coqueluche des jolies femmes, c'est pourquoi vraisemblablement il ne fait pas cet effet-là chez moi. Et puis ils sont pensifs ; je serais née un peu follette. Au reste, malgré mon éloignement pour eux, je ne serais pas plus éloignée de vous aller voir à Londres qu'à Môtiers. Sûrement je vous verrai cette année ; je serais bien plus flattée que ce fût à Soisy. Pourquoi n'y pas loger ? Nous irions prendre le café sur votre terrasse et puis dîner avec le curé de Groslay ; cela ne me paraît pas impossible. Si vous persistez à quitter Motiers, vous me manderez vos vues après avoir bien examiné toutes choses.

Bonsoir, mon voisin. Moreau me quitte si ma fille quitte Paris ou Soisy. Il croit qu'il ne sera pas possible d'aller ailleurs qu'à Bourbonne ; Baréges est une route trop longue pour l'état où elle est.

N° 2585.

A Monsieur
Monsieur J. J. Rousseau
à Motiers[1].

(Lettre de Mme Guyenet, née Isabelle d'Ivernois.)

Mon digne papa me pardonnera aisément si je prends la liberté de l'ennuyer, mais je ne puis me refuser à l'occasion qui m'est offerte par l'envoi de ma lettre à M. Tissot que vous voulez bien faire passer sur votre couvert : Je suis sûre que vous me pardonnerez encore mieux quand je vous dirai

3. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (publié en juillet 1878 par Petitpierre dans le *Musée neuchâtelois*).

que je me trouve bien en ville. Que ne pouvez-vous bien vite en venir respirer l'air ! Peut-être qu'il conviendroit à votre santé plus qu'à la mienne, qui est pourtant trés-bonne aujourd'hui ; et je crois que, passé le mois d'avril, l'air d'ici perdra sa salubrité ; ainsi vous voyez qu'il n'y a pas de temps à perdre. Venez donc combler les voeux de tous vos amis, et surtout ceux de votre dévouée fille.

I. Guyenet
née D'Ivernois

Oserai-je placer ici mille choses pour ma digne et bonne amie M^lle^ le Vasseur ? Ma petite cousine Marianne D'Ivernois et nos messieurs me chargent de vous offrir les assurances de leur respect.

Neufchâtel, ce 18^e^ avril 1765.

N° 2586.

A M. [Tissot][1].

A Motiers le 20 Avril 1765.

Vos bontés, Monsieur, m'ont mis ici dans une singuliére alternative, comme vous verrez par les piéces ci-jointes, et il faut bien que je croye à la médecine ou aux miracles. Je ne connois personne plus propre que vous à me faire croire tous les deux, et je fais de bon coeur entre vos mains abjuration de mon incrédulité. Nôtre chére ressuscitée est à Neufchâtel ; elle vous écrit et me charge de vous faire parvenir sa lettre. Il est bien juste que le premier acte de la raison que vous lui avez rendue soit employé à vous en remercier. Il y a longtems

1. Transcrit le 29 janvier 1905 de l'original autographe signé et sans adresse, que m'ont communiqué les héritiers de M^me^ Aloys Diodati, née Eynard et qu'ils ont donné, en juin 1906, aux Archives J.-J. Rousseau. In-4° de 4 p., les trois dernières blanches.

que je n'ai des nouvelles du sage de Monriond[1] ; j'espére que sa santé n'est pas altérée et qu'il m'aime toujours. Pour moi le printems a beau s'avancer, il n'opére ni sur le tems ni sur mon état, et je n'ai ni bons ni beaux jours que ceux que l'amitié me donne. Recevez, Monsieur mes salutations et mon respect.

J. J. Rousseau

N° 2587.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
A Motiers[2].

(Billet de Du Peyrou.)

[vers le 20 avril 1765].

A propos de verités à vous dire, je ne connois, Monsieur, que l'affaire de Vernes, dans laquelle je pourrois vous blamer de trop de précipitation dans une accusation aussi grave. Mais il faudroit parler de cela, et peut-être ne vous souciez-vous pas de reveiller les Esprits sur ce trait. Si vous me permettez d'en parler, puis-je dire que M^r^ Vernes avoit, dans les cercles, tenû les mêmes propos contenûs dans le Sentiment des Citoyens ? Si vous aviez encore quelque anecdotte à joindre à [celle][3]-la, j'en ferois usage, et vous ne sentiriez que la patte de velours. Bonjour Monsieur.

1. Le prince de Wurtemberg.

2. *INÉDIT*. Transcrit le 21 avril 1929 de l'original autographe non signé et non daté, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 58. Un feuillet in-4°, le texte au recto et l'adresse au verso. Traces de cire rouge. [P.-P. P.]

3. Le mot entre crochets a été arraché par le trou du cachet.

N° 2588.

A Monsieur Monsieur J. J. Rousseau

A Motiers dans le Comté de Neufchatel
par Pontarlier A Motiers[1].

(Lettre de Lenieps.)

Sans réponse à ma lettre du 23e mars, je dois croire, mon bon ami, que mes lettres ne vous sont plus agréables et que je dois me conformer à la résolution que votre lettre du 17 m'annonça. J'ai cru devoir et pouvoir vous en détourner: j'avouerai que je m'y conforme à regret mais, puisqu'il le faut, cette dernière mettra fin, non à mon amitié, vous l'avez pour la vie, mais à une correspondance qui me flattoit et qui ne devoit pas vous être indifférente. Si, de ma part, elle ne vous étoit pas utile, le manque d'utilité devoit être compensé par mon attachement. Si, de la vôtre, elle vous détournoit d'occupations plus sérieuses, cette compensation se trouvoit dans le plaisir que je recevois, dont vous jugez à propos de me priver, et qui privez-vous? la personne qui vous est la plus attachée, qui ne l'est pas d'hier, ni pour votre célébrité, et qui ne s'est point démentie du premier moment jusqu'au dernier, et qui ne se démentira point encore, quoi que vous puissiez faire et quoi qu'il puisse arriver. Si ma santé et mes occupations m'eussent laissé la liberté d'agir, vous ne recevriez pas cette lettre, mais vous en auriez déjà vu l'Ecrivain pour déposer dans votre sein jusques à ses plus secrètes pensées, et justifier les expressions et les intentions de cette lettre que vous avez dit vous foudroyer, et qui a supprimé, dans votre dernière, le doux titre d'ami et substitué celui de cher, vis à vis de quelcun dont le coeur sait sentir la différence de l'un et de l'autre. Si nous étions immortels, le renvoi à des temps plus heureux pourroit m'être moins sensible, mais vous ne vous portez pas bien et je ne suis plus jeune. Quand jouirais-je? J'aurai des

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

momens et ils seront pour vous, il se passe même peu de jours que je n'en aye. Je suis toujours avec vous, et par vos écrits, et pour votre défense, tant ici que dans la République, qui m'a plus accablé que vous. Mes adversaires me tinrent, et vous leur avez échappé. Félicitez-vous en. Je m'invitai hier à dîner dans une maison où j'avois souhaité que le ministre Juventin se trouvât et qu'il ne me connût point, et mon dessein étoit de tirer de lui ce que je pourrois et qui vous concerne. Il fut en campagne, et comme il doit partir bientôt pour Genève, je ne sais si je pourrai le rejoindre, sans que mon desir paroisse car pour lors il se tiendroit boutonné et je perdrois mon temps. Il me fut écrit que le 10e court on avait brulé à Genève une brochure intitulée *le Solitaire*, sans me dire ce qu'il contenoit; comme il n'est point connu ici, il faut que cela regarde les affaires de la Bourgeoisie. J'ai envoyé, il y a peu, une très. longue Epître pour servir de réponse aux Lettres Populaires, et autres semblables, et principalement pour engager mes amis à presser la définition du premier chef des Représentations Je me persuade que la réponse du P. C. est toute faite, que, pour gagner du temps, il dit qu'il attend la convalescence du Premier Sindic Turretin pour la rendre publique, et je m'attens que cette réponse ne sera rien moins que satisfaisante, si même on n'éconduit pas la Représentation. Par ce que l'on m'écrit, on me laisse voir peu de zèle et d'union, et beaucoup de crainte de la Médiation. C'est la suite des longueurs, et de l'adresse du P. C. J'ai vu les mêmes choses dans tous les temps; j'en suis donc moins étonné, ainsi que de voir des gens qui se disent vos amis et que leur conduite dément. Et, à propos d'amis, je vous avois demandé, comme une grâce de me dire deux mots de Mrs Falavel et Romily, qui continuent à me reprocher que je ne me suis pas souvenu d'eux auprès de vous, et vous savez si le soupçon est fondé. Je vous avois prié de m'expliquer comment il falloit entendre *légitimement assemblé*. J'aurois encore souhaité, qu'après avoir montré les vices du Gouvernement, vous voulussiez bien en indiquer les remèdes, mais j'ai abandonné ce dernier chef, après que vous avez

bien voulu me dire que vous n'écriviez plus, quoi qu'il arrive, et j'ai écrit pour que l'Auteur de la Réponse aux Lettres de la Campagne voulût bien prendre votre place et cette peine, et si j'avois gardé copie de ce que j'ai pu vous en écrire, j'en aurois envoyé les extraits. Mais je n'ai de copie que le mémoire à vous envoyé. Je suis paresseux à copier, et je ne sais point prendre cette précaution en me livrant à mes amis ; d'ailleurs, outre que la chose pourroit n'en pas valoir la peine, c'est que le plus souvent je n'en aurois pas le loisir, et je manquerois les courriers.

Je vous ai appris le jugement des Calas. Depuis cette famille a été aux pieds du Roi pour le remercier, et la Reine aussi : l'accueil a été des plus gracieux, et S. M. leur a fait donner 12 mille écus. Elle doit présenter une requête au Conseil du Roi pour demander un Tribunal d'attribution pour pouvoir faire assigner le P^r^ fiscal de Toulouse à lui délivrer 65 mille livres provenues des effets vendus, et ensuite prendre à partie et les premiers et les derniers juges. On a 27 couplets de chanson contre divers membres de ce Parlement, qui sont de main de maître et qui ne les honorent pas. Ce Parlem^t^ a fait défense de signifier et afficher le jugement souverain sous peine de la vie. Mr Elye De Beaumont a entamé l'affaire des *Sirvient*, qui est à peu près de même nature, mais en effigie.

Lundi fut la rentrée du Théâtre : on devoit donner le Siège de Calais[1]. M^lle^ Clairon fut à cinq heures, toute habillée, dans une chaise à porteur à l'Hôtel : elle comptoit que Belcourt prendroit le rôle de Dubois, auquel elle avoit fait donner l'exclusion, mais il sut s'en garantir par un ordre du Roi, qu'il présenta, ce que cette actrice voyant, elle décampa. Le Kain, Dorval, Brissart et Mollé la suivirent. A cinq heures et 1/4, le Parterre cria pour que l'on commençât. On lève la toile. Belcour se présente au Public, en disant que deux acteurs s'étant trouvés mal, on ne pouvoit donner la pièce, mais qu'on alloit donner le Joueur. Point de Joueur, le Siège de Calais, et des murmures tant et plus, que la Garde ne put contenir. Sur ces

1. Par de Belloy, pièce créée à la Comédie française le 13 février 1765. *Cf.* n° 2542, 4^e^ alinéa. [P.-P. P.]

entrefaites, passa le Mar[is] De Biron, qui, entendant la rumeur, demanda information ; elle fut bientôt donnée. Il trouva que le Public avoit raison et fit donner l'ordre à la Garde de rester tranquille et laisser plaindre. Les cris redoublèrent, et de concert, *Clairon à l'hopital, Lekain et Brissart à Bicêtre* et *la Comédie au Diable.* Tout se retira et l'on rendit l'argent. Mardi les Gentilshommes s'assemblèrent et firent citer toute la troupe. La Clairon fit dire qu'elle étoit mourante, et que l'on venoit de la saigner ; elle eut un Garde et l'on envoya tous les principaux au Fort l'Evêque. Clairon eut ordre de s'y rendre le lendemain. Mercredi on joua le Chevalier à la Mode : Belcourt prononça un discours d'excuse, qui ne fut ni applaudi, ni rejeté. On joua la pièce et le Public attend tranquillement la fin de cette aventure, qui a beaucoup fait crier et exercer la critique scandaleuse. Qu'est-ce qui a donné lieu à cela ? C'est ce qu'il me reste à vous apprendre. La Clairon, toute puissante dans ce tripot, fit chercher noise à un nommé Blinville qui fut exclu de la troupe. Ce Blinville étoit ami de Dubois ; ce dernier prit son parti, et c'est ce que l'on vouloit ; on lui chercha noise, on l'accusa de malversations, qui ne furent point prouvées, et la Clairon, dit hautement qu'elle ne joueroit point avec ce malhonnête homme. Or la fin de ceci, le voici : Dubois a une fille jeune, belle et jouant bien ; elle plaît au Public et ses charmes lui attirent des chalans aux dépens de la Clairon, qui n'a pas osé déclamer contre sa rivale, mais qui avoit espéré que le père, en se retirant, emmeneroit sa fille et l'en delivreroit. Telle est toute cette affaire, que j'ai tracée pour vous servir d'amusement et donner au moins quelque prix à ma lettre.

Mr Roguin m'a envoyé votre lettre imprimée à Mr Defelice ; je l'ai fait courir le monde. M. Rougemont m'est venu voir pour me communiquer ce que l'on lui avoit mandé de vous, savoir que le Conseil d'Etat vous avoit fait écrire qu'il vous tenoit sous sa protection, en même temps qu'il avoit fait dire aux Ecclésiastiques de demeurer tranquilles. Jugez si cette nouvelle m'a fait plaisir, et combien elle a dû me tranquilliser sur votre compte. Je ne crains pas de le redire : Le

Chev[r] est encore pour moi un être de raison, un rien, mais je craignois le fanatisme, et l'indication que vous me donniez du jour et de la cérémonie donnoit lieu à l'évidence. Si j'avois pu m'oublier en quelque chose, c'étoit une raison de plus pour ne pas vous y arrêter. Cher ami, vous avez passé l'âge que St Preux avoit à la scène de Besançon, ou vous avez voulu m'éprouver: en aviez-vous besoin? C'est en gémissant que je rappelle le souvenir de cette lettre que vous ne voulez pas que j'oublie, et si je vous avois manqué, que feriez-vous de plus? Quel vuide vous jetez dans l'âme d'un quelconque qui n'en a pas besoin! Fille adorable, vous n'êtes plus: je consume ma vie à vous regretter, et, après vous, je perds ce que j'aimois le mieux. J'étois bon, vous m'allez rendre méchant; je n'aurai plus d'attachement pour personne, et ce sera votre ouvrage. Le pourrai-je? L'habitude n'est elle rien? Etouffe-t-on aisément ce noble sentiment de l'âme? L'amitié, sur laquelle j'ose affirmer avoir fait mes preuves, sans rien céder aux *Inséparables*. J'eus ce sentiment dès l'enfance, et si l'on pouvoit admettre le sistème des idées innées, je croirois en être la preuve. Que dirai-je de l'amour de la Patrie? il date d'aussi loin, et malgré tant de sujets de plainte, il n'a rien perdu de sa force. J'ai su voir et imposer silence à mon ressentiment. En suis-je mieux? En suis-je plus heureux? Si je m'étois tourné du côté de la fortune, soit de l'intérêt, j'aurois de quoi dîner deux fois, et l'on ne dîne qu'une, et je me serois dégradé: l'intérêt ne voit que lui-même. J'ai assez vu les hommes pour n'en pouvoir douter: je ne dirai pas qu'ils sont nés méchans, mais que beaucoup le deviennent. Si nous ne sommes pas d'accord en tout, nous le sommes au moins sur cela. Avant que de me livrer au silence, je prie Mademoiselle Le Vasseur de recevoir mon souvenir.

Ce samedi 20[e] avril 1765.

On enterra hier Mad[le] De Sens aux Carmélites: on en prend le deuil aujourd'hui pour onze jours, le froid continue, et le feu est allumé comme au mois de janvier, et la campagne est dans tout son beau.

N° 2589.

[Milord Maréchal à Rousseau] [1].

20 avril 1765.

Je vous envoie copie de la réponse de Venise, vous verrez que c'est un homme sensé et qui désire vous rendre service. J'ai fait une sottise d'avoir dit Venise, en y faisant écrire, je devrais avoir dit l'Etat de Venise, qui vous voyez, vous est ouvert, selon l'auteur de la lettre, qui est du Conseil des Dix. Mon ami, mes alarmes sont passées, nous sommes à présent à l'abri des Sacro-Gorgons. Nous avons la Silésie, pays de sûreté et à bon marché, dans laquelle est le général Seidlitz, dont je n'ai pas dit tout le bien qu'il mérite. Il y a une terre toute couverte de bois où vous pourriez vous nicher ; il y a à Breslau un chanoine de l'église, l'abbé Bastiani, qui rend justice à votre mérite, et sûreté totale; en un mot, nous avons l'Etat de Venise, la Silésie, l'Angleterre, peut-être la Savoie et Motiers, si vous vouliez y rester. Prenez du temps, rien ne vous presse plus. Bonsoir. Je voudrais savoir si le diable prend un pécheur à cause de ses péchés ou s'il prend un excommunié comme don gratuit de la classe ; dans le premier cas, l'excommunication est une moquerie ; mais, dans le second, l'excommunication est redoutable, c'est-à-dire si la classe peut faire présent au diable de celui qu'elle veut. Si on excommunie in petto, comme le pape fait des cardinaux, et que cette excommunication soit valide, nous sommes mal l'un et l'autre. Je veux m'informer touchant le pays de Clèves ; il est très-beau et vous avez la commodité d'y aller par le Rhin, à portée de la Hollande, et, à ce que je crois, à bon marché. Je vous manderai ce que j'aurai appris sur ce séjour. Bonsoir.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis,* II, p. 121.

N° 2590.

Monsieur
Monsieur Rousseau
à Mottiers[1].

(Lettre de D. Roguin.)

Yverdon le 20 avril 1765.

Comme j'attendois de jour à autre, mon cher bon Amy, de vos nouvelles, cela m'a empesché de vous féliciter et vous témoigner ma parfaite satisfaction des Arrests des 1r et 2 de ce mois du Conseil d'Etat de votre comté, par lesquels on rogne les ongles de M. le Prédicant, et l'on diminue de moitié ses prétentions en vous dispensant de la Jurisprudence Ecclesiastique, qu'il s'arogeait, et luy ôtant les 2 voix qu'il croyoit avoir comme Presidt à son Consistre réglée aujourd'huy pr toujours à une seule, comme les autres membres. J'ay veu par le dernr avec la plus grande joye l'assurce que les trois Etats vous donnent de vous faire joüir de toute la Protection que le Roy vous acorde. Quelle mortification, quelle confusion pr vos ennemis qui se flattoyent de vous faire déguerpir le païs. ! Quelle différce de Justice entre celle des trois Etats et celle de vos voisins, qui blamoyent déjà votre conduite de n'avoir pas comparu en personne audit consistre avt d'avoir connoissance de l'arrest du 2, tant il est vray que l'Esprit du Clergé ne tend qu'à s'agrandir, comme tous les autres corps.

Votre lettre de change est partie, elle ne sera présentée qu'au 10 may pr être payée, à cause des 10 jours de grâce, qu'ont toutes les lettres qui ne sont pas tirées à vuë. Je vous dis cecy afin que si vous avés occasion d'écrire à M. du Chesne avant

1. *INÉDIT.* Transcrit le 22 juillet 1929 d'une copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original autographe non signé et cacheté de cire rouge, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

ce jour, vous puissiés, si vous le jugés à propos, lui renouveller votre traitte, qui ne sera pas présentée à l'acceptation par les fermiers généraux à qui Mr Verdelhan l'a remise et de qui j'en ay reçu la valeur en son récépissé, préférant que votre argent reste en sa caisse jusqu'à ce que vous le retiriés, que chés moy. Je ne vous remets pas son dit récépissé de peur qu'il ne s'égare, mais vous pouvés regarder votre argt comme chés vous et à votre disposition au 1er ordre que vous me donnerés, parce que cet ami ne quitte point la ville.

Jugés par la joye que ressentent d'avance le Collonel et mes nièces de vous voir, quelle doit être celle du plus tendre et sincére de vos amis. Il y a quelque temps que nous n'avons point de lettres de Me Boy de la Tour, mais, à moins de forte maladie, nous espérons que nos dernières luy feront hâter son voyage, surtout si le beau temps revient bientôt.

N° 2591.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Mottiers[1].

(Lettre de D. Roguin.)

[Yverdon, 20 avril 1765.]

Milord Kelmants avec Messieurs Millecken, Errengton, Kendrich Boydone désirans avoir la satisfaction, mon bien cher amy, de vous connoître et Mr d'Illens m'ayant prié de les charger d'une lettre, je l'ay fait avec d'autant plus de plaisir que je connois votre empressemt à obliger les Seigneurs étrangers qui sont touchés de votre vertu et de vos talents.

1. *INÉDIT.* Transcrit le 22 juillet 1929 d'une copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour de l'original autographe signé et non daté (mais évidemment du même jour que la lettre précédente), conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

Je souhaite qu'ils arrivent chés vous dans un moment où votre santé et votre loisir vous permettent de les recevoir sans incomodité. Je vous en auray en mon particulier une véritable obligation, sans néantmoins pouvoir rien ajouter aux sentim^ts^ que je vous ay voué et que je vous ay renouvellé ce matin par notre courrier. Adieu, mon plus cher amy, je vous embrasse bien tendrement.

D. Roguin

N° 2592.

A Madame
Madame la Marquise
de Verdelin, à l'Hôtel
d'Aubeterre rue S^t^ Marc
A Paris [1].

[Motiers] 21 Avril [1765] [2]

Je vois, Madame, par votre lettre du 10 Avril que vous m'aviez trompé sur vôtre état dans la precedente en m'annonçant votre colique comme absolument guérie ; heureusement elle l'est, et je vous pardonne. Mais, ma chére Voisine, ne me trompez plus sur rien.

Quatre jours avant l'arrivée de votre derniére lettre, M. Bosset est venu m'apporter les mille francs que vous aviez si peur qui n'arrivassent jamais assez tôt. Amie unique, je n'aurai pas assez de mon coeur et de toute ma vie pour vous payer le prix d'une si tendre sollicitude. Je vous avoue que vôtre secret a été mal gardé ; il a fallu batailler pour ne pas recevoir l'argent sur le champ. J'ai dit que je voulois le laisser dans votre bourse jusqu'à mon prémier besoin, et qu'il ne viendroit jamais assez tot pour le plaisir que j'aurois à recevoir de vous dequoi y pourvoir. N'étant pas quant à présent dans le cas je vous renvoye ci-joint la lettre de change en attendant le moment de m'en prévaloir.

Je me lève avant le jour pour vous écrire ces deux mots, parce qu'assujetti toute la journée à une opération nécessaire

1. Transcrit le 3 mars 1924, à Alençon, de l'original autographe non signé, appartenant alors au comte Le Veneur. 4 p. in-4°, le texte sur la 1re, l'adresse sur la dernière, cachet de cire rouge : la lyre. Marque postale : Pontarlier. [P.-P. P.]

2. Bergounioux, qui a imprimé cette lettre en 1840, dans l'*Artiste*, p. 444, 445, n'a pas vu que l'original est daté. [P.-P. P.]

et douloureuse, je serois hors d'état d'ecrire avant le départ du Courrier. Nous pourrons reparler du passeport ; quant à présent rien ne presse. Il est donc sur que j'ai une amie au monde ; toutes mes afflictions ne sont plus rien.

N° 2593.

A Madame
Madame Boy de la Tour
née Roguin
A Lyon [1].

A Motiers, le 21 Avril 1765.

Je comptois, ma bonne amie, vôtre convalescence bien plus avancée et j'espérois avoir le plaisir de vous voir bien plus tot que vous ne me l'annoncez. Cependant puisque vous supportez le lait, je ne doute pas qu'il n'achéve en peu de tems votre entier rétablissement, et je me console d'un retard qui peut me mettre plus en état de profiter du plaisir que je me promets auprès d'une si bonne et si chère amie, que je ne pourrois l'être aujourdui où mes maux empirés me tiennent renfermé et me rendent tout commerce presque impossible.

Monsieur votre fils est un [2] aimable jeune homme et il ne m'a fallu nul effort pour etendre à lui l'attachement que j'ai pour sa bonne mére. Je suis fâché de l'avoir trop peu vu pour cimenter une si bonne connoissance, j'espére la former plus à loisir une autre fois, et vous ne doutez pas je me flatte, du

1. Transcrit de l'original autographe signé, appartenant à M. H. de Rothschild (publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 101-105). In-4° de 4 p., la 3e blanche, l'adresse sur la 4e (et 2 fois le chiffre « 26 », qui est encore à la page 1. — Timbre postal, chiffre postal 10.

2. « bon » biffé.

plaisir que j'aurai toujours de vivre avec tout ce qui vous est cher.

Les petites tracasseries que la prêtraille d'ici m'a suscitées sont finies, grace au Ciel, grace à la protection du Roy, aux bontés de Mylord Mareschal[1], et aux bons amis que j'ai trouvés dans ce pays, entre autres M. Chaillet qui m'a bien prouvé dans cette occasion combien il étoit le vôtre. Quoique je ne sache encore si je resterai dans ce pays, je suis bien déterminé du moins à y rester jusqu'à vôtre voyage. Je ne me consolerois pas, ma bonne amie, d'en partir pour longtems sans faire mes adieux en personne à tous les mêmes bons amis qui m'y reçurent. Recevez, en attendant, très chère amie, pour vous et pour toute votre aimable famille les tendres salutations de votre fidelle ami, et les respects empresses de M^lle^ Le Vasseur

J. J. Rousseau

1. « Dans une lettre de Milord Maréchal au ministre Finkenstein (Potsdam, 20 mai 1765), on lit : « Le très digne Sacrogorgon (Montmollin) a assuré les gens « que Jean-Jacques était réellement l'Antéchrist en personne et il dit aux femmes « que Rousseau avait écrit qu'elles n'avaient point d'âme. » Les petites tracasseries étaient peut-être finies, mais les gros ennuis allaient venir. » (*Note de M. H. de Rothschild.*)

N° 2594.

A M. Duchesne [1]
libraire, a Paris.

A Motiers-Travers, le 21 avril 1765.

Vous me marquez, Monsieur, que la lettre de change que vous m'envoyez n'entre pas dans notre compte : d'où vient-elle donc ? à propos de quoi, comment ? expliquez-moi cela, je vous en prie ; vous devez comprendre que jusqu'à cette explication je ne puis faire aucun usage de ladite lettre. Ainsi j'attends votre réponse pour en faire usage ou vous la renvoyer.

J'ai tiré sur vous une lettre de douze cents francs payables à M. Roguin le 30 de ce mois ; j'en tirerai une pareille pour le 30 de l'autre mois, au moyen de quoi cette affaire sera réglée. A l'égard de l'acte pour la pension, je n'en suis ni pressé ni en peine ; vous le ferez à votre commodité.

J'ai reçu enfin la petite caisse ; elle avait été déballée et ouverte comme à l'ordinaire ; elle contenait plusieurs articles auxquels je n'avois pas songé ; mais en revanche elle n'en contenait aucun de ceux que je vous avois demandés, pas même le *Tournefort,* dont la privation me fâche beaucoup. Du reste, je vous fais mes remercîmens de ce petit envoi, et j'en attends le mémoire.

Je vous fais, messieurs, mes salutations de tout mon coeur.

[J. J. Rousseau]

Je souffre si cruellement que j'ai beaucoup de peine à écrire, et ne sais pas trop ce que je dis.

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites*, I, p. 183.

N° 2595.

[A] Monsieur
Monsieur Rousseau
A Motier [1].

(Lettre du Colonel de Pury.)
(Fragment.)

Dimanche au soir 21 avril [1765].

C'est encore au chevet du pauvre Gouteux [2] que je fais l'Ecrivain aujourd'huy ; mon Cher Citoyen croira aisément que cet employ est fort à mon gré ; Je n'y trouve à dire que la goutte ; Elle a fait des progrès ; Le patient est pris à la main droite et au pied gauche ; Les douleurs ont été vives la nuit derniere ; il paroit un peu tranquile ce soir, mais hors d'état de tenir une plume, il vous adresse ici ses dolentes salutations ; Il est assujetti sans doutte à une maladie cruelle, mais elle est connüe ; Elle a son cours, au bout duquel on est fraix et dispos ; il faut de la patience, puis encore de la patience ; ce remede est le plus sur.

Notre malade vous mande qu'il est toujours sans nouvelles de la brochure : pour le coup, je pense comme vous ; il y à la plus que du retard ; J'en suis d'autant plus faché que cette affaire l'amuseroit si elle avoit eu lieu à présent. J'esperois hier qu'on recevroit quelque chose.

J'expedie à M^r^ Le Receveur pour vous un memoire, de notre procès ; cette lecture ne vous amusera pas ; on auroit pû mieux faire, mais nôtre Avocat surchargé d'affaires a travaillé un peu légerement celle ci. Vous avez lu le Memoire de M^r^ Ostervald ; Il convient de vous montrer la réponse.....

Le Colonel Pury

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.
2. Du Peyrou.

N° 2596.

[J.-H. Andrié de Gorgier à Rousseau][1].

Au chateau de Gorgier ce 21e d'avril *1765*.

Monsieur,

Je perdis avant hier matin mon Pere, et je le fais enterrer demain : c'est son etat agonisant, ce sont les embarras inévitables où cet etat m'a plongé, qui ont effectivement fait de la Montagne qui me sépare de vous une veritable Barriére : Rien d'autre au monde n'eut pu m'empêcher depuis 15 jours de vous rendre mes devoirs. Eussé je été moi même à l'agonie, je n'aurois souhaitté pour bien mourir que de fermer les yeux sous les votres, ou je me serois fait porter chez vous, ou je vous aurois fait amener chez moi : Dieu veuille, pour le bonheur de ma fin que cela arrive ! et pour l'honneur du siecle, que je ne passe pas pour fanatique !

je viens de recevoir une lettre de notre bon Pére commun, Pére en Raison[2], car c'est bien l'homme du meilleur coeur et du meilleur sens que nous connoissions. Je courrois vous montrer cette Lettre, si j'étois libre : elle est en dâte du 5 Avril : voici ce que je dois vous en transcrire, en attendant que j'aie l'honneur de vous la montrer, « je voudrois « savoir que vous aïez trouvé notre ami en paix, libre des « mains de sacroGorgon, je fais les mêmes souhaits à votre « egard, car vous meritez le saint fagot autant que lui : « — j'aurois souhaitté qu'on (le ministère) m'eut consulté, « ou pour mieux dire consulté le Roi sur son affaire : ils ne « l'ont pas fait, et ont ecrit pas tout à fait conformément aux « sentimens du R ; cette tempête se calmera, mais M. Rous- « seau fera bien de chercher un gite où il aura un Repos plus

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Milord Maréchal.

« assuré. j'espère qu'il le trouvera à son gré. » Pour moi j'espère de pouvoir aller à Môtiers, ou Mardi ou Mercredi prochain, Personne n'est avec plus de zèle et de respect que moi,

Monsieur, Votre très humble et trés obeïssant s[erviteu]r
J. H. Andrié de Gorgier.

N° 2597.

A Monsieur
Monsieur J. H. Andrié
de Gorgier
Au Château de Gorgier[1].

A Motiers le 22. Avril 1765.

Mon dessein, Monsieur, malgré les tristes devoirs que vous aviez à remplir, étoit de prévenir votre visitte ou plustot de vous rendre celle dont mon coeur est plein, mais mon état empiré qui me tient encore enfermé et qui pis est insociable, me force à différer encore l'execution de ce projet. Ne venez point, en ce moment, où vous devez être accablé d'affaires, et où mes souffrances actuelles troubleroient de part et d'autre le plaisir de se voir et de parler du meilleur des hommes[2]. Je veux gouter ce plaisir dans toute sa pureté et j'employerai mon premier relâche à me le procurer ainsi ; soit en vous marquant que je suis en état de vous voir ici, soit en allant vous voir à Gorgier. Fiez-vous là-dessus, Monsieur, à mon empressement, et en attendant, comptez je vous supplie sur tous les sentimens d'un homme qui fera de vos bontés pour lui une des plus douces consolations de sa vie.

J. J. Rousseau

1. *INÉDIT.* Transcrit en mai 1908 de l'original autographe signé, qui m'a été communiqué par MM. Maggs, frères, libraires à Londres. 4 p. in-4°, les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e.

2. Cette allusion au « meilleur des hommes » doit concerner Milord Maréchal, et non, comme on pourrait croire, le défunt père d'Andrié. [Th. D.]

N° 2598.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
A Motiers[1].

(Lettre de Du Peyrou.)

Dimanche 21 avril [1765].

Oui, j'abjure avec vous le fastidieux *Monsieur*. Vous n'en entendrez plus parler. Mon ami, mon Cher Rousseau, sonne mieux à mon oreille et à mon coeur que tous ces titres inventés par l'orgueil, adoptés par la bassesse ou la fausseté, et devenus d'obligation par un usage tyrranique (*sic*), et pour servir d'Echasses à nos Pigmées. Mais vous, mon ami, quel titre peut suppléer à vôtre nom ? Tenons-nous en donc à ce nom, et soyez mon Cher Rousseau et le célèbre Rousseau pour les autres. Etes-vous toujours souffrant ? Point de relâche, cela est navrant. Que ne puis-je vous soulager et vous aider dans vos souffrances, en en prenant ma part ? Pury doit être aujourd'hui avec vous. J'espère qu'il vous aura trouvé mieux que nous ne vous trouvâmes vendredi. Je viens de remettre mon cahier pour être envoyé par le courier de ce soir à Bésançon. J'ay préféré cette Ville à cause de la proximité qui permettra de voir les Epreuves afin de verifier l'exactitude des citations. J'ay placé celle de Bèze dans une notte relative à l'endroit de vôtre lettre au Consistoire, où vous dites que si vous errez, vous errez du moins en *Chrétien*. « Ajouttez, dit la note, et avec un des arc boutants de la « Reformation, le célèbre Th. de Bèze que l'on ne fit pourtant « pas marcher en Consistoire pour avoir dit &c, &c, &c. Il

1. *INÉDIT*. Transcrit le 21 avril 1929 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 59 et 60. In-4° de 4 p., la troisième blanche, l'adresse sur la 4e. Traces de cachet. Chiffre postal 2 ou 4. [P.-P. P.]

« est vrai que de son temps, *Réformation* n'étoit pas un mot « vuide de sens. » Si cette notte n'est pas de vôtre goût. il sera facile de la changer comme vous le trouverez à propos. Adieu, je vous embrasse de tout mon coeur.

N° 2599.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
A Neufchâtel [1].

22 Avril. [1765] [2]

L'amitié est une chose si sainte que le nom n'en doit pas même être employé dans l'usage ordinaire. Ainsi nous serons amis, et nous ne nous dirons pas mon ami. J'eus un surnom jadis que je crois mériter mieux que jamais. A Paris on ne m'appeloit que *le Citoyen*. Rendez-moi ce titre qui m'est si cher et que j'ai payé si cher ; faites même en sorte qu'il se propage, et que tous ceux qui m'aiment ne m'appellent jamais Monsieur, mais en parlant de moi, *le Citoyen*, et en m'écrivant *mon cher Citoyen*. Je vous charge de faire connoitre ce que je desire, et je crois que tous vos amis et les miens me feront volontiers ce plaisir. En attendant, commencez par donner l'exemple [3]. A vôtre égard, prenez un nom de société qui vous plaise et que je puisse vous donner. Je me plais à songer que vous devez être un jour mon cher hôte et j'aimerois à vous en donner le titre d'avance ; mais celui-là ou un autre prenez en un qui soit de votre gout, et qui supprime entre

1. Transcrit le 13 avril 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 55 et 56. In-8° de 4 p., l'adresse sur la 4e. Chiffre postal 2, cachet à la lyre, en cire rouge.

2. Rousseau n'a écrit que « 22 Avril ». Le millésime a été ajouté par Du Peyrou.

3. Les trois dernières phrases : « Rendez-moi — plaisir » sont *INÉDITES*.

nous le maussade mot de Monsieur que l'amitié et sa familiarité doivent proscrire.

Votre petite note est très bien. Sur ce que j'apprends il me paroit important que vous preniez vos mesures si justes et si sures que l'Ecrit paroisse avant la générale de May. J'ai eu le plaisir de voir M. de Pury. C'est un digne homme dont je n'oublierai jamais les services. Je souffre toujours beaucoup. Je vous embrasse.

Examinez toujours le cachet de mes lettres pour voir si elles n'ont pas été ouvertes, et pour cause. Je me servirai toujours de la lyre.

N° 2600.

De Marianne [1].

(M^me^ de la Tour-de Franqueville à Rousseau.)

Le 22 avril 1765.

Encore un jeudi de passé, et point de nouvelles ! Vous m'attendez, cher Jean-Jacques, et vous avez bien raison. Le même sentiment qui m'arrêteroit vis-à-vis de tout autre homme, précipite mes pas vers vous. Vous êtes malheureux ; vous vous croyez offensé ; vous êtes *Vous*, enfin ; le moindre de ces titres doit l'emporter sur les petites bienséances de mon sexe. Si votre silence est causé par vos occupations, je me garderai bien de me plaindre, si ce n'est de ce que les objets qui vous entraînent loin de moi ne sont pas aussi flatteurs que je voudrois que le fût tout ce qui vous environne. Mais s'il est l'effet de votre mécontentement, c'est pour vous-même que je m'en plaindrai. Vous ne m'avez pas bien jugée, quoique vous ayez *examiné* ma lettre avec *attention*. Souffrez que je pése mes torts avec vous, non pas à dessein de me défendre ; mais, s'il est possible de vous ramener, ma faute a-t-elle, peut-elle avoir d'autre principe que l'extrême vivacité de mon attachement pour vous ? Ai-je jamais cessé, quand j'ai osé vous blâmer, de suspecter mon jugement ? Suis-je la seule qu'une affection profonde ait égarée ? Pouvez-vous légitimement me faire un crime d'avoir été la dupe de mon zèle ? Et quand c'en seroit un, croyez-vous ne m'en avoir pas assez punie par la dureté de votre réponse et l'odieuse imputation sur laquelle elle rouloit ? Quoi ! cher Jean-Jacques, vos écrits respirent la bonté ; ils font plus, ils l'inspirent ; et, pour une indiscrétion qui n'a pu vous compromettre, dont elle n'a pris

1. Transcrit de l'imprimé en 1803 dans *Correspondance originale*, etc., t. II, p. 161-164.

que vous pour confident, une amie à toute épreuve perdroit tous ses droits sur votre coeur ! Je ne le croirai point ; je ne puis me résoudre à déshonorer l'image que l'auguste amitié a tracée de vous dans mon âme. Un homme assez vindicatif pour immoler les engagemens les plus sacrés aux frivoles intérêts de la vanité, n'est point l'ami que je préfère à tout autre. *Je dis aux intérêts de sa vanité* ; car, si vous ne revenez pas à moi, il est clair que je n'ai offensé qu'elle. Prenez-y garde, Jean-Jacques ; si vous continuez d'être injuste, vous deviendrez barbare. J'ai des raisons de craindre qu'il ne se forme un polype dant mon coeur : vous savez qu'il n'y a point de maladie dont le chagrin ne hâte les progrès, et vous savez tout aussi bien que votre abandon me touche assez sensiblement pour m'en donner beaucoup. Ne suis-je pas assez malheureuse de vous avoir fait de la peine, moi, pour qui l'impossibilité de vous en épargner en est une insupportable ?... Ah ! quoi que vous pensiez sur mon compte, puissent tous ceux qui influent sur votre sort, être disposés pour vous comme moi.

N° 2601.

A Monsieur
Monsieur d'Ivernois
negociant
A Genève [1].

A Motiers le 22 Avril 1765.

J'ai receu, Monsieur, tous vos envois et ma sensibilité à votre amitié augmente de jour en jour : mais j'ai une grace à

1. Transcrit en février 1914 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (vol. relié. fol. 50, 51). In-8° de 4 p. L'adresse sur la 4e. Chiffre postal 8s, cacheté d'une oublie avec l'empreinte de la lyre.

vous demander ; c'est de ne plus me parler des affaires de Geneve et de ne plus m'envoyer aucune piéce qui s'y rapporte. Pourquoi veut-on absolument par de si tristes images me faire finir dans l'affliction le reste des malheureux jours que la nature m'a comptés, et m'ôter un repos dont j'ai si grand besoin et que j'ai si cherement achetté ? Quelque plaisir que me fasse votre correspondance, si vous continuez d'y faire entrer des objets dont je ne puis ni ne veux plus m'occuper, vous me forcerez d'y renoncer.

Parmi ce que m'a apporté le neveu de M. Vieusseux, il y avoit une lettre de Venise ou celui qui l'écrit a eu l'étourderie de ne pas marquer son addresse ; si vous savez par quelle voye est venue cette Lettre, informez-vous de grace si je ne pourrois pas me servir de la même voye pour faire parvenir ma réponse.

Je vous remercie du vin de Lunel : mais, mon cher Monsieur, nous sommes convenus, ce me semble, que vous ne m'enverriez plus rien de ce qui ne vous coûte rien. Vous me paroissez n'avoir pas pour cette convention la même mémoire qui vous sert si bien dans mes commissions.

Je ne peux rien vous dire du Ch^er^ de Malthe ; il est encore à Neufchâtel. Il m'a apporté une lettre de M. de Paoli, qui n'est certainement pas supposée. Cependant la conduite de cet homme là est en tout si extraordinaire que je ne puis prendre sur moi de m'y fier ; et je lui ai remis pour M. Paoli une réponse[1] qui ne signifie rien et qui la renvoye à nôtre correspondance ordinaire, laquelle n'est pas connue du Chevalier. Tout ceci, je vous prie, entre nous.

Mon état empire au lieu de s'adoucir. Il me vient du monde des quatre coins de l'Europe. Je prends le parti de laisser à la poste les lettres que je ne connois pas, ne pouvant plus y suffire. Selon toute apparence je ne pourrai guéres jouir à ce voyage du plaisir de vous voir tranquillement. Il faut espérer qu'une autre fois je serai plus heureux.

1. Cette lettre de Rousseau à Paoli ne m'est pas connue. [Th. D.]. — C'est sans doute le n° 2583, dont Th. D. n'a pas reconnu le destinataire [P.-P. P.]

La lieutenante[1] est à Neufchâtel. Je ne veux lui faire votre commission que de bouche. Je crains qu'elle ne put vous aller voir seule et que la compagnie[2] qu'elle seroit forcée de se donner ne fut pas trop du gout de Madame d'Ivernois à qui je présente mon respect. J'embrasse tendrement son cher mari.

Bien des salutations aux amis et bonnes connoissances.

N° 2602.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Motiers[3].

(Lettre de Du Peyrou.)

Mardi 23 avril [1765].

Oui mon cher Citoyen, je veux être votre Hôte et ce nom me plaît fort comme étant pour moi d'un heureux augure pour l'avenir. J'espère que vous serez content de mes diligences à faire adopter le vôtre par tous vos amis et les miens. J'ay reçû un billet de Pury du Dimanche matin. Il vous aura sans doute parlé de son contenû ; mais il seroit trop tard de faire entrer ces morceaux dans mon recueil. Je doute fort qu'il puisse paroître avant la Generale de May, si cette assemblée a lieu le 1^er^ comme je le crois. Si elle étoit renvoyée au 8, cela seroit possible. Je vais écrire pour presser son envoy. Dans le fonds, il n'y aura dans son retard qu'une

1. Madame Guyenet.
2. Celle de son mari (?).
3. *INEDIT*. Transcrit le 21 avril 1929 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 61 et 62. In-4° de 4 p., la 3^e^ blanche, l'adresse sur la 4^e^, avec chiffre postal 2 ou 4. Il reste des traces de cire rouge du cachet. [P.-P. P.]

occasion de plus pour la V: C: de faire des sottises, et le mal n'est pas bien grand. Je ne manquerai pas aux observations que vous me recommandez. Jusqu'à présent je n'ay pas remarqué que vos lettres ayent souffert. Si je le remarquois, je ne resterois pas les bras croisés, et le Curieux me payeroit cher sa curiosité.

Vous voila justifié sur les Miracles, puisque vous en attestez vous même un, passé à Annecy en Savoye, et opéré par l'intercession de feu Mr de Bernex, Eveque de Genève. Ce doit être une pièce de vôtre jeunesse, si elle est de vous, puisque le saint est mort en 1734. Cette anectotte est tirée du neuvième cahier de l'année littéraire, Page 260 &c. [1] — Mr le Colonel Chaillet sort d'ici, et me charge de tous ses compliments pour vous. Il projettoit de vous aller voir, mais une fluxion l'en empêche, et je lui ay dit que vous n'étiez pas bien vous-même. Quand vous verrai-je sans douleurs, & près de moi ? Adieu, je vous embrasse de tout mon coeur.

N° 2603.

[Le Prince de Wurtemberg à Rousseau] [2].

Monrion, 24 avril 1765.

Il y a huit jours, mon digne ami, que je vous ai écrit. Ma lettre se seroit-elle égarée ? Ce qu'il y a de sûr, soit que je vous écrive ou que je ne vous écrive pas, c'est que je vous aime avec toute la sincérité d'un coeur honnête, et qu'il ne manque à mon bonheur que la douce satisfaction de vous savoir heureux. Ma santé est entièrement rétablie ; le beau temps et la promenade la raffermissent de jour en jour. Ma

1. *Cf. Confessions*, livre III.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 212.

chère petite Sophie souffre depuis deux jours d'un mal qu'on appelle les ourles. Cette maladie n'est nullement dangereuse, mais elle est accompagnée de douleurs assez vives, qu'elle supporte avec un courage et une patience dignes de son sublime instituteur. La reponse que j'ai recue aujourd'hui de Vienne[1] est conforme à l'esprit de cette cour. Il faudra donc, mon digne ami, tourner vos vues ailleurs. Je suis au désespoir du peu de succès que mes démarches ont eu. Si je gouvernois un Etat, je partagerois avec vous le bonheur d'être le bienfaiteur de mes compatriotes, mais à Vienne, les prêtres ont beaucoup de pouvoir, et vous savez que les prêtres ne sont pas vos amis. Si le pape défunt[2] vivoit encore, je vous conseillerois de vous jeter entre ses bras, parce que, de tous les prêtres de nos jours, c'etoit le seul qui fût vraiment chrétien. Moi qui voudrois verser d'une main abondante la consolation dans votre grande âme, je n'ai jamais que de tristes nouvelles à vous apprendre. Cela m'afflige et me désespère, mais il viendra peut-être un temps où, avec un coeur rempli d'admiration et de tendresse, je pourrai vous offrir, au soleil près, tout ce qui vous manque.

N° 2604.

[A] Monsieur
Monsieur Rousseau
A Motier[3].
(Lettre du colonel Pury.)

Jeudy au soir [25 avril 1765].

Par ma lettre de Dimanche, mon Cher Citoyen, je vous annonçai les progrès de la goutte et l'empechement ou elle

1. *Cf.* Lettre du prince de Wurtemberg du 26 mars 1765, premier alinéa.
2. « Benoît XIV. » (*Note de Streckeisen.*)
3. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

mettoit notre Patient de vous écrire ; Il a soufert dès lors beaucoup ; les deux pieds, la main droite et l'épaule gauche ont été travaillés en meme temps ; depuis hier l'humeur paroit s'adoucir et si c'est déja le commencement de son déclin, cette atteinte est moins considerable que les dernieres, quoiqu'en die le malade : Il vous adresse de coeur et d'ame mille compliments. Nous arrangeons dans ce moment nôtre Itinéraire d'herborisation, et nous tombons d'accord qu'il faut un ane qui trotte devant nous, porteur de quelques hardes et provisions. D'Escherni est pour le dernier article : il le reclame essenciellement ; le tout est soumis à votre decision.

On a enfin des nouvelles de la brochure dont 6 Exemplaires expédiés par la Courier de Geneve, ont été remis au Coche de Berne ; le paquet, pour être trop gros, ne fut pas remis au postillon de Geneve sans quoy on les auroit depuis 3 jours. Le libraire s'excuse par vingt raisons ; à bon compte la besogne est faitte.

Le Comte de Dohna doit, dit-on, se rendre a Motier ; agrées que je mette sous contribution vos bontés pour moy ; Ce Comte a reçu une partie de son Education à Brunsvic ou il y a une Institution dont on parle très avantageusement ; j'ay dessein d'y mener mon fils le Printems prochain si par les Eclaircissemens que je cherche de touttes parts, cet Etablissement repond en effet a ce qu'on en publie : je vous prie donc de luy faire la dessus les questions que vous croirés nécessaires.

. . . . . .

Agrées les assurances de mon respect et de tout mon Devouement

Le Colonel Pury

N° 2605.

A Monsieur,
Monsieur Rousseau [1].

(Lettre de Clairaut.)

Il est si rare, monsieur, que mon métier de censeur me procure du plaisir, que je vous ai une véritable obligation d'avoir pensé à moi pour votre ouvrage. Je l'ai lu avec tout l'intérêt imaginable. Je m'y suis instruit autant qu'il était possible dans mon état d'ignorance en musique, et je m'y suis amusé plus qu'à aucune autre lecture, dans tous les endroits qui ne sont pas purement techniques. J'ai été, de plus, ravi de voir que j'avais jugé de moi-même, par seul sentiment, de la même manière que vous sur les 2 musiques et sur les exécuteurs auxquels on les livre.

Quant aux endroits qui pouvaient intéresser ma fonction, 2 seuls m'ont paru outrepasser les pouvoirs du censeur : l'une est celui des *administrateurs de l'Académie de musique ;* l'autre l'article du *Cantique des Cantiques*. J'ai donc pris, à ce sujet, la liberté de rayer 3 ou 4 lignes, afin de n'être pas rayé moi-même de la liste des censeurs. Je ne le serai jamais de celle de vos admirateurs, et, à quelque nombre que vous réduisiez celle de vos serviteurs, j'y serai toujours comme le plus dévoué et le plus respectueusement attaché.

Clairaut

[Paris] Rue Ste Avoye,
vis-à-vis la rue de Braque. 25 avril 1765.

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. In-4° de 4 p., la 3e blanche, l'adresse sur la 4e ; cacheté d'un pain à cacheter. Cette lettre a été envoyée à Rousseau dans la lettre de Guy du 4 juin 1765. (Voir, dans cette lettre de Guy, les détails donnés par Guy à ce sujet : Clairaut est mort le 17 mai 1765.)

Librairie Armand Colin, Paris.

CL. AL. CLAIRAUT
Gravé par Watelet.
(Cabinet des Estampes.)

N° 2606.

[De Peyraube à Rousseau][1].

Paris, le 26 avril 1765.

Monsieur.

Mon silence seroit repréhensible, si la crainte d'être importun n'en avoit été le motif. Je ne vous ai pas accusé plutôt la réception de la lettre que vous avés eu la bonté de m'envoyer pour M. de M[alesherbes]. afin de vous éviter la peine d'en recevoir deux, au cas qu'elle ne me fût pas nécessaire. Je vois enfin, que remettre la Lettre ce seroit importuner à pure perte celui à qui elle est adressée.

La demande des Etrangers de Bordeaux a été proposée aux Ministres ; les uns l'approuvent les autres n'ont pas dit leur façon de penser. Mais j'ai beau faire des démarches il n'a pas encore été possible d'obtenir une décision finale.

Recevés, Monsieur, mes très humbles et sinceres remerciements du zèle avec lequel vous vous êtes prêté pour nous rendre service.

Je suis trés respectueusement,
Monsieur,
Votre très humble et très obeissant
serviteur

Peyraube

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, sans adresse ni cachet, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Il est probable que, selon le vœu exprimé par Rousseau, sa lettre à Malesherbes, n'ayant pas été présentée à celui-ci, fut renvoyée en même temps que la présente, sous la même enveloppe.

N° 2607.

[Milord Maréchal à Rousseau][1].

Sans-Souci, 27 avril 1765.

A cette heure, mon ami, que nous sommes hors des griffes des Sacro-Gorgons, je veux me tranquilliser et moins écrire ; je ne le négligerai pas cependant quand j'aurai une occasion de vous faire plaisir. Voici ce que la duchesse de Saxe-Gotha m'écrit ; elle est, comme vous savez, plus respectable par son esprit que par sa naissance. Je laisse ma lettre ouverte pour que M. Meuron en prenne copie. Bonsoir. Je vous embrasse de tout mon coeur.

« Gotha, 20 avril 1765.

« Je viens d'apprendre, milord, que Jean-Jacques Rousseau, cet homme si célèbre, va se rendre incessament auprès de Sa Majesté. Dans le cas où cette nouvelle serait vraie, j'ose vous conjurer, milord, de vouloir guider ses pas de façon qu'il puisse passer et s'arrêter ici quelques jours. Par cette condescendance vous m'obligerez infiniment, et je joindrai avec plaisir le sentiment de la plus parfaite reconnaissance à tous ceux que votre mérite m'a déjà inspirés. » Voilà pour moi, pour faire un peu le... en tout honneur. « L'intérêt que vous m'avez marqué prendre à cet infortuné philosophe a augmenté en moi l'éstime que je portais à ses ouvrages et à sa personne ; votre suffrage, milord, ne saurait produire un autre effet. Je vous avoue que je brûle d'envie de voir et d'entendre Rousseau. »

Voilà une altesse qui serait aussi bonne à brûler que vous et moi et meilleure encore, cela ferai plus d'honneur aux Sacro-Gorgons.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 122.

N° 2608.

A M. [M.-M. Rey, libraire à Amsterdam][1].

A Môtiers, le 27 Avril 1765.

Tout est changé dans ce pays à mon égard, mon cher Compère, et les ministres ont fait tant de sottises qu'ils ont enfin forcé le gouvernement d'ouvrir les yeux. Outre cela, la protection du Roy confirmée dans cette affaire et les constantes bontés de Mylord Mareschal me mettent en état d'habiter dans ce pays, malgré les saintes fureurs du Clergé, aussi tranquillement que dans tout autre. Cependant ma résolution est toujours de n'y pas rester et j'en serois déjà parti si mon état me permettoit d'entreprendre un voyage; mais soit la continuation de la mauvaise saison, soit les continuelles tracasseries de notre prêtraille, mes maux empirés ne me permettent à présent de songer à aucun voyage, et voici bientôt le huitième mois que je passe enfermé dans ma chambre sans avoir pu mettre le pied dans la rue deux ou trois fois. S'il plaisoit à la providence de disposer d'une vie qui n'a plus pour moi que des peines, j'irois volontiers chercher dans l'autre la paix qu'on ne veut pas me laisser dans celle-ci.

Je voudrois de tout mon coeur être en état de profiter des arrangemens de Madame Rey qui regardent son séjour et celui de ma filleule auprès de moi. Mais toute cette année est pour moi si orageuse, mon sort est si incertain, j'ai tant de courses à faire, tant de gens doivent me venir voir, que je ne puis absolument disposer avec certitude d'un seul moment de mon tems. Quand même je resterois dans ce pays, il faut de toute nécessité que je quitte Môtiers, et la recherche d'un logement qui me convienne et l'embarras d'un déménagement

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n° 133.

m'occuperoient seuls tout entier quand je n'aurois pas autre chose à faire. A l'égard de l'hiver, c'est le tems de mes souffrances, obligé de porter des sondes presque continuellement je suis hors d'état de voir personne durant toute cette saison, surtout des femmes. Voilà des obstacles qui me chagrinent, mais qu'il ne dépend pas de moi de lever. Il faut espérer que je serai plus heureux une autre année ; mais je ne puis disposer de moi celle-ci.

Je reconnois dans vos offres votre amitié et votre générosité ordinaire. Je suis si sûr du bon coeur avec lequel vous me les faites que je m'en prévaudrois avec confiance au besoin. L'impression de mes écrits dans ce pays a trouvé des obstacles qui probablement ne se lèveront pas ; mais quand elle auroit lieu il ne dépendroit pas de moi de vous faire entrer dans la société qui en a formé l'entreprise. Cette Compagnie se trouve déjà trop nombreuse et lorsqu'elle se forma j'eus déjà toutes les peines du monde d'y faire entrer M. d'Ivernois de Genève qui est mon ami. Les fonds ne leur manquent pas et ils ne veulent pas perdre leurs peines à force de diviser leurs profits. Mais cela n'empêcheroit pas qu'il ne leur fût très-avantageux et très-agréable que vous voulussiez bien vous intéresser à leur succès et qu'ils ne traitassent bien volontiers avec vous seul pour le débit de l'Angleterre et de la Hollande.

A l'égard de l'histoire de ma vie, plus je médite sur cette entreprise, plus je vois que je ne puis l'exécuter comme je me le propose sans en renvoyer la publication à un tems fort éloigné. Si je veux montrer la vérité telle qu'elle est, j'ai à dire tant de choses, qui intéressent tant de gens et même des gens en place, qu'il n'y a que le cours des ans qui puisse me permettre de parler sans déguisement ; à moins de cela mon entreprise est manquée, et je ne ferai qu'une vie ordinaire, masquée et plâtrée ; au lieu que dans mon projet je ferai une chose unique, et, j'ose dire, une chose vraiment belle. Je m'en fais un objet si important que j'y consacre le reste de ma vie ; mais il ne convient absolument point à vos intérêts et à ceux de votre famille que vous commenciez par de continuelles

avances qui ne rentreront peut-être qu'à vos enfans. Tout ce que je puis faire pour concilier le bien de la chose avec le desir que j'ai que l'ouvrage ne s'exécute que par vous, c'est de prendre dans mes arrangemens de telles mesures que, lorsqu'il sera tems de mettre l'ouvrage sous presse, vous en ayez la première offre, qu'on s'adresse premièrement à vous ou à votre fils et qu'il ne passe à un autre libraire qu'au cas que vous ne puissiez ou ne vouliez pas l'exécuter. Cela même a ses difficultés encore ; car il m'importe que le manuscrit ne puisse être lu de personne au monde jusqu'au tems de l'exécution : mais nous verrons.

Voici le receu de Mlle Le Vasseur ; recevez ses remercîmens et ses respects. Vous m'obligerez dans vos envois dans ce pays de ne pas oublier les Tomes 8 et 9 de l'Hist. univ. moderne, et de me marquer à qui je dois remettre les deux de l'ancienne. Mille salutations à vos Dames. J'irai certainement voir à Vevay Mademoiselle Dumoulin si elle y vient et que je sois encore ici. Vous ne m'avez point marqué si vous aviez receu les chiffons qui ont été remis par Made. Boy de la Tour de Lyon à M. Vernéde. J'embrasse la chère enfant et son papa.

N° 2609.

A Monsieur
Monsieur Coindet
Chez Mrs Thellusson et Ce,
rue Michel-le-Comte
A Paris[1].

A Motiers le 27 Avril 1765

Je devrois, mon cher Coindet, vous écrire souvent ne fut-ce que pour vous remercier. Mais acceptez, je vous prie, la

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Genève, ms. 203, n° 34. — In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e, cachet de cire rouge (la lyre). Timbre postal de Pontarlier.

bonne volonté pour l'effet ; car en ce moment, eussai-je dix mains et dix secretaires, je ne suffirois pas à tout ce qu'on me force d'écrire. Je dois aussi des remercîmens à M. Wattelet, à M. Loiseau. Quand je ne leur en devrois pas, je voudrois leur écrire. En attendant que je puisse là-dessus me satisfaire, faites-leur les plus tendres salutations de ma part.

Je comprends qu'on a pu vous marquer de Genève que je quittois Motiers. On y a si bien travaillé pour cela, qu'on n'a pas douté du succès. Je ne sais pas encore si je prendrai le parti de complaire à ces Messieurs, mais jusqu'ici cela dépend uniquement de ma volonté, et il est apparent que cela n'en dépendra pas moins dans la suite.

Vous aurez su que je portois l'honorable surnom du Citoyen par excellence, lorsque je l'avois beaucoup moins mérité qu'aujourdui. Vous pouvez voir par la couronne civique dont j'ai entouré ma dévise, à la tête de mon dernier ouvrage, quelle justice je sens m'être due à cet égard. Je souhaite qu'au moins mes amis me l'accordent, en me rendant ce nom de citoyen, qui m'est si cher et que j'ai payé si cher. Ce n'est point pour moi un titre vain, puisqu'outre que, par une élection unanime, j'ai ici une patrie qui m'a choisi, s'il est sur la terre un Etat où regnent la justice et la liberté, je suis citoyen né de cet Etat-là. Conclusion, je fus et je suis le Citoyen. Quiconque m'aime ne doit plus me donner d'autre nom.

A mesure que vous m'envoyez quelque chose, vous ne m'en marquez point le prix. Cela fait que je ne puis vous rendre vos déboursés. Vous prétendez que je ne vous devois qu'un écu pour le cadre de l'*Amitié* ; c'est une moquerie, mais soit ; depuis lors le compte doit être augmenté. Donnez-m'en la note, et je chargerai du Chesne de vous rembourser. Car, pour vos soins, je ne puis les payer qu'en reconnoissance, puisque c'est le seul prix que vous en voulez agréer. Le *Corneille* est admirable, c'est domage qu'il ait été un peu chifonné dans le transport. J'ai receu la charmante *Oiseleuse* avec un nouveau plaisir, augmenté par les bontés de l'aimable graveur. Il mérite un nouveau remercîment pour celui dont il me dispense.

Sans m'acquiter, une lettre me coûte ; c'est me faire un second présent que m'en exempter.

Je vois par le present que vous m'avez envoyé, de la part de M. Wattelet, que Mad^e^ le Comte, ni lui, n'ont pas voulu profaner, dans mes mains, leurs propres ouvrages. Ils m'auroient pourtant été beaucoup plus précieux que toute autre estampe. Mais du reste, on ne sauroit refuser plus magnifiquement.

Voici le huitiéme mois que je ne suis sorti de ma chambre. Plaignez-moi, cher Coindet, vous qui savez que je n'ai plus d'autre plaisir que la promenade et que je ne suis qu'une machine ambulante. Encore ma prison me seroit-elle moins rude, si du moins j'y vivois tranquille et qu'on m'y laissât le tems d'écrire à mon aise à mes amis. Je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

Pour trouver s'il se peut, le repos aprés lequel je soupire je prends le parti de vuider ma tête de toute idée, et de l'empailler avec du foin. Je gagnerai à cela de mettre un nouvel intérest à mes promenades par le plaisir d'herboriser. Je voudrois trouver un recueil de plantes gravées et bien ressemblantes, quand même il faudroit y mettre un certain prix. Ne pourriez-vous point m'aider dans cette recherche ? Cela me procureroit encore le plaisir de m'occuper l'hiver à les enluminer.

N° 2610.

A M. Meuron
Conseiller d'Etat et procureur général
A Neuchatel[1].

A Motiers, le 27 Avril 1765.

Comment, Monsieur, ne vous serois-je pas attaché de jour en jour davantage, à vous qui ne me faites que du bien et qui ne m'apportez que de bonnes nouvelles ? Je crois avoir trouvé dans une des deux lettres de Mylord Mareschal l'article dont vous me parlez. Si c'est ce que je pense, la maniére dont l'affaire a tourné est trés indifférente, puisque, comme vous le savez, Monsieur, mon parti étoit pris dès auparavant. On m'avoit flatté de l'espoir de vous voir ici cette semaine. A ce défaut, j'ai la plus grande impatience d'aller vous renouveler, Monsieur, les assurances de mon attachement et de mon respect.

J. J. Rousseau

N° 2611.

A Monsieur
Monsieur Lenieps banquier
rue de Savoye
A Paris[2].

A Motiers le 28 avril 1765.

Mon cher ami, vous n'avez pas perdu mon amitié, & je n'ai point cessé de compter sur la vôtre; mais cette amitié que

1. Transcrit d'une copie faite en 1819 pour M. de Sandoz-Travers, qui avait donné l'original au général de Knesebeck, aide de camp du roi de Prusse. (Cet original autographe a reparu en 1878, dans la vente Laurent Veydt. Le catalogue donne la date inexacte du 27 août 1765.)

2. *INÉDITE.* Transcrit d'une copie exécutée en 1856 pour M. E. Miller d'après

vous me portez et qui m'est chère, faute d'être jointe à la discrétion me fait plus de mal que la haine d'un autre.

Je vous ai parlé d'un chevalier de Malte que je soupçonnois d'être ici l'agent secret de Voltaire et des Tronchins pour me faire chasser du pays, malgré la protection du Roy. Vous me répondez à cela que ce chevalier est une chimère parce qu'assurément ce n'est pas le Roy qui l'a envoyé. Je sais très bien que ce n'est pas le Roi qui a envoyé cet homme-là ; mais comment s'ensuit-il de là que ce chevalier n'ait été envoyé par personne et qu'il soit une chimère? et à quel propos venez-vous fourrer le Roy qui me protège dans une affaire qui se traite pour m'ôter sa protection. Voilà, je vous l'avoue, ce que je ne puis comprendre. Je comprends seulement que la confusion de vos idées communiquées à d'autres qui les auroient débrouillées à leur mode pouvoient me faire le plus grand tort.

Autre chose. En vous écrivant sur les affaires de Genève, je verse mes sentimens avec franchise dans le sein de l'amitié. Et vous, non seulement vous communiquez mes lettres mais vous en donnez des copies. Quel tort ne m'a point fait à Genève une de ces copies que les négatifs ont trouvé le moyen d'avoir et qu'ils ont répandu[e] avec d'autant plus d'affectation qu'il y avoit des expressions dures pour la bourgeoisie. Ainsi j'ai perdu tous les amis que j'avois à Genève, et cette perte est de vôtre façon. Faudra-t-il aussi vous remercier de cela?

J'ai pris l'engagement solemnel de ne plus me mêler des affaires de Genève en aucune façon. Ainsi je vous prie de ne m'en plus parler dans vos lettres, sûr que je ne vous répondrai jamais sur cet article. A mesure que je retrouverai les papiers que vous m'avez envoyés et qui s'y rapportent, je vous les enverrai volontiers, mais je suis bien éloigné quant à présent de faire cette recherche au milieu de cinq ou six balots de papier.

l'original autographe qui est conservé à la Bibliothèque de S[t] Pétersbourg. Ladite copie se trouve à Paris à la Bibliothèque Nationale, ms. fr. 4820, fol. 162 recto et verso. [Th. D.] — La présente lettre ne figure pas dans la copie de 1795. [P.-P. P.]

Remerciez pour moi M. Falavel et M. Romilly de leur souvenir. Je les prie de compter sur le mien et que leur amitié me sera toujours chère.

Adieu, cher ami, je ne renonce pas plus à vôtre correspondance qu'à vôtre amitié. La raison veut seulement que je dirige désormais si bien l'une et l'autre qu'elles ne m'exposeront plus à des malheurs. Je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. Rousseau.

N° 2612.

A Monsieur
Monsieur Duchesne, Libraire
rue S^t^ Jacques a Paris[1].

A Motiers, le 28 avril 1765.

J'ai, Monsieur, un extrême besoin de deux livres de botanique, l'un de Tournefort, en trois volumes in-4°, intitulé Institutiones rei herboriæ; ou, si vous ne trouvez pas celui-là, le livre du même auteur intitulé *Elemens de botanique*; l'autre livre est de M. Vaillant[2], intitulé *Botanicon Parisiense* in-folio; ces deux livres doivent être chers à cause des figures : cependant ne laissez pas, je vous en prie, de me les envoyer le plus tôt que vous pourrez en me marquant le prix, parce que, s'il est trop cher pour moi, je trouverai ici à m'en défaire.

1. Transcrit en 1888 de l'original autographe signé, qui a passé à la vente L. T[echener], n° 311 du catalogue. Depuis lors, cet original a encore passé en vente, le 5 décembre 1889 (Ed. Charavay) [Th. D.]. — Il a repassé, le 3 avril 1925 à une vente de M. Noël Charavay, n° 137 du catalogue. [P -P. P.]

2. Musset-Pathay, qui a publié ce texte en 1825, dans les *Œuvres inédites*, t. I. p. 183, a commis plusieurs erreurs de copie qui ont reparu naturellement dans les éditions suivantes. Ainsi, il a omis ces dix derniers mots : « *Elemens*... Vaillant. »

Madame la marquise de Verdelin vous a fait remettre pour moi un Livre de Mad^e de Beaumont que je n'ai point trouvé dans votre dernier envoi. Voyez, je vous prie, ce qu'il pourroit être devenu. Vous êtes assurement un très galant homme, mais le plus négligent ou, passez-moi le terme, le plus étourdi que je connoisse. Dans les lettres mêmes que vous m'écrivez, à peine y a-t-il une page entière : Il faut que je supplée la moitié des mots. Vous m'obligeriez beaucoup de vouloir être plus soigneux de mes commissions à l'avenir.

J'ai toujours votre lettre de change ; j'attends d'avoir l'explication que je vous ai demandée, pour savoir si je dois vous la renvoyer ou m'en servir, Je vous embrasse, Monsieur, de tout mon coeur[1].

J. J. Rousseau

Si vous n'avez pas payé les estampes que vous a remises M. Panckoucke, je vous prie de le faire, et de prendre en même tems des mesures avec lui pour que, s'il continue à m'envoyer l'*Année littéraire* et l'*Avant-Coureur*[2], l'un et l'autre lui soient payés. Vous m'enverrez mon mémoire quand il vous plaira.

1. Musset-Pathay a omis ces huit derniers mots : « Je... cœur. »

2. « L'*Avant-Coureur* était un journal littéraire qui parut toutes les semaines, depuis 1760 jusqu'en 1773. Il forme 13 vol. in-8°. Les principaux rédacteurs étaient MM. La Dixmerie, Jonval, de Villemont, Lacombe et de Querlon. » (*Note de Musset-Pathay.*)

N° 2613.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Motiers[1].

(Lettre de Du Peyrou.)

Neufchatel, ce 28 avril [17]65.

Le temps paroit s'être bien remis, et j'apprends, mon cher Citoyen que vous avez commencé vos promenades. Ne les dirigerez-vous pas de ce côté? La Campagne est si belle et si propre à herboriser. Vos douleurs vous donnent-elles du relâche? Pour moi, quoique toujours menacé, je me soutiens toujours, et la Goutte semble borner ses attaques à de simples escarmouches. J'espère que cela se tiendra sur le même pied ce mois et le prochain. Nous avons pour Vendredi une assemblée d'arbitrage pour ce maudit procès qui finira pourtant avant la mi-may. Je viens d'avoir un dépit d'auteur. C'est contre Fauche qui s'est conduit bêtement pour l'impression du Manuscrit qui est à Lion, ou près d'y arriver. Cela va encore retarder son apparition dans le monde. Ce Fauche en a agi à sa tête, et, sans me faire part de ses arrangements, de façon que je crains que tout cela ne s'ébruite avant le temps. Je me repends bien de n'avoir pas envoyé il y a huict jours à Paris. Mais comptant faire gagner quelques sols à ce Fauche, je me déterminai à lui remettre les cahiers, et voilà que cet animal va faire des bétises pour me fajre enrager. Vous souvient-il que vous avez demandé d'être chargé des Exemplaires pour les quatre Anciens? Croyez-vous que cette commission vous convienne? Je ne le peux pas et, sauf meilleur avis, vous n'y paroitrez point, en aucune façon, et cela pour ne pas

1. *INÉDIT.* Transcrit le 21 avril 1929 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol, 83-84. In-4° de 4 p. l'adresse sur la 4°. Trace de cire rouge, chiffre postal 2 ou 4. [P.-P. P.]

fournir aux Criailleurs le moindre prétexte, de clabauder contre vous. Ce parti me paroit le plus sage, et je m'y tiendrai. J'espère que la Rage d'écrire ne me prendra pas. Mais à bon compte je ramasse, par ci, par là, des matériaux pour une Histoire de [la V.] Classe, en cas que Mess^rs^. nos Ministres s'avisent de trop régimber contre les vérités que j'ay pris la liberté de leur dire. Ils en entendroient bien d'autres. Car leur Histoire est fertile en disparates et en Anecdottes tant soit peu scandaleuses. Mais je vous bavarde ici, tandis que j'ay des choses plus sérieuses à régler. Je vous quitte donc, mon Cher Citoyen, en vous embrassant de tout mon coeur.

N° 2614.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
a Neuchâtel[1].

29 avril [1765][2].

J'ai bien peur, mon cher Hôte, que vous n'ayez donné vos poules à garder au renard. Pouvez-vous ignorer que Fauche est absolument livré au Banneret Osterval? Fauche est incapable de méchanceté dans l'intention, mais il est si bête! un homme adroit tire parti de ces gens-là[3].

Votre avis de ne faire passer aucun exemplaire par mes mains est très sage; c'est une réfléxion que j'avois faite moi-même et que je comptois vous communiquer.

J'ai receu votre présent[4]; je vous en remercie; il me fait

1. Transcrit le 14 avril 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. In-8° de 4 p. L'adresse sur la 4^e^, chiffre postal 2. Cachet à la lyre sur cire rouge.

2. Du Peyrou a écrit, à côté de la date : « R : le 30 1765. »

3. Ce premier alinéa est *INÉDIT*.

4. « Les œuvres de Linnæus. » (*Note de Du Peyrou dans l'édition de Genève 1789.*)

grand plaisir, et je brule d'être à portée d'en faire usage. J'ai plus que jamais la passion de la botanique; mais je vois avec confusion que je ne connois pas encore assez de plantes empyriquement pour les étudier par système. Cependant je ne me rebuterai pas, et je me propose d'aller dans la belle saison passer une quinzaine de jours près de M. Gagnebin pour me mettre en état du moins de suivre mon Linæus.

J'ai dans la tête que si vous pouvez vous soutenir jusqu'au tems de notre caravanne elle vous garantira d'être arrêté durant le reste de l'année, vu que la goute n'a point de plus grand ennemi que l'éxercice pedestre. Vous devriez prendre la botanique par remede quand vous ne la prendriez pas par gout. Au reste je vous avertis que le charme de cette science consiste surtout dans l'étude anatomique des plantes. Je ne puis faire cette étude à mon gré fautes des instrumens necessaires, comme microscopes de diverses mesures de foyer, petites pinces bien menues semblables aux brusselles des Joyaillers, ciseaux très fins à decouper. Vous devriez tâcher de vous pourvoir de tout cela pour notre course, et vous verrez que l'usage en est très agréable et trés instructif.

Vous me parlez du tems remis; il ne l'est assurement pas ici; j'ai fait quelques essais de sortie qui m'ont reussi médiocrement, et jamais sans pluye. Il me tarde d'aller vous embrasser, mais il faut faire des visites et cela m'épouvante un peu, surtout vu mon état.

Nôtre Archiprêtre continue ses ardentes Philippiques. Il en a fait hier une dans laquelle il s'est tellement attendri sur les miracles qu'il fondoit en larmes et y faisoit fondre ses pieux auditeurs. Il paroit avoir pris le parti le plus sur. C'est de ne point s'embarrasser du conseil d'Etat ni de la Classe, mais d'aller ici son train en ameutant la canaille. Cependant tout s'est borné jusqu'à présent à quelques insultes, et comme je ne réponds rien du tout, ils auront difficilement occasion d'aller plus loin.

Quand verrez-vous la fin de ce vilain procés? Je voudrois

aussi voir déja vôtre bâtiment fini pour y occuper ma cellule et vous appeller tout de bon mon cher Hôte. Bon jour.

L'homme d'ici paroit absolument forcené et déterminé à pousser lui seul les choses aussi loin qu'elles peuvent aller. Il me paroit toujours plaisant qu'un homme aussi généralement méprisé n'en soit pas moins redoutable. S'il espère m'effrayer au point de me faire fuir, il se trompe.

N° 2615.

[Mme de Verdelin à Rousseau][1].

Vous souffrez et vous vous relevez[2] avant jour pour me renvoyer la lettre de change ! Dois-je, mon voisin, me louer ou me plaindre ? Je suis comblée quand j'ai de vos nouvelles ; mais lorsqu'elles coûtent à votre repos, vous imaginez bien qu'elles troublent le mien. Je juge que votre état est aussi cruel que certains instants que je vous ai vu à Montmorency. Lorsque vous en aurez la force et le temps, un chiffon plié avec une suscription de votre main me rendra satisfaite, et le jour où vous joindrez : « Je me porte bien, » votre voisine sera heureuse autant que le peut être une mère affligée. L'état de ma fille empire tous les jours ; une fièvre lente, des maux de tête perpétuels, une maigreur effrayante, voilà le spectacle qu'elle m'offre avec les propos les plus affligeants. Tous les médecins qui la voient sont d'accord sur son mal, ils n'espèrent pas beaucoup la guérison. Je voudrais qu'elle eût la force d'aller trouver M. Tissot ; mais la pauvre petite me disait ce

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 534-536, et collationné sur l'original autographe, conservé à Neuchâtel.

2. Mme de Verdelin a écrit « vous vous relevez avant jour », et non « vous vous levez avant le jour », comme imprime Streckeisen.

soir : « Je suis comme un brin d'herbe, maman, le premier vent me couchera. Je voudrais aller à Bourbonne, on dit que cela me fera du bien ; je voudrais aller voir avec vous M. Rousseau, mais je n'aurai jamais la force de tout cela. » Elle pleure aussitôt que je la quitte, elle craint la mort et est persuadée qu'elle n'arrivera pas tandis que je serai près d'elle ; ce spectacle est affreux pour moi.

Je vous ai fait part de mes réflexions sur votre transplantation ; je ne vois plus tous vos habitants du même œil. Il est vrai que les prêtres sont à craindre ; mais les matérialistes vous savent si mauvais gré de prendre la cause de Dieu et de notre âme sous votre protection, que je crains encore que vous ne trouviez d'autres tracas sur votre chemin. Puisque rien ne vous presse, consultez milord Maréchal, qui ne vous aime pas mieux que moi, mais qui est plus éclairé ; j'ai une grande vénération pour lui. Je ne me plains pas du renvoi de la lettre de change, parce que je suis sûre, puisque vous me le dites, que vous la regardez comme un dépôt ; je voudrais l'être autant que vous. Ne vous privez pas des choses utiles et commodes. Vous restreignez vos besoins, mon cher voisin, à un point qui afflige mon âme, et cela pour ne pas faire usage des offres de vos amis. Vous avez une trop grande délicatesse, c'est ôter à l'amitié la plus douce jouissance. Rendre et recevoir des soins de ses amis, voilà le seul plaisir que je me sois réservé.

Un couvent, trois domestiques, point de chevaux, peu de parure, point de jeu, point de spectacle, aucune fantaisie, c'est le tableau de ma situation : vous pouvez conclure que je n'éprouve pas de gène en servant mes amis. Quant à mon secret, je serais fâchée que vous ne le gardassiez pas ; j'aurais autant d'ennemis que vous avez d'amis, enfin vous me feriez une vraie peine.

Paris, 30 avril [1765].

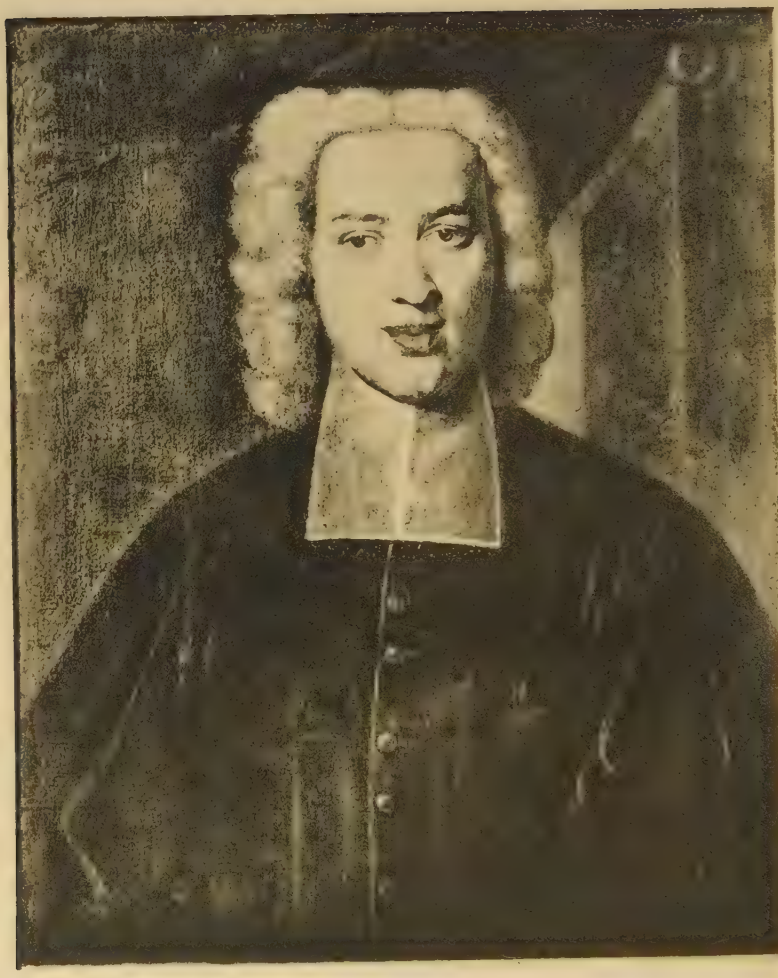

Librairie Armand Colin, Paris.

LE PASTEUR DE MONTMOLLIN

(1709-1783)

Portrait à l'huile anonyme.

Appartenant à M. Maurice Boy de la Tour.

N° 2616.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Motiers[1].

(Lettre de Du Peyrou.)

Mardi 30 avril 1765.

Je rentre chez moi pour vous dire un mot, mon cher Citoyen. Hier il fut question en Conseil d'Etat du Loup de Motiers, et tous vos amis regrettent qu'il n'y fût pas en personne, pour entendre toutes ses vérités. C'étoit à l'occasion de sa requête, et l'on dit que ses parents furent trés vifs à le condamner. Demain matin il y aura une autre scêne. Le Procureur General assemble à l'extraordinnaire (*sic*) le Conseil d'Etat pour faire ses plaintes sur la conduite et les sermons de cet enragé, qui veut se faire donner sur les oreilles à tout prix. Il fait si bien qu'il réveille l'attention du publicq sur ses faits et gestes et vous comprenez que cette attention ne lui est pas favorable. Menteur, yvrogne, paillard, tracassier, que ne se tient-il dans une heureuse obscurité? Mais abandonnons le a son mauvais sort.

Je veux me procurer les instrumens que vous m'indiquez pour herboriser avec plaisir. J'en ai déjà senti la nécessité. En faisant mes promenades du matin, je ramasse quelques fleurs que je viens décomposer chez moi, pour déterminer leur classe, &c., &c. J'ay eû le plaisir d'en trouver quelques unes, et de les vérifier dans Linnoeus. Adanson n'est pas grand partisan de ce Suedois, et peut être il a raison dans quelques points.

Le plus grand plaisir que vous pouviez me faire étoit de

1. *INÉDIT.* Transcrit le 22 avril 1929 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Vol. rel. fol. 65-66, in-4°, de 4 p., l'adresse sur la 4e traces, de cachet en cire rouge, pas de marque postale. [P.-P.-P.]

trouver de vôtre gout l'Etui avec les Couleurs. Pour en faire usage, il ne faut pas être au fait de toutes les plantes. Mais il vous faut un *Garsault*. Si vous voulez le mien, je vous l'envoyerai, au risque que vous le barbouilliez un peu. Mais comme à mes yeux, il n'en sera pas gâté pour cela, n'en faites point de façon. La saison des fleurs ne dure pas toute l'année. Il en faut donc profiter. L'ouvrage d'ailleurs n'est pas d'un grand prix, les cinq volumes ne coutant que deux Louis.

Vous avez raison de crier contre ce temps qui semble ne vouloir pas se fixer au beau. Cela contrarie un peu nos projets. Mais je profite du Laid pour expédier les vilaines et désagréables affaires, pour être tout entier à vous, quand vous viendrez ici. Ne craignez point les visittes. Vous vous dispenserez d'en faire, et n'en recevrez que de vos amis. Quand vôtre parti sera pris, souvenez-vous, mon Cher Citoyen que vôtre Hôte a des chevaux qui ne demanderont pas mieux que de gagner leur avoine. Je pourrois aller vous prendre ou du moins au devant de vous. Ce qui n'empechera pas que nous fassions la route à pied, autant que cela nous conviendra ! Fauche est une grosse bête, mais je ne pense pas que mon manuscrit ait été communiqué à personne. Adieu mon cher Citoyen [1].

Ma lettre cachetée, il m'est venû dans l'idée de faire celle que je destine à Mylord Mareschal pour accompagner la brochûre que je veux lui envoyer, et qui doit me parvenir dans peu. Sera-ce trop exiger, mon cher et bon Citoyen, que de vous prier d'y jetter un coup d'oeuil, et quelques coups de lime? La lettre n'est pas, si vous voulez, bien importante. Mais il me paroit que lorsqu'on se mêle de parler de vous, il faut bien parler. Voila pourquoi je voudrois être sûr de ne rien dire de mal ou de mal à propos. A vôtre loisir vous me renvoierez la lettre que je vais mettre ci-après. Je vous embrasse de tout mon coeur.

1. Ce qui suit est sur quatre pages in-8°, la 2e et la 4e blanches, et occupe, dans le vol. relié de la Bibliothèque de Neuchâtel, les fol. 67 et 68. Ce post-scriptum aura été joint à la lettre précédente, déja cachetée, dans une enveloppe, ce qui explique l'absence de marque postale sur la page de l'adresse. [P.-P.-P.]

« Milord,

« Monsieur Rousseau vous doit beaucoup, et ses amis, en partageant sa reconnoissance, prennent de vous l'exemple d'honnorer leur coeur en soutenant le parti de l'innocence, contre le fanatisme et ses fureurs. En mon particulier, j'ay pensé que publier la brochure que je prends la liberté d'addresser à Vôtre Excellence, c'étoit faire, tout à la fois, un acte d'ami, d'honnête homme et de bon Citoyen. Personne ne peut, mieux que vous, Milord, juger des devoirs qu'emportent ces différentes rélations, et c'est par là que vôtre suffrage seroit pour moi du plus grand prix. J'ay l'honneur, &c. »

N° 2617.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
a Neuchatel [1].

2. May. 65.

Mon cher Hôte, vôtre lettre à Mylord Mareschal est très belle ; il n'y a pas une syllabe à ajouter ni à retrancher et je vous garantis qu'elle lui fera le plus grand plaisir.

Je vois, par le tour que prennent les choses que l'Archiprêtre sera bientôt forcé de me laisser en repos. C'est alors que je veux sortir de Motiers, lorsqu'il sera bien établi qu'étant maitre d'y rester tranquille ma retraite n'aura point l'air de fuite. Je crois qu'en pareil cas je me déterminerai tout à fait à être à Cressier l'Hôte de mon Hôte, au moins si cela lui convient. Mais quoique la maison soit trop grande pour moi, il me la faudroit toute entière, accomodée, meublée, bien fermée, et avec le petit jardin. Voila bien des choses, voyez si ce n'en

1. Transcrit le 15 avril 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 59, 60. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e, avec chiffre postal 2 et cachet à la lyre en cire rouge. — Cette lettre n'est pas dans l'édition de Du Peyrou. Elle a été imprimée en 1803 dans le Recueil de Giguet et Michaud, t. II, p. 151-154. — Au-dessous de la date, Du Peyrou a écrit : « R : le 5 dit. »

est point trop. Il y a plus ; quoiqu'au point où nous en sommes ce soit peut-être à moi une sorte d'ingratitude de ne pas accepter ce logement gratuitement, il faut pour m'y mettre tout-à-fait à mon aise que vous me louiez comme vous pourriez faire à tout autre et que vous y compreniez les fraix pour le mettre en état. Cela posé je pourrois bien m'y établir pour le reste de ma vie, sauf à occuper près de vous un autre appartement de ville quand vôtre bâtiment sera fait. Voila mon cher hôte mes châteaux en Espagne, voyez s'il vous convient de les réaliser.

On me mande de Berne que le S^r^ Bertrand a demandé le 29 en Senat sa démission et l'a obtenue sans difficulté ; on ajoûte qu'il quittera Berne. Le voyage de M. Chaillet n'auroit-il point contribué à cela?

Si le tems s'obstine à être mauvais je suis bien tenté d'accepter vôtre offre. En ce cas vous pourriez expédier vos tracas les plus pressés le reste de cette semaine, et m'envoyer votre carrosse lundi ou mardi prochain. Je vous irois joindre à Neufchâtel et de là nous irions ensemble à Bienne à pied s'il faisoit beau, en Carrosse, s'il faisoit mauvais. Ce qui m'embarrasse est que je voudrois aller auparavant à Gorgier voir M. Andrié, et je ne sais arranger ces diverses courses, d'autant moins qu'il faut absolument que je sois de retour ici les huit ou dix derniers jours du mois. Vous pourriez Dimanche[1] au soir m'écrire votre sentiment ; lundi au soir je vous ferai ma réponse, et si le mauvais tems continuoit vous m'enverriez votre carrosse pour me rendre mercredi près de vous ; mais s'il fait beau j'irai prémièrement et pedestrement à Gorgier. Voila mes arrangemens sauf les vôtres, et sauf les obstacles tirés de mon état qui ne s'améliore point. Peut être la vie sédentaire et méditative, la desagréable occupation d'écrire des lettres, l'attitude d'être assis qui me nuit et que je déteste, contribuent-elles à m'entretenir dans ce mauvais état.

1. La lettre de Rousseau est du 2 mai, soit jeudi ; Du Peyrou a répondu le dimanche 5. Le projet dont parle J.-J. s'appliquait au mercredi 8 mai. Ce jour-là, il était en effet à Neuchâtel. (*Cf.* Jansen, *Documents*, p. 43.)

Je reviens aux tracasseries d'ici qui ne me fâchent pas tant par raport (*sic*) à moi que par rapport (*sic*) à ces braves anciens qui méritent tant d'encouragement et que la canaille accable d'opprobres. Tout ce qui s'est fait en leur faveur n'a pas été assez solemnel. Des arrêts secrets n'arrêtent point la populace qui les ignore. Vn arret affiché ou quelque témoignage public d'approbation, voila ce qu'on leur devroit pour l'utilité publique, et ce qui mortifieroit plus cruellement l'archiprêtre que toutes les censures du Conseil d'Etat ou de la Classe faites à huis clos. Je prédis qu'il n'y a qu'un expédient de cette espèce qui puisse finir tout et sur le champ. Je vous embrasse.

A vue de pays je ne crois pas que la semaine je sois encore en état de voyager, à moins d'une révolution bien subite que le tems ni mon état ne me promettent pas.

N° 2618.

A Monsieur
Monsieur J. J. Rousseau

A Motiers dans la Comté de Neufchâtel
par Pontarlier
A Motiers[1].

(Lette de Lenieps.)

Mon bon ami, ma conduite envers vous n'a pas besoin de justification, mais il faut que je repousse la calomnie. Je n'ai donné ni laissé prendre la copie d'aucune de vos lettres, mais je ne désavouerai pas d'en avoir fait la lecture à peu de personnes; vous ne me l'aviez pas défendu, et en le faisant, je n'avois en vue que votre intêret, et Dieu m'est témoin de la

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

droiture et de mes intentions et de mes procédés. Ce n'est donc pas là ce qui a pu vous faire perdre vos amis à Genève, et le bruit que vous n'y en aviez plus étoit déjà public ici au mois de décembre dernier, sans que j'en aye pu découvrir aucune raison. Avant vous, mon cher ami, je n'avois pas trouvé la journée du 7 fév. convenable; j'y voyois l'abandon de vos intêrets, et j'en écrivois avant d'avoir reçu votre lettre, que je ne regarde pas comme un secret, et en m'en entretenant je ne trahissois point l'amitié, je me montrois ce que je suis, ami chaud et Citoyen.

Il faut aussi que je convienne que je peux avoir les idées embrouillées, et vous êtes bon juge pour devoir m'en rapporter à vous, mais encore une fois mes intentions sont droites, et ce que vous me dites aujourd'hui est bien différent de ce que vous avez écrit par le passé. N'importe! Je me félicite de ce que je n'ai point perdu votre amitié et que vous ne dédaignez pas ma correspondance. Il est vrai que vous la rendrez bien circonspecte, et j'aime mieux m'en tenir là que de vous donner lieu au plus petit reproche.

Je ne vous parlerai plus des affaires de Genève: mettez dans l'oubli tout ce que j'ai pu vous en écrire, et loin de vous donner la peine de me rien renvoyer, jettez au feu ce que vous en trouverez sur votre chemin, et qui pourroit vous être de quelque embarras.

Je n'ai jamais envisagé le roi de Prusse que comme votre Protecteur: je l'ai dit à qui a voulu l'entendre, et quant au Chev. de Malthe, je l'ai appelé *Etre de raison*, parce que je ne voyois pas qu'il pût vous faire aucun mal, et qu'en le supposant l'émissaire de M. De Voltaire, cet Auteur n'avoit pas de quoi pouvoir vous nuire, n'étant pas accrédité dans le pays où vous êtes. J'en parle pour la dernière fois.

Dites moi: « Mon ami. Je vous écrirai, mais ne faites point voir mes lettres ». Pour lors, si je vous manque, ne m'écrivez plus. Je me reconnoîtrai moi-même indigne de votre amitié. Je me résume: En tout je n'ai vu que votre intêret, si je me suis trompé, c'est que je suis homme, et recevez-en mes excu-

ses. Il viendra des temps plus heureux, je le souhaite, et quoi qu'il vous puisse arriver, demeurez convaincu que personne n'y prendra plus d'intêret que moi, malgré mon silence.

LENIEPS.

Paris 4e May 1765.

J'ai déjà quelque chose qui pourra vous être bon contre l'Auteur du Libelle, et je ne perds pas de vue ce que vous m'avez recommandé. Je prie Mlle Le Vasseur de recevoir ici mon souvenir. Je tracerai ci-joint quelques nouvelles pour votre amusement et pour remplir le papier de la présente.

Je crois que vous avez parlé du manquement. Ils ne sont plus au Fort l'Evêque, mais aux prisons de St Germain depuis huit jours. Mlle Clairon, étant tombée malade, a été envoyée chez elle aux arrêts, et défense de recevoir d'autres personnes que les indiquées au nombre de six, et dans ce nombre sont le Marqs de Valbelle son amant en titre, et Mr Dalembert. Elle a fait appeler un Nte Apost. pour renoncer au Théatre et elle a ensuite reçu ses sacremens. Leur grâce ayant été demandée au Roi, il a tourné la tête et a dit que l'on le laissât en repos, ce qui fait croire qu'ils ne sortiront pas sitôt. L'Auteur a retiré sa pièce, ce qui a fait dire que l'on avoit donné la croix de St Louis à Dubois, parce qu'il avoit fait lever le Siége de Calais[1].

Le Grand Conseil, croyant avoir à se plaindre donna sa démission au Roi. On dit d'abord que le Roi l'avoit acceptée, ensuite que non, et qu'il seroit relegué, et enfin, ce qu'il y a de sûr, est qu'il s'est déjà tenu 3 Conseils à Versle, sans qu'il s'y soit rien décidé. On croit en général qu'il pourrait bien n'être plus.

21 Ducs et Pairs avoient signé et présenté un mémoire au Roy, tendant à pouvoir s'assembler sans le Parlement. Ce mémoire fut dénoncé aux Chambres par le Pce de Conti ; les chambres se sont assemblées, les Princes y étant et quelques Ducs, le mémoire a été supprimé et il a été dit que les Ducs

1. *Cf.* no 2588, 3e alinéa.

ne pouvoient s'assembler ailleurs qu'au Parlement : on en crie l'arrêt.

L'Encyclopédie est faite et imprimée jusques à la lettre V ; on la promet avant le Nouvel An, ce qui fera jouir Mr Diderot de 2 m. l. de rente de plus. Il a une fille naturelle à laquelle voulant faire du bien, il a exposé sa Bibliothèque en vente, qu'il a estimée 15 m. l. ce qui étant venu aux oreilles de la Czarine, elle l'a achetée au même prix sans la déplacer, sentant que l'Auteur en avoit besoin et ajoutant à ce bienfait une pension de mille Livres.

Le livre attribué à Mr Dalembert sur l'expulsion des Jésuites et la nécessité d'en faire autant des Jansénistes, a été dénoncé au Parlement, qui n'a rien statué. Mr Dalembert ne l'avoue pas : il est rare, je n'ai pu le lire, mais on crie contre lui.

On ne parle plus du livre des Princes ; il s'est évanoui. Je ne sais sur quoi est fondé le procès que l'on dit que vous avez avec M. De Voltaire, j'ai beau assurer qu'il n'en est rien et demander les causes, je ne persuade pas. On doit me remettre la copie de deux lettres que vous avez écrites, l'une au Président du Conseil, l'autre au Pasteur de Mommolin, que l'on a envoyée de Genève. J'ai prié par ce courrier mes correspondans de ne plus m'écrire, et mes amis d'ici de ne me plus faire de questions ; j'ai terminé en disant qu'ils étoient dignes du sort qu'ils éprouvoient. Ainsi, à moins que les choses ne changent et que vous ne me demandiez de vous en écrire, je serai muet.

La revue qui se fit avant-hier fut trop arrosée. On ne fit point le maniement des armes, on défila tout de suite devant le Roi et l'on avoit de la boue au-dessus de la cheville. Toute la Cour y assista et le nombre des carrosses étoit sans fin. Il tomba, sur les 3 h^{s}, un tonnerre dans la rivière tout près de chez Le Blanc, où je dinois ; chacun s'écria l'avoir vu, mais je ne vis que l'éclair, et par le coup je compris que la nuée étoit basse et petite. L'effet fut comme d'un coup de fusil, point d'écho.

N° 2619.

[Le prince de Wurtemberg à Rousseau][1].

Monrion, 4 mai 1765.

Permettez, mon digne ami, qu'avant de répondre à votre dernière lettre, qui m'a causé une vive joie, parce qu'elle respire la gaieté que vos disgrâces avaient obscurcie si longtemps, permettez, dis-je, que je vous fasse part d'une anecdote qui regarde notre cher et vertueux Tissot, et qui ne peut servir qu'à augmenter l'amitié et la vénération que vous lui portez déjà.

M. Wolff, médecin du roi de Pologne d'aujourd'hui [2], écrivit il y a quelque temps à Tissot, et lui proposa, à l'insu de M. son maître, la place de premier médecin avec des appointements considérables. Notre ami refusa. M. Wolff montra la réponse au roi de Pologne, et, pénétrés de la générosité des motifs de cet excellent homme, tous deux, le roi et le médecin, écrivirent à M. Tissot pour le presser de nouveau. La lettre du roi est digne de son coeur et de son génie, mais notre ami a refusé une seconde fois des propositions si honorables et si avantageuses, et il refusera toujours toutes celles qui pourraient l'éloigner de sa patrie, de sa famille et de ses amis. Ne voilà-t-il pas un conflit d'actions admirables qui fait honneur aux âmes humaines, et que je vous mande avec empressement et avec un plaisir égal à celui que vous en ressentirez.

Le bureau de poste à Lausanne est d'une cherté exorbitante. Je sais très bien qu'il ouvre souvent ma bourse, mais je ne savais pas qu'il ouvrît aussi mes lettres. Depuis ce que vous m'en avez écrit, nous veillons, notre ami Tissot et moi,

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 213-215.

2. Stanislas-Auguste Poniatowski. [P.-P. P.]

sur ses manœuvres, et, si nous remarquons la moindre chose, je m'en plaindrai à Berne.

Il faut que le pasteur de Motiers soit non-seulement un méchant homme, mais aussi un imbécile, et je pense qu'il ne vous sera pas bien difficile de vous garantir de ses lâches et sottes intrigues. Vous en riez, et c'est certainement le parti le plus sage, car la raillerie est l'arme la plus redoutable contre les sots.

Notre digne et vertueux Rousseau, nous le recevrons à bras ouverts, nous le recevrons comme des âmes aimantes reçoivent un ami, un instituteur, que dis-je ? un père chéri et respecté ; mais pour l'Éminence Antechrist, nous ne savons, ma femme et moi, quels honneurs lui rendre. C'est à lui-même à nous prescrire le cérémonial qu'il exige et les personnes qui lui conviennent le plus. Nous comptons lui donner force prêtres et pasteurs, à moins qu'il ne redoute davantage les diables de ce monde que ceux de l'autre.

Vous voulez savoir en quel temps j'arriverai chez vous ; voici mon itinéraire : je pars d'ici le 9 de ce mois ; je resterai neuf jours à Berne ; j'arriverai le 20 à Schintznach, j'en partirai le 23 ; je passerai deux jours à Zurich avec M. Hirzel et Klyiogg, et je me flatte d'embrasser le plus cher et le plus respectable des hommes entre le 26, le 27 et le 28. Je ne resterai qu'un seul jour avec lui, parce que je suis indispensablement obligé de faire une petite course avec ma femme au commencement de juin. Nous ne voyagerons donc pas ensemble, mon cher ami, et même je vous conjure de différer votre voyage de quelques semaines, afin que nous soyons bien sûrs de ne pas nous manquer.

Ma petite Sophie est entièrement rétablie ; elle a souffert de grandes douleurs avec une fermeté admirable. J'ai vu souvent couler ses pleurs sans l'entendre crier ni se plaindre. Ce qu'elle a supporté avec le plus de peine, c'est d'être privée du plaisir de voir sa sœur. Ces deux aimables enfants se donnent sans cesse les marques les plus touchantes de l'amitié la plus tendre. Mais une chose assez singulière, c'est que Mimi,

qui court son dixième mois, et qui est infiniment plus forte que Sophie n'était à ce même âge, n'a point encore de dents, et qu'alors sa sœur en avait déjà plusieurs, tandis que Sophie, dont l'intelligence s'est développée plus tôt et a toujours été plus hâtive que ne l'est celle de Mimi, ne parlait point à dix mois. Sa sœur prononce déjà très-distinctement, et depuis quelques semaines, les mots de papa et de maman, et plusieurs autres monosyllabes (*sic*) auxquels elle attache un sens déterminé.

Puisse votre corps reprendre des forces comme votre esprit a repris sa gaieté, et puissiez-vous être aussi heureux que vous êtes vertueux et sage, et je puis dire aimé.

J'étois occupé à fermer cette lettre quand j'ai reçu l'incluse[1] ci-jointe. Lisés-la, homme digne de ce plaisir, lisés-la et versés des larmes d'admiration et de joie. Cette lettre vaut bien une réponse[2].

N° 2620.

[Le Prince Henri de Prusse au prince de Wurtemberg][3].

De Spandau 17 d'avril 1765.

La lettre intéressante que Votre Altesse m'a écrit du dix-neuf du mois passes m'est parvenu qu'hier, il m'est impossible d'exprimer à quel point je fus touches en lisant le détail de la situation ou se trouve M. Rousseau, mais est-il étonnant qu'on s'intéresse à lui, il est digne (c'est tout dire) des soins que vous prenez pour soulager ces anuis, et pour prevenir sa misère, mais ce n'est pas asses il faut des services, vous les atendes de moi, et je me trouve dans l'impuissance de les donner. Il est certain (sans entrer dans des détails ou la bienseance

1. La lettre du prince Henri de Prusse, du 17 avril, qui suit.

2. Ce P.-S., *INÉDIT*, est transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

3. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe sans signature et sans adresse, que le prince de Wurtemberg avait envoyé à Rousseau dans sa lettre du 4 mai 1765, et qui est conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

ne me permet d'entrer) Il est certain dis-je, que si je m'avisois de faire des ouvertures directes sur l'état et la situation ou M. Rousseau ce trouve que je ferois que lui nuire. On diroit que je veux monter au parnasse ; que je m'erige en protecteur des Muses, en un mot je renversserois l'edifice que je veux ellever ; Eh bien donc, mon avis ; c'est que M^r^ Rousseau écrive directement au... [1] et qu'il expose et sa situation et les persecutions dont il est menacés, en prevenant toutefois sur la resolution qu'il a prise de ne plus chercher d'autres établissements ; mais comme ceci est sujet à des longueurs et que les ennemis du respectable Rousseau ne seront peut être pas endormis, c'est pourquoi je forme toutes mes esperances sur Milord Marechal, il sera informé de toutes les circonstances comme quoi le Miserable Clergé de Neufchatel poursuit le digne Rousseau, ce qui cependant m'embarasse, c'est que je crains que Milord ne saura que répondre si on le questionne sur la source d'ou il a tiré ces nouvelles ; Et moi qui voudrois m'exposer à tout pour prevenir la chute d'un Illustre malheureux, il faut que mon nom et l'interet que je prend à sa cause demeure cache, afin de ne pas lui nuire en voulant le secourir. Cõme depuis trois mois je n'ai vu ni parlé à Milord (qui est toujours à P[otsdam] ou je ne suis jamais) il faut dont que j'aie recours à tout ceux que je jugerés capables de lui faire entrevoir combien le service qu'on doit à Rousseau est pressé et qu'il faut de la vivacité pour obtenir les ordres en sa faveur contre le Clergé de Neufchatel. Demain j'irés à Berlin, et j'aurés soin de parler à un de nos ministre qui a le departement du Clergé, et si son pouvoir s'étend jusqu'à Neufchatel, j'espere alors que mes soins ne seront pas sans succes. Quelle satisfaction j'aurois si je donnois la tranquillité à l'homme de lettre que j'estime et que je venere, et à quel point s'accroitroit mon amitié pour vous genereux Prince qui m'avés donnes l'occasion d'être utile à l'hõme le plus ami de la vertu, qui l'enseigne et la pratique. Contés moi toujours du nombre de vos amis et soyés assuré que je vous aime tendrement.

1. *Sic,* des points, qui remplacent évidemment le mot « roi ».

N° 2621.

AU [PRINCE DE WURTEMBERG][1].

(Fragment.)

[Mai 1765].

... Je ne suis point surpris du parti qu'il [2] a pris au sujet du roi de Pologne. Comment auroit-il quitté ses amis, sa patrie, comment vous auroit-il quitté ? Toute belle action de sa part peut remplir mon attente, mais jamais le passer...

N° 2622.

[LA DUCHESSE DE SAXE-GOTHA À ROUSSEAU][3].

Gotha, 4 mai 1765.

Les talents de l'esprit ont excité de tout temps mon admiration, mais bien plus encore une âme vraie et vertueuse. Sans vouloir vous importuner par mon encens, souffrez, monsieur, que je vous dise ingénument que je lis vos ouvrages avec plaisir et que je m'intéresse beaucoup pour leur auteur ; j'ai même désiré avec empressement, il y a plusieurs années, de pouvoir vous attacher et fixer chez nous ; c'est un fait que j'ose espérer que vous n'avez pas oublié.

1. Transcrit par Joseph Richard de l'imprimé en 1839 par Eynard, dans l'*Essai sur la vie de Tissot.*

2. Le docteur Tissot. (*Cf.* n° 2619, 2e alinéa.)

3. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, d'après l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. (*Amis et Ennemis,* t. II, p. 435, 436.) — « Louise-Dorothée de Saxe-Meiningen, née le 10 août 1710, mariée le 8 août 1729 à Frédéric III, duc de Saxe-Gotha. » (*Note de Streckeisen.*)

J'ai appris, monsieur, avec chagrin vos persécutions, et comme l'on m'avait assuré que vous iriez vous retirer à Berlin, je vous ai fait écrire par votre ancien ami Klupffel pour vous prier de prendre votre route par Gotha et de vous y arrêter quelques jours. J'ai fait la même demande à milord Maréchal pour vous y déterminer ; celui-ci a eu la bonté de me répondre et de me rassurer sur votre sort. Cependant il m'a fait entendre qu'il ne croyait pas que vous entreprendriez sitôt un voyage, à moins que je ne vous offrisse un asile chez nous. Je profite donc avec empressement de cet avis pour vous assurer, monsieur, que si vous avez besoin de retraite vous n'en trouverez jamais de plus sûre et de plus tranquille que chez nous ; que vous trouverez ici tous les soins et toutes les consolations que vous désirerez, qu'en un mot vous serez reçu avec des transports de satisfaction et par les mains de l'amitié. Soyez persuadé, monsieur, que je partage véritablement vos peines, que je voudrais les soulager et que je suis avec estime votre affectionnée amie, etc.

N° 2623.

A M. [Meuron[1]].

A Motiers le 4. May 1765.

Voici, Monsieur, une Lettre pour Mylord Mareschal en réponse à celles que vous avez eu la bonté de me faire tenir en dernier lieu, je vous prie de vouloir bien la lui faire passer.

Permettez, Monsieur, que je prenne la liberté de vous recommander le bon homme Sandoz hôte de Brot qui me pria il y a deux ans de le présenter à Mylord Mareschal pour

1. Transcrit en octobre 1906 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Samuel de Pury. In-4° de 4 p., p. 3 et 4 blanches Pas d'adresse.

je ne sais quelle grace qu'il avoit à lui demander. Mylord Mareschal qui aussi bien que moi avoit oublié son affaire me marque, en réponse à un placet de Sandoz que je lui fis passer cet hiver et qui la lui a rappellée, qu'il vous a renvoyé cette affaire et qu'elle est dans votre département. Si la chose peut se faire avec justice vous me rendrez, Monsieur, en y faisant attention, un bon office qui peut avoir son utilité parmi les autres, attendu que ce cabaret est un peu la trompette du pays. Au reste c'est la prémiére et unique affaire dont j'aye importuné Mylord Mareschal et vous, et je vous promets que ce sera la derniére, n'aimant point à me mêler de ce qui ne me regarde pas.

M. de Pury et M. Guyenet sont venus faire ici une besogne dont je suis bien reconnoissant, mais que l'obstination des Sacrogorgons et de leurs suppots rendoit bien necessaire. Il est à présumer que l'acharnement de ces gens là doit être enfin rebuté par votre vigilance et par celle du Conseil d'Etat.

J'aspire au moment de pouvoir faire enfin les pélérinages si desirés de Neufchâtel et de Gorgier. Réunir au même lieu l'objet de l'un et l'autre seroit encore un plus grand plaisir pour moi. Recevez, Monsieur, je vous supplie mes salutations et mon respect.

J. J. Rousseau

N° 2624.

A M. Duchesne libraire à Paris[1].

A Motiers-Travers, le 4 mai 1765.

Je suis très-fâché, Monsieur, de votre indisposition, et j'espère que vous voudrez bien me donner des nouvelles de votre rétablissement.

En attendant que vous puissiez m'expliquer d'où viennent les douze cents francs dont il s'agit, je vous renvoie la lettre de change. Vous m'assurez que ces douze cents francs sont à moi, c'est ce qui me paraît difficile à croire ; je ne suis pas assez riche pour avoir des biens qui me sont inconnus.

Je vous prie de me marquer si je puis compter sur les commissions dont je vous ai parlé dans ma précédente. Lorsque les tomes XII et XIII de l'*Histoire naturelle* paraîtront, vous m'obligerez de me les envoyer.

Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

[J. J. Rousseau]

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites*, t. I, p. 185.

N° 2625.

A Madame
Madame Boy de la Tour,
née Roguin
A Lyon [1].

A Motiers le 5 May 1765.

J'espére, ma trés bonne amie que vôtre parfait rétablissement vous mettra en état de venir satisfaire en ce pays l'impatience qu'ont vos amis de vous y voir, et je vous assure que cet espoir tient bien sa place parmi les raisons qui me retiennent ici. Dans cette attente, comptant sur votre prochain départ je profite de vos obligeantes offres pour vous prier de vouloir bien m'apporter une autre ceinture pareille à celle que vous avez mise dans l'envoi addressé à Madame Girardier. Comme cet envoi n'est pas encore arrivé, que je ne sais quand il arrivera, et que je ne saurois me passer plus longtems de ceinture, celle-là ne sera pas de trop même avec l'autre. Ne sauriez-vous point aussi, ma chére amie, si les petits envois que vous avez faits pour mon compte en Hollande y sont arrivés? Comme M. Rey ne m'en parle point dans ses lettres je présume qu'il ne les a pas encore receus.

Je suppose que Monsieur vôtre fils est parti en bonne santé pour l'Italie, et j'attends avec empressement des nouvelles de son heureux voyage, car je prends à lui le plus véritable intérest et pour vous et pour lui-même qui m'en paroit très digne. Bon jour, ma trés bonne amie, mille salutations à toute la chére famille, je compte les jours avec impatience jusqu'à celui de nous revoir.

J. J. Rousseau

1. Transcrit de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Henri de Rothschild. Publié par lui, en 1892, *loc. cit.*, p. 106, 107. In-4° de 4 p., la 3e blanche. L'adresse et le cachet à la lyre, sur la p. 4, avec chiffre postal 8.

Monsieur Boy de la Tour votre associé m'a paru un fort galant homme, et honnête en toute chose. Mais je ne puis m'empêcher de vous dire qu'il a pour pere un furieux et un enragé. Heureusement c'est le serpent qui veut ronger la lime et qui ne fait qu'user ses dents.

N° 2626.

[Le colonel de Pury à Rousseau][1].

Neufchatel [dimanche] 5 May. [1765]

La Brochure si longtems attendüe est en fin arrivée Dimanche [2] : il me parut tout naturel d'en envoyer un Exemplaire à notre Citoyen Lundi à l'adresse de M^r^ le Colonel Chaillet qui fut rencontré par le Porteur à Rochefort ; Le paquet revint donc sur ses pas ; Je prends le parti de vous l'adresser à Yverdun ; M^r^ Dyvernois de Geneve m'a confirmé dans ce dessein ; Le Gouteux [3] qui vous salüe de toutte son ame ne pensoit pas que nous dussions vous poursuivre de la sorte et vouloit que la brochure vous attendit ici ; Je me suis obstiné et la voici.

Le Comte de Dohna m'a rendu compte de la conversation que vous avez eu la bonté de lier avec lui sur l'Education de Brunsvic ; En cela cõme en toutte autre chose il y a du pour et du contre ; . . . . . .

Il m'a insinué qu'il a dessein de proposer à M^r^ Fischer de l'accompagner pendant quelques années, mais avant de luy faire cette ouverture j'ay compris qu'il souhaiteroit sur touttes choses de savoir le Jugement que vous portés de ce M^r^ Fischer ;

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Le dimanche précédent, soit le 28 avril.

3. Du Peyrou.

Auriés vous la complaisance de me fournir vos idées la dessus desquelles je voudrois me faire un mérite aupres du Comte, si vous trouvez le tout convenable; il s'est pretté à mes besoins d'une maniere si obligeante que je cherche à servir les siens à mon tour en vous chargeant des fraix pour ceux ci cõme vous les aves déja fait pour ceux la.

La Semaine prochaine, au plus tard, nous joüirons de vous; vous l'avez promis Solennellement à notre Convalescent qui compte absolument la dessus et je me joins à luy pour vous rapeller cet Engagement.

Vous repeterai je avec combien de regret... mais vous savés tout cela ou je joüe bien de malheur.

Le Colonel Pury.

N° 2627.

[Du Peyrou à Rousseau][1].

Dimanche 5 may 1765.

N'avez-vous pas été étonné, mon Cher Citoyen, de voir arriver Pury sans vôtre Hôte qui avoit pourtant bonne envie de faire cette course, et qui a pesté de grand coeur contre le procès pour le jugement duquel il étoit ajourné. Le voila enfin terminé ce procès sans fin, terminé quant aux Arbitres mais non point quant aux parties, puisque le perdant veut absolument et contre la pratique et l'usage, paroitre devant les Tribunaux. Qu'il fasse ce qu'il voudra. Ce sont de ses affaires, et je n'y suis pour rien. C'est la première fois, mais ce sera aussi la dernière que je [me] mêlerai d'aucun arbitrage.

1. *INÉDIT.* Transcrit le 22 avril 1929 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 69-70. In 4° de 4 pages pleines. [P.-P. P.]

Ce que vous dites de ma lettre à Mylord Mareschal est bien doux, quand je pense que c'est vous qui le dites, vous homme vrai, et Juge sans appel. J'attends journellement des nouvelles de Lion et je m'impatiente tout de bon en voyant les retards qu'essuye la publication de ce qui dans les circonstances viendroit si à propos. Pury doit vous avoir mis au fait de ce qui s'est passé en dernier lieu et des nouvelles démarches sourdes que voudroit faire le Loup de Motier, sur la direction des autres Loups du Païs. Ils n'ont qu'à aller en avant entasser sottises sur sottises, je souhaitte qu'ils en fassent tant que leur Temporel, leur seule Idole, leur soit enlevé. Je compte que Pury aura soin de m'apprendre des nouvelles de là-haut, et que ce qui doit s'être passé hier publiquement sera un frein à cette vile populace pour la contenir.

Il est fort plaisant que ce soit l'ami Bertrand qui déserte le Pays. Je crois qu'en effet le séjour de M^r^ Chaillet à Berne a servi à dévoiler bien de ses petites menées jésuitiques, et crainte de pis, il a sagement demandé sa démission. Il ira vraisemblablement dire la Messe à Varsovie, et ce ne sera pas ce qu'il aura fait de plus *reprehensible* dans nôtre Sainte Eglise.

J'en viens à présent à vos arrangements. Et je commence par vous dire une fois pour toutes, que ceux qui vous conviendront le mieux, seront les miens. Cressier est toujours là à vos ordres, mais avant de rien déterminer, il convient que vous voyiez nos environs. Si vous n'y trouvez rien qui vous convienne mieux, nous mettrons la main à l'oeuvre pour arranger vôtre habitation à vôtre gout, et nous irons ensemble décider ces arrangements, mais sous la réserve, s'il vous plait, que dans quatre ans d'ici, vous viendrez planter vôtre piquet dans vôtre nouveau logement, bien entendu pourtant, s'il vous convient mieux que l'autre. Quant à vos projets de course, rien de si aisé ; si vôtre santé vous le permet, et que le temps ne vous effraye pas, vous n'avez qu'à me donner vôtre jour, et j'irai vous prendre à Motiers, Brot, ou partout où vous voudrez. Nous viendrons ici, chez moi, entendez

vous, chez moi, et vous irez, ou nous irons faire une course à Gorgier, pedestrement, ou en Carosse suivant le temps. De là nous revenons ici faire une halte pour repartir ensuite, et nous rendre à Bienne, Cressier, &c. &c. Le temps se remettra pourtant, et nous en profiterons pour voir nos environs, et vous serez chez vous au jour que vous devez y être. Mais vous viendrez chez moi, s'il vous plaît, et cela pour être plus à vôtre aise qu'à l'auberge. L'idée ne me seroit pas venue de vous en parler si je ne savois que vous vouliez vous arranger differemment, et faire à vôtre hôte le chagrin de le traitter comme s'il ne l'étoit que de nom. Vôtre Hote doit l'être de nom et de fait, comme mon cher Citoyen l'est de nom et de fait. Pourquoi voudriez vous donc mettre cette différence entre nous? Où seroit l'homme vrai, s'il est juste, et l'homme juste, s'il est vrai? Après tout, point de gêne. Si vous croyez avoir de bonnes raisons d'aller à l'auberge, je dirai que j'ay la vûe plus bornée que vous, ou que nous sentons différemment. L'essentiel est que vous soyez content et à vôtre aise. C'est tout ce que j'exige de vous. Adieu donc, mon cher Citoyen. Je vous embrasse.

N° 2628.

[Le Prince de Wurtemberg à Rousseau[1]].

Monrion, 8 mai 1765.

Je touche à la veille de mon départ; il est fixé à demain, et je compte m'arrêter une huitaine de jours à Berne. S'il vous convient de m'écrire, mon digne ami, veuillez y adresser vos lettres. Ne doutez pas que, si l'occasion s'en présente, je me ferai un plaisir et un devoir de vous y être utile. Je voudrais

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 215, 216.

pouvoir inspirer à toutes les âmes les sentiments d'amour et de vénération dont la mienne est remplie pour vous.

Un jeune baron Bridesel, plein d'âme et de reconnoissance, et pénétré de respect pour mon digne ami, se propose de vous aller voir. Ce jeune homme est d'autant plus intéressant, que la nature semble avoir donné autant de laideur à sa petite figure que de beauté à son caractère. Veuillez donc le recevoir avec bonté, ainsi que deux jeunes Zurichois, amis tous deux de l'excellent Hirzel, ce vertueux historien du sublime Klyiogg.

Je vous envoie ci-joint une lettre de M. de Conzié. Cet homme me paraît tout âme et tout attachement pour vous. Je vous embrasse par lettre en attendant que j'aie le plaisir de vous serrer dans mes bras et de vous renouveler de bouche les tendres et sincères assurances d'une amitié qui ne finira qu'avec ma vie.

N° 2629.

A Monsieur
Monsieur Rousseau [1].

(Billet de Du Peyrou.)

[vers le 10 mai 1765]

Je donne le bonjour à mon cher Citoyen, comment a-t-il passé la nuit ? Pour moi j'ay bien dormi mais le réveil n'a pas été si doux. Je ne suis pourtant pas encore arreté, mais je sens l'humeur au pied gauche, et la foiblesse au droit. A la rigueur je puis vous accompagner en Carosse jusques à Brot, mais c'est le coucher que je n'aimerois pas, ne prévoyant pas ce que

1. *INÉDIT.* Transcrit le 22 avril 1929 de l'original autographe non signé et non daté, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Vol. relié, fol. 71-72. In-8° de 4 p., la 3e blanche, l'adresse sur la 4e, traces de cachet. [P.-P. P.]

je pourrois être en état de faire demain. Car il faudroit m'en retourner, n'étant pas curieux d'avoir mon accès à Brot. Me voila donc balancé entre l'envie de vous accompagner, et la crainte du retour pour le lendemain. Aidez moi à me décider. Quelque parti que vous preniez, ne vous exposez pas à être mouillé, et souvenez-vous que j'ay des chevaux au ratelier qui seroient aussi bien au timon d'un carosse. J'oubliay hier de vous dire que si parmi les livres que vous avez, il y en a qui puissent vous convenir, de les prendre avec vous à Motiers pour le temps que vous voudrez, par exemple le *Garsault* et le *Species plantarum*, et même *Sauvage* quoiqu'il ne m'appartienne pas. S'il m'est possible de passer un moment de la matinée chez vous, je ne le manquerai pas, mais ce sera avant dix heures, terme fixé pour mon affaire à régler par acte de notaire. Je vous renvoye avec actions de graces vôtre baton qui fût bien mon soutien et vous embrasse de tout mon coeur.

N° 2630.

A Monsieur
Monsieur le Colonel de Pury
Conseiller d'Etat
A Monlesi[1].

Ce samedi matin trés à la hâte. [11 mai 1765 ?]

Je ne prévois pas qu'il me soit possible d'aller passer quelques jours avec vous malgré le desir que j'en aurois; mais j'irai demain y passer la journée, si le tems et mon état le permettent, ce qui est toujours sous entendu.

1. Transcrit le 7 avril 1905 de l'original autographe non signé que m'a communiqué M. Jean de Pury. In-8° de 4 p., la 3e blanche, l'adresse sur la 4e, sans marque postale. Le cachet (une oublie) est tombé.

L'embarras dans la tête est un effet du rhume et de la fluxion. Tout cela se dissipera par la fonte. C'est un remède trop cruel que la goute. J'espère que M. Du Peyrou n'aura pas besoin de celui-là. En attendant sa guerison, qu'il rentre les soirs de bonne heure et qu'il ne s'expose pas au serein.

Je ne serois pas trop d'avis qu'on fit rien mettre dans la gazette pour ce moment; ce seroit marquer une inquiétude trop favorable à nôtre homme. Il vaut mieux attendre que vous soyez prets, et alors un petit avis fera fort bien.

Je vais parcourir dans la brochure les articles dont j'ai besoin, après quoi je l'enverrai à M. le Châtelain et nous vous la renverrons quand il l'aura lue. Bon jour, mon Colonel, mille tendres salutations aux deux Professeurs de Botanique et à tout ce qui leur est cher.

N° 2631.

[Boswell à Rousseau][1].

Rome
ce 11 mai 1765.

J'espére Monsieur que vous avez reçu une lettre que Je vous écrivis de Genéve[2]. Je me suis attendu d'etre honoré d'une reponse avant ce tems çi ; mais Je suis bien loin de m'imaginer en droit de me plaindre de celui qui tardit quelquefois d'ecrire á M. De Leyre. Je vous ai des obligations eternelles pour m'avoir fait connoitre votre digne Ami. Je lui ai trouvé de l'esprit et des connoissances qui le font respecté. Mais son coeur, mais son Ame m'ont enchanté d'une manierre que vous pouvez bien supposer à votre brave et singulier Ecossois. Je lui envoiois votre lettre le soir même que J'arrivois á Parme, et quoique c'etoit bien tard Il venoit d'abord me voir. Nous nous sommes ouverts par une Sympathie mutuêlle. Nous avons parlé de M. Rousseau avec chaleur. Nous nous sommes liés à jamais. Le lendemain Je lui presentois çes vers.

De Leyre I' ve seen thee only for an hour
But of true worth so rapid is the power
That J like Spaniard to determine slow
Allready own thee worthy of Rousseau.
Yes, Friend of Him whose glory Europ fills
While he retir'd amid Helvetia's hills
Can Philosophic Independence prize
And shew how far Humanity may rise;
You share his heart, De Leyre, come boldly dare
To join his standard and his glory share.

1 Transcrit d'une copie que m'a obligeamment communiquée M. Georges Roth, d'après l'original autographe, conservé à la bibliothèque de Neufchâtel. [P.-P. P.]
2. Du 31 décembre 1764.

En voici une traduction.

De Leyre Je ne vous ai vu que pendant une heure, mais l'effêt du vraye merite est si rapide que Moi qui comme l'Espagnol suis lent á prononçer, deja Je vous reconnois digne de Rousseau.

Oui, Ami de celui dont la gloire remplit l'Europe, pendant que retiré parmi les Montagnes Helvetiques, il sent le prix de l'Independançe et montre à quel point l'humanité peut s'elever. Vous partagez son Coeur, De Leyre. Osez vous joindre à son etendart, et partagez aussi sa gloire.

Je ne sais comment il s'est déterminé à l'egard de ce que vous lui avez proposé. Il ne pouvoit pas se *contraindre sur ses propres penchans*. Il me montroit de la melancholie. Il m'en etoit chêr.

J'ai presque fini mon tour d'Italie. J'ai vu avec enthousiasme les lieux classiques, et les restes de la grandeur des anciens Romains. J'ai bien vu d'Architecture, de Statues, de Tableaux : Et Je crois que Je me suis formé le gout à un certain point.

Ose Je vous avouer que ma conduite n'a pas été si vertueuse que Je ne pensois quand vous me donniez des conseils pour la vie. A present la fiévre est passée et Je me trouve comme vous pourrez souhaiter de me voir. Mais cette incertitude de Caractêre m'inquiête beaucoup. Il faut avoir patience.

J'ai promis à M. De Leyre de me retourner à Parme, et d'y passer quelques jours avec lui. De la J'irai à Génes pour m'embarquer pour la Françe ; Mais Je suis determiné d'aller premierement en Corse comme Je vous ai dit à Motiers. Je vous supplie donc de m'envoyer dabord aux soins de Messieurs Vautier et Delarne à Génes une lettre de recommendation ; et si vous avez des ordres de consequençe, fiez vous à moi Je ne saurrois m'empecher de faire une visite à ces braves insulaires qui ont tant fait pour leur indépendance, et qui ont choisi M. Rousseau pour leur Legislateur. Si vous ne m'écrivez pas, Je leur montrerai la petite lettre que J'ai reçu de vous à Genéve, avec votre cachet *Vitam impendere Vero*, et Je

crois que cela me procurera un bienvenu. Il sera singulier si on me pende comme un Espion. Si vous m'aimez donc, Monsieur, ne perdez pas un moment de m'ecrire. Ceci est un projet trop romanesque pour que je puisse m'en passer. Je suis serieux. Je fais mes respects sinçêres à Mademoiselle Vasseur et Je suis toujours à vous comme J'etois dans votre retraite sacrée

BOSWELL

N° 2632.

A MONSIEUR
MONSIEUR DU PEYROU [1].

Vendredi matin [12 mai (?) 1765].

Je suis mortifié d'être privé du plaisir de voyager avec mon cher Hôte, et encore plus de la raison qui le retient, elle me paroit malheureusement trop bonne pour lui préférer mon plaisir, ainsi il faut que vous restiez, et puisque vous le voulez je profiterai de vôtre voiture. Je serois même bien aise de partir ce matin afin que si la pluye me prend en chemin comme il arrivera selon toute apparence, je puisse aller jusqu'à Brot, et la renvoyer aujourdui. Je vous renvoye tous vos livres, trop occupé pour quelque tems pour m'en servir, mais je garde le mémoire que je n'ai fait encore que parcourir. Je ne puis pas encore savoir l'heure précise où je pourrai partir, à cause d'un Baron Allemand que j'attends ce matin. L'idée de vôtre goute me tourmente cruellement; cependant j'ai l'espérance encore que nous en serons quittes pour la peur. Si vous pouvez passer un moment ici, j'en serai charmé, car je suis retenu ici jusqu'à mon départ. Je vous embrasse.

1. *INÉDIT.* Transcrit en mai 1916 de l'original autographe non signé conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 77, 78. In-8° de 4 p., l'adresse sur la 4e, cacheté d'une oublie, sans chiffre postal et sans indication de lieu.

N° 2633.

[Milord Maréchal à Rousseau][1].

14e may. [1765]

Je vous envoye une lettre d'une Dame aussi distinguée par son merite que par sa naissance, et plus[2].

J'attends pr. cacheter ma lettre une traduction de la gazette d'Altona, où il est question de votre affaire ; je ne sais si l'auteur est mieux informé que celui d'Utrecht par rapport au Consistoire de Mostier.

Les gasetiers paroissent en train d'oublier la bête du Givaudan, et à sa place instruisent le public des Procedures de la Reverende Classe contre l'antechrist. Bon jour je vous embrasse de tout mon coeur.

Extrait d'un article de la Suisse du 5e Avril inseré dans le mercure allemand d'Altona 6e May 1765.

« Le Clergé de Neuchâtel vouloit excommunier tout court Mr. Rousseau le 14e mars, mais s'étant ravisé il le fit citer par le Ministre de Mostier de comparoître le 28e devant le Consistoire. Mr Rousseau au lieu de s'y rendre en personne y envoya une lettre, qui occasionna beaucoup de débats dans le Consistoire, où le Castellan et les 4 Anciens n'ont jamais voulu convenir que Mr. Rousseau étoit l'Antechrist, et que le salut de l'Etat dépendoit de sa condamnation. Cette discordance de sentimens fit porter la cause au Conseil d'Etat pr. y demander si le Consistoire étoit autorisé à prononcer deffini-

1. Transcrit d'une copie faite par Meuron de l'original que Rousseau lui avait envoyé en communication avec sa lettre du 26 mai 1765. Cette copie a été faite sur les deux pages restées blanches de ladite lettre.

2. Vraisemblablement la lettre de la duchesse de Saxe-Gotha du 4 mai 1765 (n° 2622). [P.-P. P.]

tivement en matière de dogme de foy, et de faire executer à la rigueur ses jugemens. Le Conseil d'Etat fit là-dessus 2 Decrets; par le 1er, il déclare que le Consistoire n'a point de droit de traiter sur ce qui regarde le Dogme, et par le 2d, que Mr. Rousseau étoit sous la protection du susdt Conseil et qu'en consequence toute procedure contre lui seroit défendue.

[*La Bête du Gévaudan.* En 1765, le bruit se répandait en France et fut bientôt l'objet de toutes les conversations qu'un animal étrange et dont on faisait les descriptions les plus effrayantes répandait la terreur dans la région du Gévaudan (Lozère). Pendant plusieurs années, les gazettes y firent de constantes allusions. La bête du Gévaudan fut le thême d'innombrables complaintes, poèmes satiriques, dessins fantastiques, brochures populaires.

Dans l'*Année littéraire,* Fréron donna de la Bête une description qui fit grand bruit : il y compare ses « rugissements au bruit de l'âne, quand il commence à braire.... Ses yeux, dit-il, brillent dans l'obscurité et l'on prétend qu'elle voit mieux la nuit que le jour. Son cri ressemble aux sanglots d'un homme qui vomirait avec effort ». Melle Clairon, de la Comédie française, crut devoir se reconnaître dans ce portrait, et elle obtint du roi une lettre de cachet contre le gazettier. Les amis de Fréron, malade, obtinrent pour lui un sursis et les *Mémoires secrets* disent que l'ordre du roi fut accueilli comme une injustice, d'autant plus que Melle Clairon, « quoique parfaitement ressemblante », n'était point nommée, « ni même caractérisée par aucun trait assez particulier pour qu'on pût dire qu'elle avait été désignée ».

Fréron revint à la charge en publiant de nouveaux détails descriptifs de la Bête : « Quant à sa figure, dit-il, les gens d'un état supérieur à celui de simples pâtres ou laboureurs qui l'ont vue d'assez près s'accordent tous à en faire la description suivante : elle ressemble assez, pour la conformation, à un petit veau ou à un loup de la grosse espèce. Ses jambes sont courtes ou, du moins, le paraissent. L'extrémité de ses pattes ou griffes est d'une grosseur énorme; sa gueule est effroyablement grande et son poitrail fort large; son poil, noir sur le dos, est partout fort long et excessivement fourni; il forme, dit-on, une espèce de cuirasse qui l'a sauvée jusqu'ici des coups de feu qu'elle a essuyés cinq ou six fois, dont deux ou trois, à bout portant. Peut-être aussi a-t-elle eu affaire à des gens intimidés ou maladroits... »

Cette fois, la fureur de Melle Clairon fut à son comble. Elle menaça de quitter la Comédie si le gazettier n'était pas sur-le-champ

envoyé au For-l'Evêque. Il fallut l'intervention de la reine pour sauver Fréron.

Quant à la Bête du Gévaudan, elle continua à faire parler d'elle avec effroi encore pendant de longues années. Enfin, vingt-deux ans plus tard, en 1787, on respira, en apprenant qu'elle était morte : des chasseurs l'avaient abattue, au village des Ternes, près de Saint-Flour. Examiné par des naturalistes, l'animal abattu fut reconnu pour un lynx, ou chat sauvage. Mais était-ce bien le même spécimen qui était apparu en 1765 ? — P.-P. P.]

Librairie Armand Colin, Paris.

MADEMOISELLE CLAIRON

Gravé par Benoist, d'après un modèle en cire de Langberger.

(Cabinet des Estampes.)

N° 2634.

[Daran, neveu, à Rousseau][1].

à Paris, ce 14 mai 1765.

Monsieur,

Mme la marquise de Verdelin nous a fait dire, par Mr. de Semouville, conseiller d'honneur du parlement, que vous étiez très-souffrant d'une difficulté d'uriner, et que vous désiriez beaucoup d'avoir des bougies de M. Daran; M. de Semouville m'a prié de vous en envoyer; ce que j'ai fait tout de suite; vous en trouverez de différentes couleurs dans l'étui que je vous envoie, mais qui sont toutes très-adoucissantes : les blanches, comme plus fermes, surmonteront plus facilement les obstacles s'il y en a; les rouges sont d'une composition aussi douce que les noires, qui sont saupoudrées, craintes qu'elles ne s'attachent les unes aux autres, étant plus molles parce qu'elles sont nouvellement faites, vous savez la façon d'en faire usage, moyennant quoi je n'ai rien à vous prescrire à ce sujet, sinon de vous prier de me donner de vos nouvelles, et me marquer l'effet qu'auront produit lesdites bougies, et, selon le soulagement que vous en aurez reçu, je pourrai vous marquer ce qu'il y aura à faire, vous en envoyer même d'autres s'il est nécessaire, quoique mon oncle ne soit point à Paris, étant actuellement à Londres par congé de la cour. Je remplis ici sa place, et il m'a laissé les mêmes remèdes dont il se sert. Je vous prie d'être persuadé de l'intérêt que je prends à votre santé, et du plaisir que j'aurais de pouvoir contribuer à la rendre meilleure. J'ai l'honneur d'être très-parfaitement,

Monsieur,

votre très-humble
et très-obéissant serviteur,
Daran neveu

1. *INÉDIT.* Transcrit par Joseph Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

Veus pourrez adresser vos lettres à l'ordinaire,
à Mr. Daran, écuyer, chirurgien du roi, rue Michel-le-Comte./.

N° 2635.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Moitietravers[1].

(Lettre de Mme de Verdelin.)

Je ne puis avoir le mérite, mon cher voisin, d'avoir trouvé le remède que je vous envoie : c'est le bon curé de gr.[2] qui a dit à mde Destrade, qui par hasard lui parlait de Dharan, qu'elle me ferait une galanterie de me l'envoyer. Vous jugez que j'ai bien remercié cet honnête homme de faire passer par mes mains quelque chose qui peut vous soulager. J'espère que tout cela vous arrivera sain & entier.

Je viens de vendre ma maison, cher voisin, à cette mde d'Estrade, à vie. Elle est assez jeune pour m'ôter l'espoir d'en jouir jamais, mais mes filles la retrouveront dans un meilleur état que je ne l'ai reçue, parce qu'elle va augmenter le logement, et par conséquent la valeur. Je sacrifie mon revenu pour augmenter leur fonds. Je pars enfin pour Bourbonne le 14 ou le 15 de juin. Ma fille est si faible que je ne suis pas sans inquiétude sur les fatigues de la route. Ses soeurs sont en bonne santé, mais l'exemple de celle-ci me les montre de verre. Je suis bien destinée aux afflictions, mon cher voisin. Si ma fille peut être assez bien pour que je la quitte 6 ou 7 jours, j'irai en passer 2 avec vous, 2 pour aller vous trouver, autant pour revenir ; voilà bien mon compte. Je ne sais

1. Transcrit par Joseph Richard de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Streckeisen, qui a publié cette lettre dans *Amis et Ennemis*, II, p. 536, 537, imprime ici : « curé de Groslay. »

si les eaux la guériront : je ne puis me dissimuler que jusqu'à présent on a trouvé peu de remèdes pour son mal. Votre docteur Tissot, dont la réputation m'engagerait fort, est trop éloigné pour que je puisse la lui mener.

Vous voilà donc tranquille, jouissant de l'amitié des gens honnêtes et de la honte dont vos persécuteurs se sont couverts. Je viens de recevoir une lettre du père al[1], pleine de joie de ce qui vous arrive d'heureux. Mille choses pour vous, tendres et honnêtes, qu'on me charge de vous faire passer, *discrètement*, dit-il, *crainte de scandaliser les gens qui se nomment gens de bien*. Il s'afflige de la vente de Soisy ; je lui en sais si bon gré. Il faut que je vous avoue que j'ai pleuré comme un enfant le jour que j'ai signé mon contrat : Il ne me reste de goût vif que pour la campagne et pour la vie qu'on y mène. Mon couvent n'y ressemble pas : c'est un tas de commères qu'on a beau fuir qui vous joignent toujours, et puis les visites qu'on fait à la grille sont rares, mais longues, presque toujours tête-à-tête ; cela n'est supportable qu'avec ses amis. Bonsoir, mon voisin, voilà médecin, chirurgien, etc., il faut vous quitter pour cette compagnie ; voilà comment je passe ma vie.

à Paris, le 15 mai 1765.

1. Streckeisen imprime en toutes lettres, « Alamani ».

N° 2636.

A Monsieur
Monsieur Jean-Jacques Rousseau
a Motiers Travers par Neuchatel
en Suisse[1].

(Lettre de M. de Lalive d'Epinay.)

Vous ne me saurez pas mauvais gré, Monsieur, d'avoir cédé à l'empressement qu'ont eu tous vos amis et les vrais amateurs de la bonne musique d'entendre au concert spirituel le joli motet que vous avez fait pour la Chapelle de la Chevrette. Il doit y être chanté par M^lle^ Fel demain jour de l'ascension. J'ai eu soin de faire faire les répétitions que l'ouvrage mérite, et je crois qu'il sera bien exécuté. Je saisis avec bien du plaisir cette occasion de me rappeler à votre souvenir, et de vous réitérer les assurances du sincère attachement avec lequel je serai toute ma vie, Monsieur, votre très-humble et très obeissant serviteur

Lalive d'Epinay
au Petit hôtel d'Evreux
faubourg S^t^ Honoré

Ce 15 mai [1765].

1. Transcrit par Joseph Richard de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Au dos, une main étrangère a écrit : « Lalive L'Epinai. Paris, 15^e^ may 1765. »

N° 2637.

[Mme de Verdelin à Rousseau][1].

[après le 16 mai 1765].

Ma fille est enfin peu mieux ; on ne veut qu'elle aille aux eaux que dans les premiers jours de juillet..Cela nous mènera sans doute jusqu'à la fin d'août ; d'ici à ce temps, je me flatte que vous me ferez part de vos projets.

M. d'Épinay a donné au concert spirituel votre *motet*, comme pour La Chevrette; il y avait un monde énorme[2]. Je voulus y aller, mais il me fut impossible de trouver une femme de connaissance avec qui j'aille en public : j'y vais si peu que je ne me soucie pas qu'on m'y voie avec compagnie suspecte. J'eus beaucoup de propositions, mais je n'en acceptai aucune. Madame d'Épinay et la baronne d'Holbach y furent ensemble ; on me fit proposer une place, mais de l'attirail de la savanterie je ne m'éloigne pas moins que de celui de la galanterie. Si mes enfants, mes amis, se portaient bien et étaient aussi heureux que moi, je serais sans désirs et sans peines, mais tout ce qui les regarde m'affecte si vivement qu'il est possible que j'aie besoin de dissipation. Les inconvénients de la société m'arrêtent, il importe à des filles qui ont peu de bien d'appartenir à une femme dont le grand monde ne sache pas le nom. Je suis depuis deux jours à Neuilly, chez madame d'Aubeterre. Vous êtes étonné que je ne vous dise pas l'effet du *motet* ; c'est que je pense que vous savez déjà qu'il a été fort applaudi, surtout le commencement. On dit que vous n'aviez pas été prévenu par M. d'Épinay ; il faut excuser son coeur en faveur de sa mauvaise tête. Il fait ici des froids

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 537, 538.

2. Ce concert fut donné par M. d'Epinay le 16 mai. (*Cf.* le n° précédent.)

affreux ; j'en suis affligée pour votre santé qui s'en trouvera mal. car j'imagine qu'ils doivent être plus vifs chez vous. Malgré cela, j'aime mieux que vous y soignez qu'en Angleterre, car ces gens-là sont fort brutaux. Ce pauvre duc de Bedford a la tête en compote pour une tracasserie. L'abbé Galiani, attaché à l'ambassadeur de Naples, est, dit-on, renvoyé pour avoir dit que la hyène[1] et madame de Pompadour étaient les plus terribles fléaux dont le ciel eût affligé la France.

N° 2638.

DE MARIANNE[2].

(Mme de La Tour-de Franqueville à Rousseau.)

Le 18 mai 1765.

Dans un homme comme vous, mon cher Jean-Jacques, tout doit être éloquent pour une femme comme moi ; cependant, quand votre silence parle contre vous, je ne puis me résoudre à l'entendre. Ce n'est pas en vous taisant que vous me persuaderez des choses, dont la haute opinion que j'ai de vous rejeteroit les preuves les plus claires. Jusqu'à ce que vous m'ayez dit aussi affirmativement que vous savez dire, que vous avez rompu tout commerce avec moi, je me flatterai que c'est l'infidélité de la poste, et non votre volonté qui me prive de recevoir de vos nouvelles, et je ne cesserai de vous en demander. Pourrois-je accuser mon ami de ce dont le hasard peut être seul coupable ? Il est difficile, je l'avoue, d'imaginer que les lettres que je vous ai écrites depuis celle qui vous a indisposé contre moi, ne vous soient point parvenues ; ou que si vous les avez reçues, et que vous y aviez répondu, votre

1. La bête du Gévaudan. (*Cf.* la note entre crochets qui suit le n° 2633.)

2. Transcrit de l'imprimé en 1803 dans *Correspondance originale,* etc., t. II, p. 165-171.

réponse ne soit pas venue jusqu'à moi : mais l'est-il moins de vous croire implacable ? Puis-je, sans le dernier degré de certitude, penser qu'alliant l'orgueil, l'injustice, l'inconséquence et la cruauté, vous détruisez de sang froid le repos et la santé de votre amie, pour vous venger de ce qu'elle a eu le malheur de se tromper ? De se tromper ! l'engagement... Mais, passons ; les satisfactions que vous ne me donnez pas ne sont pas celles qu'il faut à ma délicatesse. Croirai-je que vous récompensez mon zéle, comme vous devez punir celui de vos persécuteurs, et que vous démentez dans un moment tant de protestations que je croyois sacrées, uniquement parce que, selon vous, j'ai cessé de vous flatter ? Croirai-je que votre coeur, qui se montre si aimant, si sensible au plaisir d'être aimé, et qui doit avoir dicté cette phrase, *on peut résister à tout, hors à la bienveillance,* n'a pu entendre une seule fois la voix de la confiance, sans se fermer pour jamais à celle de l'amitié ? Croirai-je que votre affection, fruit tardif de mes empressemens, ne s'est attachée à rien de ce qui compose mon caractère ; que, malgré les éloges que vous m'avez prodigués, je n'ai jamais eu de recommandable pour vous que la préférence que je vous ai donnée ; que votre ame, que vous peignez si susceptible de reconnoissance, croit ne me plus rien devoir, et que, par conséquent, dans vos idées, aimer c'est applaudir ? Croirai-je que toutes vos vertus résident dans votre tête ; que vos attrayans dehors cachent un naturel vicieux ; enfin, que vos écrits sont un masque, à la faveur duquel vous avez usurpé la considération publique, et le culte presque divin que je vous ai rendu ? Non, mon ami, je ne le croirai point, que vous ne l'ayez attesté vous-même : qui vous chargeroit de tant d'horreurs ne seroit à mes yeux qu'un calomniateur infâme ; vous seul avez assez de crédit sur moi, pour me convaincre que vous n'en méritez plus. Ah ! faites-en un plus doux usage ; rendez-moi le bonheur si chèrement acheté, de compter sur des sentimens que vous me devez, que vous m'avez promis, dont j'ai joui, si vous êtes sincère. Justifiez par le sacrifice d'un ressentiment puéril, la tendre préven-

tion que j'ai conçue pour vous, comme je justifie par l'inaltérable constance de mon attachement, l'enthousiasme que vous avez marqué pour moi. Souvenez-vous combien je vous ai aimé, puisque vous ne voulez pas savoir combien je vous aime. Que de duretés je vous ai pardonnées! Que d'alarmes votre éloignement, vos chagrins, vos souffrances m'ont causées ! Quel cas ne devez-vous pas faire d'une femme, capable, en amitié, d'autant de sollicitudes que l'amour en comporte, et qui les a toutes éprouvées pour vous! Comparez la conduite de plus de trois ans et demi avec les torts d'un instant ; et puis, si vous l'osez, mettez un prix au retour de votre bienveillance ; mais n'oubliez pas que vous traitez avec une femme, à qui vous avez écrit : *à Julie ! Je joindrois une épithète, si j'en connoissois quelqu'une qui pût ajouter à ce mot. — Il faudra que vous soyez bien inexorable, si la disposition où je suis de m'humilier devant vous ne vous apaise pas. — Si vous calculez encore avec moi, je pourrai bien vous adorer toujours, mais je ne vous écrirai de ma vie. — Si vous lisiez dans mon coeur, vous le verriez plein de sentiment pour vous. — De toutes les choses que je connois de vous, il y en a mille qui m'enchanteut, et pas une qui me déplaise. — Mon coeur vous venge assez de mes torts avec vous, pour vous épargner le soin de m'en punir. — En vérité, vous êtes trop ma Dame, pour que je vous appelle Madame plus longtemps.* La crainte d'un grand danger absorbe celle d'un moindre ; je n'appréhende pas le minutieux reproche de *compter des lettres et de souligner des mots* ; et si je ne vous rapporte pas tous les traits enchanteurs dont vous avez fait des armes contre ma tranquillité, c'est qu'ils sont innombrables. Au reste, en voilà assez pour vous faire rougir, si je vous ai perdu, ou de vos sentimens, ou de votre inconstance.

Adieu, mon cher Jean-Jacques : quel avantage j'ai sur vous, si je vous aime la dernière.

Avez-vous reçu le jugement des *Calas*, que j'ai adressé pour vous à M^me^ Girardier, afin qu'il vous parvînt plus vite ?

N° 2639.

Monsieur
Monsieur Rousseau
à Mottiers[1].

(Lettre de D. Roguin.)

Il y a longtemps, mon bien cher amy, que nous ne nous sommes rien dit. Je contois d'un jour à l'autre [sur] le plaisir de vous voir, suivant l'espérance que vous m'en aviés donnée, ne fût-ce que par le motif de venir retirer des mains de notre amy Verdelhan ce que vous y avés ; quoy que ce soit le grand mobile des actions des hommes, je vois qu'il fait peu d'impression sur une âme telle que la vôtre. Il vous réserve néantmoins double doze et prendre votre 2e lettre lorsque vous serés icy, ne désirant rien avec plus d'ardeur que de vous prouver son estime et son dévouement.

Il n'est pas le seul bon amy que vous ayés icy, Mr notre Baillif toutes les fois qu'il me voit ne cesse de me demander de vos nouvelles et me dit encore il y a deux jours, que s'il savoit repousser toutes les attaques qu'on vous porte aussi bien que vous, il voudroit être toujours attaqué, en me chargeant et Madame la Baillive de mille choses obligeantes pour vous, mon cher amy.

Le cadet Boy de la T[our] nous mande du 13 de ce mois que sa mère se trouvant un peu mieux, elle se propose de se mettre en route pr Genève le 15, où elle séjournera seulemt 2 ou 3 jours pr consulter Mr Tronchin, et un ou deux à Rolle, en sorte que nous espèrons l'avoir au milieu de la semaine prochaine. Comme elle vient avec sa voiture, nous serons en état de vous aller chercher où il vous plaira, toutes les fois que vous

1. *INÉDIT.* Transcrit le 22 juillet 1929 d'une copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original autographe non signé et cacheté de cire rouge, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

nous ferés l'amitié de nous venir voir, ou que vous voudrés aller ailleurs.

La Req^te^ de vos quatre anciens du consistoire de Mottiers m'a enchanté, elle est faite de main de maître, et l'arresté du Conseil d'Etat sur icelle ne m'a pas moins charmé. Le Prédicant a sujet de se mordre les doigts de sa levée de Boucliers. Il aprends à ses dépends le danger qu'il y a de vous attaquer et que malgré luy vous joüirés pleinement de la Protection que le Roy vous acorde. Je ne crois pas qui ni luy ni ses Moteurs s'avisent de vous persécuter encore. Puissiés-vous, mon bon amy, joüir longtemps de la paix si nécessaire p^r^ votre santé et la douceur de la vie.

On dit que M^r^ de V[oltaire] a encore fait imprimer un livre qui est une espèce de continuation de son dictionnaire portatif, on n'a pu m'en dire certainement le titre, je ne sçay si c'est dictionnaire Philosophique.

Mes nièces et mon neveu vous présentent leurs homages et s'impatientent beaucoup avec moy de vous posséder mon cher bon amy.

[Yverdon] ce 18 may 1765.

N° 2640.

A Monsieur
Monsieur Jean Jacques Rousseau

A Motiers dans la Comté de Neuchatel par Pontarlier
A Motiers[1].

(Lettre de Lenieps.)

Mon cher ami, après ma dernière du 4^e^ de ce mois, je priai mes correspondans de Genève de ne plus m'entretenir sur les

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchatel.

affaires de Genève, attendu que je n'y prenois plus d'intêret depuis la réponse du Conseil et le silence des Représentans ; par cela même, je me suis mis en état de vous satisfaire, en ne vous en parlant plus. Quelques Messieurs sont venus de ce pays-là, et j'ai été si peu content de leurs propos que je les ai éloignés de chez moi, sans même daigner leur répliquer. Je vous confirme de n'avoir laissé prendre copie d'aucune de vos lettres. Je me suis rappelé la personne qui me demanda de lui relire l'article qui concernoit la journée du 7 ; je la verrai pour vérifier le soupçon que j'ai ; je le dois. Il ne faut rien *écrire que l'on ne veuille que tout le monde sache.* C'est un précepte que vous m'avez enseigné ; ainsi votre lettre ne devenoit pas un secret, et son contenu, analogue à ce que je pensois, donnoit du poids à mes discours pour votre défense ; donc je n'ai point manqué à l'amitié. Etant à Lyon en 1752, un ami de Genève m'envoyoit des fragmens de lettres que l'on disoit être de moi. J'avois beau affirmer qu'ils n'étoient point de moi, on ne m'en croyoit pas ; ce fut la suite qui me justifia, et je m'en embarrassois peu, parce que j'avois la conscience nette, comme je l'ai sur tout ce qui vous touche. On cherche à nous desunir, on ne réussira pas quant à moi, et je me flatte que vous verrez le piège.

Je rencontrai Mr Diderot il y a peu de jours : il me confirma sa bonne aventure, savoir : 15 m. l. reçues, prière de garder les livres et de s'en servir, déclaré Bibliothécaire de S. M. la Czarine, et une pension de mille livres. Il ajouta que jusques à présent, de tout son travail, il n'avoit pu se faire que 500 l. de rente, mais qu'en 7^{bre} prochain on lui donneroit les 20 m. l. promises, par ce que l'Encyclopédie seroit finie et se délivreroit ; qu'il y auroit encore 10 Volu. d'articles et 8 vo^{l} de planches, en total 25 vol. Mr Romilli le père vient de donner l'art^{e} *Vibration*, et son fils a donné *Tolérance* et *Vertu*. Il me parla du Deisme réfuté par lui-même[1], dont vous seriez content, ce qui m'a engagé à le chercher et à le lire, et je n'y ai vu

1. *Le Déisme réfuté par lui-même, ou examen des principes d'incrédulité répandus dans les divers ouvrages de M^{r} Rousseau,* par M^{r} Bergier. Paris, 1765, in-12. [P.-P. P.]

que le contraire de cette satisfaction attendue. Il ajouta enfin qu'il souhaiteroit que vous voulussiez expliquer le problème que voici : *Rousseau est Chrétien comme Jésus Christ étoit Juif.* Je ne lui promis pas de vous en écrire, mais, à part moi, j'en fis note pour ne pas l'oublier.

Les Comédiens eurent leur liberté le 11. Il fut dit que Dubois demanderoit sa retraite comme vétéran ; elle lui fut accordée avec la pension de 1500ᵗᵗ, et 4000ᵗᵗ, pour les profits de l'année courante, sous la condition de tenir une conduite honnête envers la troupe, et sa fille restant au Théatre. Le 15, on donna Semiramis[1], l'affluence fut grande, et l'on claqua des mains, comme à la chose la plus importante du royaume. Je n'y étois pas : on me l'a dit.

La Cour a nommé quatre Commissaires pour connoître de la déposition des charges du Grand Conseil et des motifs qu'ils ont eus en les donnant. On présume que ce Conseil pourroit bien être supprimé et adapté au Parlement. On ne dit pas le comment ?

L'Archevêque de Rheims présidera l'assemblée du Clergé, qui s'ouvrira le 29. On a dit que le Cardinal de Bernis avoit refusé cette place. On s'attend à voir naître bien des disputes, mais l'on croit aussi qu'elles n'aboutiront pas à grand chose, et c'est à souhaiter.

Le Conseil du Roi a cassé l'arrêt du Parlement de Bretagne, qui réclame de plus fort pour qu'il plaise à Sa Majesté de nommer à leurs places.

La Bête du Gevaudan n'a point été tuée comme on l'avoit débité : on a pris le change sur une louve qui a eu ce sort ; elle a bien du monde à ses trousses et l'on parle toujours des ravages qu'elle fait. Nos Quais sont étalés de sa figure, que l'on n'a point vue, et elle se vend, car les sots ne manquent pas.

Mr Guy a été assez malade d'une esquinancie ; il est rétabli et il me dit qu'il avoit un envoi à vous faire au premier jour.

1. *Semiramis,* tragédie de Voltaire. Ce n'était pas une nouveauté : cette pièce avait été créée le 29 août 1748. [P.-P. P.]

J'aurois souhaité avoir quelque chose à y joindre : je l'aurois fait.

On ne parle plus de l'affaire des Calas : le fils est parti pour Genève, et mes dernières lettres de Toulouze du 9 me disent qu'il n'en est plus question non plus. Leur avocat, Mr Elye De Beaumont, me dit la semaine dernière qu'il employeroit les premières vacances à voir Genève et la Suisse. Je crois que vous ne trouverez pas mauvais que je lui donne une lettre pour vous : la réputation dont il jouit est un titre pour être présenté, et d'ailleurs c'est mon Patron. Soyez aussi prévenu qu'il est très lié avec le Grand Inquisiteur, et que, s'il reste deux jours à Môtiers, ce sera beaucoup. Il a servi la famille Calas gratuitement; son zèle lui a valu à Londres d'être reçu Docteur à l'Université d'Oxfort sans l'avoir demandé.

L'on afficha et l'on joua jeudi au concert spirituel un *motet de Jean Jaques Rousseau de Genève,* il y eut plein concours, ce que l'on n'avoit pas vu il y avoit longtemps. La simphonie fut trouvée belle et l'on crut y apercevoir quelques traits du Devin du Village. Un quelcun de ma connoissance demanda au Directeur (Dovergne) comment il avoit eu ce Motet ? Il répondit que Mr Dépinay le lui avoit donné, que vous l'aviez fait pour son Epouse, à l'occasion d'une Chapelle que l'on devoit bénir dans son Château. Sans doute que l'on vous en aura écrit. Il a été très applaudi, quoique mal joué, au rapport qui m'en a été fait. On le redonnera de demain en huit jours. La servante selon votre coeur n'a pas une bouche pour prononcer le latin, on ne l'entendit point, et le serviteur n'y joua pas. Il est à Marly, d'où le Roi vint ici *incognito* lundi pour voir sa statue, que l'on fera passer à Rheims dans la place qui lui a été destinée : il en parut content.

Je comptois vous tracer quelque chose sur l'Auteur du Libelle, mais on m'a manqué de parole; ce sera de la matière pour la première que je vous écrirai. Je vous dirai encore ce que l'on aura pensé sur les lettres que vous avez écrites au Conseil d'Etat, que l'on me communiquera peut-être

cet après midy, ou au plus tard la semaine prochaine. Puisse la présente vous trouver aussi bien portant et content que votre ami le désire, finissant par mes salutations à Mlle Le Vasseur.

ce 18e May 1765.

N° 2641.

A M. Duchesne, libraire à Paris[1].

A Motiers, le 19 mai 1765.

Je reçois, Monsieur, avec votre lettre du 9, le *Contrat de constitution* que vous y avez joint, et je vous en remercie. Il ne faut pas que vous m'envoyiez le paiement de la petite rente en deux termes; mais à la fin de chaque année, déduction faite des commissions de l'année courante, vous m'enverrez ce qui restera.

Quoique la première lettre de douze cents livres ne vous eût pas encore été présentée le 9, il y avoit long-temps que je l'avois tirée; mais on n'a voulu par politesse vous la présenter qu'après les dix jours de faveur; j'enverrai demain la seconde, et peut-être ne vous sera-t-elle présentée que vers le dix de juin. Il y a quinze jours que je vous ai renvoyé celle sur M. de Rougemont, n'étant pas ma coutume de recevoir de l'argent sans savoir ni d'où ni pourquoi il me vient.

Je vous suis fort obligé du soin que vous avez eu de prendre et de faire relier pour moi le *Tournefort* et le *Vaillant*; il y a encore un livre gravé dont j'aurois grande envie, mais que je crois fort cher: c'est un recueil de figures de plantes et d'animaux relatives au livre de M. Geoffroi, gravé par M. de Gargault; si le prix de ces trois livres, pris ensemble, ne passe pas cent francs, je vous prie d'y joindre aussi ce dernier, pre-

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres Inédites*, p. 186, 187.

nant garde qu'un cahier séparé contenant les noms français et latins y soit aussi et relié à la tête du premier tome. Pour achever ma collection de livres de botanique, j'aurai encore besoin du traité des arbres et arbustes de M. du Hamel chez Guérin et de la Tour, et d'un in-12 intitulé *Methodus Foliorum*, par M. de Sauvages; mais il faut aller doucement, et nous pourrons achever cette collection peu à peu.

Les deux épreuves des deux premières planches du *Dictionnaire* sont fort nettes, et je suis content de la gravure. Je les examinerai, puis je vous enverrai les corrections plus à loisir. Vous pourrez m'envoyer successivement les autres épreuves.

Faites-moi le plaisir de remettre le papier ci-joint à M. Coindet en lui faisant mes salutations; vous aurez aussi la bonté de lui rendre ce qu'il aura remboursé pour moi, et de me le passer en compte sur les trois cents francs[1].

[J. J. Rousseau]

N° 2642.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Motiers[2].

(Lettre de Du Peyrou.)

Dimanche 19 Mai 1765.

Le beau temps de hier m'a tranquillisé sur vôtre retour chez vous, et j'espére mon cher Citoyen, que la promenade

1. Musset-Pathay et les éditeurs qui sont venus après lui ajoutent ici, comme faisant partie de cette lettre le texte d'une autre lettre que Rousseau a écrite le 26 mai, et qu'on verra plus loin, n° 2654, transcrite de l'original autographe. Il doit donc manquer ici quelque formule de salutation.

2. *INÉDIT.* Transcrit le 22 avril 1929 de l'original autographe non signé,

que vous avez faite dans le bas, n'aura en rien dérangé vôtre santé, et sera un acheminement à vous voir un jour plus rapproché de nous que vous ne l'êtes à présent. Aussi veux-je engager les propriétaires du Suchié à m'accompagner un jour dans la visite que je veux faire de cette maison et[1] les conditions que l'on exigeroit pour ce louage, afin de vous aviser de tout avant d'aller plus avant. Je compte que ma goutte ne fera pas obstacle à ce projet, vû qu'elle me ménage encore contre toute attente, quoiqu'elle me fasse toujours boîtter tout bas. Je vis en attendant dans l'attente de ce qui arrivera. Vous voudrez bien à vôtre loisir penser à mettre par écrit les arrangements qu'il nous conviendra de stipuler. Je suis en train de passer des actes, et le dernier m'a couté le plaisir de vous accompagner. Vraisemblablement je serai fort affairé cette semaine à des arrangements pour ma batisse, &c., &c. Je ne perds pas de vue la source *suspicata,* et par mes informations ce travail me coûtera au plus £. 600 dont la majeure partie me rentrera en matériaux. Ainsi il ne vaut pas la peine de combiner davantage la possibilité de la découverte. J'en aurai donc le cœur net l'Hyver prochain que je compte faire travailler. — Toujours point de nouvelles de la brochure. Fauche vient de me dire qu'il n'y comprendra rien s'il ne la reçoit pas par le courier d'aujourd'hui. Si elle arrive, vous l'aurez par le courier de mardi. J'ay bien de la peine à prendre patience, et j'ay déjà plus d'une fois envoyé au Diable et Fauche et ses Consorts. — Que fait le pauvre Sultan? Je suis bien fâché de sa blessure, et je sens combien cela vous aura fait peine. De grace, ne vous endormez pas sur cet animal et examinez le pendant quelque temps avec attention. Je tremble à l'idée seule de la morsure d'un chien et tout doit être suspect quand il s'agit de jouer si gros jeu. Adieu, mon cher Citoyen, on me demande et je n'ay que le temps de vous embrasser.

conservé à la Bibiothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 73, 74. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e, traces de cachet et chiffre postal 2 ou 4. [P.-P. P.]

1. *Sic.* Du Peyrou a oublié quelque chose comme : *me faire connaître,*

N° 2643.

A [MM. de Pury et Du Peyrou][1].

Plaignez-moi, Messieurs, je n'ai pu vous aller voir; je suis malade par dessus la marché. Je ne sais quand je pourrai faire le voyage; il faut que ceux qui seront en état le plus tot aillent voir les autres: en attendant faites-moi si tôt que vous le pourrez donner de vos nouvelles. Voila l'ouvrage de Mensonge que je vous renvoye; je vous embrasse de tout mon coeur.

Ce Dim: au soir [19 mai 1765].

N° 2644.

A Monsieur
Monsieur le Colonel [de] Pury
A Neufchatel[2].

Lundi 20 [mai 1765].

La mauvaise habitude de m'appeller Monsieur et non pas Citoyen n'a pas encore quitté mon bon voisin de campagne. Je vous avoue pourtant que le *Monsieur* à un homme à qui l'on a tant prouvé d'amitié me paroit toujours repoussant. Je suis bien fâché, surtout pour Madame la Colonelle que le rétablissement de vôtre petit malade n'aille pas plus vîte; mais cette bonne maman doit savoir et le papa doit le lui répéter

1. Transcrit (le 7 avril 1905) de l'original autographe que m'a communiqué M. Jean de Pury. Sans adresse ni signature. In-8° de 4 p., les 2e, 3e et 4e blanches.

2. Transcrit le 8 avril 1905 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Jean de Pury. In-4° de 4 p., la 3e blanche, l'adresse sur la 4e avec chiffre postal; reste de cachet de cire rouge, probablement la lyre.

qu'il faut que le mal ait son progrès graduel vers le déclin comme vers l'accroissement. Au moment que j'écris ceci j'espère que ce cher enfant est en pleine convalescence. Ainsi soit-il. Quant à notre cher gouteux ce seroit grand domage qu'il fut pris par des pieds que le coeur fait si bien aller. Cela est bizarre qu'il boite en marchant et non pas en dansant; c'est comme les bégues qui bégayent quand ils parlent et non quand ils chantent. On ne peut pourtant pas lui dire comme disoit l'Abbé de S^t^ Pierre à Mad^e^ d'Aiguillon qui lui demandoit comment il trouvoit sa démarche. *Madame, je vous ai vu danser, mais je ne vous ai jamais vu marcher.*

Il me paroit qu'il faut dire *s'il ne boit pas mieux qu'il ne mange,* parce que la négation doit accompagner tous les verbes consécutifs qui sont dans la même construction que celui auquel on la joint.

Il faut que je vous quite brusquement vû mes tracas. J'eus hier cinq autres Anglois à recevoir et cinq lettres à répondre. J'en ai deux fois autant d'aujourdui. J'entends, de lettres, et c'est bien assez. Bon jour, mon cher Voisin. Dieu vous garde de visittes d'inconnus, et de lettres de desoeuvrés; je vous embrasse.

J. J. Rousseau

Vous saurez sans doute la nouvelle tentative faite hier au Consistoire, et la bonne besogne de M. le Châtelain et des quatre anciens honnêtes gens. Pour cette fois je compte l'affaire en régle.

N° 2645.

[A] Monsieur,
Monsieur Rousseau
A Motier[1].

(Lettre du Colonel de Pury.)

Jeudy au soir [23 mai 1765].

N'en doutez pas, mon cher citoyen, je n'y retomberai de ma vie[2], et vous serez à jamais mon citoyen par Excellence. Nous avons ri de bon coeur tous à l'unisson de la plaisante tentative du Lama ; c'est le dernier et foible effort d'une façon de brave qui ne s'avisera plus je pense, d'essayer de faire le mauvais ; au moins avec nous ; Je dis avec nous et vous permettrés bien cette association.

Pour le coup le pauvre Gouteux est pris, mais assez doucement ; si le mal n'empire pas il aura beaucoup gagné ; il est persuadé ainsi que moy que ses dernieres courses (de votre ordonance) auront effacé une partie de l'atteinte ; peu de jours nous apprendront à quoi nous en tenir ; c'est au pied de son lit que j'écris ceci, et vous devinés de reste ce qu'il me charge de vous dire : Il vous offre une nouveauté, si vous la souhaité, c'est la Philosophie de l'histoire [:] un mot et vous la recevrés ; respects et tendresse pour la vie à nôtre cher citoyen de par le gisant et l'Ecrivain.

Le Colonel Pury

1. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. *Cf.* la première ligne de la lettre précédente.

N° 2646.

MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
A MOTTIERS[1].
(Lettre de D. Roguin.)

Yverdon le 22 may 1765.

Les petits et obligeans reproches que je vous ay fait mon bon amy, n'avoyent trait proprem^t^ qu'à la visitte que vous nous aviés annoncée depuis quelque temps, qui me paroissoit bien retardée, sans prétendre néantmoins vous déranger des choses de bienséance et de devoir. Persuadés comme nous le sommes que notre amitié n'est sujette, ni aux lettres, ni aux visites, je vous diray seulem^t^ que nous reçûmes hier au soir une lettre de M^lle^ Boy de la T[our], de Genève, par laquelle elle nous mande que M^e^ sa mère a eu la permission de son médecin de venir prendre tranquillem^t^ ses remèdes à Yverdon. En sorte qu'elle nous annonce son arrivée icy pour le soir mercredy. Mais, quelle seroit sa surprise, si elle voyoit qu'elle vous fit fuir, p^r^ aller loger ailleurs. Votre discrétion, mon cher amy, me paroît tout-à-fait déplacée, vous sçavés que vous avés icy votre chambre de votre choix, qui ne sera jamais occupée, et que nous n'oserions pas mesme offrir à personne, par conséquent vous ne sçauriés nous géner ni la famille Boy d[e la Tour] qui aura toujours son mesme logement. Et ma nièce et mon neveu de Rolle se sont expliqués de façon à ne devoir pas venir icy cet été. Le mary y a passé une partie de l'hyver; mais, quand ils y viendroyent l'un et l'autre, ce qui n'est pas, ils auroyent leur apartem^t^ chés ma soeur de Thierre qui ne

1. *INÉDIT.* Transcrit, le 22 juillet 1929, d'une copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original autographe non signé et cacheté de cire rouge, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

quitte point Donneloye hyver et été. Mais, sans parler du chagrin que Mad^e Boy de [la Tour] et nous aurions de vous voir aux bains, quel ne seroit pas celuy de votre bon amy le Collonel qui vous a offert si souvent sa maison, où il est tout seul, comme un Hermite! Il ne douteroit pas de vous avoir déplû en quelque chose, en le mèprisant ainsi. Mais ce que je vous en dis n'est pas p^r souffrir que vous alliés chés luy, j'espère que vous aurés un peu plus de soin de ma réputation. On croiroit que nous serions brouillés ensemble, si vous ne veniés pas ocuper votre cabinet, ce sera mesme une obligation très grande que nous vous en aurons, M^e Boy de l[a Tour] se proposant p^r sa santé de vivre icy fort retirée, elle pourra joüir plus comodément et plus tranquillem^t des mom^ts que vous voudrés bien luy acorder, ce qu'elle ne pouroit faire si elle devoit les obtenir aux dépends de la pluye ou des chaleurs que vous souffririés par un long trajet. Je vous promets, mon bon amy, et p^r moi et p^r ceux qui en dépendent, de vous laisser entiérement libre... M^e Boy d[e la Tour] est partie de Lyon le 15, comme je vous l'ay mandé, et est arrivée le 17 à Genève, ayant bien soutenu la fatigue du voyage. Elle n'a pû voir ce jour-là son médecin, à ce qu'elle nous écrivit le 18 en nous assurant qu'elle nous feroit part de sa consultation par le courier du 21, jour que M^de Boy [de la Tour] a devancé par une voiture qui est venu chercher M^e Bontemps icy, en nous annonceant qu'elle avoit été conforme à ses désirs, qu'elle permettoit à sa maman d'aller prendre tranquillem^t ses remèdes auprès de ses soeurs, que sa maladie n'estoit rien, qu'avec un peu de repos et de contentem^t, elle seroit bientôt guérie. Nous comptons ce soir mercredy aller à sa rencontre, à moins que les lettres de ce courier qui ne sont distribuées qu'après le départ de celle-cy, ne contremande cette partie.

M^r Verdelhan tient votre argent à votre disposition. Il m'a donné p^r cette seconde lettre, comme de la 1^re son récépissé à votre ordre de £ 1 200 de france, et en tout £ 2 400.

J'ay vû votre cordonnier, qui m'a demandé si c'estoit des Escarpins ou des souliers forts, de maroquin ou de veau, que

vous désiriés, à quoi n'ayant pû répondre, il est convenu d'attendre votre arrivée p^r^ les faire.

Toute ma famille se trouveroit bien honorée, si elle pouvoit compter, mon bon amy, un sujet tel que vous au nombre de ses membres, et elle se trouveroit bien flattée si, en partageant vos peines, elle pouvoit les diminuer ; mais je les regarde aujourd'huy finies. Je ne vois pour vous qu'une perspective d'honneur et de gloire qui durera jusqu'aux siècles les plus reculés ; venés commencer à en joüir tranquillem^t^ auprès de tous vos bons amis, vous verrés par leur satisfaction que vous leur mettés du beaume dans le sang, dont ils ne cesseront de vous bénir et remercier. Adieu mon bien cher amy en attendant le plaisir de vous embrasser.

N° 2647.

A M. [Meuron][1].

A Motiers le 23 May 1765.

Autant je suis pénétré, Monsieur, de toutes vos bontés, autant j'ai besoin de toute votre indulgence. Les petits tracas me font quelquefois oublier les petits devoirs ; mais mon coeur est rempli pour vous de reconnoissance et de confiance ; je vous dois ma sureté mon repos, et je ne suis pas un monstre : c'en est assez, je crois, pour vous assurer de tous mes sentimens.

Voici, Monsieur, une lettre pour Mylord ; elle étoit fermée avant la reception de la dernière que vous avez eu la bonté de me faire parvenir, je n'y ai rien trouvé qui me forçat de rouvrir la mienne. Cet homme unique, ce digne protecteur doit se plaindre ainsi que vous de ma négligence. Sur six let-

1. Transcrit en octobre 1906 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Samuel de Pury. In-4° de 4 p., les 2^e^, 3^e^ et 4^e^ blanches. Sans adresse.

tres de sa part j'en écris une. Mais il agit; vous agissez: et moi, inutile à tout et à moi même, je me borne à recevoir ses soins, les votres, et à vous en bénir dans mon coeur.

Vous aurez su les nouvelles tentatives, et comment M. le Châtelain les a réprimées. Il est à presumer qu'on se lassera enfin d'en faire d'inutiles, et que, grace à vôtre vigilance, on finira par me laisser en paix. Ainsi soit-il. Mille respects et salutations.

J. J. Rousseau

N° 2648.

A M. [Klupffel][1].

[mai 1765.]

Ce n'est pas, mon cher Ami, faute d'empressement à vous répondre que j'ai différé si longtems. Mais les tracas dans lesquels je me suis trouvé et un voyage que j'ai fait à l'autre extrémité du pays m'ont fait renvoyer ce plaisir à un moment plus tranquille. Si j'avois fait le voyage de Berlin, j'aurois pensé que je passois près d'un ancien ami et je me serois détourné pour aller vous embrasser; Vn autre motif encore m'eut attiré dans votre ville, c'eut été le desir d'être presenté par vous à Madame la Duchesse de Saxe Gotha et de voir de près cette grande Princesse qui fut elle personne privée feroit admirer son esprit et son mérite. La reconnoissance[2] m'auroit

1. Transcrit en 1887 de la minute autographe, à la suite de laquelle on a ajouté une imitation de la signature de Rousseau. Cette minute m'a été communiquée par M. Eugène Charavay, et je l'ai fait acquérir par la Bibliothèque de Genève. Une main inconnue a écrit au dos : « A Mr Klupffel, *a* [anno] 65. » L'écriture de cette annotation se rencontre fréquemment dans les manuscrits de Neuchâtel, et il me paraît très probable que ladite minute provienne ou de cette Bibliothèque, ou d'un lot demeuré dans les mains de Mme Du Peyrou, après la remise des papiers de Rousseau à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

2. « me feroit même un devoir de ce desir », biffé.

fait même un devoir d'accomplir ce projet après la manière obligeante dont il a plu à S. A. S. d'écrire sur mon compte à Mylord Mareschal, et au risque de lui faire dire : n'étoit-ce que cela j'aurois justifié par[1] mon obeissance à ses ordres mon empressement à lui faire ma cour. Mais mon cher ami, ma situation à tous égards ne me permet plus[2] d'entreprendre de grands voyage[s] et un homme qui huit mois de l'année ne peut sortir de sa chambre n'est guère en état de faire des voyages de deux cent lieues. Toutes les bontés dont Mylord Mareschal m'honore tous les sentimens qui m'attachent[3] à cet homme respectable me font desirer bien vivement de finir mes jours près de lui, mais il sait que c'est un desir qu'il m'est impossible de satisfaire et il ne me reste pour nourrir cette espérance que celle de le revoir quelque jour en ce pays. Je voudrois, mon cher ami, pouvoir nourrir par rapport à vous la même espérance, ce seroit une grande consolation pour moi de vous embrasser encore une fois en ma vie et de retrouver en vous l'ami tendre et vrai près duquel j'ai passé de si douces heures et que je n'ai jamais cessé de regretter. Je vous embrasse de tout mon coeur.

[Sur Klupffel, voir le livre VIII des *Confessions*.]

N° 2649.

A M. [Du Peyrou][4].

Ce Jeudi 23 [mai 1765].

J'espére, mon cher Hôte, que cette vilaine goûte n'aura fait que vous menacer. Dansez et marchez beaucoup, tourmentez-la

1. « le devoir de lui obéir », biffé.
2. « de faire », biffé.
3. « à lui », biffé.
4. Transcrit le 25 avril 1916 de l'original autographe non signé conservé à la

si bien qu'elle nous laisse en repos projetter et faire nôtre course ; on dit que les pélerins n'ont jamais la goute ; rien n'est donc tel pour l'éviter que de se faire pélerin.

Dans la crainte que vous n'ayez besoin de vôtre mémoire, je vous le renvoye après l'avoir lû. Je l'ai trouvé fort bien raisonné ; il me paroit seulement que vous assujetissez les sociétés en général à des loix plus rigoureuses qu'elles ne sont établies par le droit public ; car par exemple selon vos principes A étant allié de B. ne pourroit postérieurement s'engager à fournir à C des troupes en certains cas contre B. engagement qui toutefois se contracte et s'exécute frequemment, sans qu'on prétende avoir enfreint l'alliance antérieure.

Je joins au pacquet une Lettre pour Gotha que je vous prie de faire affranchir et de tenir note [1]. (*sic*)

Vous aurez su les nouvelles tentatives et leur mauvais succés. Ce qui n'empêche pas que ce séjour ne soit devenu pour moi inabitable. Ainsi, j'accepte tous vos bons soins soit pour Suchié, soit pour Cressier, soit pour la Coudre. Je me rapporte entiérement à vôtre choix, et pour moi je ne vois qu'une raison de préférence après celle de loger chez vous, c'est pour le logement qui sera le plustôt prêt.

Puisque la recherche de la source est si dispendieuse, vous ne devez pas vous laisser le regret de ne l'avoir pas tentée. Mais n'oubliez pas, en cherchant cette source, de vous arranger davance dans la supposition de ne trouver rien [2].

Il me paroit que vous devez [3] prendre votre parti sur la brochure ; je pense même que cette affaire une fois éventée en deviendra partout plus difficile à éxecuter, et je vous conseille d'abandonner cette entreprise ; que si vous persistez, vous avez de nouvelles piéces à joindre à votre recueil ; et tandis

Bibliothéque de Neuchâtel, rec. relié, fol. 61, 62. In-4° de 4 p. La page 4 est blanche ; ni adresse, ni cachet. Les précédents éditeurs ont fait de cette lettre deux lettres qu'ils ont datées toutes deux du même jour.

1. Cet alinéa est *INÉDIT*. Il s'agit probablement de la lettre à Klupffel qui précède.

2. Cet alinéa est *INÉDIT*.

3. *Sic*, « devez », et non « pouvez », comme impriment les précédents éditeurs.

que vous le completterez, il faut travailler davance à prendre si bien vos mesures que le manuscrit n'aille à sa destination qu'au moment qu'on pourra l'executer et après que toutes les difficultés seront prevues et levées. La Hollande me paroit desormais le seul endroit sûr, mais il faut compter sur six mois d'attente.

Je suis bien éloigné d'avoir maintenant le loisir de travailler à nôtre écrit. Comme ce n'est pas un acte où le Notaire doive mettre la main et que notre convention générale est faite, rien ne presse sur le reste, c'est ce que nous pourrons rédiger ensemble à loisir. Il s'agit seulement de savoir quand vous me permettrez d'en parler à mes amis, car rien de ce qui s'interesse à moi ne doit ignorer que je vous devrai le repos de ma vie.

Sultan m'a tenu quelques jours en peine ; sur son état présent je suis parfaitement rassuré. Ce qui m'allarmoit le plus étoit la promptitude avec laquelle la[1] playe s'étoit refermée : Il avoit à la jambe un trou fort profond, elle étoit enflée, il souffroit beaucoup, et ne pouvoit se soutenir. En cinq ou six heures avec une simple application de theriaque, plus d'enflure, plus de douleur, plus de trou, à peine en ai-je pu retrouver la place ; il est gaillardement revenu de son pied à Motiers et se porte à merveille depuis ce tems-là : comme vous avez des chiens, j'ai cru qu'il étoit bon de vous apprendre l'histoire de mon spécifique ; elle est aussi étonnante que certaine. Il faut ajouter que je l'ai mis au lait durant quelques jours, c'est une précaution qu'il faut toujours prendre sitot qu'un animal est blessé.

Il est singulier que depuis trois jours je ressens les attaques que j'ai eues cet hiver ; il est constaté que ce séjour ne me vaut rien à aucun égard. Ainsi mon parti est pris ; tirez-moi d'ici au plus vite. Je vous embrasse.

1. *Sic,* et non pas « sa », comme impriment les précédents éditeurs.

N° 2650.

[D'Escherny à J.-J Rousseau][1].

Monsieur

Il n'est survenu aucun changement, ni dans les dispositions de la persone à qui appartient la maison de Cornaux que j'ai eû l'honeur de vous offrir l'été dernier, ni dans la maison même, elle est toujours vacante et prete à vous recevoir si vous vous en accomodez, je sais qu'elle a été refusée à plusieurs persones ; les eaux de Cornaux sont excellentes, elles sont divisées en deux fontaines dont l'une la plus voisine de ce logement est plus fraiche et moins legere et l'autre au bas du village très legere mais moins fraiche. Je doute que le Suchier que vous avez été voir put vous convenir, c'est un lieu découvert exposé dans l'Eté à toutes les ardeurs du Soleil et penetré l'hyver par les frimats, le logement est petit et la maison tombe en ruine.

Vous pourrez Monsieur à votre premier voyage ici voir cette maison de Cornaux, vous n'y seriés environé que de paisibles agriculteurs plus inquiets sur l'evenement de leurs recoltes que sur le sort des ames de leurs femmes.

Quelque soit le parti que vous preniez je languis beaucoup par l'intérêt que je prens à votre repos, de vous voir retranché du milieu de cette race perfide indigne de vous posseder. J'ai l'honeur d'etre avec la plus haute consideration

Monsieur

Votre très humble et très
obeissant serviteur

f : L : d'Escherny.

Neufchatel le 26e May 1765.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

N° 2651.

A M. Buttafoco[1].

A Motiers, le 26 mai 1765.

La crise orageuse que je viens d'essuyer, Monsieur, et l'incertitude du parti qu'elle me feroit prendre m'ont fait différer de vous repondre et de vous remercier jusqu'à ce que je fusse déterminé. Je le suis maintenant par une suite d'evénemens qui, m'offrant en ce pays, sinon la tranquillité, du moins la sûreté, me font prendre le parti d'y rester, sous la protection déclarée et confirmée du Roi et du Gouvernement. Ce n'est pas que j'aye perdu le plus vrai desir de vivre dans la vôtre ; mais l'épuisement total de mes forces, les soins qu'il faudroit prendre, les fatigues qu'il faudroit essuyer, d'autres obstacles encore, qui naissent de ma situation, me font, du moins pour le moment, abandonner mon entreprise, à laquelle, malgré ces difficultés, mon coeur ne peut se résoudre à renoncer tout-à-fait encore. Mais, mon cher Monsieur, je vieillis, je dépéris, les forces me quittent, le desir s'irrite et l'espoir s'éteint. Quoiqu'il en soit, recevez et faites agréer à M. Paoli mes plus vifs, mes plus tendres remercimens de l'asile qu'il a bien voulu m'accorder. Peuple brave et hospitalier !... Non je n'oublierai jamais un moment de ma vie que vos coeurs, vos bras, vos foyers m'ont été ouverts à l'instant qu'il ne me restoit presque aucun autre asile en Europe. Si je n'ai point le bonheur de laisser mes cendres dans votre isle, je tacherai d'y laisser du moins quelque monument de ma reconnoissance, et je m'honorerai aux yeux de toute la terre de vous appeler mes hôtes et mes protecteurs.

Je reçus bien par M. le chevalier Rancurel la lettre de

1. Transcrit d'une copie ancienne, envoyee en 1780 à Du Peyrou, et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel. Vol. rel., fol. 214 v°-216.

M. Paoli ; mais pour vous faire entendre pourquoi j'y répondis [1] en si peu de mots et d'un ton si vague, il faut vous dire, Monsieur, que le bruit de la proposition que vous m'aviez faite s'étant répandu sans que je sache comment, M. de Voltaire fit entendre à tout le monde que cette proposition étoit une invention de sa façon : il prétendoit m'avoir écrit au nom des Corses une lettre contrefaite, dont j'avois été la dupe. Comme j'étois trés sûr de vous, je le laissai dire, j'allai mon train et je ne vous en parlai pas même. Mais il fit plus : il se vanta, l'hiver dernier, que, malgré Milord Maréchal et le Roi même, il me feroit chasser de ce pays. Il avoit des émissaires, les uns connus, les autres secrets. Dans le fort de la fermentation à laquelle mon dernier écrit servoit de prétexte, arrive ici Mr de Rancurel : il vient me voir de la part de M. Paoli, sans m'apporter aucune lettre ni de la sienne, ni de la vôtre, ni de personne ; il refuse de se nommer ; il venoit de Genève, il avoit vu mes plus ardens ennemis, on me l'écrivoit. Son long séjour en ce pays, sans y avoir aucune affaire, avoit l'air du monde le plus mystérieux. Ce séjour fut précisément le tems où l'orage fut excité contre moi. Ajoutez qu'il avoit fait tous ses efforts pour savoir quelles relations je pouvois avoir en Corse. Comme il ne vous avoit point nommé, je ne voulus point vous nommer non plus. Enfin, il m'apporte la lettre de M. Paoli, dont je ne connoissois point l'écriture. Jugez si tout cela devoit m'être suspect. Qu'avois-je à faire en pareil cas ? lui remettre une réponse dont, à tout événement, on ne pût tirer d'éclaircissement ; c'est ce que je fis.

Je voudrois à présent vous parler de nos affaires et de nos projets, mais ce n'en est guère le moment. Accablé de soins, d'embarras, forcé d'aller me chercher une autre habitation à cinq ou six lieues d'ici, les seuls soucis d'un déménagement très incommode m'absorberoient quand je n'en aurois point d'autres, et ce sont les moindres des miens. A vue de pays,

1. La lettre à Paoli dont Rousseau parle ici ne m'est pas connue. [Th. D.] — Je pense que c'est le nº 2583 (*Cf.* nº 2601, p. 255, note.) [P.-P. P.]

quand ma tête se remettroit, ce que je regarde comme impossible, de plus d'un an d'ici, il ne seroit pas en moi de m'occuper d'autre chose que de moi-même[1]. Ce que je vous promets et sur quoi vous pouvez compter dès à présent est que, pour le reste de ma vie, je ne serai plus occupé que de moi ou de la Corse : toute autre affaire est entièrement bannie de mon esprit. En attendant, ne négligez pas de rassembler des matériaux, soit pour l'histoire, soit pour l'institution : ils sont les mêmes. Votre gouvernement me paroit être sur un pied à pouvoir attendre. J'ai parmi vos papiers un mémoire daté de Vescovado, 1764, que je présume être de votre façon et que je trouve excellent. L'âme et la tête du vertueux Paoli feront plus que tout le reste. Avec tout cela pouvez-vous manquer d'un bon gouvernement provisionnel ? Aussi bien, tant que des puissances étrangères se mêleront de vous, ne pourrez-vous guère établir autre chose.

Je voudrois bien, Monsieur, que nous puissions nous voir : deux ou trois jours de conférence éclairciroient bien des choses. Je ne puis guère être assez tranquille cette année pour vous rien proposer ; mais vous seroit-il possible, l'année prochaine, de vous ménager un passage par ce pays ? J'ai dans la tête que nous nous verrions avec plaisir et que nous nous quitterions contens l'un de l'autre. Voyez ; puisque voilà l'hospitalité établie entre nous, venez user de votre droit. Je vous embrasse.

J. J. Rousseau

1. Rousseau travaillait depuis quelques mois à ses *Confessions*.

N° 2652.

A Monsieur
Monsieur Panckoucke libraire
rue et vis-à-vis de la Comedie
françoise.

A Paris[1].

A Motiers-Travers le 26 May 1765.

Votre derniére Lettre, Monsieur, m'a non seulement desarmé[2] mais attendri. Oublions reciproquement nos torts, surs que le coeur n'y a point de part, et soyons amis comme auparavant, même plus s'il est possible : c'est l'effet que doit produire un vrai retour entre honnêtes gens.

Je sens bien que ce n'est pas ici le moment de disputer sur vos envois : cependant ils deviennent trop considérables pour que je puisse les accepter sans restriction. Trouvez bon du moins qu'ayant acheté jusqu'ici les volumes de l'histoire naturelle in 4°. je continue à les payer à mesure qu'ils paroissent[3].

Il est vrai que le clergé de ce pays excité, vous comprenez bien par qui, a suscité contre moi un violent orage dont tout l'effet est retombé sur lui[4]. Parce qu'ils m'avoient trouvé doux ils ont cru me trouver foible ; ils se sont trompés. Tous leurs

1. En grande partie *INÉDIT*. Transcrit le 27 avril 1928 de l'original autographe signé, que m'a obligeamment communiqué M. Robert Firmin-Didot, libraire-éditeur à Paris. In-4° de 4 pages, l'adresse sur la 4e, avec le cachet à la lyre, sur cire rouge, la marque postale Pontarlier et le chiffre postal 10. [P.-P. P.]

2. « desarmé », et non « désabusé », comme impriment les précédents éditeurs. [P.-P. P.]

3. Cet alinéa : « Je sens bien... paroissent », est *INÉDIT*. [P.-P. P.]

4. Les précédents éditeurs impriment : « Il est vrai que *les fanatiques* de ce pays, excités, vous comprenez bien par qui, *ont* suscité contre moi un violent orage, dont tout l'effet est retombé sur *eux*. » A partir de la phrase suivante, le pluriel est bien de la main de Rousseau. [P.-P. P.]

efforts pour me nuire ou m'épouvanter ont tourné à leur confusion et leur ont attiré les mortifications les plus cruelles. J'ai fait plus que des souverains n'osent faire en triomphant d'un corps de Clergé[1]. Battus dans toutes les formes légitimes, ils prennent le parti d'ameuter la canaille et de se faire chefs de bandits. Cette voye est assez bonne avec les peuples de ce vallon. Quoiqu'il en soit je les mets au pis. Dans le zèle de la foi qui les dévore ils pourront me faire saintement[2] assassiner, mais très surement ils ne me feront pas fuir. Il y a cependant longtemps que j'ai résolu d'aller m'établir dans le bas[3] parmi des hommes ; mais j'attendrai que les loups enragez d'ici aient achevé de hurler et de mordre. Après cela s'ils me laissent vivre je les quitterai. Qu'un autre étranger y tienne, s'il peut, trois ans comme j'ai fait ; et puis qu'il en dise des nouvelles[4].

Je présume que votre Lettre sans date a resté longtems en chemin par le tour que je vois qu'elle a fait et par le port exhorbitant qu'elle coûte. Je voudrois fort qu'aucune de mes lettres ne passât par Genève, moins pour l'économie que pour la diligence et surtout pour la sureté, et malheureusement tout ce qui n'est point affranchi y passe. Telle est la règle des postes de France. Voici un expédient pour parer à cet inconvenient. Ayez la bonté de vous servir exactement de l'addresse suivante ; pas une syllabe de plus ou de moins.

A Monsieur
Monsieur J. J. Rousseau
par *Pontarlier*[5].

Au moyen de cette petite attention, vos lettres me parviendront plustot, plus surement, et à moindres fraix par Pontarlier, même sans être affranchies, Le Directeur des Postes étant prévenu. Cette précaution est absolument indispensable,

1. Les précédents éditeurs impriment : « en triomphant d'eux. » [P.-P. P.]
2. Les précédents éditeurs ont omis le mot « saintement ». [P.-P.P.]
3. « Dans le bas », c'est-à-dire sur les rives du lac de Neuchâtel, à Cressier, par exemple. [P.-P. P.]
4. Tout ce qui suit, jusqu'à la fin, est *INÉDIT*. [P.-P.-P.]
5. *Cf.* tome X, p. 100, note.

parce que j'ai pris le parti de laisser au rebut celles qui me viennent par Genève. Ce n'est que par un heureux hazard qu'ayant reconnu votre ecriture sur l'addresse, j'ai retiré votre derniére lettre. Je vous salue, Monsieur, et vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

Il m'a paru que M. Du Peyrou n'étoit pas fort content de vos envois. Je voudrois fort qu'il le fut; c'est un homme trop raisonnable pour se plaindre sans sujet.

N° 2653.

A Monsieur
Monsieur Meuron
Conseiller d'Etat et Procureur
general
A Neufchatel [1].

A Motiers le 26. May 1765.

La lettre, Monsieur, que vous avez eu la bonté de m'envoyer ne contenoit avec l'extrait ci-joint qu'un billet très court de Mylord Mareschal et une Lettre que Mad[e] la Duchesse de Saxe-Gotha me fait l'honneur de m'écrire pour m'offrir un azile à sa Cour. Je suis très sensible à ses bontés, mais je suis bien déterminé à ne point quitter mon pays ni les vrais patrons et amis que j'y ai trouvés, tant que j'aurai lieu de penser que cette hospitalité ne leur est pas importune. Il paroit que notre homme barré dans toute entreprise régulière prend par ses agens secrets le parti de se faire chef de Brigans, et que cela lui

1. Transcrit de l'original autographe signé, appartenant à M. Samuel de Pury ; sur les pages 2 et 3, laissées blanches par Rousseau, Meuron a copié les deux pièces que J.-J. lui envoyait en communication : le billet de Milord Maréchal du 14 mai et l'extrait d'un article du Mercure allemand d'Altona. (*Voy.* n° 2633).

reussit assez bien quoique puisse faire M. le Chastelain. La sainte orthodoxie de ces gens-ci en fait de vrais loups enragés. Que Dieu préserve de leurs dents tout honnête homme, car les coquins sont en sureté. On nous flatte de l'espoir de vous voir dans peu parmi nous ; j'en suis charmé, je le serai davantage encore quand je vivrai rapproché de vous. Mille salutations.

J. J Rousseau

Je prends le parti de joindre aussi le billet de M. M. parce qu'il est plaisant. Vous aurez la bonté de me le renvoyer à vôtre loisir.

N° 2654.

A Monsieur
Monsieur DuChesne, Libraire
rue S^t^ Jacques
A Paris[1].

A Motiers-Travers le 26. May 1765

Je prends le parti, Monsieur, de passer encore l'été dans ce Vallon, et comme dans le lieu où je compte aller m'établir avant l'hiver, notre correspondance sera plus lente et plus difficile, je serois d'avis que vous profitassiez de mon séjour ici pour commencer l'impression de l'ouvrage, afin que toutes les épreuves que je pourrai revoir ici soient autant de retranché sur les embarras que je prévois pour les autres. S'il vous

1. Transcrit, le 11 septembre 1900, de l'original autographe signé, que m'a communiqué à Paris M^me^ V^ve^ Gabriel Charavay. 4 p. in-4°. Sur la p. 1, le texte en 28 lignes, y compris la date. Sur la p. 2, J.-J., ne s'apercevant pas d'abord que c'était un verso, avait écrit tout en haut la date « A Motiers-Travers, le 26 May 1765 ». Mais il n'a pas continué, voyant son erreur, et a écrit sa lettre au recto, soit sur la p. 1. Page 3 blanche ; p. 4, adresse avec timbre de Pontarlier. Trace de petit cachet rond en cire rouge. — Sur mon conseil, cet original autographe a été, en décembre 1904, acquis pour les Archives Rousseau, à Genève, pour la somme de 70 francs. [Th. D.]

convient de commencer des à présent n'oubliez pas de mettre vos pacquets à la poste le Mardi ou le Mercredi matin au plus tard, ne sachant pas bien lequel des deux jours, je crois le mardi le plus sur ; l'épreuve vous reviendra le Vendredi de l'autre semaine quand je serai ici, et de la suivante quand je serai absent, et vous pourrez compter sur mon exactitude.

Voici ce que j'ai trouvé à corriger sur la Planche A, je crois qu'il y aura peu à faire sur la Planche B, seulement aux mots *douse* et *seise* il faut ôter l's et metre *douze* et *Seize*. N'oubliez pas de joindre à votre prochain envoi les portraits que vous pourrez recouvrer autres que ceux que j'ai déjà ; entre autres celui de M. Marmontel. J'ai tiré sur vous cette semaine la seconde lettre de change. Je vous embrasse, Messieurs de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

Si vous trouvez Linnæi Species plantarum deux volumes, joignez-le à votre envoy.

[Cette lettre a trait au *Dictionnaire de Musique,* qui ne parut qu'en 1768, chez la veuve Duchesne. Sur la planche B, il y a, en effet, à plusieurs reprises les mots « douze » et « seize ».]

N° 2655.

A Monsieur
Monsieur d'Ivernois
Negociant
a Genève[1].

A Motiers le 30. May 1765.

Je suis très inquiet de vous, Monsieur ; suivant ce que vous m'aviez marqué j'ai suspendu mes courses et mes affaires

1. Transcrit en février 1914 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 52, 53. In-4° de 4 p., les 2e et 3e blanches,

pour revenir vous attendre ici dès le 20, cependant ni moi ni personne n'avons entendu parler de vous. Je crains que vous ne soyez malade ; faites-moi du moins écrire deux mots, par charité.

Il m'est impossible de vous attendre plus lontems que deux ou trois jours encore ; mais je ne serai jamais assez éloigné d'ici pour que lorsque vous y viendrez nous ne puissions pas nous joindre. On vous dira chez moi ou je serai, et selon vos arrangemens de route vous viendrez ou l'on m'enverra chercher.

Voici, Monsieur, deux Lettres pour Genes[1] auxquelles je vous prie de donner cours en faisant affranchir, s'il est necessaire. J'attends de vos nouvelles avec la plus grande impatience, et vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

N° 2656.

A M. [Boswell[2]].

(Fragment.)

A Motiers le 30 May, 1765

La crise orageuse ou je me trouve, Monsieur, depuis votre depart d'ici, m'a oté le tems de repondre à votre premiere

l'adresse sur la 4e avec chiffre postal 16ᵉᵉ (à cause des deux lettres incluses) et *deux* cachets à la lyre, en cire rouge. En haut de la p. 4, D'Ivernois a écrit : « Motier 1765, Rousseau 30 may », sans indiquer les dates de la réception et de sa réponse. [Th. D.]

1. Ces deux lettres pour Gênes ne me sont pas connues. [Th. D.]. — Je pense que l'une d'elles est la lettre à Boswell qui suit. [P.-P. P.]

2. Transcrit de l'imprimé en 1768 dans : *An account of Corsica, the Journal of a tour to that Island and memoirs of Pascal Paoli, by James Boswell, Esq.* Glascow, Printed by Robert and Andrew Foulis for Edward and Charles Dilly, in the Poultoy. London MDCCLXVIII, in-8°, p. 263, 264. En tête, Boswell dit qu'il reçut cette lettre en arrivant à Florence, au mois d'août. La ligne d'astérisques avant la dernière phrase indique que Boswell a supprimé un passage qui, sans doute, ne concernait pas la Corse.

lettre, et me laisse à peine celui de repondre en peu de mots à la seconde. Pour m'en tenir à ce qui presse pour le moment, savoir la recommendation que vous desirez en Corse ; puisque vous avez le desir de visiter ces braves insulaires, vous pourrez vous informer à Bastia, de M. Buttafoco, capitaine au Regiment *Royal Italien* ; il a sa maison à Vescovado, ou il se tient assez souvent. C'est un très galant homme, qui a des connoissances et de l'esprit, il suffira de lui montrer cette lettre, et je suis sur qu'il vous recevra bien et contribuera à vous faire voir l'isle et ses habitans avec satisfaction. Si vous ne trouvez pas M. Buttafoco, et que vous vouliez aller tout droit à M. Pascal Paoli general de la nation, vous pouvez également lui montrer cette lettre, et je suis sur, connoissant la noblesse de son caractére, que vous serez trés-content de son accueil : vous pourrez lui dire même que vous étes aimé de Mylord Mareschal d'Ecosse, et que Mylord Mareschal est un des plus zelés partizans de la nation Corse. Au reste vous n'avez besoin d'autre recommendation près de ces Messieurs que votre propre mérite, la nation Corse étant naturellement si accueillante et si hospitalière, que tous les etrangers y sont bien venus et caressés.

* *

Bons et heureux voyages, santé, gaieté et prompt retour. Je vous embrasse, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

N° 2657.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Motiers-Travers[1].

(Lettre de Guy pour Duchesne.)

A Paris le 30e May 1765.

Monsieur,

J'arrive de (*sic*) campagne où j'ai été passer quelques jours pour y prendre un peu l'air. Il y a un peu de tems que je ne vous ai donné de nouvelles : aussi je commence par vous, sur au moins une centaine de lettres auxquelles je dois une réponse.

Je vous aurois annoncé aujourd'hui le départ d'une caisse, des livres dernièrement demandés, si M. Coindet ne nous eût prié[s] d'attendre des couleurs qu'il nous doit remettre incessamment pour vous.

La première lettre a été payée à sa présentation, la seconde le sera de même.

A l'égard de notre lettre que vous avez renvoyée, la voici encore ; il faut nécessairement que vous en touchiez le montant, parce que l'argent est exactement à Neuchatel. Vous voulez savoir d'où vous vient cela. Je vous en dirai quelque chose dont (*sic*) nous espérons que vous n'aurez rien à répliquer.

Il a couru un bruit que vous étiez dans la peine. Le premier soin a été de voir si sans indiscrétion on pourroit vous faire passer des fonds ; un motif très légitime s'est présenté : l'édition que nous avons faite ici a répondu au delà de nos espérances

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. rel., fol. 70, 71. In-4°, 4 p., l'adresse sur la 4e. Cachet de cire rouge « au Temple », chiffre postal 10.

et le présent que nous vous avons fait à cette occasion a été trop modique. Vous nous avez adressé la lettre contre la prétendue Lettre de l'évêque d'Auch, que nous avons vendue. Tout cela méritoit une reconnoissance légitime ; on a cru devoir la faire, et en conséquence vous ne devez avoir aucun scrupule de vous servir de cet argent, puis qu'il vous ap[p]artient, car encore un coup, il faut que tout le monde vive ensemble exactement. Il vous est permis d'être généreux, mais nous devons être reconnoissans. Et je vous reitère que, dans tel endroit que vous vous trouviez et que vous verrez avoir besoin de fonds que l'on vous doive ou non, vous pouvez en toute sûreté tirer sur nous à vue, et tout honneur sera fait à votre lettre.

Dans le premier envoi que je vous ferai, il y aura, outre les livres des Plantes, il y aura les tomes 12 et 13 de Buffon. Un petit memento pour nous à Mad[lle] Le Vasseur.

Je suis, Monsieur,

Votre trés humble et tres ob. serviteur.

Guy P[r] Duchene

Toi qui veux usurper le Sceptre du Parnasse,
Qui contre mes écrits par las avec audace,
Sur toi de mes malheurs, ces poings me vengeront...
M'attaquer sur tes pieds! eh! bon Dieu! que diront
Les quadrupedes tes confreres.

Te voyant des humains prendre ainsi les manieres?
Mais, l'épée au coté, se battre en porte-faix!....
Pourquoi non? les hocards te causent des allarmes?
Un Sage, si tu l'es, ne s'écarte jamais
Des loix de la nature, et ses poings sont ses armes.

N° 2658.

A M. [DE VOLTAIRE][1].

[31 mai 1765.]

Si M. de Voltaire a dit qu'au lieu d'avoir[2] été[3] secretaire de l'Ambassadeur de France à Venise j'ai été son valet, M. de Voltaire[4] en a menti comme un[5] impudent[6].

Si dans les années 1743 et 1744 je n'ai pas été prémier secretaire de l'Ambassadeur de France, si je n'ai pas fait les fonctions de secretaire d'Ambassade, si je n'en ai pas eu les honneurs au senat de Venise[7] j'en aurai menti moi-même[8].

1. Transcrit d'une minute autographe non signée et sans date, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, O-Z, fol. 101, 102. In-8° de 4 p. Texte en 15 lignes et 2 alinéas sur la page 1, les trois autres pages blanches.

2. « que je n'ai pas », biffé et remplacé par « qu'au lieu d'avoir ».

3. « prémier », biffé.

4. « est », biffé.

5. « coqui », biffé.

6. « et comme un coquin », biffé.

7. « lorsque j'y présentois des memoires je serai », biffé.

8. Bengesco (t. III, p. 226, n° 2046) observe que Moland, dans son édition des *Œuvres* de Voltaire a omis de reproduire ce billet de Rousseau du 31 mai 1765, alors qu'il y a inséré les six autres lettres de Rousseau à Voltaire (nos 1777, 2063, 3007, 3024, 3219, 4153). — Dans la *Lettre de Monsieur de Voltaire à Monsieur Hume* (S. l., 8°, 14 pages), datée à la fin de Ferney, 24 octobre 1766, Voltaire dit, p. 10, qu'il a reçu de Rousseau, « avant que la médiation arrivât à Genève », une lettre contenant « ces propres mots ». Il s'agit du présent billet, dont Voltaire change les termes. Dans la première phrase, il esquive le mot « valet », et faire dire à Rousseau : « Monsieur, si vous avez dit que je n'ai pas été secrétaire d'ambassade à Venise, vous avez menti. » — D'autre part, dans les « *Notes de Monsieur de Voltaire à Monsieur Hume, par M. L...* », ouvrage qui est également de Voltaire, on prétend (p. 18) que Rousseau n'était que « sous-secrétaire » de l'ambassadeur de France à Venise. [Th. D.] — Dans une lettre du 5 janvier 1767, qu'on trouvera en son lieu, Rousseau expose les circonstances dans lesquelles il écrivit le présent billet. [P.-P. P.]

N° 2659.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
a Neufchatel[1].

30 May. [1765][2].

Votre corps souffre, mon chez Hote, et mon esprit n'est pas à son aise. J'ai grand besoin de vous voir et je ne le puis de quelque tems. Je suis retenu encore ici pour deux ou trois jours, même en supposant le beau tems; s'il fait mauvais je le serai bien davantage, il faut d'ici que j'aille à Yverdun, de sorte qu'en voila encore pour une quinzaine de jours et puis je vole à vous. La course de Bienne m'avoit fait tant de bien au corps et à l'ame que je brule de reprendre du même spécifique. J'espére vous trouver sur pied. Arrangez vos affaires pour avoir bien du loisir. J'en dis autant à toute l'école de botanique. Vale.

1. *INÉDIT.* Transcrit le 26 avril 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 63, 64. In-4° de 4 p., les 2e et 3e bl., l'adresse sur la 4e, chiffre postal 2, cachet à la lyre sur cire rouge.

2. Le millésime a été ajouté postérieurement, par une autre main, peut-être, mais ce n'est pas sûr, celle de Du Peyrou.

N° 2660.

MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MOTTIERS[1].

(Lettre de D. Roguin.)

Yverdon le 1 juin [*en réalité* 31 *mai*][2] 1765.

Quoyque vous ne voulés pas, mon bien cher amy, que nous soyons inquiet de ne point vous voir et mesme de ne pas recevoir de vos lettres parce que nous devons être et que nous soyons en effet persuadés de vos tendres sentim^ts^ p^r^ nous, cependant nous ne pouvons nous empescher de l'estre, attendu l'assur^ce^ que vous nous avés donnée par votre dernière du 20 may, de voler auprès Mad^e^ Boy de la Tour, dès que vous serés instruit de son arrivée. Je vous l'ay mandée le 22 dernier, au moment de la réception de celle de M^lle^ Boy d[e la Tour] qui nous l'annonçoit p^r^ ce jour mesme, ce qui est arrivé comme elle nous l'avoit escrit, sa chère maman arriva icy à 5 heures du soir très defigurée, maigre et d'une faiblesse extrême, et son estomac si délabré qu'il ne pouvoit rien garder, ce qui m'épouvantoit infinim^t^. Mais dès le 25 au soir, elle commença de garder une goutte de bouillon jusqu'au lendemain et a continué à en garder un peu jusqu'à ce jour en n'en revomissant que partie journellem^t^. Cette langueur, accompagnée suivant moy de beaucoup de vapeurs, la rend d'une mélancolie extrême. Elle nous parle souvent de vous, elle craint que vous ne l'ayés oubliée, mais je tâche de la rassurer en luy faisant croire qu'il vous sera survenu quelque nouvelle anicroche de la part du clergé qui nous empesche

1. *INÉDIT.* Transcrit le 22 juillet 1929 de la copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original autographe non signé et cacheté de cire rouge, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

2. *Cf.* la première phrase de la lettre suivante.

jusqu'à ce jour du plaisir de vous embrasser chés nous où nous sommes seuls avec la famille Boy d[e la Tour]. Ainsi nous avons non seulement votre cabinet à vous donner, mais encore, si vous l'aimés mieux, l'apartement qu'ocupoit mon neveu de Rolle, lorsque vous étiés icy.

M^les^ Boy d[e la Tour] avec mes nièces joignent leurs prières aux miennes p^r^ vous conjurer à venir le plutôt que vous pourés p^r^ tâcher de rendre le calme à l'esprit de M^e^ Boy d[e la Tour] qui ne sort pas et n'est sorti qu'une fois p^r^ prendre l'air en carosse. Nous connoissons et l'Estime et la confiance qu'elle a en vous, cher amy, et qu'ainsi personne n'est plus propre à la tranquiliser. Venés donc, je vous en conjure encore, incessamment, c'est en vous que nous mettons toute notre Esper^ce^ p^r^ sa guérison. Nous vous dirons de bouche ce que nous pensons sur ces maux qui ne sont en gros, suivant que je le pense, que l'âge critique où elle entre, mais parce que les medecins ne le luy ont pas dit, elle se figure tout autre chose, ayant autant de foy en ces Mess^rs^ que nous en avons peu. Je vous attends en vous embrassant tendrem^t^, mon bon amy. M^r^ le Baillif me dit icy av^t^-hier bien des choses p^r^ vous.

N° 2661.

MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MOTTIERS[1].

(Lettre de D. Roguin.)

[Yverdon] du 1^er^ [juin 1765] samedy.

Vous serés surpris, cher et bon amy, qu'après vous avoir prié et conjuré instamment par ma lettre de hier, dattée mal

1. *INÉDIT*. Transcrit le 22 juillet 1929 d'une copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original autographe non signé et cacheté de cire rouge, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

à propos d'aujourd'huy, 1er juin, de venir le plutôt que vous pouriés tranquiliser l'esprit de Mad. Boy d[e la Tour], je vous laisse aujourd'huy la liberté de donner à Monsieur D'Yvernois tout le temps que vous jugerés à propos, parce qu'elle vient de prendre la résolution de partir demain dimanche pr Morat, à l'effet d'y consulter Mr le docteur Chaillet sur ses vomissemts qu'elle continue d'avoir journellemt. Elle ne sçait le temps qu'elle y restera, mais Madlle Boy de la Tour vous escrira le jour de son retour icy. Si votre temps vous permet, mon bon amy, de la venir attendre icy, ce sera un surcroy d'obligations que mes nièces le Collonel et moy vous aurons de continuer le plan du billet crayonné sur un rocher, afin de vous posséder plus longtemps.

Si à la réception de ce billet vous avés encore Mr D'Yvernois, donnés-luy rendés-vous icy à son retour, nous avons un lit à luy donner, que nous le prions d'accepter, soit que votre rendés-vous soit icy ou ailleurs. Toute la maison luy fait de sincéres complimts et vous assure, mon cher bon amy, de leur tendre attachemt, et moy en particulier.

N° 2662.

[J.-F. De Luc à ***, à Zurich][1].

Vôtre lettre, mon cher Monsieur, m'a fait d'autant plus de plaisir, que vôtre silence me tenoit en inquiétude sur votre santé ; car il ne m'est point entré dans l'esprit que la Cause des Citoyens de Genève

1. *INÉDIT*. Transcrit de la minute autographe, signée d'une initiale, que m'a communiquée Mme Ruegger-Deluc en 1879. Il y a, dans le 1er ms. Adert, fol. 179-180, une copie de la main de Ph. Plan, de cette lettre. Ce même ms., fol. 181-184, contient deux lettres d'un correspondant de St Gall (6 septembre et 7 octobre 1867), expliquant à Adert qu'on n'a pas pu trouver à Trogen le nom de la personne à laquelle De Luc a écrit cette lettre. Mais pourquoi l'avoir cherchée dans le canton d'Appenzell ? il semble qu'on aurait plutôt dû chercher à Zurich. [Th. D.]

& de mon Ami Rousseau vous fut devenue indifèrente. Graces à Dieu la Lettre dont vous m'avez honoré me rend parfaitement tranquille à tous égards.

Le Conseil répondit à nos Représentations le 16 du mois dernier, & dans l'incertitude où je suis que cette Réponse vous soit parvenue, je vous en envoye un exemplaire. Vous jugerez aisément, Mon cher Monsieur, combien elle est éloignée de nous satisfaire, puis qu'elle est negative sur tous nos Griefs. Il est vrai que le refus est envelopé dans des expressions trés affectueuses: le Conseil nous y traite de Concitoyens; relation que ses Membres n'aimoient guère, comme etant opposée à l'inegalité qu'ils vouloient introduire. C'est un point gagné, mais il n'exclud pas l'importance des autres Griefs qui restent dans toute leur force: et la pillule pour être dorée, n'en est pas moins amère dans l'intérieur. Cependant toujours animés d'un esprit de paix, nous n'avons pas jugé à propos d'aller en avant; nous jettons l'ancre en attendant un temps plus favorable.

Mr D'Ivernois l'un de nos plus zélés Compatriotes, qui aura l'honneur de vous remettre la presente, vous informera de bien des particularités qui seroient trop longues à déduire par écrit. Il pourra vous donner, Mon cher Monsieur, des nouvelles récentes de mon ami Rousseau, qu'il se propose d'avoir la satisfaction d'embrasser avant que d'aller à Zurich. Les persecutions que ce grand homme a essuyées ne vous sont sans doute pas inconnues; mais j'espère que vous aurez apris en même tems de quelle protection glorieuse il a été honoré, & le triomphe qu'il a obtenu sur ses ennemis. Le Rescript du Roi de Prusse en sa faveur adressé au Conseil d'Etat de Neufchatel est des plus remarquable; relisez, Mon cher Monsieur, nos premieres Representations vous y trouverez les mêmes principes, la même façon de raisonner, on diroit que ce Heros a pris plaisir de penser comme les Citoyens de Geneve, mais s'exprimant en Frederic. C'est ainsi que l'on pense quand on se dirige par la raison & non par la passion.

Depuis la Reponse du Conseil, il a paru une brochure sous le Titre de *Vision d'Elias le voyant*: c'est une allegorie assez ingenieuse de ce qui s'est passé dans Geneve. Il ne vous sera pas difficile de la comprendre; vous y reconnoitrez nôtre Conseil, mon ami Rousseau, ses ennemis, le Procureur Genneral auteur des Lettres de la campagne & des Lettres populaires, les Citoyens Representans; il n'y a qu'un seul personnage qui ne vous sera pas connu, c'est l'inspiré par l'impertinence. Les Dialogues auxquels l'Auteur fait allusion parurent au mois de mars dernier & méritent trés bien tout ce qu'il a dit.

Je sais que nôtre Conseil a envoyé la Reponse qu'il a faite à nos Representations à LL. EE. de Zurich & de Berne, en l'accompagnant d'une lettre, à laquelle nos Alliez ont repondu d'une maniere

générale. Qu'en dit-on chéz vous? Si cette demande n est pas indiscrete, & si vous etes instruit de quelque particularité à cet egard vous m'obligeriez sensiblement, Mon cher Monsieur, de vouloir bien m'en instruire.

La peinture que vous me faites de l'état du canton de Schwitz m'afflige; dès que la passion desordonnée & l'esprit d'intérêt entrent pour quelque chose dans les démarches d'un Peuple, il est bien à craindre que la prudence ne les puisse plus diriger. Dieu veuille qu'il n'en resulte rien de facheux pour les veritables amis de la Liberté, pour ceux que des vues droites & desinteressées ont fait mettre à la brèche pour le bien public! Ces pauvres gens là, n'ont-ils point parmi eux de Jesuites? Les conseils de tout membre de cet ordre doivent être suspects surtout dans les cas où les Royaumes qui les ont chassés récemment peuvent être intéressés. Faites-moi la grace de me marquer encore si les amendes que le Conseil General de Schwitz a imposées sur quelques particuliers doivent être reparties à ses membres ou si elles sont applicables au Fisc? J'aprendrois avec bien du plaisir qu'elles fussent dans ce dernier cas. Je ne puis me resoudre à perdre l'esperance de lire un jour ou l'autre vos Remarques sur les heureux Republiquains d'Apenzel.

Agreez, Mon cher Monsieur, les assurances du cordial attachement avec lequel je serai toute ma vie

votre trés humble & très
obeissant serviteur
D.

Geneve le 30e May 1765.

N° 2663.

A Monsieur
Monsieur Jean Jacques Rousseau

à Motiers dans la Comté de Neufchatel
par Pontarlier
A Motiers[1]

(Lettre de Lenieps.)

Mon bon ami. En finissant ma dernière sous la date du 18e de May passé, je vous promis quelque chose au sujet de l'Au-

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

teur du Libelle, et prévoyant que je n'obtiendrai rien de plus, je viens en décharger ma mémoire. Je me suis fait confirmer ce qu'il[1] avoit dit à Mr Durade, et que vous savez déjà, que *vous étiez un homme pourri de vérole.* Depuis un quelcun m'a dit qu'il[2] s'étoit laché auprès de Mr Beau Chateau en disant que *vous aviez des enfans sur le pavé de Paris, et qu'il étoit honteux à vous de les abandonner,* et Mr Beau Chateau l'a rendu à celui qui me l'a dit. Il[3] écrivoit ici au Ministre Juventin, son ami, et il lui disoit : *Vous avez lu sans doute le libelle que Rousseau* a eu l'impudence de m'attribuer. Et enfin j'ai su qu'il avoit abandonné le projet de faire imprimer ses lettres et les vôtres par les soins de Mr Labroüe et Ballesxert, sur ce que vous n'aviez pas voulu lui donner la permission qu'il vous en demandoit, en lui répondant *qu'il en savoit mieux que vous les raisons.* Je n'ai pu avoir de rendez-vous avec ce jeune ministre[4], qui est parti d'ici pour la Hollande et Mr La Broüe ne se déboutonne pas vis à vis de moi. En questionnant divers de nos Messieurs, ils me dirent connoître cet Auteur[5] pour un homme haut, orgueilleux et vain, courant après une chaire, faisant sa cour à tout prix et marchant sur les traces de son père, Dauphinois achevé, le soupçonnant bien capable d'avoir fait le libelle, mais ne pouvant l'affirmer. Je ne pus m'empêcher de dire dans le temps qu'il étoit de lui : 1°, parce que vous étiez trop prudent pour l'avoir accusé, si vous n'aviez pas de fortes présomptions contre lui. 2° que ce qu'il avoit dit à Durade et à beau Chateau étoit une conviction, 3° que s'étant cru offensé dans une note de vos ouvrages, aussi bien que sa Compagnie, il avoit voulu venger sa cause et celle de ses collègues ; 4° que le stile étoit pastoral, à n'en point douter. 5° que s'il n'en étoit pas l'auteur, au premier bruit il devoit se rendre à sa Compagnie pour manifester son innocence, s'étayer d'elle, et tout de suite aller demander

1, 2. 3. Le Nieps parle de Jacob Vernes, qu'il croit l'auteur du *Sentiment des Citoyens.*

4. Juventin, dont Lenieps parle huit lignes plus haut.

5. Jacob Vernes.

justice au P. C^l. 6° que le Lieutenant et le P^r G^l ne disant rien contre un pareil Libelle, c'étoit une preuve de la protection dont on le couvroit, et une injustice criante contre vous. Un Deux Centenaire et ses collègues n'ont pas voulu entendre raison là dessus, sans alléguer aucune raison pour le justifier. Et enfin tout est tombé dans le puits après la réponse du P. C. aux Représentations, et, comme je vous l'ai déjà dit, j'ai prié mes correspondans de ne m'en plus entretenir, comme aussi je défère à la prière que vous m'en avez faite.

Le livre du Deïsme réfuté par lui-même n'a pas fait fortune; à peine le lit-on, quoique vendu publiquement. Mais les lettres que vous avez écrites et l'arrêt du Conseil d'Etat de NeufChatel en font beaucoup chez tous vos amis, sans exception. Belle matière à réflexion pour le P. C. de Genève et les bons Citoyens. C'est depuis cette époque que le Grand Inquisiteur[1] a écrit ici à un de ses amis qu'il n'étoit point votre *Persécuteur,* comme vous l'en *accusiez,* qu'il étoit touché de vos *malheurs,* et qu'il ne demanderoit pas mieux que de vous *rendre service.* Sa lettre a été lue chez le Marquis de Gouvernai, et j'ai demandé la permission à celui qui m'en faisoit le rapport, de vous en aviser. Il ne vous sera pas suspect, c'est Mr Falavel : cet ami ne peut digérer tout ce qui s'est passé à Genève, il juge par connoissance et il vous est attaché. Il lui a été dit que vous deviez aller à Berlin, et il m'a été écrit que vous cherchiez un logement un peu éloigné du vôtre, et dans la plaine, ce qui est bien opposé. Notre ami d'Yverdon se porte bien. Son neveu, frère de Mad^me Boy De la Tour est ici, de retour d'Hollande, mis sur un revenu différent de ce qu'il étoit, et le fruit de son voyage à La Haye. Il ne sera pas ici sans embarras, à cause de ses petits cousins qui ont mal tourné en Amérique, et avec lesquels j'ai quelque intêret. Cela causera aussi du chagrin à l'oncle, auquel il en a été écrit et auquel on en écrira encore.

Nous avons eu des fêtes froides, il a même gelé dans quel-

1. Voltaire.

ques endroits de la campagne, on s'est chauffé comme au mois de Décembre et on en a repris les habits, qui ne m'ont pas garanti du rhume et de la fièvre pendant ce temps là. Le Clergé s'assembla hier pour entendre le discours ordinaire, et il entre aujourd'hui pour affaires. Cela fournira matière aux nouvellistes, et déjà l'on dit que notre Prélat a été prié d'aller à Conflans pendant la tenue de l'assemblée, et défenses aux Evêques de l'aller voir le tout pour rompre les cabales et les intrigues qui pourroient s'être faites, comme on le soupçonne. A eux, le débat, et c'est ce qui m'inquiète le moins. On n'a pas confirmé cette nouvelle.

Il y a eu à la Grand Chambre un procès qui a attiré tout Paris et où les habiles avocats ont parlé et donné des mémoires, et le jugement qui a suivi a contenté le Public ; on ne parloit d'autre chose dans le temps, et maintenant on n'en parle plus. L'objet étoit d'une femme, séparée de son mari, qui, après 47 ans de silence, la mort du mari et les partages faits, où elle n'avoit pas été admise, faisoit paroître sur la scène un Mr Rougemont, officier, qu'elle disoit être son fils et celui de son mari. Elle a été condamnée, et à tous les dépens ; elle le méritoit bien.

On me demande de vos nouvelles. Je répons que vous avez quitté la plume : j'en sens toute la perte et je la cache, et je la quitte maintenant, tant que vous ne m'engagerez pas à la reprendre, mais je ne quitterai pas l'attachement que je vous ai voué ; il descendra avec moi dans le lieu qui m'attend, et où vous me suivrez un peu plus tôt ou un peu plus tard ; c'est le point de réunion.

Paris Pr Juin 1765.

N° 2664.

A Monsieur
Monsieur d'Escherny
a Neufchâtel[1].

A Motiers le 1er Juin 1765.

Je suis bien sensible, Monsieur, et à la bonté que vous avez de penser à mon logement et à celle qu'ont les obligeans proprietaires de la maison de Cornaux de vouloir bien m'accorder la préférence sur ceux qui se sont présentés pour l'habiter. Je vais à Yverdun voir mon ami M. Roguin et mon amie Made Boy de la Tour qui est malade et qui croit que je lui peux être de quelque consolation. J'espére que dans quelques jours M. du Peyrou sera rétabli et que vous trouvant tous en bonne santé je pourrai consulter avec vous sur le lieu où je dois planter le piquet. Cette maniére de chercher est si agréable qu'il est naturel que je ne sois pas pressé de trouver. Bien des salutations, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

N° 2665.

[Guy, pour Duchesne, à Rousseau][2].

A Paris le 4e Juin 1765.

Monsieur,

En attendant que je vous annonce le départ des choses demandées, j'ai cru devoir vous écrire pour répondre un peu

1. Transcrit le 13 avril 1912, à Londres. de l'original autographe signé, faisant alors partie de la collection A. Morrison. In-4° de 4 p., les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e, avec la lyre sur cachet de cire rouge. Chiffre postal 2.

2. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, rec. relié, fol. 72, 73. In-4°, 4 pages pleines.

à votre dernière du 26 may dernier relativement à l'impression du Dictionnaire.

Dès que j'ai su vos intentions à ce sujet, j'ai vu chez nos imprimeurs qui d'eux auroit le meilleur caractère ; on m'a donné plusieurs essais, et c'est celui que voici qui m'a paru le mieux, et d'autant qu'il a un caractère de musique qui nous servira lorsqu'il en sera besoin. Voyez-le et faites-nous part de ce que vous en pensez.

Nous avons pensé que de mettre une figure analogue à l'ouvrage en face du titre ne feroit point mal. C'est un ornement que le public aime. Si vous goûtez cette idée dans vos momens (*sic*), voudriez-vous bien en donner l'idée au dessinateur ?

Autre chose : ne seroit-il pas à propos de faire graver la figure de tous les instrumens qui sont connus et qui entrent dans un corps d'orchestre ?

A propos de notre livre, vous aurez ap[p]ris la catastrophe malheureuse de M. Clairaut, qui, peut-être le lendemain de son examen, est tombé malade et dont il en est mort, au regret certainement de tous ceux qui l'ont connu. Nous en avons appris la mort par les Nouvelles publiques, et quelques jours après, on nous a apporté la lettre que voici [1], qu'on nous a dit être de lui et que l'on a trouvée sur son bureau. Le manuscrit nous fut renvoyé la veille de sa mort, tout paraphé ; je l'ai parcouru ; je vois qu'il a rayé dans deux endroits : peut-être vous en dit-il la raison dans sa lettre. Faites-nous part, je vous prie, de ce que vous croyez devoir faire à ce sujet.

M. Guerin ne peut point séparer *le Traité des arbre*[*s*] *et arbustes* d'avec les autres ouvrages de M. Duhamel, dont le tout compose 7 vol. in-4° qu'il nous vend 102 ℔. Voyez si vous souhaitez toute la collection.

J'ai toujours oublié de vous parler (*sic*) : qu'il n'est pas que, dans quelqu'un de vos moments de santé, vous ne travailliez ou sur une chose ou sur une autre. Nous pourrions nous arranger de ces différens morceaux, que l'on pourroit faire

1. Du 25 avril 1765 (n° 2605). Clairaut mourut le 17 mai 1765.

paroitre séparément, et à cet égard vous garderiez l'incognito, si vous le vouliez, et vous pourriez être bien assuré du secret; par exemple quelque pièce de theâtre, où il y auroit des ariettes, ou sans ariettes, etc.; personne n'est plus en état de faire ces jolies choses que vous. Tout cela vous feroit un benefice considérable, soit en représentations, soit pour l'impression, et sans paroître quelconquen (*sic*). Enfin sur toute autre matière vous pouvez réussir. Il n'y a que (*sic*) la matière de Religion que nos misérables cagots nous mettent des entraves. Voyez, Monsieur, ce que je vous dis ici est de bonne amitié, et je vous jure que votre intérest m'y a engagé, autant et plus que le nôtre même.

J'ap[p]ris hier que vous aviez fait un traité avec un certain libraire de Lion. Je crois devoir vous donner avis de bien prendre vos précautions avec cet homme-là: Je n'en dirois pas de mal, s'il n'y avoit que du ouï-dire, mais nous venons d'éprouver sa perfidie, qui est aussi (*sic*) noire que je ne risque rien de le mettre en parallèle avec un coquin de grand chemin.

Je suis, Monsieur,
Votre trés humble et trés
obéïssant serviteur.

Guy P^r Duchesne

J'ai aussi toujours oublié de vous dire que les figures et même l'ouvrage de l'Encyclopédie se continue[nt] à force, que l'on compte que le tout paroîtra à la fin de l'année.

L'auteur des Plantes de la Lorraine n'est point mort comme on l'a annoncé; on promet de donner la suite de ce que vous avez et [de] suivre exactement ce qui a été annoncé par le prospectus.

C'est aujourd'hui mardi 4^e de juin; j'envoye ma lettre avant midy à la Grande poste; voyons le jour que vous la recevrez.

N° 2666.

A M^me^ [LA DUCHESSE DE SAXE-GOTHA][1].

(Réponse au n° 2622.)

Yverdun, le 8 juin 1765.

Je dois aimer et bénir des persécutions qui m'attirent des graces d'une si grande princesse, et l'asile que m'offre V. A. S. feroit dans la prospérité même l'objet de toute mon ambition, Mais, Madame, je ne suis pas fait pour être heureux. Les maux, la fortune et les hommes disposent trop de moi pour me laisser rien faire de ce qui m'est agréable, et en croyant assurer ma liberté, je n'ai fait qu'appesantir sur moi toutes sortes de chaînes. Heureusement, il en est de trés douces qui me consolent des autres ; C'est ce que m'ont fait sentir depuis long-tems les bontés de V. A. S. ; c'est ce qu'elle me fait mieux sentir encore aujourdui par la précieuse lettre dont elle vient de m'honorer et par les offres qu'elle daigne m'y faire. Je la supplie d'aggréer les sentimens de ma plus vive reconnoissance et de mon profond respect[2].

1. Transcrit le 7 octobre 1914 de la minute autographe non signée, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, O.-Z., fol. 52. Le nom de la destinataire ne se trouve pas dans la minute. — Cette lettre est la seule lettre connue écrite d'Yverdon pendant le séjour que J.-J. y fit en 1765. (Le 1^er^ juin, il écrit à d'Escherny qu'il va faire visite à Yverdon à son ami Roguin et à M^me^ Boy de la Tour ; le 10 juin il était de retour à Motiers, comme le montre sa lettre au colonel de Pury sous cette dernière date.) [Th. D.]

2. Streckeisen, qui a publié cette lettre en 1861 (*Œuvres inédites*, p. 432), ajoute ici : « et de me croire de V. A. S. etc. etc. », mots qui ne figurent pas dans la minute. [Th. D.]

N° 2667.

[Le prince de Wurtemberg à Rousseau][1].

Monrion, 8 juin 1765.

J'avais chargé M. Tissot de vous rassurer lui-même sur son état pendant mon absence. Ce n'est pas lui, c'est M. de Brenles que j'ai eu le regret de laisser malade à Berne. Il est un des amis les plus zélés de M. Tissot, et je lui suis d'autant plus attaché, qu'il vous honore autant que je vous aime.

Je suis sincérement affligé que vous ayez encore à souffrir des intrigues des prêtres et des fureurs du peuple ; mais je suis étonné de votre surprise, car il me semble que de tout temps leur haine a sans cesse remué au gré de leurs voeux la canaille stupide et malfaisante. Au lieu de partager votre joie de ne m'être pas rendu à Motiers dans ces moments d'agitation et de trouble, j'en suis véritablement fâché, parce que je me serais fait une gloire de confondre les uns, d'apaiser les autres, et de montrer à tous les hommages et les respects qu'on doit à la vertu.

Ce n'est point par le vil appât de la fortune que le roi de Pologne a tenté M. Tissot. « Je sens trop, lui dit-il dans sa lettre pleine de grandeur et d'humanité, combien il est difficile de déplacer un sang heureux ; » mais c'est par l'appât séducteur de la possibilité d'être utile à un plus grand nombre de ses semblables qu'il a tâché de l'attirer. Cependant notre digne Tissot a préféré l'utilité présente à un bien incertain, et son coeur a fait avec joie ce glorieux sacrifice à sa patrie, à sa famille et à ses amis. Vous daignez me dire à cet égard des choses infiniment tendres et amicales. Mon âme en est pénétrée. Vous possédez plus que personne l'art de m'encourager et de m'exciter à la vertu, dont je vous dois la bienfaisante lumière. Cependant Stanislas-Auguste est un roi-

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 216-220.

homme, et moi, qui suis-je? un être heureusement obscur, qui ne doit et ne peut s'occuper dans sa retraite paisible qu'à réparer les égarements de sa jeunesse par une vie plus sérieuse et plus exemplaire.

Je n'ai pas le bonheur de connaître personnellement milord Maréchal ; mais il y a déjà longtemps que je le respecte sur le rapport qu'on m'a fait de son noble caractère, et vous savez tout aussi bien que moi, mon vertueux ami, depuis quand je l'aime. Veuillez, de grâce, témoigner à cet homme respectable combien je suis sensible aux choses si obligeantes pour moi qu'il a daigné insérer dans la lettre qu'il vous a écrite. Dites-lui de ma part que je serais moins étonné de sa vertu s'il avait toujours habité les rochers et les montagnes qui l'ont vu naître ; mais qu'un sauvage civilisé, qui a vieilli sans tache et sans atteinte au milieu des intrigues des cours et de la corruption du siècle, est certainement un homme rare et très-rare.

Les nobles démarches de M. le prince Henri m'attirent une marque de plus de votre amitié précieuse. Cependant ce n'est point à moi, c'est à la vénération qu'il a pour votre personne que vous devez les preuves qu'il a données du vif intérêt qu'il prend à votre gloire et à votre bien-être. La lettre que je crois devoir vous envoyer ci-jointe ne vous permettra pas d'en douter. Lisez, et défendez-vous de l'aimer si vous pouvez.

Je m'attendais bien que madame la duchesse de Saxe-Gotha ne serait pas la dernière à vous offrir un asile. Je n'ai pas l'honneur de la connaître. Ce qu'on m'en a dit me fait croire que votre célébrité pourrait bien avoir autant de part aux propositions qu'elle vous a faites que vos vertus et vos malheurs. Elle a la réputation de viser au bel esprit, et les honneurs qu'elle a rendus à M. de Voltaire prouvent à quel point cette gloriole si peu convenable à son sexe la flatte et l'enivre. Je dois cette confidence à l'amitié. Ce que vous dites de la bizarrerie de votre position m'avait déjà frappé. Vous m'assurez que cela ne changera pas vos principes ; oui, en sup-

posant toujours les hommes tels qu'ils devraient être ; mais vous ajoutez que cela change votre coeur, et voilà de quoi je doute. Prenez-y garde, mon digne ami, votre excellent coeur ne saurait changer. Autant que je crois vous connaître, je vous suppose une âme infiniment aimante, qui a un besoin extrême d'aimer, et qui ne peut être heureuse qu'autant qu'elle trouve à aimer. Ce besoin est si grand, que je suis persuadé que vous seriez également obligé de le satisfaire, quand même vous ne seriez environné que par des êtres malfaisants. Sensible et généreux comme vous l'êtes, vous ne sauriez résister à la moindre marque de bienveillance, et votre coeur est toujours prêt à se livrer avec une sorte de volupté qui naît de la bonne opinion que vous avez de la nature humaine, bien plus que des hommes mêmes, et cette opinion, vous la puisez en leur faveur dans la plus belle des âmes. Vous ne haïssez que la haine, et l'impression profonde et douloureuse qu'elle vous fait ne vous permet pas de résister aux apparences mêmes de l'amitié. Votre coeur ne changera donc jamais, car il aimera toujours.

Je suis aussi embarrassé que vous de trouver un logement qui vous convienne. Vous êtes adoré à Zurich, et les âmes de ce pays-là sont dignes d'être éclairées par vous. On y parle français ; on y trouve un grand nombre de personnes instruites ; enfin vous y régneriez à côté de la vertu, ou plutôt vous y régneriez ensemble. Voyez si cette idée, jetée au hasard, pourrait vous convenir. Je suis au désespoir du retour infructueux auquel l'amitié vous a engagé. Je veux absolument réparer ce contre-temps, doublement fâcheux pour moi, et, sans rompre la convention que nous avons faite ensemble, je vous prie seulement de me mander sur une carte le jour où vous comptez arriver à Yverdun, et je ferai tous mes efforts pour me procurer le plaisir de vous y embrasser.

Nous espérions vous voir à la Société de Schintznach [1], et

1. « Une société philanthropique suisse, existante encore aujourd'hui, mais qui porte actuellement le nom de *Société suisse d'utilité publique.* » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

je vous assure que cette société est digne que vous l'honoriez et l'illustriez par votre présence. Je me flatte que votre santé vous permettra de vous y rendre l'année prochaine. Klyiogg y est venu. Cet homme admirable est bien au-dessus du portrait qu'en a fait M. Hirzel, qui vous est bien attaché. J'ai vu mademoiselle Bondeli à Berne. Elle m'a beaucoup parlé de vous, et les choses qu'elles m'en a dites augmentent l'opinion que j'avais d'elle.

J'ai été à Genève, et vous sentez bien que je n'ai pas manqué de rendre mes devoirs au vertueux Abauzit. J'ai été enchanté de ses lumières, de sa candeur, de sa simplicité et de ses sentiments pour l'ami de mon coeur.

Le comte de Zinzendorff m'a chargé de vous envoyer son adresse, que vous trouverez sur le revers de cette feuille ; il se flatte qu'elle lui procurera quelques lignes de votre part. C'est un excellent sujet dont le coeur est pur et dont l'esprit s'éclaire de plus en plus.

Adieu, mon cher et respectable ami : ne vous cassez pas le cou en grimpant les rochers qui bordent votre maudit vallon, et vivez longues années pour le bonheur de celui qui vous aime du fond de son honnête coeur.

N° 2668.

[Le Prince Henri de Prusse au prince de Wurtemberg][1].

De Spandau, 17 de May 1765.

Vous déclamés mon cher Prince contre l'évangile de la Raison que vous aves eu la complaisance de m'envoyer, Je convien que l'esprit est d'un tres mauvais usage, lorsqu'il nous invite a etre plaisant au lieu d'instruire, a repondre des injures sur des objet[s] qui sont en veneration ches une parti[e] de quelques nations, et a substituer à un

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe non signé et sans nom de destinataire, envoyé à Rousseau par le duc de Wurtemberg dans sa lettre du 8 juin 1765. In-folio, 3 pages écrites et une p. blanche.

Culte ressu des opinions tout a fait contraires, et pernicieuse[s] a bien des égard[s], soit moralement et politiquement. J'aime beaucoup les ouvrage[s] de Voltaire ces égaremens me font de la pesne ; Je le plains allors comme je plaindrois un boufon qui fait un si miserable emploi de l'esprit qu'il a ressu en partage. que l'homme auquel vous vous interesses ressemble peu a ce favoris des Muses. S'il a autant d'esprit, plus de feu, et beaucoup plus de jugement, il fait aussi un plus noble usage de ces tallents. Tandis que Voltaire veut être admiré, qu'il donne tout à l'esprit, et que ces facultés s'unissent pour etre brillan, élevé et universel, Rousseau anime ces ecrit[s] par la bienfaisance dont son coeur est rempli, toute[s] ces recherche[s], tout son feu, tout son genie, se trouve unis dans ce but que c'est pour le bonheur des s'hommes, Quel enthousiasme respectable, et qu'il paroit grand a cotes de l'....[1] auteur de Candide. J'etois asses heureux d'apprendre que mes soins avoi[en]t été prévenu[s] et que Rousseau n'avoit rien à craindre des Neufschâtelois ; je n'ai pas été plus heureux dans cette affaire que la mouche de la fontaine qui croyoit qu'elle faisoit aller le coche ; Mais l'idée d'avoir pu être utile a Rousseau de l'avoir pu etre m'est satisfaisante. Milord Mareschal m'a fait dire allors que tout étoit arranges et termines a la satisfaction de Rousseau, le billet que vous me communiques, et qu'il vous a ecrit me tranquiliseroit entierement si je ne craignois que nous serons privé[s] d'une nouvelle édition de ses oeuvres, ce n'est pas que j'en souhaite une pour les corections il [n']y a rien a coriger, mais c'est que j'esperois des augmentations et je serois fort fasché si tout cela nous manquoit. Vous voules que j'ecrive un billet a Rousseau, il me sufit de l'estimer, mais je n'aures pas la vanites de me faire connoitre à lui, j'ai asses de gout asses de jugement et assez d'ame pour aimer, estimer et gouter ces ouvrage[s]. Je n'ai pas asses de fond pour etre en correspondance avec un hôme qui écrit trop bien pour que mes lettres ne le dussent exceder a la longue. J'avoue pourtant que j'ai ete tentes de lui ecrire sur la proposition que vous m'en avez fait ; Je le crois indulgen il a l'ame trop elleves pour ne pas etre tel, et ce seroit l'unique hôme de lettre auquel je voulusse me risquer d'ecrire sans l'avoir connu personnellement, Au surplus j'aime a m'ecarter de tous ces sentiments ambitieux qui s'elevent parfois dans l'homme, sentiment d'orgueil, et a l'examiner de pres ce ne pouvoit etre que par ce sentiment la que je pouvois m'ériger d'écrire a Rousseau, j'ai aucun droit a son amitie ; si j'ai pu m'atirer quelqu'estime c'est precisement dans des emplois ou un esprit cõme le sien ne juge pas les s'hommes sur la renomes et il n'a pu me juger plus particulierement, tandis que

1. mot illisible.

je connois son coeur et son esprit ; et que sa plume ellegante m'a fait connoitre toute la beauté de son ame ; Si je lui ecrivoit il seroit en droit de juger que j'ecris a un homme celebre par vanites et par orgueil ; et ce sont des titre[s] meprisable[s] et un écoeul que je crains trop pour vouloir l'affronter.

Vous faites un paralele mon cher Prince entre nous deux qui est trop a votre desavantage votre modestie vous entraine, la mienne m'oblige au silence ; Mais les vertus sociale[s] (je suis obligé d'ajouter ceci pour l'amour de la verites) les vertu[s] sociale[s] exerces par un esprit superieur en sont d'autant plus respectable[s], et il faut plus de force pour s'i affectionner qu'il en faut pour briller sur un Theatre de Gloire. Vives heureux entre Rousseau et le socrate moderne ce dernier je pense n'est pas loin de vous, cultivés l'amitié et la bienfaisance a et autour de Lausanne et n'oublies pas l'ami qui vous ecrit et qui vous aimera toujours tendrement.

ERRATA POUR LE TOME VII

[Notre n° 1320, de Rousseau à Duchesne, du 28 mars 1762, était transcrit de l'imprimé de Musset-Pathay. Un obligeant lecteur de la *Correspondance,* M. Henri Tournafond, qui possède l'original de cette lettre, a bien voulu me permettre d'en prendre copie. En voici la transcription exacte :]

A [M. Duchesne][1].

Ce dim. 28 mars [1762].

Je comprends vos regrets, Monsieur, ils sont bien permis à un pére, surtout lorsqu'au prix de l'enfant qu'il perd se joint celui des soins qu'il a déja coûtés. Mais à vôtre âge une telle perte n'est pas irréparable, et il est trés raisonable aussi que l'espoir de s'en dédomager en console.

1. Transcrit le 12 janvier 1930 de l'original autographe signé, que m'a obligeamment communiqué M. Henri Tournafond, à Paris. 2 p. in-4°. Le feuillet de l'adresse manque. Au haut de la p. 1, une main étrangère (Guy ou Duchesne) a écrit : « N° 15 ».

Vous m'avez envoyé des feuillets du manuscrit du Tome 3 correspondans à l'épreuve M. mais vous ne m'avez point envoyé cette épreuve, ce que je suppose être un oubli[1].

Voila les cartons que vous me demandez; il y en a trois d'indispensables, et pensant qu'un quatriéme ne coûteroit pas beaucoup plus de fraix et d'embarras, je l'ai ajoûté pour réparer une balourdise de ma façon. Je vous prie de m'envoyer aussi une épreuve de ces cartons pour voir si j'ai été entendu.

Je sais bien qu'il est d'un usage trés commun d'imprimer dans un lieu et de mettre le nom d'un autre; mais ce n'est guéres mon usage à moi de me régler sur ce que les autres font. Toutefois comme il s'agit de vôtre sûreté, je ne m'oppose à rien de ce que vous pouvez juger convenable pour vous mettre à couvert; mais je persiste à croire qu'il convient de distinguer les deux derniers Tomes des deux prémiers par l'oeil des titres aussi bien que par le tems de la publication. Du reste, c'est à vous à voir, je vous laisse les maîtres[2]; vous priant toujours de considérer qu'il y a sur le lieu ou s'imprime un livre une inspection plus importante que celle du public.

Ne soyez point inquiet de la préface; ce n'est surement pas elle qui vous retardera; mais pourquoi voulez-vous que je me presse tandis que vos gens se pressent si peu? Je vous promets qu'aussitôt que j'aurai receu la derniére épreuve d'un des deux derniers tomes, vous aurez la préface le lendemain. Je vous salüe, Monsieur de tout mon coeur

J. J. Rousseau

1. Cet alinéa est *INEDIT.*

2. *Sic.*, et non pas *le maître,* comme imprime Musset-Pathay. Rousseau s'adresse aux associés Duchesne et Guy.

TABLE

Pages.

2453. D. Roguin à Rousseau. Yverdon 2 février 1765. 1
2454. Moultou à Rousseau. Mercredi 13 février [1765]. 3
2455. A M. [Jacob] Vernes. A Motiers le 14 févr. 1765. . . . 6
2456. A M. [Du Peyrou]. A Motiers le 14. févr. 1765. 7
2457. [Moultou à Rousseau]. Vendredi 16 février [1765]. 11
2458. A M. [M.-M. Rey]. A Motiers le 16 févr. 1765. 12
2459. A Mme Boy de la Tour. A Motiers le 17. févr. 1765. . . . 15
2460. A M. Dastier. Motiers, le 17 février 1765. 16
2461. [Deleyre à Rousseau]. Parme, ce 18 février 1765. 18
2462. A M. Moultou. A Motiers le 18 févr. 1765. 25
2463. [Au Prince de Wurtemberg]. Motiers, le 18 févr. 1765. . . 26
2464. [Mme de Verdelin à Rousseau]. Paris, 19 février 1765.. . . 27
2465. D. Roguin à Rousseau. Yverdon le 19 février 1765. . . . 30
2466. [J. Vernes à Rousseau]. Genève le 20 de février 1765. . . . 32
2467. [Du Peyrou à Rousseau]. Neufchâtel ce 21 février 1765. . . 33
2468. A M. [Foulquier, à Lausanne]. [21 février 1765]. 35
2469. A M. Pomaret. le 21 févr. 1765. 35
2470. A M. d'Ivernois. A Motiers le 22 février 1765. 36
2471. [Guy pour Duchesne à Rousseau]. A Paris le 23e février 1765. 38
2472. [Lenieps à Rousseau]. Ce 23e févr. 1765. 39
2473. Aux frères J.-A. et G.-A. De Luc. A Motiers-Travers le 24 février 1765. 42
2474. A M. Jacob Vernes. 24 février 1765 (Projet de lettre, non envoyée). 43
2475. A M. Vernes. A Motiers le 24 fevr. 1765. 45
2476. A Mme Sandoz. Ce Lundi 25 [février 1765]. 46
2477. A M. de Chambrier. [vers le 25 février 1765]. 46
2478. A M. [Meuron]. A Motiers le 25 févr. 1765. 47
2479. A M. le Colonel de Pury. 25 février [1765]. 48
2480. [Mme de la Tour de Franqueville à Rousseau]. Le 25 février 1765. 49
2480 bis. Buttafoco à Rousseau. Bastia, le 26 février 1765. . . . 51

2481. [Le prince de Wurtemberg à Rousseau]. Monrion, 27 février 1765. 53
2482. A M. [Paul Chappuis]. [28 février 1765]. 56
2483. A M. D. Roguin. A Motiers le 28 févr. 1765. 57
2484. [J. Vernes à Rousseau]. Celigny le 1. de Mars 1765. . . . 59
2485. [Lenieps à Rousseau]. 2e Mars 1765. 61
2486. A M. Lenieps. A Motiers, le 3 mars 1765. 66
2487. A M. Duchesne. A Motiers le 3 mars 1765. 69
2488. A M. Clairaut. Motiers Travers, le 3 mars 1765. 70
2489. [Mme Boy de la Tour à Rousseau]. A Lyon ce 4 mars 1765. 71
2490. A M. Meuron. A Motiers, le 4 mars 1765. 73
2491. Aux frères DeLuc. A Motiers, le 4 mars 1765. 74
2492. Au Prince L.-E. de Wurtemberg. Motiers [début de mars 1765]. 75
2493. A M. Du Peyrou. 4 mars [1765]. 76
2494. [Du Peyrou à Rousseau]. Neuchâtel ce 5e mars 1765. . . . 76
2495. [J.-F. DeLuc à Rousseau]. [5 mars 1765]. 79
2496. [Moultou à Rousseau]. 6 mars 1765. 80
2497. A M. Meuron. A Motiers le 7 mars 1765. 81
2498. A M. [Du Peyrou]. A Motiers le 7 mars 1765. 82
2499. [Le Prince de Wurtemberg à Rousseau]. Monrion 7 mars 1765. 85
2500. A Mme de Verdelin. A Motiers, le 8 mars 1765. 86
2501. A M. Meuron. A Motiers le 9 mars 1765. 88
2502. [Le Prince de Wurtemberg à Rousseau]. Monrion, 9 mars 1765. 89
2503. A M. [Moultou]. 9 mars 1765. 91
2504. A M. le professeur de Montmollin. Fait à Motiers, le 10 mars 1765. 94
2505. A Mme La Tour de Franqueville. A Motiers le 10 mars 1765. 95
2506. [D. Roguin à Rousseau]. Yverdon le 7 mars 1765. 96
2507. [Rodolphe de Vautravers à Rousseau]. 4 mars 1765. . . . 98
2508. A M. de Vautravers. 11 mars 1765. 99
2509. Au [Prince de Wurtemberg]. Motiers le 11 mars 1765. . . 103
2510. [Milord Maréchal à Rousseau]. Ce 10 mars [1765] au soir. . 106
2511. [S. Meuron à Rousseau]. 10 mars 1765. 107
2512. [Lenieps à Rousseau]. Paris, 11e mars 1765. 108
2513. [J. Vieusseux à Rousseau]. Genève le 12 mars 1765. . . . 113
2514. [Moultou à Rousseau]. 12 mars 1765. 115
2515. [Milord Maréchal à Rousseau]. Potsdam, 13 mars 1765. . . 116
2516. [Le prince de Wurtemberg à Rousseau]. Monrion, 13 mars 1765. 117
2517. [Tissot au prince de Wurtemberg]. Berne ce mardi matin. [12 mars 1765]. 118
2518. A M. Du Peyrou. A Motiers le 14 mars 1765. 119
2519. A M. [de Felice]. A Motiers le 14 mars 1765. 121
2520. [D. Roguin à Rousseau]. [lundi] le 18 mars [1765]. . . . 122
2521. [D. Roguin à Rousseau]. Yverdon le 19 mars [1765]. . . . 124

2522. [D. Roguin à Rousseau]. Le 20 mars [1765]. 125
2523. A M. Théodore Rousseau. 16 mars 1765. 126
2524. [Théodore Rousseau à J.-J. Rousseau]. 22 mars 1765. . . . 126
2525. A M. Tissot. A Motiers le 16. mars 1765. 128
2526. A M. Lenieps. A Motiers, le 17 mars 1765. 129
2527. [Mme de Verdelin à Rousseau]. à l'abbaye de Panthémon le 18 mars 1765. 130
2528. A M. [M.-M. Rey]... à motiers le 18 mars 1765. 132
2529. [Mme de la Tour de Franqueville à Rousseau]. Le 19 mars 1765. 137
2530. [Le Prince de Wurtemberg à Rousseau]. Monrion, 20 mars 1765. 139
2531. [G.-A. DeLuc à Rousseau]. Le 20e mars 1765. 141
2532. A M. Meuron. Motiers, le 23 mars 1765. 142
2533. [D'Escherny à Rousseau]. Neufchâtel le 23e mars 1765. . . 144
2534. [Lenieps à Rousseau]. Samedi 23e mars 1765. 147
2535. A M. Buttafoco. A Motiers-Travers, le 24 mars 1765. . . . 150
2536. A Mme de Verdelin. A Motiers le 24 mars 1765. 153
2537. [Aux frères DeLuc]. A Motiers le 25 mars 1765. 156
2538. A Mme D'Ivernois, née Dehors. A Motiers le 25 mars 1765. . 157
2539. [Le prince de Wurtemberg à Rousseau]. Monrion, 26 mars 1765. 158
2540. [Milord Maréchal à Rousseau]. 27 mars 1765. 160
2541. [Au Consistoire de Motiers]. A Motiers le 29 mars 1765. . . 162
2542. [Mme La Roche à Rousseau]. à Paris, ce 29 mars 1765. . . 164
2543. [D. Roguin à Rousseau]. le 30 mars 1765. 166
2544. A M. [Duchesne]. A Motiers le 30 mars 1765. 168
2545. A Mme de Verdelin. A Motiers le 30 mars 1765. 169
2546. [Mme de Verdelin à Rousseau]. Paris, 31 mars 1765. . . . 170
2547. A M. [***] [Duclos?]... vers mars-avril 1765. 172
2548. A M. Tissot. A Motiers le 1r Avril 1765. 173
2549. A M. [Daniel Roguin]. A Motiers le 1r Avril 1765. . . . 175
2550. [D. Roguin à Rousseau]. Yverdon, le 2 avril 1765. . . . 177
2551. A M. Meuron. A Motiers le 2 Avril 1765. 179
2552. A M. le colonel Chaillet. Motiers, le 3 avril 1765. 180
2553. [Le colonel Pury à Rousseau]. Le 3 avril 1765. 182
2554. [C.-G. d'Ivernois à F.-H. d'Ivernois]. Neufchâtel le 4 avril 1765. 183
2555. [Du Peyrou à Rousseau]. Neufchâtel ce 4 avril 1765. . . . 184
2556. A [M. d'Escherny]. A Motiers le 6 avril 1765. 186
2557. [D. Roguin à Rousseau]. Yverdon le 6 avril 1765. . . . 187
2558. A M. [d'Ivernois, à Neuchatel]. [vers le 6 avril 1765]. . . 189
2559. A [Milord Maréchal]. Le 6 avril 1765. 189
2560. A M. Daniel de Pury. A Motiers le 6 Avril 1765. 192
2561. A M. [Du Peyrou]. Ce 6 Avril [1765]. 193
2562. A M. [Meuron]. A Motiers le 6 Avril 1765. 197
2563. [S. Meuron à Rousseau]. 8e avril 1765. 198
2564. [Du Peyrou à Rousseau]. Neufchâtel 7 avril [1765]. . . . 199

2565. A M. Laliaud. A Motiers, le 7 avril 1765. 201
2566. A Mme de Verdelin. A Motiers le 7 Avril 1765. 202
2567. A M. d'Ivernois. A Motiers le 8 Avril 1765. 205
2568. A M. Du Peyrou. Lundi 8 [avril 1765]. 208
2569. [Mme Boy de la Tour à Rousseau]. A Lyon 9 avril 1765. . 208
2570. A Melle Marianne Guyenet. [9 avril 1765]. 210
2571. Réponse de Marianne Guyenet. [Vers le 10 avril 1765]. . . 210
2572. [Mme de Verdelin à Rousseau]. A Paris, le 10 avril 1765.. . 212
2572bis. Buttafoco à Rousseau, Vescovado. le 11 avril 1765. . . 214
2573. [Du Peyrou à Rousseau]. Neufchâtel ce 11 avril 1765.. . . 216
2574. [Milord Maréchal à Rousseau]. Sans-Souci, 11 avril 1765.. . 217
2575.]Milord Maréchal à Rousseau] 12 au soir [avril 1765].. . . 218
2576. [G.-A. DeLuc à Rousseau]. Genève, le 12e Avril 1765. . . 219
2577. A M. Du Peyrou. Ce Vendredi 12 avril [1765].. 220
2578. A. M. Meuron. A Môtiers le 13 avril 1765. 222
2579. [Le prince de Wurtemberg à Rousseau]. Monrion. 13 avril 1765. 223
2580. [Du Peyrou à Rousseau]. Neufchâtel ce 14 avril 1765. . . . 225
2581. A M. Du Peyrou. [15 avril 1765]. 226
2582. [Guy, pour Duchesne, à Rousseau]. A Paris le 16 Avril 1765.. 228
2583. A M. ***. [Pascal Paoli ?]. Du 18 [ou 20] avril 1765. . . . 229
2584. [Mme de Verdelin à Rousseau]. Abbaye de Panthémon 18 avril 1765. 230
2585. [Mme Isabelle Guyenet à Rousseau]. Neufchâtel, le 18 avril 1765. 231
2586. A M. Tissot. A Motiers le 20 Avril 1765. 232
2587. [Du Peyrou à Rousseau]. [Vers le 20 avril 1765]. 233
2588. [Lenieps à Rousseau]. Ce samedi 20e avrll 1765. 234
2589. [Milord Maréchal à Rousseau]. 20 avril 1765. 239
2590. [D. Roguin à Rousseau]. Yverdon le 20 avril 1765. . . . 240
2591. [D. Roguin à Rousseau]. [Yverdon 20 avril 1765]. 241
2592. A Mme de Verdelin. 21 Avril 1765. 243
2593. A Mme Boy de la Tour. A Motiers, le 21 Avril 1765.. . . 244
2594. A M. Du Chesne. A Motiers-Travers, le 21 Avril 1765. . . 246
2595. [Le Colonel de Pury à Rousseau]. Dimanche au soir 21 avril [1765]. 247
2596. [J.-H. Andrié, de Gorgier à Rousseau]. 21 avril 1765.. . . 248
2597. A M. J.-H. Andrié, de Gorgier. A Motiers le 22 Avril 1765.. 249
2598. [Du Peyrou à Rousseau]. Dimanche 21 avril [1765]. . . . 250
2599. A M. Du Peyrou. 22 Avril 1765. 251
2600. [Mme de la Tour-de Franqueville à Rousseau]. Le 22 avril 1765. 253
2601. A M. d'Ivernois. A Motiers le 22 Avril 1765. 254
2602. [Du Peyrou à Rousseau]. Mardi 23 avril 1765. 256
2603. [Le Prince de Wurtemberg à Rousseau]. Monrion, 24 Avril 1765. 257
2604. [Le Colonel de Pury à Rousseau]. Jeudy au soir [25 avril 1765].. 258

2605. [Clairaut à Rousseau]. 25 avril 1765. 260
2606. [De Peyraube à Rousseau]. Paris, le 26 avril 1765. 261
2607. [Milord Maréchal à Rousseau]. Sans-Souci, 27 avril 1765. . 262
2608. A M. [M.-M. Rey]. A Motiers, le 27 avril 1765. 263
2609. A M. Coindet. A Motiers, le 27 Avril 1765. 265
2610. A M. Meuron. A Motiers, le 27 Avril 1765. 268
2611. A M. Lenieps. A Motiers le 28 avril 1765. 268
2612. A M. Du Chesne. A Motiers le 28 Avril 1765. 270
2613. [Du Peyrou à Rousseau]. Neufchatel, ce 28 avril 1765. . . 272
2614. A M. Du Peyrou. 29 avril [1765]. 273
2615. [Mme de Verdelin à Rousseau]. Paris, 30 avril 1765. . . . 275
2616. [Du Peyrou à Rousseau]. Mardi 30 avril 1765. 277
2617. A M. Du Peyrou. 2 may 65. 279
2618. [Lenieps à Rousseau]. Paris 4e May 1765. 281
2619. [Le prince de Wurtemberg à Rousseau]. Monrion 4 mai 1765. 285
2620. [Le prince Henri de Prusse au Prince de Wurtemberg]. 17 avril 1765. 287
2621. Au [prince de Wurtemberg]. [May 1765]. 289
2622. [La duchesse de Saxe-Gotha à Rousseau]. Gotha, 4 mai 1765. . 289
2623. A M. [Meuron]. A Motiers le 4. May 1765. 290
2624. A M. Duchesne. A Motiers Travers, le 4 may 1765. . . . 292
2625. A Mme Boy de la Tour. A Motiers le 5 May 1765. 293
2626. Le Colonel de Pury à Rousseau. 5 may [1765]. 294
2627. [Du Peyrou à Rousseau]. Dimanche 5 may 1765. 295
2628. [Le prince de Wurtemberg à Rousseau]. Monrion, 8 mai 1765. 297
2629. [Du Peyrou à Rousseau]. [vers le 10 mai 1765]. 298
2630. A. M. le Colonel de Pury. 11 mai 1765. 299
2631. Boswell à Rousseau. Rome ce 11 mai 1765. 301
2632. A M. Du Peyrou. Vendredi matin [12 mai(?) 1765]. . . . 303
2633. [Milord Maréchal à Rousseau]. 14e mai 1765. 304
2634.]Daran, neveu, à Rousseau]. A Paris Ce 14 mai 1765. . . 307
2635. [Mme de Verdelin à Rousseau]. à Paris le 15 mai 1765. . . 308
2636. [M. de Lalive d'Epinay à Rousseau]. Ce 15 mai 1765. . . . 310
2637. [Mme de Verdelin à Rousseau. [après le 16 mai 1765]. . . . 311
2638. [Mme de la Tour de Franqueville à Rousseau] le 18 mai 1765. 312
2639. [D. Roguin à Rousseau]. Ce 18 may 1765. 315
2640. [Lenieps à Rousseau]. Ce 18e mai 1765. 316
2641. A M. Duchesne. A Motiers, le 19 mai 1765. 320
2642. [Du Peyrou à Rousseau]. Dimanche 19 mai 1765. 321
2643. A MM. de Pury et Du Peyrou. Ce dim. au soir 19 mai 1765. 323
2644. A M. le Colonel de Pury. Lundi 20 mai 1765. 323
2645. [Le colonel de Pury à Rousseau]. Jeudy au soir [23 mai 1765]. 325
2646. [D. Roguin à Rousseau]. Yverdon le 22 mai 1765. 326
2647. A M. [Meuron]. A Motiers le 23 may 1765. 328
2648. A M. [Klupffel]. [mai 1765]. 329
2649. A M. [Du Peyrou]. Ce Jeudi 23 mai 1765. 330

2650. [D'Escherny à Rousseau]. Neufchâtel le 26 May 1765.. . . 333
2651. A M. Buttafoco. A Motiers, le 26 mai 1765. 334
2652. A M. Panckoucke. A Motiers Travers, le 26 May 1765 . . 337
2653. A M. Meuron. A Motiers le 26 May 1765. 339
2654. A M. DuChesne. A Motiers Travers le 26 May 1765. . . . 340
2655. A M. D'Ivernois. A Motiers le 30 May 1765. 341
2656. A M. Boswell. A Motiers le 30 May 1765. 342
2657. [Guy, pour Duchesne, à Rousseau]. A Paris le 30e May 1765. 344
2658. A M. [de Voltaire]. 31 May. 1765.. 347
2659. A M. Du Peyrou. 30 May 1765. 348
2660. [D. Roguin à Rousseau]. Yverdon le 1 juin [lisez 31 mai] 1765. 349
2661. [D. Roguin à Rousseau]. du 1er [juin 1765].. 350
2662. [J.-F. De Luc à X** à Zurich]. 30e may 1765. 351
2663. [Lenieps à Rousseau]. Paris 1er Juin 1765. 353
2664. A M. D'Escherny. à Motiers le 1er juin 1765. 357
2665. [Guy, pour Duchesne, à Rousseau]. 4 juin 1765.. 357
2666. A Mme la Duchesse de Gotha. Yverdon le 8 juin 1765.. . . 360
2667. Le Prince de Wurtemberg à Rousseau. Monrion, 8 juin 1765. 361
2668. Le Prince Henri de Prusse au prince de Wurtemberg. De Spandau, 17 de May 1765. 364

ERRATA pour le Tome VII.

(no 1320). Transcription de l'original autographe.. 366

TABLE DES PLANCHES

1. Daniel Roguin, émail anonyme inédit. . . . . *En frontispice.*
2. Le Colonel Augustin-Gabriel Roguin. 122
3. Charles Bonnet. 136
4. Clairaut. 260
5. Le Pasteur de Montmollin. 277
6. Mademoiselle Clairon. 306

INDEX DES NOMS PROPRES

CITÉS DANS CE TREIZIÈME TOME

Abauzit (Firmin) [Uzès, 11 novembre 1679-Genève, 20 mars 1767], p. 4, 364.

Adanson (Michel) [Aix, 1727-Paris, 1806], botaniste, p. 277.

Adert (Jacques) [1817-1886], p. 74, 79, 156, 351.

Aiguillon (Mme d'), p. 324.

Alamanni (le Père), p. 309.

Alembert (Jean Le Rond d') [Paris 1717-Paris 1783], p. 148, 283, 284.

Alighieri (Dante) [Florence, 8 mai 1265-Ravenne, 1321], p. 24.

Andrié (J.-H.), p. 160, 223, 248, 249, 280.

Aristote, p. 220.

Arty (d'), p. 164.

Aubeterre (Mme d'), p. 311.

Aumont (duc d'), p. 213.

Bareton (Mlle), p. 41.

Baud, 102.

Beauchâteau, horloger à Genève, p. 353.

Beaumont (Christophe de), archevêque de Paris [1703-1781], p. 185.

Beaumont (Elie-de) *Voy.* Elie.

Bedaulx (Mme), p. 185.

Bedford (duc de), p. 312.

Bellecourt (Jean-Claude-Gilles Colson, dit) [Paris, 1725-Paris, 1778], de la Comédie française, p. 236, 237.

Belloy (Pierre-Laurent Buirette, dit de) [Saint-Flour 17 novembre 1727-Paris 5 mai 1775], p. 165, 236.

Bengesco, bibliographe de Voltaire, p. 347.

Bentinck (G. de), p. 135.

Bergier (Nicolas-Sylvestre) [Darney (Lorraine), 1718-Paris, 1790], p. 317, 355.

Bergounioux, p. 243.

Bernex (Mgr), évêque d'Annecy, p. 257.

Berthoud (F.), p. 47, 81, 107, 120, 126, 142, 182, 210, 229.

Bertrand, p. 34, 174, 280, 296.

Bèze (Théodore de) [Vézelay, 24 juin 1519-Genève, 1605], p. 250.

Binet (Georges), p. 107.

Biron (marquis de), p. 237.

Blinville, p. 237.

Bondely (Julie de) [baptisée à Berne le 1er janvier 1732-8 août 1788], p. 8, 364.

Bosscha, p. 12, 13, 132, 263.

Bosset, p. 213, 243.

Boswell (James) [Auchinleck (Écosse), 1740-1795], p. 19, 24, 301, 342.

Bouquet, p. 2, 58.

Bourgeois (Samuel), p. 8, 9.

Bouvard, p. 212.

Boy de la Tour (Mme), née Julienne-Marie Roguin [Lyon, 21 novembre 1715-Yverdon, 15 septembre 1780], p. 2, 15, 57, 59, 71, 97, 98, 124, 165, 187, 208, 209, 241, 244, 265, 293, 326, 327, 349, 351, 355, 357, 360.

Boy de la Tour, fils de la précédente, p. 52, 72, 96, 98, 125, 294.

Boy de la Tour (Madeleine-Catherine), mariée le 19 octobre 1766 à Étienne Delessert, sœur du précédent, p. 326, 350, 351.

Boy de la Tour (Maurice), p. v, 1, 30, 96, 122, 124, 125, 162, 166, 167,

187, 240, 241, 315, 326, 349, 350.
Bovet (A.), p. 186.
Brenles (de), p. 361.
Bridesel (baron), p. 298.
Buffon (Georges-Louis Leclerc de) [Montbard, 1707-1775], p. 344.
Brissart, de la Comédie française, p. 236, 237.
Buisson, p. 148.
Buttafoco (Mathieu) [Vescovado, 26 novembre 1731-Bastia, 6 juillet 1806], p. 51, 53, 150, 214, 215, 334, 343,
Calas (Vve Jean), p. 65, 112, 165, 236.
Calas (Pierre), fils de la précédente, p. 65, 112, 165, 319.
Caton, p. 47.
Catherine II, née Sophie-Auguste-Frédérique d'Anhalt-Zerbst [Stettin, 2 mai 1729-1796], impératrice de Russie, p. 317.
Catt (de), secrétaire particulier de Frédéric II, p. 184.
Chaillet (colonel), p. 73, 106, 180, 190, 200, 226, 245, 257, 294, 296, 351.
Chambrier (Rodolphe de) [1707-1782], pasteur, p. 46, 47.
Cham, fils de Noé, p. 51.
Champvent (M. et Mme de), p. 2, 3.
Chappuis (Marc) [1734-1779], p. 41.
Chappuis (Paul), p. 56. 134.
Charavay (Eugène), p. 42, 69, 186, 270, 329.
Charavay (Mme Vve Gabriel), p. 168, 340.
Charavay (Noël), p. 172, 270.
Charles XII [Stockolm 1862-Frederikshall 1718], roi de Suède, p. 10.
Clairaut (Claude-Alexis) [Paris, 1713-Paris, 1765], p. 38, 70, 168, 260, 358.
Clairon (Claire - Hippolyte - Josèphe Legris de Latude, dite Mlle) [Condé (Hainault), 1723-Paris, février 1802] de la Comédie française, p. 236, 237, 283, 305.
Coindet (François) [Genève, 12 novembre 1734-Genève, 28 mai 1809], p. 265, 267, 321, 344.
Condé (Louis II, prince de) [Paris, 1621-1686], p. 100.
Condillac (Étienne Bonnot de) [Grenoble, 1715-Beaugency, 1780], p. 23.
Conti (Louis-François de Bourbon, prince de) [Paris, 13 août 1717-Paris, 12 août 1776], p. 283.
Conzié (de), p. 18, 104, 140, 298.
Curzai (de), p. 17.
Cyrnéo, p. 23.
Daran (Jacques) [Saint-Frajou (Haute-Garonne), 1701-Paris, 1784], chirurgien, p. 307, 38.
Daran, neveu du précédent, p. 307.
Dastier, p. 16.
Delatour (Louis-François), libraire à Paris, gendre et associé de Guérin, p. 231.
De Leyre (Alexandre) [1726-1797], p. 18, 23, 301, 302.
De Leyre (Mme), femme du précédent, 24.
De Luc (Jacques-François) [1698-1780], p. 3, 40, 79, 351.
De Luc (Guillaume-Antoine) [1729-1812], fils du précédent, p. 42, 74-141, 142, 156, 206, 219.
De Luc (Jean-André) [1727-1817], frère du précédent, p. 42, 74, 156, 206.
Diderot (Denis) [Langres, 1713-Paris, 1784], p. 144, 145, 186, 284, 317.
Diodati (Mme Aloys), née Eynard, p. 173, 232.
Dohna (comte de), p. 259, 294.
Dorval, de la Comédie française, p. 236.
Dubois, de la Comédie française, p. 236, 237, 283, 318.
Duchesne, libraire à Paris, p. 29, 38, 65, 69, 155, 168, 170, 228, 240, 246, 270, 292, 320, 340, 344, 345, 357, 359, 366, 367.
Duclos (Charles Pineau-) [1704-1772], p. 172.
Duffoir, médecin, p. 212.
Duhamel, p. 321, 358.
Dumoulin (Mlle Suzanne-Madeleine), p. 265.
Du Peyrou (Pierre-Alexandre) [Surinam, 7 mai 1729-Neuchâtel, 13 novembre 1794], p. 7, 8, 53, 76, 82, 101, 102, 119, 123, 132, 133, 134, 142, 144, 151, 184, 189, 193, 195, 196, 199, 208, 216, 220, 225, 226, 233, 247, 250, 251, 272, 273, 277, 279, 280, 294, 295, 298, 300, 303, 321, 322, 323, 325, 330, 334, 335, 339, 357.
Du Peyrou (Mme), femme du précédent, p. 329.

Durade, p. 41, 353.
Elie-de Beaumont (Jean-Baptiste-Jacques) [Carentan, 1732-Paris, 1786], avocat des Calas, p. 65, 236, 319.
Escherny (François-Louis d') [Neuchâtel, 1723–1815], p. 8, 9, 72, 144, 145, 186, 259, 333, 357, 360.
Estrade (Mme d'), p. 308.
Eynard (Charles), p. 173, 289.
Falavel, p. 41, 235, 270, 355.
Fauche, libraire à Neuchâtel, p. 207, 222, 272, 273, 322.
Faugnes (de), p. 30, 176, 188.
Faugnes (Mme de), p. 33.
Fel (Marie) [Bordeaux, 24 octobre 1713-1789], p. 310.
Felice (le professeur de), imprimeur libraire à Yverdon, p. 97, 120, 121, 122, 196, 237.
Finkenstein, p. 245.
Firmin-Didot (Robert), imprimeur et libraire-éditeur à Paris, p. VI, 337.
Fischer, p. 294.
Foster. p. 100.
Foulquier, p. 35.
Frédéric II [Berlin, 24 janvier 17 - Potsdam, 1786], roi de Prusse, p. 68, 86, 97, 107, 109, 117, 129, 147, 154, 159, 166, 170, 171, 184, 190, 197, 205, 207, 218, 223, 263, 269, 282, 288, 316.
Frédéric-Guillaume II [1770-1840], roi de Prusse, p. 268.
Fréron (Elie-Catherine) [1719-1776], p. 305.
Gagnebin, p. 274.
Garcin, p. 93.
Gargault (de), graveur, p. 320.
Garrigues, p. 42, 74.
Garsault (François-Alexandre-Pierre de) [1693-1778], de l'Académie des Sciences, p. 278, 299.
Gaullieur (E.-H-), p. 172.
Geoffroi, p. 320.
Giguet, libraire à Paris, p. 279.
Gingins (Victor de), seigneur de Moiry (mort en 1776], bailli d'Yverdon, p. 2, 30, 122, 315.
Gingins de Moiry (Mme), p. 2, 315, 330.
Girardin (Mme), p. 15, 314.
Gouvernay (marquis de), p. 148, 355.
Graffenried, bailli de Nidau, p. 102.
Guérin, libraire à Paris, p. 321, 358.
Guy, libraire à Paris, p. 38, 41, 65, 228, 260, 318, 357, 359, 366, 367.
Guyenet (Frédéric), p. 291.
Guyenet (Mme Frédéric), née Isabelle d'Ivernois, femme du précédent, [baptisée le 3 mai 1735-1797], p. 27, 37, 40, 75, 84, 128, 173, 189, 231, 233, 256.
Guyenet (Marianne), p. 210, 211.
Helvétius (Adrien) [1715-1775], p. 22,
Henri de Prusse (Frédéric-Henri-Louis), frère de Frédéric II [Berlin, 18 janvier 1726-3 août 1808], p. 54, 55, 90, 105, 117, 139, 287, 362, 364.
Hirzel, p. 286, 364.
Holbach (Paul Thyri, baron d') [1723-1789], p. 311.
Hume (David) [1711-1776], p. 231.
Illens (d'), p. 241.
Ivernois (François-Henri d') [1722-1778], p. 36, 113, 124, 125, 157, 183, 205, 209, 254, 264, 294, 341, 351, 352.
Ivernois (Mme d'), née Dehors, femme du précédent, p. 157, 183, 207
Ivernois (Guilllaume-Pierre d'), [1701-1775], procureur-général à Neuchâtel, p. 189.
Ivernois (Charles-Guillaume d') [1732-1819], conseiller d'Etat et trésorier général, p. 183, 184, 189.
Jacob ou Jacot (Mme La Roche), p. 164, 165.
Jalabert (Jean) [1713-1768], p. 148.
Jaure, p. 213.
Jeannin, p. 150, 152, 153.
Jonval, p. 271.
Jullien (Alexandre), libraire à Genève, p. 183.
Juventin, ministre du Saint-Evangile, p. 353.
Kaunitz (comte), p. 158.
Keith (George), dit Milord Maréchal [1685-1778], p. 8, 48, 66, 67, 81, 86, 104, 106, 109, 116, 139, 143, 151, 154, 159, 160, 167, 170, 175, 179, 180, 182, 189, 190, 191, 197, 204, 205, 207, 217, 218, 222, 225, 226, 230, 239, 245, 249, 256, 262, 263, 276, 278, 279, 288, 290, 291, 296, 304, 328, 330, 335, 339, 340, 343, 362, 365.
Klupffel, p. 290, 329, 330.
Klyiogg, p. 286.
Knesebeck, aide de camp du roi de

Prusse Frédéric-Guillaume II en 1819, p. 268.
La Broue, ministre du Saint Evangile, p. 60.
La Combe, p. 271.
La Dixmérie (Nicolas Bricaire de) [1731-1791], p. 271.
La Fontaine (Jean de) [Château-Thierry, 8 juillet 1621-Paris, 13 avril 1695] p. 16, 58.
Lalande, p. 42.
Laliaud, p. 201, 210.
Lalive-d'Epinay (Louis-Joseph de), [1724-1782], fermier général, p. 310, 311, 319.
La Roche (Mme), p. 164, 165, 201
La Tour (Maurice-Quentin) [Saint-Quentin, 1704-Saint-Quentin, 1778], p. 112.
La Tour-de Franqueville (Mme Alissan de La Tour, soit Mme de), née Marie-Anne Merlet de Foussonne et de Franqueville [Paris, 7 novembre 1730-Saint-Mandé, 6 septembre 1789], p. 49, 95, 137, 253, 312.
La Tour-du Pin (Mme), p. 18.
Lavaisse, p. 65, 112.
Lekain (Henri-Louis Cain, dit) [Paris 1729-8 février 1778], de la Comédie française, p. 236, 237.
Le Moine, p. 201.
Le Nieps (Toussaint-Pierre) [1694-1774], p. 2, 39, 61, 66, 108, 127, 129, 141, 147, 219, 268, 274, 281, 283, 316, 353.
Le Prince (Mlle Jeanne-Marie), plus tard Mme de Beaumont, puis Mme Pichon, en littérature Mme Le Prince-de Beaumont [Rouen 1711-Paris 1780], p. 29, 271.
Le Vasseur (Marie-Thérèse) [Orléans, 21 septembre 1721-Le Plessis-Belleville, 12 juillet 1801], p. 3, 10, 24, 33, 41, 72, 101, 102, 112, 134, 146, 149, 157, 165, 167, 168, 171, 178, 196, 209, 232, 238, 245, 265, 283, 303, 344.
Le Veneur (Comte), p. 86, 88, 153, 169, 202, 243.
Linné (Charles) [Rashult (Suède), 12 mai 1707-Upsal, 10 janvier 1778], p. 273, 277.
Littré (Maximilien-Paul-Emile) [Paris, 1801-Paris, 1881], p. 9, 194.
Le Comte (Mlle Marguerite), artiste graveur, compagne de Wattelet, p. 267.
Lorenzi (le chevalier de), p. 148.
Louis XV [1710-1774], roi de France, p. 236, 283, 284, 305, 318, 319.
Loyseau de Mauléon (Alexandre-Jérôme) [Paris, 1728-Paris 1771], p. 266.
Lucain, p. 47.
Lucet (Jean), jardinier, p. 101.
Luxembourg (la maréchale, duchesse de) née Madeleine-Angélique de Neuville-Villeroy, veuve du duc de Boufflers puis femme de Charles-François-Frédéric de Montmorency, duc de Luxembourg, maréchal de France, p. 164, 201.
Luze (Mme Jean-Jacques de), née Marie-Françoise Warney, p. 123, 181.
Mably (Gabriel Bonnot de) [11 mars 1709-avril 1787], p. 4, 81.
Maggs frères, libraires à Londres, p. 249.
Malesherbes (Chrétien-Guillaume de Lamoignon de) [1721-1794], p. 261.
Mallet, p. 41.
Maltzan, p. 26.
Maltor (Antoine) [1689-1767], curé de Groslay, p. 87.
Marbœuf (comte de), p. 52.
Matile, p. 81, 179.
Marmontel (Jean-François) [Bort (Limousin) 1723-Ableville (Eure), 1779], p. 39, 341.
Martinet, châtelain de Môtiers, p. 190, 300, 324, 340.
Maurepas (Jean-Frédéric Phelippeaux, comte de) [Versailles 1701-1781], p. 213.
Melly, p. 74.
Mestrezat, syndic, p. 111.
Meuron, conseiller d'Etat et procureur général, p. 47, 48, 73, 81, 87, 88, 91, 93, 106, 107, 123, 142, 154, 161, 179, 182, 190, 195, 198, 199, 218, 222, 226, 268, 277, 290, 304, 328, 329.
Michaud, libraire à Paris, p. 279.
Michely du Crest, p. 108.
Miller (E.), p. 269.
Mniszeck (comte de), p. 31, 34, 56, 125.
Mollé, de la Comédie française, p. 236.

Montaigu (Pierre-François, comte de) [1692-1764], ambassadeur de France à Venise, p. 347.
Montmollin (Frédéric-Guillaume de) [1709-1783], pasteur de Môtiers et professeur de Belles-Lettres, p. vi, 68, 73, 88, 91, 93, 94, 109, 126, 127, 161, 162, 165, 183, 185, 206, 225, 240, 245, 277, 279, 284, 296.
Moreau, médecin, p. 212, 231.
Morisson (A.), p. 357.
Moultou (Paul-Claude) [Montpellier, 24 novembre 1731-Coinsins, 10 juin 1787], p. 2, 3, 11, 25, 26, 31, 80, 91, 114, 115, 206.
Moultou (Pierre), fils du précédent, p. 3.
Musset-Pathay (Victor-Donatien de Musset, dit) [1768-1832], p. 16, 26, 46, 66, 70, 94, 246, 270, 271, 292, 320, 321, 366, 367.
Nau, notaire, p. 168.
Nivernois (de), p. 213.
Osterwald (Samuel-Frédéric), dit Bouche d'Or [Neuchâtel 1713-1795]; Fondateur de la Société typographique de Neuchâtel, banneret de Neuchâtel, p. 123, 124, 161, 247, 273.
Panckoucke (Charles-Joseph) [Lille, 26 novembre 1736-Paris, 17 décembre 1798], libraire à Paris, p. 195, 271, 337.
Paoli (Pascal) [Stretta-de-Morosaglia, 26 avril 1725-Londres, 5 février 1807], p. 52, 72, 91, 151, 214, 229, 255, 335, 336, 343.
Pennant, p. 101.
Penneck, prêtre, p. 160.
Petitpierre (Simon), pasteur à Neuchatel, p. 106, 182, 184.
Petitpierre (Adolphe), p. 31.
Peyraube, p. 261.
Plan (Philippe) [Genève, 1827-1885], conservateur de la Bibliothèque publique de Genève, p. 79, 351.
Pierpont-Morgan (J.), p. 156.
Platon, p. 220.
Pomaret, p. 35.
Pompadour (Antoinette Poisson, marquise de) [1721-1764], p. 312.
Pompée, p. 47.
Pougens (Marie-Charles-Joseph) [Paris, 1755-Vauxbuin (Aisne)], p. 51, 53, 214.
Pury (Colonel Daniel de), p. 180, 190, 192, 193, 247, 252, 256, 258, 259, 291, 294, 295, 296, 299, 360.
Pury (Jean de), p. 48, 102, 299, 323.
Pury (Samuel de), p. 47, 73, 81, 88, 179, 197, 198, 222, 290, 328, 339.
Querlon (Anne-Gabriel Meusnier de) [Nantes 1702-Paris 1780], p. 271.
Quillau, libraire à Paris, p. 70.
Racine (Jean) [La Ferté-Milon, 21 décembre 1639-Paris, 26 avril 1699], p. 47.
Rancurel (de) dit chevalier de Malte, p. 73, 91, 109, 129, 147, 229, 255, 269, 282, 334, 335.
Rey (Marc-Michel) [Genève 1721-Amsterdam 1780], libraire à Amsterdam, p. 12, 132, 263, 293.
Rey (Mme), p. 263.
Rey (François-Bernard), fils des précédents, p. 14.
Richard (Joseph), p. 7, 144, 164, 212, 289, 307, 308, 310.
Ritter, architecte de Du Peyrou, p. 200.
Rivarola (comte de), colonel général du roi de Sardaigne en Toscane, p. 215.
Rivoire, p. 74, 92.
Roguin (Daniel) [Yverdon, 6 septembre 1691-Yverdon, 1771], p. 1, 16, 30, 57, 96, 120, 122, 124, 125, 166, 175, 177, 187, 237, 240, 241, 242, 315, 326, 349, 350, 355, 357, 360.
— Ses nièces, p. 2, 57, 96, 97, 241, 351.
Roguin (Augustin-Gabriel) [Iverdon, 17 avril 1714-17 avril 1796], colonel au service de l'Electeur de Saxe, roi de Pologne, p. 97, 176, 188, 241, 351.
Roguin (Ernest), p. vi.
Romilly (Jean) [Genève 1714-Paris 1796], horloger à Paris, p. 41, 235, 270, 317.
Rosières (de), p. 179.
Roth (Georges), p. vi, 301.
Rothschild (Henri de), p. 15, 208, 244, 245, 293.
Rougemont (de), p. 65, 237, 320.
Rousseau (Théodore) [1729-1807], p. 126.
Ruegger-De Luc (Mme), p. 74, 79, 351.
Saint-Pierre (Charles-Irénée Castel, abbé de) [1658-1743], p. 324.

Sandoz (Colonel), p. 46, 179, 268, 290, 291.
Sandoz (Mme), p. 46.
Sartirane (comte de), p. 161.
Sauvages de La Croix (François Boissier de) [Alais 1706-1767], botaniste, p. 321.
Saxe-Gotha (Louise-Dorothée de Saxe-Meiningen, duchesse de) [née le 10 août 1710, mariée le 8 août 1797 à Frédéric III de Saxe Gotha], p. 262, 289, 304, 329, 330, 339, 360, 362.
Schinz (Albert), p. 156.
Schlieben (de), p. 26.
Servant (de), p. 206.
Slicher (Wigbold), président de la Cour de Hollande, p. 12.
Stanislas-Auguste Poniatowsky [1732-1798], roi de Pologne, p. 283, 289, 361.
Stréckeisen-Moultou (Georges) [Genève, 1834-Genève, vers 1870], p. 3, 5, 11, 18, 22, 27, 43, 53, 57, 80, 85, 89, 99, 103, 104, 105, 106, 115, 116, 117, 118, 130, 139, 140, 145, 158, 160, 170, 172, 182, 212, 217, 230, 239, 257, 258, 262, 275, 285, 297, 309, 311, 360, 361.
Stuart, p. 160.
Théremin, p. 74.
Thelluson, banquier, p. 265.
Tibère, p. 21.
Tissot (Samuel-André) [1728-1797], p. 75, 90, 103, 117, 118, 128, 139, 140, 157, 158, 173, 174, 175, 203, 207, 224, 275, 285, 289, 309, 361.
Tournafond (Henri), p. vi, 366.
Tournefort (Joseph Pitton de) [Aix 1656-1708], p. 270, 320.
Tronchin (Jean-Robert), [Genève, 3 octobre 1710-Rolle, 11 octobre 1781], procureur-général p. 5, 41.
Tronchin (le docteur Théodore) [1709-1781], cousin du précédent, p. 203, 269, 315.
Tscharner (Vincent-Bernard), p. 30, 124, 125.
Vaillant (Sébastien) [Vigny (S.-et-O.) 1669-1772], botaniste, p. 260, 320.
Valbelle (marquis de), p. 283.
Vautravers (Rodolphe de), p. 98, 99, 100, 101, 102, 103, 195, 200.
Verdelhan, p. 124, 125, 176, 177, 188, 241, 327.
Verdelin (marquise de), née Marie-Louise-Madeleine de Brémond d'Ars) [mariée en avril 1750, morte en octobre 1810], p. 27, 86, 130, 153, 169, 170, 202, 212, 230, 243, 271, 275, 308, 311.
Verdelin (Mlle de), p. 203.
Vernède, p. 265.
Vernes (Jacob) [1728-1791], p. 5, 6, 32, 41, 43, 45, 50, 53, 59, 65, 68, 86, 91, 110, 113, 114, 224, 226, 233, 353.
Vernes d'Arlandes (Mme), p. 43.
Vieusseux (Jacques) [né à Genève le 13 juin 1721], p. 3, 5, 6, 11, 113, 183, 255.
Villemont (de), p. 271.
Voltaire (François-Marie Arouet, dit) [Paris, 21 novembre 1694-Paris, 30 mai 1778] p. 27, 40, 63, 73, 144, 175, 187, 203, 269, 284, 316, 318, 335, 347, 355, 362, 365.
Wattelet (Claude-Henri) [1718-1786], p. 266, 267.
Wolff, médecin du roi de Pologne, p. 285.
Wurtemberg (Louis-Eugène, duc, puis prince de) [1731-20 mai 1795], p. 26, 53, 60, 75, 85, 89, 90, 99, 103, 117, 118, 128, 139, 158, 173, 174, 191, 223, 233, 257, 258, 285, 289, 297, 361, 364.
Wurtemberg (duchesse de), née Sophie-Albertine Dietrich von Beichlingen [15 décembre 1728-1807] femme du précédent, p. 26, 141, 285, 286.
Wurtemberg (Antoinette-Sophie de) [née le 17 juin 1763], fille des précédents, p. 285.
York (duc d'), p. 21.
Zinzendorf (comte de), p. 364.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT (4-1930).

DREW UNIVERSITY LIBRARY
1144 00420528 1

WITHDRAWN

DREW UNIVERSITY LIBRARY
MADISON, NEW JERSEY 07940